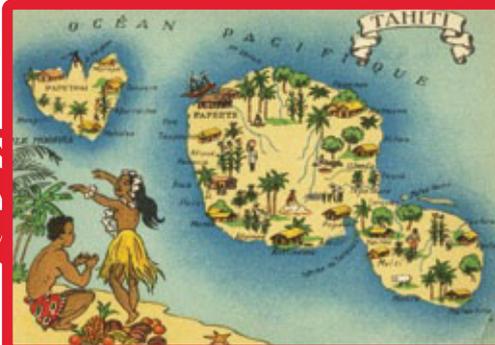


# NOUMEA E O PAPEETE NOUMÉA-PAPEETE

150 ans de liens et d'échanges

hoê hanere e pae àhuru matahiti tei paèpaèhia  
i nià i te parau no te natiraa e te ôpereraa







# NOUMÉA-PAPEETE

150 ans de liens et d'échanges

## NOUMEA E O PAPEETE

hoê hanere e pae àhuru matahiti tei paèpaèhia  
i nià i te parau no te natiraa e te ôpereraa

**Sous la direction de** Christiane Terrier et Véronique Defrance

**Interviews :** Lydia Bodmer, Véronique Defrance, Solange Drollet,  
Sylvie Grandjean et Christiane Terrier

**Relecture :** Marie-Line Fosset

**Photographies des portraits :** Christophe Bouton et Solange Drollet

**Conception graphique et mise en page :** Julie Dupré

**Traduction :** Païta Métua

**Tous nos remerciements aux auteurs et toutes les personnes qui ont accepté d'être interviewées ainsi qu'à tous ceux qui nous ont confié leurs photos.**

Un grand merci également à Christophe Dervieux, Marie-Paule Fuzivala, Philippe Palombo, Myriel Petit, Marianne Tissandier, aux mairies du Mont-Dore et de Dumbéa, à la SMSP et à Valé-Inco,

**Un remerciement tout particulier à Solange Drollet, Josette Frogier, Lola Lomont, Max Shekleton ainsi qu'à Claudine Bousquet pour leur aide de tous les moments.**

L'orthographe de certains mots a été laissée au choix des auteurs.

**ABRÉVIATIONS :**

ANOM : Archives nationales d'outre-mer

MDVN : Musée de la Ville de Nouméa

SANC : Service des archives de Nouvelle-Calédonie

SAVN : Service des archives de la Ville de Nouméa



© MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA

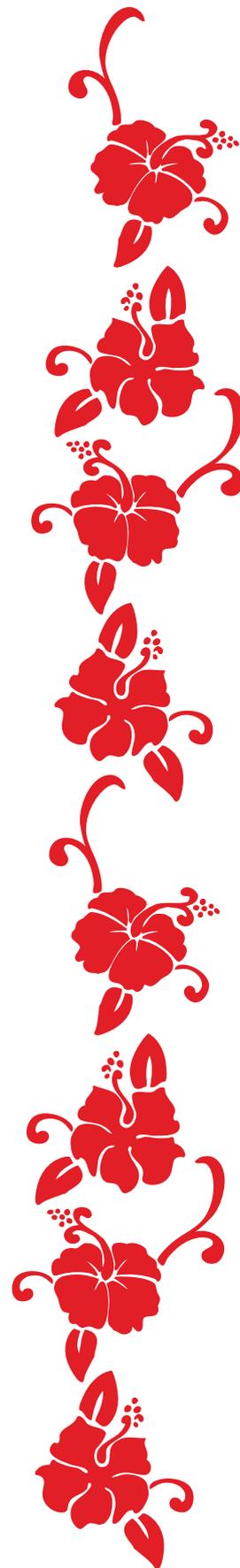
B.P. K1 - 98849 Nouméa Cedex

Nouvelle-Calédonie

2012

ISBN : 978-2-9535069-3-8

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur.



# MOT DU MAIRE

## PARAUHIA E TE TAVANA OIRE

### la ora na

Sœurs jumelles, sans cesse en compétition, mais s'épaulant l'une l'autre dans les grandes circonstances, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie présentent à la fois des itinéraires historiques souvent similaires et des spécificités qui leur sont propres.

Dès les débuts de la présence française dans le Pacifique, les relations entre la Nouvelle-Calédonie et les Établissements français de l'Océanie (puis la Polynésie française) ont été très fortes, et les populations sauront se retrouver dans les périodes difficiles de la mère patrie, comme lors de la guerre de 14-18, puis lors de celle de 39-45, conflits au cours desquels le bataillon du Pacifique, qui sera connu sous le nom de « bataillon des guitaristes », se couvrira de gloire.

À partir des années 1950, de nombreuses familles du vaste archipel polynésien viendront s'établir en Nouvelle-Calédonie pour des raisons économiques, et s'intégreront avec bonheur à la vie et à l'évolution de la Grande Terre.

C'est pourquoi il paraissait indispensable d'évoquer tous ces temps forts, tant au travers d'une exposition rétrospective que d'un catalogue richement illustré grâce à la collaboration des familles que je remercie chaleureusement.

C'est aussi pour moi l'occasion de rendre hommage à tous les concitoyens d'origine polynésienne présents au sein de notre cité. Outre leur contribution au dynamisme économique de notre ville, leur apport culturel est souvent présent tant dans nos manifestations festives que dans la vie quotidienne.

**Mauruuru roa**

Jean Lèques





# INTRODUCTION

Le 9 novembre 1842, à l'initiative du contre-amiral Dupetit-Thouars, un protectorat est établi sur Tahiti. Onze ans plus tard, le 24 septembre 1853, la France prend possession de la Nouvelle-Calédonie. Depuis lors, ces deux territoires français de l'Océanie n'ont cessé d'avoir des contacts et de multiplier les échanges.

Il convient cependant de rappeler que ceux-ci avaient débuté bien avant la colonisation, dès la mise en place des premiers peuplements de l'Océanie insulaire. Ceux-ci sont à l'origine tant des Mélanésiens que des Polynésiens dont les liens se sont toujours plus ou moins maintenus grâce aux navigations transocéaniques.

C'est principalement au XVIII<sup>e</sup> siècle que les voyages des grands explorateurs anglais et français permettent de révéler au monde occidental le positionnement des archipels du Pacifique Sud ainsi que l'existence et les spécificités de leurs populations. Le navigateur Dumont d'Urville établit la partition du Pacifique en trois zones, distinguant la Mélanésie, la Polynésie et la Micronésie. Il contribue alors à renforcer l'opposition entre le mythe de la « Nouvelle Cythère » lancé par Bougainville à Tahiti et les « îles noires » de l'arc mélanésien.

Puis, au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre de la compétition coloniale confrontant la France à la Grande-Bretagne, se met en place ce que certains appellent désormais la franconésie, c'est-à-dire l'ensemble des îles françaises du Pacifique. Dès le début, l'orientation donnée à chacune de ces colonies influe fortement sur le mode d'administration choisi par la Métropole : le protectorat pour Tahiti et la gestion directe pour la Nouvelle-Calédonie.

Le fonctionnement conjoint des deux archipels s'étant révélé impossible, ils sont séparés en 1860 et connaissent, à partir de ce moment-là, des évolutions très contrastées, colonie stratégique d'une part, colonie de peuplement pénale d'autre part. Cependant, le fait que les deux colonies soient dotées d'une haute administration comportant des fonctionnaires circulant d'un archipel à l'autre ainsi que d'un cadre institutionnel très proche de 1885 à 1903 engendre une proximité certaine bien que tempérée par l'absence de liaisons maritimes régulières. En revanche, après la Première Guerre mondiale, consécutivement à l'ouverture du canal de Panama, les Messageries maritimes établissent une ligne Papeete-Nouméa. Entre-temps, la guerre avait permis aux Tahitiens et aux Calédoniens de combattre côte à côte au sein du bataillon du Pacifique, lequel sera recréé après le ralliement à la France libre des deux colonies lors du second conflit mondial.

Mais c'est réellement après 1945 que les contacts et les échanges deviennent intenses. De nombreux Polynésiens immigrent en Nouvelle-Calédonie, tout d'abord pour les grands travaux comme le barrage de Yaté, puis lors du boom du nickel. La vie calédonienne en est profondément transformée car, outre leur contribution à la construction du pays, les Tahitiens apportent avec eux leur musique, leurs danses, leur artisanat, leur sens de l'accueil et de la fête qui accompagnent désormais, dans les mémoires, les souvenirs des années du boom. Cette période a profondément marqué tous les Polynésiens qui l'ont vécue, qu'ils soient encore présents en Nouvelle-Calédonie ou qu'ils soient retournés à Tahiti. C'est à partir de leurs récits, collectés par Solange Drollet et l'association Rao I Taratoni, que nous avons pu donner la parole à quelques-uns d'entre eux que nous remercions vivement. Mais il nous a, hélas, été impossible de contacter tout le monde. C'est pourquoi ce catalogue ne prétend pas être exhaustif. Il ne constitue qu'une première contribution à l'écriture de l'histoire des Tahitiens de Nouvelle-Calédonie, afin que leurs nombreux descendants, fiers de leurs racines et de leur double identité, connaissent mieux le parcours de leurs parents ou de leurs grands-parents qui ont quitté le *fenua* pour le Caillou.

Christiane Terrier

Véronique Defrance

ÔMUARAA





Radeau monté par des indigènes. gravure, coll. MDVN

# Chapitre 1

# DES PREMIERS PEUPELEMENTS AUX PREMIERS EXPLORATEURS

Il y a quatre mille ans, une vague de peuplement, venue du Sud-Est asiatique, se déploie sur l'ensemble des îles mélanésiennes et micronésiennes. L'origine asiatique de ces populations qui se déplaçaient par migrations maritimes successives est attestée par les vestiges archéologiques qu'a laissés la civilisation dite de la poterie « Lapita ». Leurs descendants vont peupler tout le Pacifique insulaire et y développer des complexes culturels originaux.

En 1521, le navigateur européen Magellan traverse pour la première fois le Pacifique, inaugurant les expéditions espagnoles du XVI<sup>e</sup> siècle, suivies au XVII<sup>e</sup> siècle par celles des navigateurs hollandais. Il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour que l'île de Tahiti soit découverte par Samuel Wallis, le 19 juin 1767, et pour que le capitaine Cook atteigne la Nouvelle-Calédonie, le 4 septembre 1774.

Ces voyages sont aussi des campagnes scientifiques qui ont pour objectif d'achever la cartographie du monde. Mais la lecture attentive des relations de voyage et de l'abondante littérature qu'ils ont suscitée montre, comme le rappelle Roger Boulay, que *« deux réalités cohabitent depuis l'aurore de cette exploration : on découvre des êtres de toute beauté, des lagons bleus, mais ils n'allaient pas sans coraux déchirants »*, de même que la « vahiné » ne peut être conçue sans son « cannibale ».

MAI TE MAU NUNAA  
MATAMUA E TAE ATU I TE  
MAU ÀIVANAA MATAMUA

# Les AUSTRONÉSIENS, ANCÊTRES COMMUNS des MÉLANÉSIENS et des POLYNÉSIENS

*par Jean-Christophe Galipaud*

Mélanésie et Polynésie, deux mondes opposés, implantés aux marges orientales et occidentales de l'immense océan Pacifique. Si les hasards de l'histoire récente les ont réunies, leur histoire ancienne a aussi comporté des phases de contact, suivies de phases d'isolement et d'oubli. Des marins potiers Lapita aux guerriers polynésiens, l'histoire du Pacifique insulaire est une suite ininterrompue de voyages et d'échanges qui ont tissé entre les îles un fin réseau de relations et de connaissances.

T

outes les populations du Pacifique insulaire partagent une origine commune, loin en Asie du Sud-Est, et elles ont conservé de cette histoire ancienne des langues apparentées, appartenant toutes à la grande famille des langues austronésiennes. Ce ne sont pourtant pas les premiers habitants du Pacifique. D'autres hommes se sont lancés avant eux à travers ces étendues liquides et ont préparé le chemin que nos Austronésiens empruntèrent pour découvrir les archipels vierges et isolés des confins du Pacifique.



Carte du Pacifique par Girardon et Tardieu, coll. Y. Jacquier et M. Saunders

## Premiers peuplements de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée

Ces découvreurs les plus anciens, ancêtres des aborigènes australiens et des habitants de la Nouvelle-Guinée, parlent des langues dites « papoues », très différentes dans leur structure des langues austronésiennes du Pacifique insulaire.

L'histoire débute il y a 40 000 ans, peut-être plus, lorsque des populations installées le long des côtes de l'Asie du Sud et du Sud-Est, par curiosité ou par nécessité, entreprennent la traversée du détroit qui sépare les dernières îles indonésiennes du grand continent australien. À cette époque, le niveau de la mer beaucoup plus bas libère de larges zones côtières et rapproche les îles, voire les réunit en de vastes ponts terrestres. L'Australie et la Nouvelle-Guinée forment alors un seul continent, appelé aujourd'hui « continent de Sahul ». Installés dans l'île de Timor il y a 42 000 ans, ces Papous vont rapidement traverser les quelques dizaines de kilomètres de mer qui les séparent du Sahul. Ce sont déjà des marins, même si leurs embarcations nous sont inconnues. Dans les habitats en grotte de cette période ancienne à Timor, restes de poissons du large et hameçons de coquillage attestent de leur familiarité avec la mer. Quelques millénaires plus tard, ils ont conquis les îles, alors vierges, à l'est de la Nouvelle-Guinée : archipel Bismarck et nord de l'archipel des îles Salomon, inaugurant, il y a plus de 30 000 ans, la colonisation du Pacifique. Ces grandes îles, proches les unes des autres et riches en ressources naturelles, offrent de bonnes conditions pour une installation durable. Elles serviront à nouveau de base, 27 000 années plus tard, aux nouveaux colons austronésiens.

## L'arrivée des Austronésiens et de la poterie Lapita

Ces derniers sont les descendants des premiers agriculteurs des grandes vallées de la Chine du Sud et leurs ancêtres ont développé dans l'île de Taiwan une civilisation basée sur l'agriculture des céréales, l'élevage, mais aussi la pêche et la récolte des produits de la mer. C'est dans cette île également qu'ils ont développé une langue originale, ancêtre de toutes les langues austronésiennes. Il y a 4 000 ans, certains de ces agriculteurs-marins, installés le long de la côte est de Taiwan, entreprennent les premiers voyages d'exploration dans le Pacifique Nord vers les îles Mariannes, à

deux mille kilomètres de leur île. Ils sont alors prêts pour l'exploration des îles vierges du Pacifique Sud. Pendant les quatre cents ans qui vont suivre, ils rayonnent à travers les îles de l'Asie du Sud-Est, échangent et acquièrent de nouveaux produits et de nouvelles techniques, et font partager leur culture aux populations de ces îles. À leur arrivée dans l'archipel de Bismarck, ils ont acquis les bases culturelles qui vont leur permettre de peupler successivement le Pacifique Ouest puis, beaucoup plus tard, l'immensité marine du Pacifique Est.

La Nouvelle-Calédonie, grande île isolée à l'extrémité de la chaîne des îles mélanésiennes, joue un rôle particulier dans cette histoire, car c'est le long des grandes plages de la côte Ouest que fut identifiée la céramique fabriquée par ces Austronésiens : les Lapita.



Tesson de Lapita, photo Éric Dell'Erba,  
coll. Musée de Nouvelle-Calédonie

Entre 3400 et 3000 avant le présent, ces marins vont sillonner les îles vierges du Pacifique occidental et central, jusqu'aux îles Samoa. Ils transportent avec eux plantes alimentaires et animaux qui vont se développer dans les îles, causant parfois la disparition de la faune plus ancienne, comme ce grand oiseau coureur, le *Sylviornis*, sur la Grande Terre et à l'île des Pins.

La poterie Lapita est le symbole de cette période d'exploration. Après quelques siècles, alors que les hommes s'installent durablement dans tout le Pacifique insulaire, jusqu'à Samoa, la poterie Lapita est remplacée par d'autres poteries, moins décorées.

## Apparition des grands complexes culturels du Pacifique et dernières migrations post-européennes

Les groupes se partagent les îles et les territoires, cultivent, échangent ; les langues se diversifient. Pendant les deux millénaires qui vont suivre, jusqu'au milieu de notre ère donc, vers l'an mille, ces sociétés issues du même fonds culturel Lapita continuent de se diversifier, parfois en s'isolant et plus souvent en entretenant des réseaux d'échanges de proche en proche qui garantissent la survie matérielle et l'équilibre social.

Vers l'an mille, perturbations climatiques et démographie bouleversent cet équilibre millénaire. Dans les archipels polynésiens du Pacifique central, l'insécurité grandit et de grandes pirogues guerrières partent vers les archipels voisins à la recherche de conditions de vie plus favorables. Fidji, Wallis, les îles Loyauté et la côte orientale des grandes îles de Mélanésie accueilleront bon gré mal gré ces populations guerrières. On a parfois abusivement qualifié ces mouvements de « migrations de retour », comme si les Polynésiens centraux revenaient chercher en Mélanésie leurs terres d'origine. Ces Polynésiens se sont alors installés dans des îles coralliennes marginales peu ou pas habitées par les Mélanésiens, raison pour laquelle on les qualifie d'« *outliers* » en anglais. L'île d'Ouvéa en est une des illustrations les plus célèbres.

Dans le même temps, d'autres Samoans et Tongiens s'embarquent aussi vers l'est, toujours plus loin, en quête de nouvelles terres, et découvrent les archipels du Pacifique oriental, de Hawaii aux îles Australes, de l'île de Pâques aux atolls des Tuamotu. Ils aborderont même les côtes sud-américaines et, à peine posés dans les îles de la Société, ils repartent vers l'ouest et découvrent, vers l'an 1200, les îles de la Nouvelle-Zélande. Les études génétiques actuelles montrent que d'autres populations, venues de Micronésie, ont participé à ce grand brassage culturel de l'an mille, ce qui peut expliquer les particularités du monde polynésien oriental.

Mélanésiens et Polynésiens sont ainsi de lointains cousins, dont les ancêtres partirent ensemble à la découverte du Pacifique et ont inventé, par nécessité, des sociétés dynamiques que les hasards du temps ont éloignées ou rapprochées. Le Pacifique est un continent liquide dont les îles sont les villages. De l'ouest à l'est, les réseaux anciens et l'histoire rappellent à leurs habitants qu'ils sont, un jour, tous venus de la même terre.

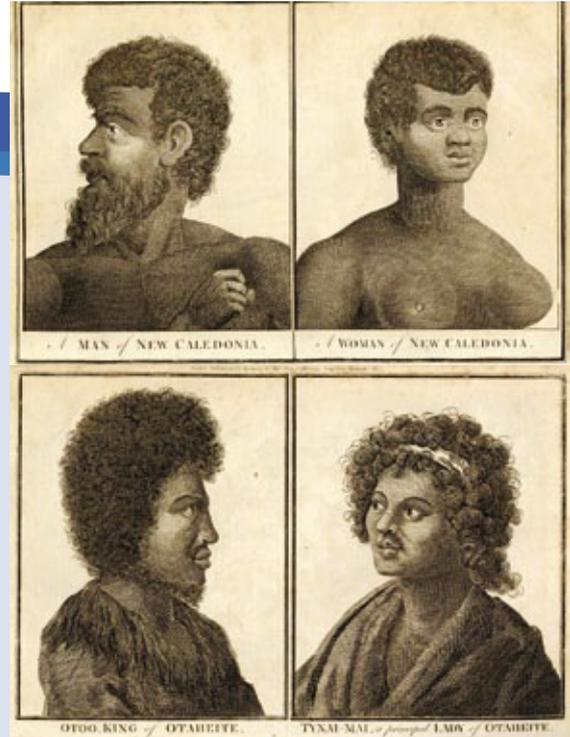


Marae de Maeva, à Huahine, coll. Terrier

## Kanak, un mot d'origine polynésienne

Le terme viendrait à l'origine du mot hawaïen « *kanaka* », signifiant « homme ». Depuis 2009, l'Académie des langues océaniques Pa'umotu admet la traduction « homme libre » comme acception la plus fidèle au « Kanaké » issu du proto-polynésien *Mamaka Kaïo*.

Ce mot est répandu dans l'ensemble du Pacifique par les navigateurs et marchands européens, sous la graphie « canaque », puis désigne plus particulièrement les populations autochtones de Mélanésie. Le terme prend peu à peu une connotation péjorative pour ne désigner que les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie. Dans les années 1970, dans un souci de valorisation d'une identité qu'ils estimaient bafouée, le mot kanak, invariable en genre et en nombre, est repris par les militants indépendantistes.



Visages de Tahitiens  
et de Néo-Calédoniens,  
gravures du voyage  
de James Cook, coll. MDVN



# Les GRANDS EXPLORATEURS de la POLYNÉSIE FRANÇAISE et de la NOUVELLE-CALÉDONIE

par Gabriel Valet

Pendant de longues décennies, avant toute installation européenne en Océanie, le Pacifique fut parcouru par de nombreux explorateurs européens en quête d'une meilleure connaissance du monde. L'espace était alors un terrain d'étude pour les cartographes, les botanistes, et bien d'autres savants, qui entrèrent en contact avec les peuples des îles au gré de leurs escales.

**L**orsque l'amiral Auguste Febvrier de Poligny des Pointes, le 24 septembre 1853, scella le destin de la Nouvelle-Calédonie à celui de la France, il était à la tête de la station navale de l'Océanie et de l'Amérique du Sud et avait établi son pavillon sur la frégate à voiles la *Forte*. L'amiral Febvrier des Pointes a également sous son autorité le gouverneur des Établissements français de l'Océanie (EFO), qui, à l'époque, est Théodore, François Page (1807-1867). Celui-ci administre Tahiti et les îles Marquises, et, à la fin de 1853, la Nouvelle-Calédonie.

Depuis Lima, Febvrier des Pointes rejoindra Tahiti à bord de la *Forte*, mais, à Papeete, il va transférer son état-major sur l'avisoir à vapeur et à roues le *Phoque*, plus rapide que sa frégate.

Ainsi donc la Nouvelle-Calédonie va faire un début de parcours administratif sous la même direction que l'archipel polynésien. Le gouverneur de ce vaste ensemble fera la navette entre Tahiti et la Nouvelle-Calédonie. Pendant les absences de ce gouverneur, un commandant particulier dirige la colonie. En 1860, la séparation sera effective et la Nouvelle-Calédonie (ainsi que ses dépendances) sera alors détachée des Établissements français de l'Océanie et érigée en colonie distincte, le 1<sup>er</sup> juillet, avec son propre gouverneur, le premier étant le capitaine de vaisseau Charles Guillain, qui ne débarquera à Port-de-France que le 2 juin 1862, mais y résidera jusqu'au 13 mars 1870. Jusqu'à l'arrivée du gouverneur Guillain, la colonie reste sous l'autorité du dernier commandant particulier, le chef de bataillon Durand, promu lieutenant-colonel le 1<sup>er</sup> juillet 1860.



L'amiral Auguste Febvrier de Poligny des Pointes, coll. ATUP

## Wallis, Bougainville et Cook

Lorsque Samuel Wallis, parti d'Angleterre le 22 avril 1766, découvre l'archipel de la Société et, notamment, Tahiti le 19 juin 1767, puis l'île d'Uvéea, qui portera par la suite son nom, il voyage à bord du *Dolphin* (il a été séparé de sa conserve, le *Swallow*, capitaine Philip Carteret, lors d'une tempête dans le détroit de Magellan). Le *Dolphin* avait déjà pris la mer en 1764, commandé par John Byron (le grand-père du poète Byron).

Puis Louis Antoine de Bougainville et ses compagnons feront le fameux voyage autour du monde de novembre 1766 à mars 1769, à bord de la *Boudeuse* et de l'*Étoile*. Ils s'arrêteront neuf jours à Tahiti après avoir louvoyé cinquante-deux

Louis Antoine de Bougainville, Voyage autour du monde de Dumont d'Urville, 1857, coll. Palombo



jours dans le détroit de Magellan. Bougainville sera enchanté de cette escale, mais c'est surtout le médecin et botaniste Commerson qui imaginera avoir trouvé la terre promise qu'il baptisera du nom d'Utopie. Bougainville aura des écrits plus réalistes, mais nommera cette terre la Nouvelle Cythère. De ce voyage naîtra le mythe de Tahiti. Wallis l'avait tout simplement nommée l'île du Roi-George-III, car depuis 1760 régnait en Grande-Bretagne le jeune roi George III qui avait alors 22 ans et qui régnera pendant soixante ans, jusqu'en 1820.

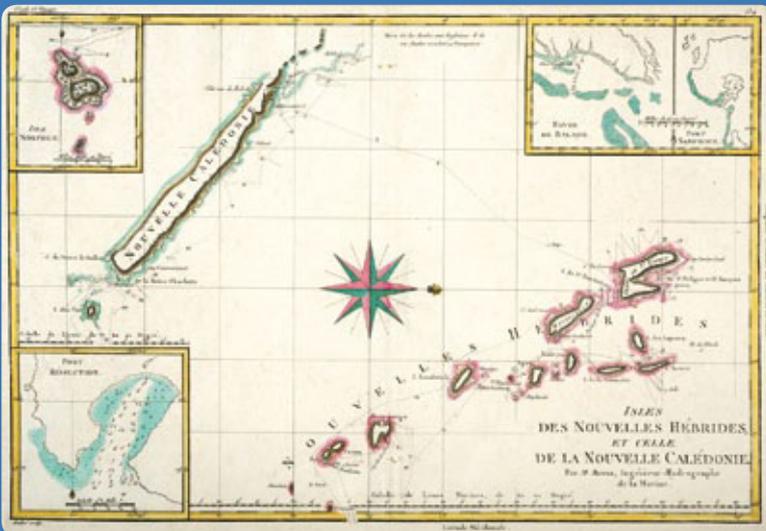
L'astronome Edmund Halley avait prévu le passage de la planète Vénus devant le Soleil en juin 1769 et cette éclipse serait visible en divers points du globe et, dans le Pacifique Sud, à l'endroit découvert par Samuel Wallis en 1767, l'île du Roi-George-III, c'est-à-dire Tahiti. De plus, il y avait toujours cette histoire de l'existence du fameux continent austral qui devait être là pour contrebalancer le poids des continents de l'hémisphère Nord, enfin, l'on ne connaissait pratiquement rien de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du détroit de Torres entre cette Australie et la Nouvelle-Guinée. L'époque des découvertes avait donc bien commencé et la Royal Society ainsi que l'Amirauté britannique décident d'organiser une nouvelle expédition qui sera scientifique.



James Cook, *Voyage autour du monde de Dumont d'Urville*, 1857, coll. Palombo

C'est James Cook qui est choisi pour commander cette expédition. L'*Endeavour* quitte Plymouth le 26 août 1768, franchit le cap Horn et arrive à Tahiti le 11 avril 1769. Cook va y rester trois mois dans le but d'observer la planète Vénus lors de son passage devant le Soleil. Le 13 juillet, mission accomplie, il reprend la mer et met le cap sur la Nouvelle-Zélande où il fera de très importantes découvertes, en particulier que cette dernière était formée de deux îles. Cook va l'explorer longuement en y séjournant plus de six mois, puis il fera route vers la Nouvelle-Hollande (qu'on n'appellera Australie qu'au XIX<sup>e</sup> siècle). Il en explorera minutieusement toute la côte est et en prendra possession en faisant escale tout au nord de l'île-continent, nommant toute cette côte est la Nouvelle-Galles du Sud. Le 7 octobre 1770, il atteindra Batavia (Djakarta aujourd'hui) en étant passé par le détroit de Torres. Il avait pleinement rempli sa mission. Il rejoindra l'Angleterre à Douvres, le samedi 13 juillet 1771.

Aucune de ces grandes expéditions n'était passée dans les parages de la Nouvelle-Calédonie, aucune n'avait soupçonné son existence, elle ne se trouvait pas sur les routes empruntées par ces grands voiliers, qui bénéficiaient des vents favorables les portant au nord de l'Australie. Les explorateurs espagnols de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et du tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, qui étaient venus dans les îles du Vanuatu, auraient pu sans doute s'en approcher, en particulier Pedro Fernandes de Queiros (1565-1615), qui découvrit en 1606 l'île qu'il nomma Tierra Australia del Espiritu Santo, et surtout son lieutenant, Luis Vaez de Torres, qui descendit jusqu'à la latitude 20° Sud, non loin de la Nouvelle-Calédonie, mais remonta alors vers le nord-est en découvrant le détroit qui porte son nom, en même temps qu'il démontra l'insularité de la Nouvelle-Guinée. Les succès considérables de l'expédition de Cook vont décider de la mise en route



Coll. Estinal

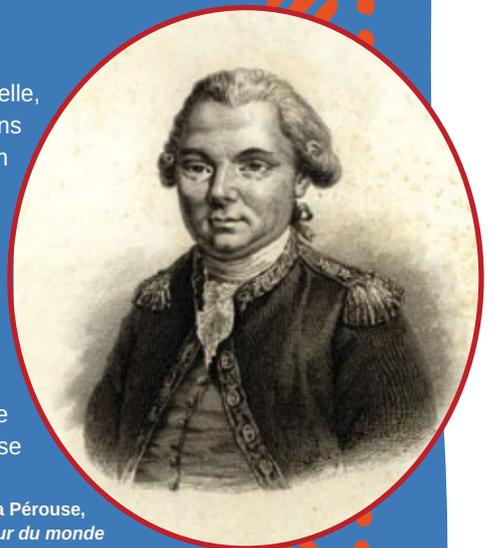
d'une deuxième expédition qui s'échelonna de 1772 à 1775. Mais, cette fois, on décida qu'elle comprendrait deux navires, l'*Endeavour* s'étant trouvé parfois dans de dangereuses situations. C'est ainsi que la *Resolution* et l'*Adventure* sont préparées pour ce grand périple. Le 13 juillet 1772, les deux navires quittent Plymouth en direction du cap de Bonne-Espérance, ils descendent très au sud dans les mers antarctiques, séjournent en Nouvelle-Zélande et arrivent dans la baie de Matavai, à Tahiti, le 15 août 1773, repartent le 1<sup>er</sup> septembre vers l'ouest en visitant toutes les îles des nombreux archipels et arrivent en Nouvelle-Zélande le 21 octobre. Au cours d'une tempête épouvantable, les navires se trouvent séparés et ne se reverront qu'en Angleterre. Cook va donc maintenant naviguer seul avec la *Resolution* et descendra vers le cercle polaire à deux reprises, atteindra la limite des 71° 10' de latitude Sud et aura enfin la certitude qu'il n'y a pas trace de l'immense continent austral dont on supposait jusqu'à présent l'existence.

La *Resolution* fait alors voile vers l'île de Pâques, puis les Marquises, qui sont bien explorées, puis les Tuamotu, avant le retour à la baie de Matavai, à Tahiti, le 22 avril 1774. Départ à nouveau vers l'ouest le 15 mai et nombreuses découvertes dans les multiples archipels rencontrés. Cook arrive ainsi dans l'archipel découvert par Queiroz et Torres et que Bougainville avait nommé les Grandes Cyclades. Après avoir exploré toutes ces îles, du 17 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 1774, Cook leur donne le nom de Nouvelles-Hébrides. Il décide alors de rejoindre la Nouvelle-Zélande, pour le Queen's Charlotte Sound, au nord de l'île du Sud, endroit qu'il apprécie particulièrement et qu'il avait bien exploré. Partant d'Espiritu Santo, il fait route plein sud, comme Torres en 1606, mais ce dernier avait dû faire face aux vents violents qui soufflent du sud-est et avait été déporté vers l'ouest, ce qui l'avait décidé à quitter cette région et à remonter vers le nord de l'Australie. La *Resolution* subira les mêmes vents, mais ce navire était parfaitement gouvernable avec de bons instruments, si bien que, le 4 septembre 1774, le *midship* Colnett, perché en haut du mât central, aperçoit une terre au sud-sud-ouest, c'est un dimanche, il est 8 heures du matin. La Nouvelle-Calédonie entrait dans l'histoire.

James Cook suivra son destin et accomplira une troisième expédition, au cours de laquelle il retournera à Tahiti puis remontera vers le Pacifique Nord, découvrira encore de nombreuses îles, dont les îles Sandwich où il sera massacré le 14 février 1779, un dimanche matin à 8 heures. Ces îles s'appellent aujourd'hui les îles Hawaï.

## Lapérouse et Bruny d'Entrecasteaux

La Nouvelle-Calédonie, durant quelques années, ne fera plus parler d'elle, jusqu'à ce que Louis XVI décide d'organiser une expédition de découverte dans le vaste océan Pacifique. Ce sera l'expédition Lapérouse, mise sur pied en 1785, expédition extraordinaire et gigantesque. Le départ de la *Boussole* et de l'*Astrolabe* a lieu le 31 juillet 1785 et le cap Horn est atteint le 1<sup>er</sup> février 1786. On fait route vers Conception où les navires restent trois semaines. Le 17 mars, c'est le départ pour l'île de Pâques avec une escale de vingt-quatre heures. Au lieu de faire route vers Tahiti, le Pacifique Ouest et la Nouvelle-Calédonie, Lapérouse, compte tenu du retard considérable, décide de prendre le chemin des îles Hawaï, pour débiter d'abord l'exploration du Pacifique Nord. Tahiti ne sera donc pas visitée et la Nouvelle-Calédonie ne le sera, sans aucun doute, qu'en mai ou juin 1788, avant que les navires ne se fracassent sur les récifs de Vanikoro.



Comte de la Pérouse,  
*Voyage autour du monde*  
de Dumont d'Urville, 1857, coll. Palombo

Une mission de recherche va être organisée par l'Assemblée nationale constituante en 1791, sur un projet de la Société d'Histoire Naturelle de Paris, et elle va être confiée à un brillant marin, Joseph Antoine Raymond Bruny, chevalier d'Entrecasteaux (1737-1793). Deux navires, baptisés *la Recherche* et *l'Espérance*, seront armés et l'appareillage se fera le 29 septembre 1791, d'Entrecasteaux étant à bord de la *Recherche* tandis que son ami Jean-Michel Huon de Kermadec commandera *l'Espérance*. Le voyage sera très riche en découvertes tant géographiques que scientifiques, car de nombreux savants seront embarqués, comme ils le furent d'ailleurs sur les navires de Lapérouse. Tous les archipels seront explorés au nord et à l'est de l'Australie, de même que les côtes ouest et sud de l'île-continent. Les navires iront jusqu'aux îles des Amis (îles Tonga) et, surtout, exploreront les côtes calédoniennes, en 1792, la côte ouest de la Grande Terre, sans pouvoir pénétrer à l'intérieur du lagon, mais les relevés hydrographiques du jeune Beautemps-Beaupré seront exceptionnels, puis, en 1793, la côte est avec, notamment, une escale à Balade qui permettra d'importantes récoltes botaniques par La Billardière ainsi que des collectes minéralogiques et zoologiques. C'est ici que décédera Huon de Kermadec à l'aube du 7 mai 1793 et qu'il sera inhumé sur l'îlot Poudioué, dans la soirée.

Les navires quitteront la Nouvelle-Calédonie au matin du 9 mai 1793 et feront route vers le nord, passant à une quarantaine de kilomètres de Vanikoro, puis rejoindront les îles indonésiennes où l'expédition sera anéantie. De nombreux marins mourront de fièvre et de dysenterie, et les navires seront saisis par les Hollandais, car la France était, à cette époque, en guerre contre toute l'Europe. Le vice-amiral Bruny d'Entrecasteaux était, quant à lui, décédé en mer, le 20 juillet 1793.

Cette grande expédition, la dernière du Siècle des lumières, ne visitera pas Tahiti. Et si William Bligh, à bord du *Bounty*, séjourna longuement à Tahiti, il passera très au nord de l'archipel calédonien, en 1789, à bord de sa chaloupe de survie, d'où il atteindra Timor, après avoir parcouru 6 700 kilomètres avec ses dix-neuf compagnons.



Joseph Dumont d'Urville,  
*Voyage autour du monde*  
de Dumont d'Urville, 1857,  
coll. Palombo

## Les grandes expéditions après l'épopée napoléonienne

Durant les quinze années suivant le retour de la *Coquille*, commandée par Louis Isidore Duperrey, le 24 mars 1825 à Marseille, le Pacifique sera le théâtre opérationnel d'un grand marin français, qui marquera profondément cette époque de découverte maritime, Dumont d'Urville. Ainsi, *l'Astrolabe*, ex-*Coquille*, commandé par ce marin d'exception, va quitter Toulon le 22 avril 1826 et fera route vers la Mélanésie qu'il explorera longuement ainsi que l'île des Amis (Tonga) et Fidji. Dumont d'Urville se rendra aux îles Loyauté dont il fera le relevé cartographique complet. L'île de Lifou a conservé les noms attribués par le grand navigateur : baie de Chateaubriand, cap Escarpé, cap des Pins, cap Bernardin, etc., de même que l'île d'Ouvéa (cap Rossel, cap Saint-Hilaire, cap Escarpé...) et les Pléiades (nord et sud). Au cours de cette expédition, Dumont d'Urville ira également à Vanikoro, du 21 février au 17 mars 1828. Il ramènera des canons et d'autres objets provenant

de l'épave de *l'Astrolabe*, qui fit naufrage lors de l'expédition Lapérouse. Le 24 février 1829, il entrera dans le port de Marseille.

On retrouve Dumont d'Urville sur *l'Astrolabe*, accompagné de la *Zélée*, de 1837 à 1840. Sur la *Zélée*, parmi les officiers, le second est Joseph Fidèle Eugène du Bouzet (1809-1867), lieutenant de vaisseau qui sera fait capitaine de corvette le 20 décembre 1840 et aura une brillante carrière.



Le gouverneur Louis Tardy  
de Montravel, coll. ATUP

On le retrouvera dès 1854 en tant que gouverneur des Établissements français de l'Océanie. Parmi les enseignes, toujours sur la *Zélée*, se trouve Louis Tardy de Montravel (1811-1864), chargé des observations astronomiques, des chronomètres et de l'hydrographie. Il sera fait lieutenant de vaisseau le 20 mars 1839 et on le reverra en 1853 au commandement de la corvette la *Constantine* qui arrivera à Nouméa le 9 janvier 1854 ; il sera le fondateur de Port-de-France. L'expédition de Dumont d'Urville part de Toulon le 7 septembre 1837 et va descendre vers les glaces de l'océan Antarctique. Le 22 janvier 1838, elle se trouve devant un mur infranchissable de la banquise. Se promettant d'y revenir, Dumont d'Urville fait alors route vers les côtes du Chili qu'il atteint au début d'avril 1838, puis se dirige vers les Gambier, les Marquises et Tahiti où il trouve Dupetit-Thouars et la *Vénus*.

Il fait ensuite route vers l'ouest, traversant les archipels polynésiens, il atteint Fidji, les Nouvelles-Hébrides, Vanikoro, les îles Salomon, les îles Carolines, les Philippines, puis redescend vers la Nouvelle-Guinée et séjournera plusieurs mois dans le vaste archipel indonésien. Il décide alors de redescendre vers les mers antarctiques et atteindra la Tasmanie le 12 décembre 1839, où il laisse, à Hobart, une quarantaine de malades. Le 21 janvier 1840, l'*Astrolabe* et la *Zélée* découvrent enfin une terre par 66° 30 de latitude Sud et 138° 31 de longitude Est. C'est une équipe dirigée par le lieutenant du Bouzet qui y déploiera le drapeau tricolore, tandis que Dumont d'Urville décidera de l'appeler Adélie, en hommage à son épouse, Adèle.

La mission se poursuit vers la Nouvelle-Zélande, après que les hommes laissés à Hobart eurent été récupérés. Dumont d'Urville décide de repasser par... les îles Loyauté, qu'il atteint le 12 mai 1840. Le 6 novembre, les navires arrivent à Toulon.

Le 15 août 1842, le capitaine de vaisseau Auguste Bérard, qui commande la corvette le *Rhin*, quitte Toulon pour venir dans le Pacifique Sud où il séjournera quatre années, visitant la région de Balade, sur la côte est calédonienne, du 17 septembre au 6 octobre 1845, à la grande joie de la petite mission catholique établie à Balade et dirigée par Mgr Douarre.

Tous ces grands voyages scientifiques de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle furent entrepris dans des conditions extrêmement difficiles. Quelques explorateurs touchèrent Tahiti, seul Dumont d'Urville arriva aux îles Loyauté ainsi qu'Auguste Bérard qui séjourna à Balade.



Gustave Alphonse



Gravures de Tahitiennes, 1832, coll. ADCK

Le  
**TIVOLI**

vous invite  
à venir chaque mois  
à sa grande soirée travestie  
animée par Jean SUHAS  
et la formation des Frères HARS

Thème : Bal Rue de Lappe - Photo "CARMEN STUDIO"

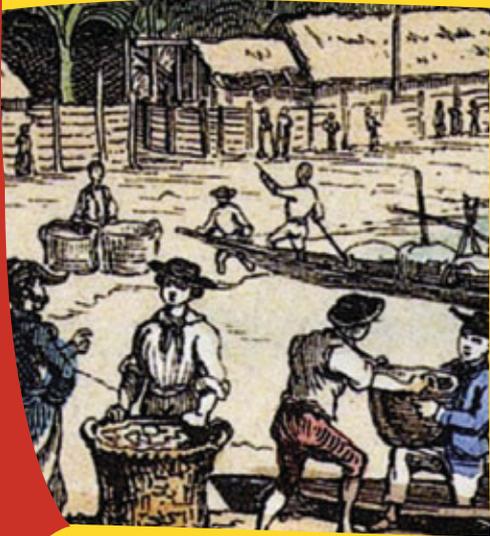
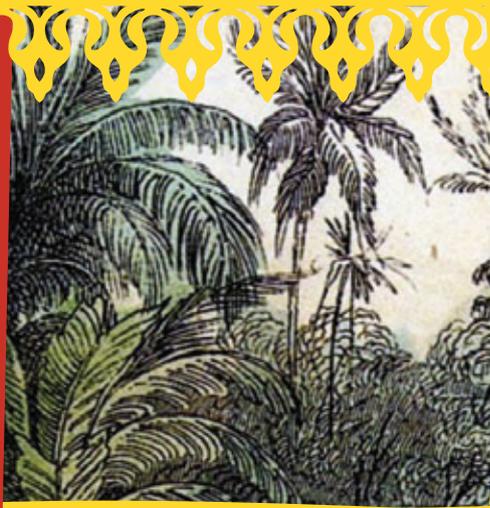
Fonds Sud Pacific



## Entre vahiné et ukulélé

Comme en témoignent les récits des explorateurs des mers du Sud (Wallis, Bougainville, Cook...), Tahiti devient la « Nouvelle Cythère ». Elle répond à la thèse de la supériorité des hommes « enfants de la nature » prônée par Jean-Jacques Rousseau, aussi les expéditions scientifiques du XVIII<sup>e</sup> siècle vont-elle être nourries par les rêveries des philosophes du Siècle des lumières. Cette vision sera véhiculée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle par les récits illustrés, les gazettes et les estampes populaires présentant une Polynésie aux paysages merveilleux, où la vie est facile, les hommes beaux et heureux et les femmes avenantes. Les Occidentaux, en mal d'exotisme, forgent alors le mythe de la vahiné couverte de fleurs et ondulant au son du ukulélé. Celle-ci devient un des sujets favoris des cartes postales dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis des journaux de voyage dans les années 1900 et, enfin, des romans populaires et de la production cinématographique dans les années 1950. Malgré un courant d'imagerie effrayante, conforté par les missionnaires présentant la Mélanésie comme une terre d'anthropophagie, le Pacifique demeure la destination de rêve.

Le mythe fait encore recette dans les années 1960, quand la communauté polynésienne s'installe à Nouméa et contribue à donner à la ville cette ambiance festive tant dans les dancings que lors de soirées. Il faudra attendre les années 1990 pour que la suprématie de la musique tahitienne s'estompe en faveur de la danse et de la musique kanak.



## *Chapitre 2*



# LES ORIGINES DE LA FRANCONÉSIE (1843-1914)

Les archipels de l'Océanie insulaire sont restés pendant longtemps inconnus des Européens. Trois siècles se sont écoulés entre leur première découverte et leur exploration. Il n'a fallu, par contre, qu'à peine plus d'un siècle pour qu'ils passent sous la souveraineté des grandes puissances coloniales européennes.

Mis à part les archipels de Wallis et Futuna dont le protectorat est ratifié en 1887 et les Nouvelles-Hébrides consacrées condominium en 1906, la Polynésie française actuelle et la Nouvelle-Calédonie ont historiquement représenté les deux principales colonies françaises d'Océanie.

Si à Tahiti, la France avait mis en place en 1842 un protectorat, alors qu'elle avait pris possession des Marquises qu'elle envisagea un temps de transformer en colonie pénale, elle s'est, en Nouvelle-Calédonie, dès la prise de possession le 24 septembre 1853, orientée vers un régime de colonie lui paraissant seul susceptible de garantir les conditions nécessaires à la transformation de l'archipel en colonie pénitentiaire.

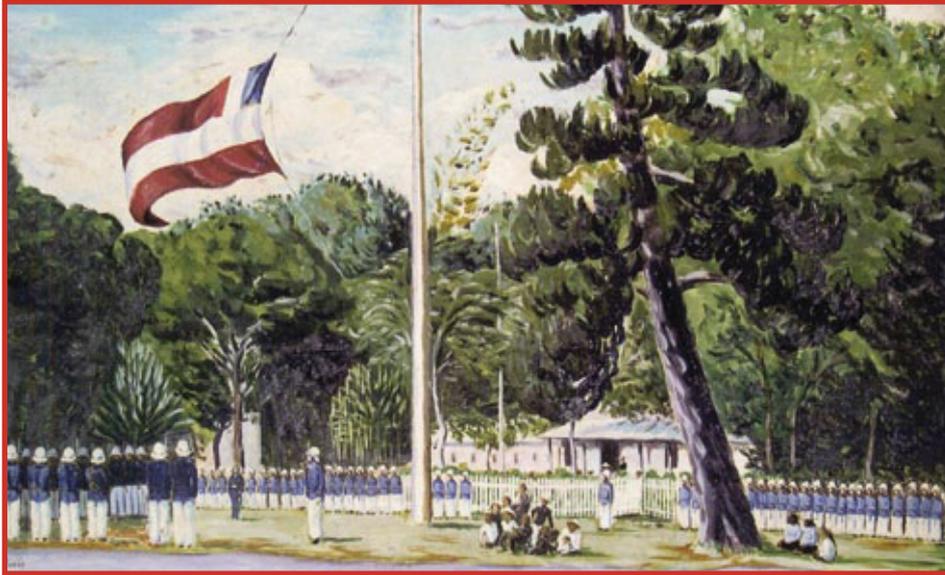
Cependant bien que présentant d'évidentes similitudes, l'administration de ces deux colonies n'a pas revêtu des modalités absolument identiques. Les articles qui suivent se proposent donc tant l'identification des principales similarités de leur gestion que des différences de plus en plus nombreuses apparues au fil des années ainsi que la compréhension de leurs origines historiques.

TE MAU TUMU NO TE  
NATIRAA I ROTO I TE  
PAPAA-MAOHI



# La FRANCE ABSENTE du PACIFIQUE AVANT 1840

*par Christiane Terrier*



*La fondation de l'Australie, représentant la création de la colonie pénitentiaire de Port Jackson (Sydney),  
coll. Mitchell Library*

## Les Espagnols en Micronésie

Avant 1840, on assiste uniquement à « une colonisation des marges ». La première puissance qui s'installe dans le Pacifique est l'Espagne, en 1565, à Guam, qui étend son influence sur l'ensemble des Mariannes et des Philippines proches. Ensuite, bien que l'Espagne n'en ait pas pris formellement possession, elle considère les archipels des îles Carolines et des îles Marshall comme faisant partie de sa sphère d'influence. En revanche, après les expéditions de Mendâna de Neira, en 1595, qui découvre les îles Santa Cruz, et de Queiros, révélant, en 1606, l'existence de l'île d'Espiritu Santo au nord du Vanuatu, les Espagnols renoncent à tout projet d'exploration et, à plus forte raison, d'installation dans le sud du Pacifique.

## L'implantation britannique en Australie

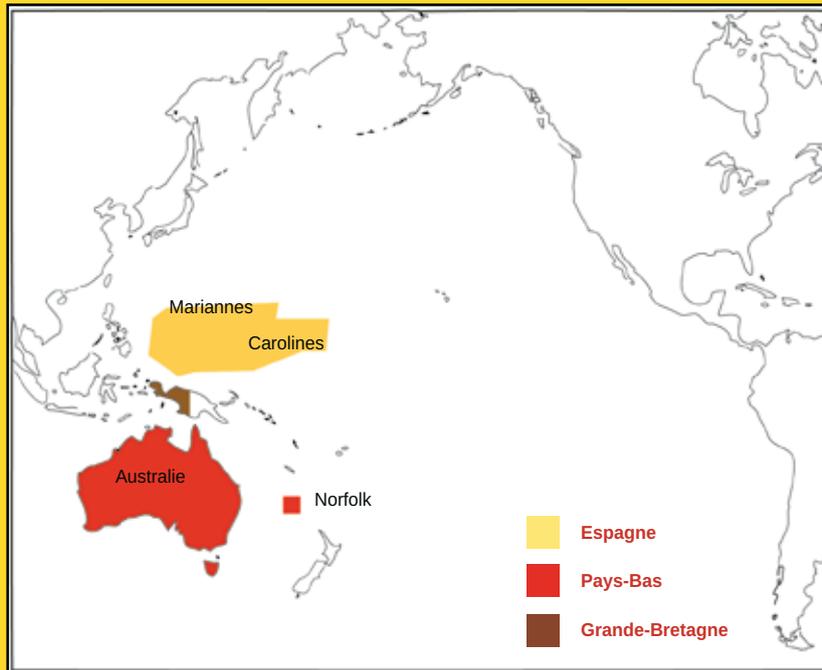
La deuxième puissance à s'installer dans le Pacifique Sud est la Grande-Bretagne. La proclamation de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, en 1776, l'ayant privée de la possibilité d'envoyer ses bagnards en Virginie, le gouvernement britannique opte pour la déportation dans les mers du Sud. Son choix se porte sur la Nouvelle-Galles du Sud où débarque, le 26 janvier 1788, le premier convoi de « convicts » à l'origine de la ville de Sydney. D'autres établissements pénitentiaires sont ensuite installés, qui seront à l'origine de la plupart des États australiens, mais, à partir de 1830, la colonisation pénale fait place à une colonisation libre systématique.

## Les Hollandais dans l'ouest de la Nouvelle-Guinée

Enfin, après que le traité de Londres de 1814 eut définitivement attribué les Moluques et la partie ouest de la Nouvelle-Guinée (actuel Irian Jaya) aux Hollandais, ceux-ci en prennent possession en 1828 et y bâtissent un fort.

## Une implantation française interrompue par les guerres de la Révolution et du Premier Empire

En ce qui concerne la France, celle-ci a été présente dès le XVIII<sup>e</sup> siècle au travers de divers « agents » qui sont principalement des explorateurs puis des missionnaires. Mais cette entrée en fanfare dans « le grand océan » est brutalement interrompue par les épisodes de la Révolution et du Premier Empire. La réapparition de la France, avec la monarchie de Juillet, sur le théâtre océanien, l'installation, à partir de 1834, de missionnaires catholiques français voulant contrer l'influence protestante, l'émancipation croissante des colons australiens, qui considéraient la région comme faisant partie de leur sphère d'influence, et l'hostilité ancienne entre les deux nations entraînent, dès 1840, la Grande-Bretagne et la France dans une rivalité pour le contrôle des archipels.



Les puissances coloniales dans le Pacifique Sud avant 1840

# Un « COME-BACK » FRANÇAIS CONFRONTÉ à L'HOSTILITÉ des BRITANNIQUES (1842-1847)

*par Christiane Terrier*

Les ambitions françaises se portent alors vers Tahiti et la Nouvelle-Calédonie. Mais l'émancipation croissante des colons australiens qui considèrent la région comme faisant partie de leur sphère d'influence et l'hostilité ancienne entre les deux nations entraînent, à partir de 1840, la Grande-Bretagne et la France dans une rivalité pour le contrôle des archipels.



## 1842-1843 : la prise de possession des Marquises et l'établissement du protectorat sur Tahiti

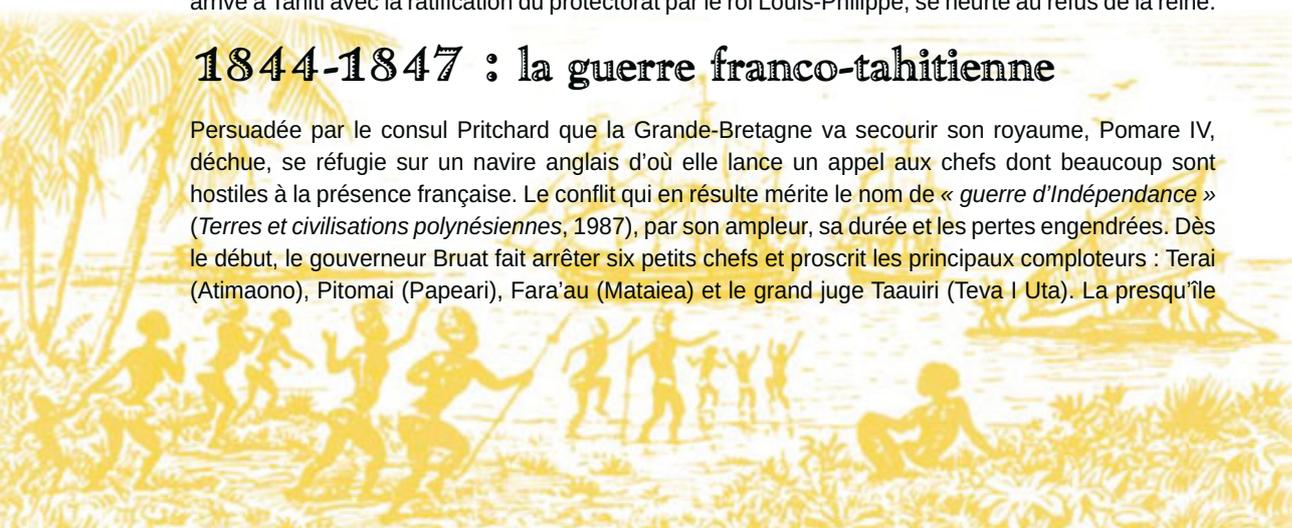
Après cet échec, le ministre de la Marine et des Colonies, Victor Guy Duperré, amiral et ministre de la Marine de 1834 à 1843, ne souhaite pas en rester là. Sous prétexte de soutenir les missionnaires catholiques, les autorités polynésiennes sont soumises à des pressions. Ainsi, la France prend possession des îles Marquises entre mai et juin 1842 sur ordre du gouvernement, tandis qu'à l'initiative individuelle du contre-amiral Dupetit-Thouars un protectorat est établi sur Tahiti le 9 novembre 1842. Ce jour-là, en l'absence de la reine, plusieurs grands chefs signent le traité liant leur pays à la France. Au même moment, le pasteur Pritchard tente, mais en vain, de convaincre l'Angleterre d'annexer Tahiti. Dupetit-Thouars nomme le consul Moerenhout et deux officiers à la tête du gouvernement du protectorat. Ce gouvernement doit régler les affaires concernant les relations extérieures, le port et les résidents européens. Les lois et les coutumes tahitiennes restent en vigueur et la reine Pomare conserve tous ses droits. Mais des tensions surviennent rapidement, avivées par le retour de Pritchard qui encourage le gouvernement tahitien à dénoncer le traité avec la France. Le 13 mars 1843, la reine demande la protection de l'Angleterre. Puis, le 5 novembre 1843, l'amiral Dupetit-Thouars, arrivé à Tahiti avec la ratification du protectorat par le roi Louis-Philippe, se heurte au refus de la reine.



Le contre-amiral  
Dupetit-Thouars,

## 1844-1847 : la guerre franco-tahitienne

Persuadée par le consul Pritchard que la Grande-Bretagne va secourir son royaume, Pomare IV, déchu, se réfugie sur un navire anglais d'où elle lance un appel aux chefs dont beaucoup sont hostiles à la présence française. Le conflit qui en résulte mérite le nom de « guerre d'Indépendance » (*Terres et civilisations polynésiennes*, 1987), par son ampleur, sa durée et les pertes engendrées. Dès le début, le gouverneur Bruat fait arrêter six petits chefs et proscrit les principaux comploteurs : Terai (Atimaono), Pitomai (Papeari), Fara'au (Mataiea) et le grand juge Taauiri (Teva I Uta). La presque île





Canots arrivant sur une plage avec autochtones nus et armés, coll. Archives de Tahiti

de Tairarapu entre à son tour en effervescence. Le chef de la colonie vient alors en personne diriger la construction du fort de Taravao, pour isoler les rebelles. Pendant son absence, George Pritchard est arrêté et expulsé. Le 21 mars 1844, les premiers coups de feu sont tirés sur le fort de Taravao. La situation des Français est difficile car, en dehors de Papeete et de l'isthme de Taravao, une grande partie de l'île est entre les mains des insurgés (Punaauia, Faaa, Teva I Uta). À Mahaena, le chef Fanaue dispose de plusieurs centaines de guerriers. Les camps de Papenoo et de la Punaruu sont solidement retranchés. Le conflit s'étend aux îles Sous-le-Vent. Cependant, les plus grands chefs de Tahiti et de Moorea ne se rangent pas du côté des insurgés. Pour contrer ces derniers, la tactique adoptée consiste à les repousser vers les montagnes afin de les isoler et de les priver de toute aide extérieure. Finalement, les opérations menées à l'aide de supplétifs polynésiens conduisent, en décembre 1847, les principaux chefs insurgés à déposer leurs armes, et le retour de la reine Pomare IV marque l'acceptation définitive du protectorat. La violence de la guerre a entraîné la destruction de villages et de cultures. Sur le plan international, l'« affaire Pritchard » est tout près de provoquer une grave crise entre la France et l'Angleterre.

## 1844-1847 : de l'« affaire Pritchard » au « coup » de Jarnac



Victor Guy Duperré (1775-1846) par Joseph-Désiré Court, coll. Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon  
Plusieurs fois ministre de la Marine et des Colonies entre 1834 et 1843, il a joué un rôle important dans l'expansion de la présence française en Océanie à cette époque.

En mars 1843, bien que regrettant l'intervention française, le gouvernement britannique avait reconnu le protectorat français sur Tahiti. En novembre de la même année, la France et la Grande-Bretagne signent par ailleurs une déclaration reconnaissant l'indépendance des îles Hawaii, dont un Anglais, Lord Paulet, avait pris possession en février 1843, suite à des menaces d'intervention proférées par un capitaine français. Mais l'expulsion du pasteur Pritchard déclenche une crise entre les deux pays. L'opinion anglaise, poussée par la réaction nationaliste et la passion religieuse, exige réparation. L'opinion française pousse, de son côté, le gouvernement à ne pas céder. Les deux principaux dirigeants, Aberdeen et Guizot, purent éviter un conflit entre les deux pays. La France exprima ses regrets et offrit une indemnité.

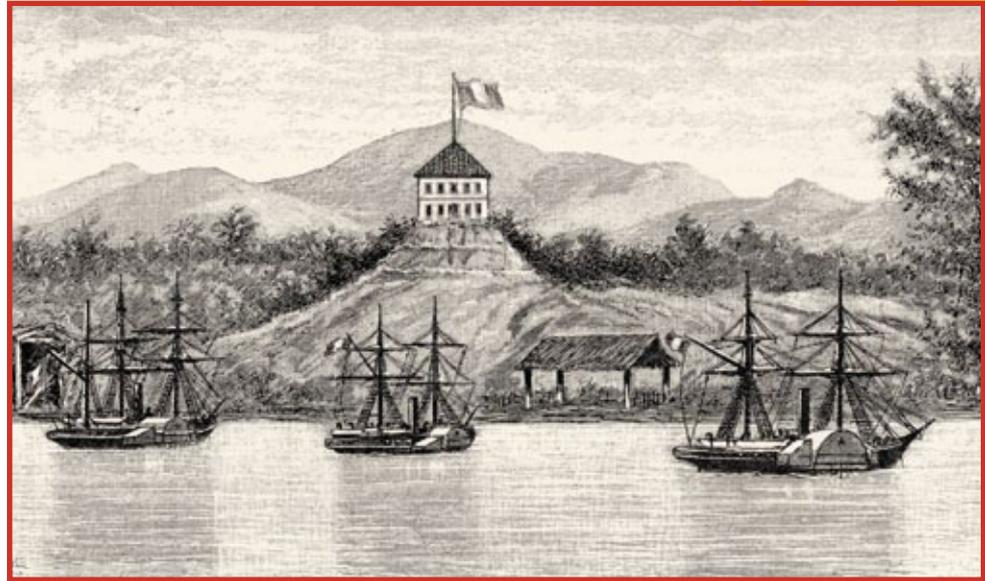
L'affaire Pritchard met fin à la politique des points d'appui développée depuis quelque temps par la monarchie de Juillet dans des îles du Pacifique où existaient déjà des missions catholiques. Un traité de paix et d'amitié avait été signé avec le roi des îles Wallis en janvier 1842 et une demande de protectorat formulée en novembre 1842, cet acte étant, selon l'usage, « *présenté comme une demande spontanée, ce qui laissait au gouvernement toute latitude pour y répondre, en la ratifiant, en la refusant, en ne lui donnant pas suite ou, comme ce fut le cas pour les îles Gambier en 1844, en l'acceptant tacitement* ». (Atlas de Polynésie, 1990)

Si la demande de protectorat, obtenue du roi des Gambier par Dupetit-Thouars, est tacitement acceptée, la France se voit obligée de signer en 1847 avec la Grande-Bretagne la convention dite de Jarnac. Celle-ci garantit l'indépendance des îles Sous-le-Vent qui ne font pas partie des états sur lesquels régnaient les Pomare. L'affaire Pritchard conduit aussi la France à renoncer en 1844 à la première prise de possession, restée officieuse, de la Nouvelle-Calédonie effectuée l'année précédente.

# TAHITI et la PRISE DE POSSESSION de la NOUVELLE-CALÉDONIE

*par Louis-José Barbançon*

C'est de Tahiti que le contre-amiral Febvrier des Pointes, commandant en chef de la station française dans la mer Pacifique, s'embarque sur le *Phoque* pour prendre possession de la Nouvelle-Calédonie. Les Français y étaient déjà installés, mais sans en avoir pris possession, à la différence des Marquises annexées en 1842 par Dupetit-Thouars. Tahiti était alors un protectorat français et l'on peut légitimement s'interroger sur les raisons d'une prise de possession de la Nouvelle-Calédonie plutôt que l'établissement d'un protectorat comme à Tahiti ou encore à Wallis.



Rade de Balade, dessin du comte de Macé, tiré du livre de P.A. de Salanis *Marins et Missionnaires*, coll. SAV

**L**e 2 mai 1853, une dépêche chiffrée est envoyée à Febvrier des Pointes, alors à Lima, lui donnant ordre de prendre possession de la Nouvelle-Calédonie. Dès sa réception, il embarque sans perdre de temps sur la frégate la *Forte* et rejoint Tahiti. Page, commandant la subdivision navale de l'Océanie, n'a pas été tenu informé des ordres ministériels, comme le montre ce passage d'une lettre datée du 2 mai 1853, à Papeete, à propos d'un éventuel sauvetage de la *Seine* naufragée en 1846 sur les côtes de la Nouvelle-Calédonie : « *J'enverrai un de mes bâtiments reconnaître d'abord le sinistre et s'il peut tenter un premier essai, j'y suis autorisé par mes instructions, je lui donnerai l'ordre précis de ne rien faire qui puisse porter ombrage aux Anglais et les alarmer sur de prétendus projets de prise de possession.* »

Le plan de Febvrier des Pointes consiste à laisser la *Forte* à Tahiti et à embarquer sur la corvette à vapeur le *Prony*, mais, comme l'explique Page, « *l'Amiral était pressé de se rendre aux terres plus à l'ouest ; par malheur la corvette à vapeur le Prony sur laquelle il comptait pour opérer ce mouvement avait été arrêtée à Callao pour une avarie grave* ». Sans attendre l'arrivée prochaine du *Prony*, le contre-amiral décide d'embarquer sur l'avis à vapeur le *Phoque* qui, selon Page, « *était prêt à partir dans les 24 heures ; l'Amiral le prit et continua sa route le 2 septembre, laissant sur la rade la Forte que le Prony rallia le 7* ».

Le *Phoque* arrive à Hienghène le 23 septembre et mouille le lendemain à Balade où le contre-amiral Febvrier des Pointes « prend possession de l'Île de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances au nom de S. M. Napoléon III, Empereur des Français ». Puis il précise : « En conséquence, le pavillon français est arboré sur ladite Île de Nouvelle-Calédonie qui, à compter de ce jour, 24 septembre 1853, devient, ainsi que ses dépendances, colonie française. »

Reste à se demander pourquoi une prise de possession plutôt qu'un protectorat comme à Tahiti ou à Wallis.

## Protectorat à Tahiti

À Tahiti, après bien des péripéties, la demande de protectorat, signée par quatre chefs coutumiers et arrachée dans la nuit du 8 au 9 septembre 1842 à la reine Pomare, était parvenue à Dupetit-Thouars en ces termes :

« 1° La souveraineté de la reine et son autorité et l'autorité des chefs sur leurs peuples seront garanties. 3° [...] La possession des terres de la reine et du peuple leur sera garantie. Ces terres leur resteront. [...] À ces conditions la reine Pomare et ses grands chefs demandent la protection du Roi des Français... »

Dans la lettre de ratification officielle adressée par Louis-Philippe à la reine Pomare, le 25 mars 1843, celui-ci confirma : « Conservez vos terres, et votre autorité intérieure sur vos sujets. »

Enfin, après la tentative d'annexion désavouée de Dupetit-Thouars en novembre 1843 et l'affaire Pritchard, la nouvelle convention, adoptée en août 1847, prévoit que les îles Tahiti, Moorea et dépendances sont placées « sous la protection immédiate et exclusive de S. M. le Roi des Français ». En effet, les relations franco-britanniques dans le Pacifique sont alors réglées par des accords mutuels. Dans un rapport au ministre, daté de décembre 1852, où Mestro, directeur des Colonies (du 28 février 1848 au 30 avril 1858), développe un véritable argumentaire en faveur d'une prise de possession de la Nouvelle-Calédonie, on peut lire à propos de Tahiti que le protectorat est « ... limité à Taïti. Les îles sous le vent... ont été déclarées neutres par un arrangement passé entre l'Angleterre et la France. »

Le même rapport évoque la proposition du gouverneur Bonard, en 1851, « de convertir à Taïti notre protectorat en souveraineté », projet repoussé par le Gouvernement français qui craignait que la dénonciation unilatérale par la France de l'acte de 1842 et des accords de 1847 entraîne « évidemment pour l'Angleterre la faculté de regarder, par contre, comme caduque la déclaration de neutralité des îles sous le vent et d'y créer un établissement voisin et rival du nôtre ».

Enfin, Mestro souligne : « Si on pouvait songer à l'établissement de la souveraineté de la France sur l'ensemble de l'archipel de la Société, cela vaudrait mieux peut-être que de songer à la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie. Mais la question paraissant avoir été irrévocablement jugée en sens contraire et la nécessité de nous assurer dans l'océan Pacifique la position qui nous manque ne paraissant pas sérieusement contestable, à quelle localité pourrait-on songer à donner la préférence sur cette terre encore libre de toute prise de possession et qui offre [...] tous les avantages réunis, hormis un seul, la proximité. »



Coll. MDVN

## Protectorat à Wallis

Dans le cas de Wallis, la demande de protectorat, du 4 novembre 1842, se présentait ainsi : « *Nous le roi des Îles Wallis et les chefs soussignés, après avoir embrassé la religion catholique [...] déclarons vouloir former un État libre et indépendant et demandons à être sous la protection de Sa Majesté Louis-Philippe 1<sup>er</sup> Roi des Français.* »

Bruat, chargé de transmettre la réponse des ministères, en avril 1844, écrit : « *En vous accordant la protection, le roi des Français reconnaît votre indépendance.* » Finalement, le protectorat ne sera pas officiellement reconnu par le gouvernement français, mais, après « *des réactions anglaises mitigées* », l'influence française sur Wallis et Futuna est reconnue de fait. La réponse généralement apportée à cette question est que ces deux dernières îles, Tahiti et Wallis, possédaient un régime monarchique plus centralisé et personnalisé, à la différence de l'organisation existant en Nouvelle-Calédonie, plus confuse et partagée entre de nombreux chefs. Dans ces conditions, l'établissement d'un régime de protectorat peut logiquement apparaître comme plus difficile dans l'archipel calédonien.

## Prise de possession en Nouvelle-Calédonie

Il faut néanmoins rappeler qu'à Balade, le 1<sup>er</sup> janvier 1844, le capitaine de corvette Laferrière, commandant du *Bucéphale*, chargé de déposer les premiers missionnaires catholiques, s'adressa à plusieurs chefs du nord de la Grande Terre pour entériner un texte de reconnaissance de souveraineté et de mise sous haute protection :

« *Nous, chefs de l'île Opao (Nouvelle-Calédonie)*

*Par devant le commandant et les officiers de la corvette française le Bucéphale, déclarons que, voulant procurer à nos peuples les avantages de leur réunion à la France, nous reconnaissons, à dater de ce jour, la souveraineté pleine et entière de son gouvernement, plaçant nos personnes et notre terre d'Opao (Nouvelle-Calédonie) sous leur haute protection vis-à-vis de toutes les puissances étrangères, et adoptons pour nôtre le pavillon français, que nous jurons de faire respecter par tous les moyens en notre pouvoir.* »

Certes, on peut toujours objecter que l'organisation sociale des Kanaks de Nouvelle-Calédonie est mieux connue en 1853 qu'elle ne l'était en 1844, avant l'arrivée puis le séjour des missionnaires et avant la mission d'exploration de la corvette *Alcmène* en 1850. La prise en compte de la dispersion des pouvoirs, cette raison logique aux historiens d'aujourd'hui, ne semble pas apparaître dans les textes de l'époque où est plutôt évoqué le caractère aléatoire du protectorat.

Ainsi, Mestro note à propos de Tahiti : « *Nous n'avons pas la souveraineté. Nous y avons un droit de protectorat mal défini, reconnu à grand peine par l'Angleterre, et dont l'application peut amener d'un jour à l'autre des difficultés.* »

Déjà, en 1851, une commission présidée par l'amiral Mackau et chargée d'étudier les différents lieux possibles de colonie pénitentiaire avait soulevé ce problème : « *Tahiti présente le même inconvénient d'insuffisance de territoire et, de plus, étant placée sous le régime du protectorat, la France n'étant pas libre d'y agir en pleine souveraineté, il faudrait s'attendre à des complications et des difficultés de toutes sortes.* »

Cette opinion est encore formulée dans une note d'avril 1852 sur Tahiti, à propos du projet de cession des îles par Pomare : « *Il est vrai qu'au nombre des motifs qui ont détourné de prendre Taïti pour siège du lieu de déportation, se trouvait cette considération qu'on ne pouvait pas placer un pénitentiaire*



# GOUVERNEURS et COMMANDANTS PARTICULIERS des EFO de 1853 à 1860

**D**e 1853 à 1860, la Nouvelle-Calédonie est rattachée aux Établissements français de l'Océanie. Elle est placée sous les ordres du commandant de la Subdivision navale du Pacifique, commissaire impérial aux îles de la Société. Pendant les absences du commissaire impérial, un commandant particulier dirige la Nouvelle-Calédonie.

En poste à Tahiti	En poste en Nouvelle-Calédonie
<p><b>15 septembre 1851 : Théogène François Page</b>, capitaine de vaisseau, est nommé commissaire de la République aux îles de la Société. Il entre en fonctions le 16 juin 1852. Le 1<sup>er</sup> avril 1853, suivant le décret du 2 décembre 1852 promulguant le sénatus-consulte rétablissant l'Empire, Page prend le titre de commissaire impérial. La Nouvelle-Calédonie, dont la France a pris possession le 24 septembre 1853, est rattachée aux Établissements français de l'Océanie.</p>	<p><b>24 septembre 1853 : le contre-amiral Auguste Febvrier des Pointes</b> prend officiellement possession au nom de l'Empereur et pour la France de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, ainsi qu'il lui en avait été prescrit par instructions ministérielles du 29 avril 1853. Le 29 septembre 1853, a lieu la prise de possession de l'île des Pins.</p>
	<p><b>30 décembre 1853 : le commandant de Brun</b>, commandant la corvette <i>Prony</i>, est nommé gouverneur par intérim par le contre-amiral Febvrier des Pointes qui quitte l'île le 1<sup>er</sup> janvier 1854.</p>
	<p><b>9 janvier 1854 : Louis François Tardy de Montravel</b>, capitaine de vaisseau, arrivé en Nouvelle-Calédonie à la suite des instructions ministérielles du 29 avril 1853, en prend le commandement.</p>
<p><b>22 mars 1854 : Joseph Fidèle Eugène, marquis du Bouzet</b>, capitaine de vaisseau, est nommé « Gouverneur des Établissements français et Commandant de la Subdivision navale de l'Océanie ».</p>	<p><b>22 mars 1854 : Joseph Fidèle Eugène</b>, marquis du Bouzet, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur des Établissements français et commandant de la Subdivision navale de l'Océanie. Il arrive en Nouvelle-Calédonie le 18 janvier 1855.</p>
<p><b>21 novembre 1854</b> : un commandant particulier est installé à Tahiti.</p>	<p><b>5 avril 1854 : Jules Testard</b>, chef de bataillon d'infanterie de marine, est nommé commandant particulier. Il arrive le 20 janvier 1855.</p>



**13 mars 1856 : le capitaine de frégate Roy**, commandant particulier, est nommé commissaire impérial par intérim pendant une absence de Du Bouzet.

**30 décembre 1856 : le comte de Pouget**, capitaine de frégate, commandant particulier, reprend l'intérim jusqu'au retour de Du Bouzet (en janvier 1857).

**25 mars 1857 : le comte de Pouget**, capitaine de frégate, commandant particulier, exerce à nouveau les fonctions de commissaire impérial par intérim pendant une absence de Du Bouzet (revenu en juin 1857).

**19 mai 1858 : Jean-Marie Joseph Saisset**, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur des Établissements français et commandant de la Subdivision navale de l'Océanie. Il entre en fonctions en septembre 1858.

**25 mai 1856 : Edmond Mathurin Marie Le Bris**, capitaine de corvette, exerce les fonctions de commandant supérieur du 25 mai 1856 au 5 mai 1857 (date du retour de Du Bouzet).

**19 mai 1858 : Jean Marie Joseph Théodore Saisset**, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur des Établissements français et commandant de la Subdivision navale de l'Océanie. Il arrive en Nouvelle-Calédonie le 23 mai 1859.

**15 septembre 1858 : Jean-Pierre Thomas Durand**, chef de bataillon d'infanterie de marine, est nommé commandant particulier. Arrivé le 26 mars 1859, il prend le commandement de l'île jusqu'à l'arrivée de Saisset, le 22 mai 1859.

**25 octobre 1858 : Jules Testard**, chef de bataillon d'infanterie de marine, commandant particulier, dirige la colonie à compter du 26 octobre 1858, date du départ de Du Bouzet.

**21 décembre 1858 : départ de Testard, Louis Félix Roussel**, capitaine du génie, reprend provisoirement le commandement de l'île jusqu'au 26 mars 1859, date de l'arrivée de Durand.

Le décret du 14 janvier 1860 modifie le système de gouvernement des Établissements français de l'Océanie qui cessent d'être placés sous l'autorité du commandant de la Subdivision navale du Pacifique : la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances forment un établissement distinct. Les îles Marquises et les Établissements militaires et maritimes de Tahiti sont placés sous l'autorité d'un commandant qui remplit en même temps les fonctions de commissaire impérial aux îles de la Société. Il prend le titre de commandant des Établissements français de l'Océanie.

# Le GOUVERNEUR JOSEPH DU BOUZET (1854-1858)

par Gabriel Valet

Mis à part le gouverneur Saisset qui lui succédera, le gouverneur Joseph du Bouzet est la figure la plus marquante du court épisode de gestion commune des deux archipels. Connaissant déjà bien le Pacifique pour y avoir antérieurement plusieurs fois navigué, il sera le premier à organiser des relations régulières et pratiquement mensuelles entre Tahiti et la Nouvelle-Calédonie.

## Une longue expérience de la navigation dans le Pacifique

On a vu que le commandant en second de la *Zélée*, avec l'*Astrolabe* de Dumont d'Urville, était Joseph du Bouzet. Il avait voyagé, à 18 ans, comme aspirant, sur l'énorme frégate la *Thétis*, commandée par le baron Hyacinthe Bougainville, qui avait quitté le port de Brest le 8 mars 1824 et y rentra le 24 juin 1826. Du Bouzet va retourner dans le Pacifique Sud, en tant que capitaine de corvette, commandant l'*Allier* puis l'*Aube*, de 1841 à 1843. C'est lui qui ira à Futuna, en janvier 1842, recueillir les restes du corps du père Chanel. En novembre 1845, il prend le commandement d'une belle corvette, la *Brillante*, qui est rattachée à la division navale du Pacifique et avec laquelle il effectuera une tournée de présence aux îles Marquises, à Tahiti, aux Samoa, aux Tonga, à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie, à Balade et à Pouébo où la *Brillante* arrivera juste à temps, le 12 août 1847, pour sauver les missionnaires qui étaient assiégés et allaient être massacrés. Des vitraux de l'église de Balade et de celle de La Conception retracent ce sauvetage des missionnaires par l'équipage de la *Brillante*.

Le 22 mars 1854, le capitaine de vaisseau Joseph du Bouzet est nommé commissaire impérial du vaste ensemble colonial océanien (c'est ainsi qu'on désignait ce qui deviendra plus tard un gouverneur). Il met son guidon sur la corvette *Aventure* et appareille le 10 juin 1854. Il arrive à Papeete le 18 novembre. Le gouverneur Page quitte Tahiti le 21 novembre, embarqué sur la *Moselle*.

Le décret du 22 mars 1854 notifiât au gouverneur du Bouzet : « Vous réunirez dans vos attributions de gouverneur des Établissements français de l'Océanie le commandement des Marquises, de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie. Vous n'êtes tenu à aucune résidence fixe et obligatoire (c'est un gouverneur SDF !) ... Vous serez représenté dans chacun de ces territoires par un commandant particulier... » C'est ainsi qu'il nomme, le 21 novembre 1854, commandant particulier à Tahiti son second sur l'*Aventure*, le capitaine de frégate Louis, François Roy, qui a 26 ans. Il le restera jusqu'au 30 décembre 1856.

Du Bouzet ne fera qu'une courte escale à Papeete où beaucoup de choses ont été entreprises sous le gouvernement des divers représentants de la France. En revanche, en Nouvelle-Calédonie, tout est à faire et une immense tâche attend le premier gouverneur qui y est nommé par l'empereur Napoléon III.

## Un gouverneur des EFO très présent en Nouvelle-Calédonie

Dès le début de l'année 1855, le gouverneur du Bouzet met le cap sur la Nouvelle-Calédonie avec l'*Aventure*, la plus belle unité du Pacifique. Tardy de Montravel a séjourné à Nouméa jusqu'au 31 octobre 1854, puis a confié la direction du territoire au commandant du *Prony*, Joseph de Brun.

Du Bouzet arrive à Port-de-France le 18 janvier 1855, accompagné par l'avis à hélices le *Duroc*, commandé par le lieutenant de vaisseau vicomte Jules la Vayssière de Lavergne.





Le 24 janvier, arrivera la gabarre de 380 tonneaux la *Sarcelle* commandée par le lieutenant de vaisseau Ferré de Perroux. Le 26 janvier, arrive la goélette l'*Hydrographe* commandée par le lieutenant de vaisseau Gustave Boulangé. Le 6 mai 1855, la *Sarcelle* ira à Sydney pour y chercher du ravitaillement. Elle a donné son nom à la large passe du Sud.

Le gouverneur est entouré d'une équipe d'hommes de confiance qui vont mettre en place une organisation chargée de la gestion de divers secteurs. Il y a tout d'abord celui qui est nommé commandant particulier, c'est le chef de bataillon d'infanterie Jules Testard qui va assurer cette fonction pendant quatre années, du 18 janvier 1855 au 21 décembre 1858. Avec Testard, dont la charge est importante, se trouve le chef de bataillon du génie, Lucien Coffin. C'est lui qui va tracer le futur plan de la ville de Port-de-France que le sergent Triquera va lithographier en 1858. Un agent colonial fait également partie de l'équipe. Il s'appelle Théophile Conneau (1804-1860) et va devenir le capitaine du port. Son nom a été donné à un vaste promontoire rocheux qui s'élevait, à l'époque, depuis la Flottille, entre les rues du Général-Mangin et Jules-Ferry, jusqu'à la baie de la Moselle actuelle. Théophile Conneau avait son habitation au bas de ce promontoire, côté mer. Cette « butte Conneau » sera arasée entre 1875 et 1877, grâce à la main-d'œuvre pénale et servira au remblayage des marécages s'étendant entre cette butte et l'avenue du Maréchal-Foch actuelle.

Du Bouzet s'est également adjoint un remarquable ingénieur hydrographe, Jean-Jacques Bouquet de la Grye, qui n'a que 27 ans mais qui, durant les trois années qu'il passera à Port-de-France, fera d'importants travaux qui fixeront avec précision la position de la ville et des îles avoisinantes. Il dressera de nombreuses cartes et, plus tard, sera président de la Société de Géographie et de l'Académie des Sciences. La première décision du gouverneur sera le foncier et, pour cela, une juridiction cadastrale va être mise sur pied. Du Bouzet aura de bons rapports avec Paddon, avec les missionnaires à qui il donnera des concessions gratuites pour l'installation de la réduction de La Conception et pour celle de la grande station de Saint-Louis. Des navires de tout tonnage vont faire leur apparition dans les eaux de la nouvelle terre française, la plupart étant passés par Tahiti.

## Une fin de carrière océanienne marquée par un naufrage

Le 15 avril 1855, l'*Aventure*, accompagnée du *Duroc*, quitte Nouméa. Après une longue escale à l'île des Pins puis à Maré, l'*Aventure* prend la route de Tahiti tandis que le *Duroc* se rend dans le nord du territoire. Mais dans la nuit du 28 avril 1855, la belle corvette s'échoue sur le récif de Oupé, au nord de l'île des Pins, sans aucune possibilité de manœuvre. Le navire est perdu, mais aucun décès ne fut à déplorer. Le 4 juin, du Bouzet s'embarque sur le *Duroc* pour la France. Après un arrêt prolongé à Tahiti, il rejoint Brest pour rendre compte. Il est naturellement acquitté à l'unanimité par le conseil de guerre. Le 17 octobre 1856, il reprend la route du Pacifique avec la *Moselle*, reste quelques mois à Tahiti et revient à Nouméa le 5 mai 1857. Il y restera jusqu'en juin 1858 avant de rejoindre Tahiti où il séjournera jusqu'au 8 septembre. Ayant demandé à être relevé de ses fonctions, il quitte définitivement le Pacifique où il avait navigué une vingtaine d'années et arrive en France en mars 1859. Il avait été nommé contre-amiral le 7 novembre 1858.

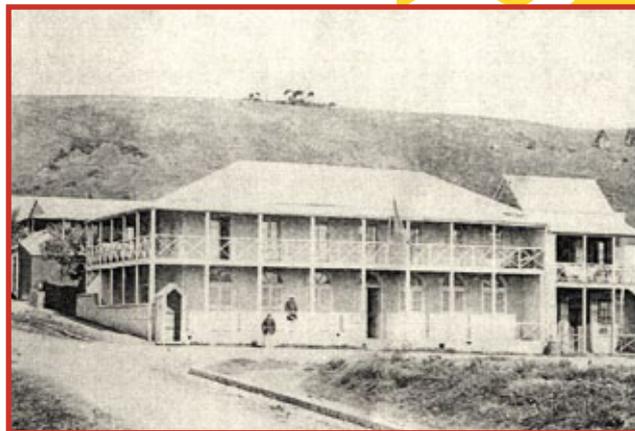
On lui donne le commandement de la marine en Algérie, puis on lui confie le commandement de la station navale du Brésil et de la Plata qu'il exerça de 1860 à 1863. Nommé grand officier de la Légion d'honneur le 13 août 1864, il décède à Brest le 22 septembre 1867.

Il avait été remplacé, à la tête des EFO, par le capitaine de vaisseau Jean Saisset (1810-1879).

# La SÉPARATION de TAHITI et de la NOUVELLE-CALÉDONIE (1860)

par Joël Dauphiné

La Nouvelle-Calédonie et Tahiti ont été placées sur le même plan, mais l'île de Tahiti disposait toutefois d'un avantage, du fait de la relative ancienneté de son appartenance à l'ensemble français : c'est à Papeete, considérée comme le chef-lieu des Établissements français de l'Océanie (EFO), que résidait l'ordonnateur et que la comptabilité devait être centralisée. À l'usage, les multiples inconvénients d'une gestion commune furent de plus en plus perceptibles car les autorités coloniales prirent conscience que Tahiti et la Nouvelle-Calédonie avaient un environnement différent et des intérêts distincts. L'île de Tahiti conservait ses relations privilégiées avec les côtes américaines, tandis que la Nouvelle-Calédonie se tournait chaque jour davantage vers la proche Australie. Enfin, les distances qui les séparaient rendaient le maintien d'une administration commune efficace quasiment impossible.



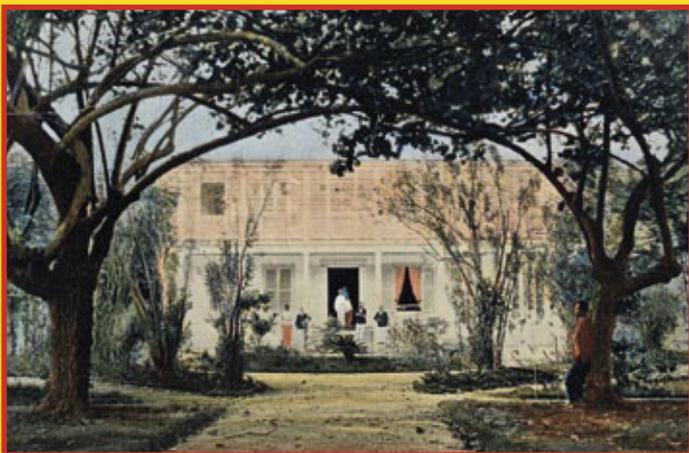
Hôtel de Sébastopol où résidèrent les gouverneurs jusqu'en 1860, coll. ATUP



Tahiti même, la France exerçait un protectorat délicat sous l'œil soupçonneux et vigilant de l'Angleterre, ce qui nécessitait beaucoup de tact et une présence permanente, alors qu'en Nouvelle-Calédonie la France disposait d'une souveraineté totale et incontestée. Au terme d'un séjour de trois longues années, le commandant particulier Testard pouvait dresser un bilan lucide de son expérience calédonienne, s'adressant à son ministre en ces termes : « *Rien de plus fâcheux pour la colonisation que le mode actuel d'administration de la Nouvelle-Calédonie. Je suis plus loin du gouverneur que du ministre ; il en résulte des retards bien fâcheux. Je viens en outre d'acquérir la conviction qu'on ne me croit aucun pouvoir, et alors on ne tente aucune démarche près de moi et les affaires en souffrent plus que Votre Excellence ne peut le penser. Je sais qu'on fait aujourd'hui, d'ici même, des démarches en France pour obtenir des concessions de terres ; on n'a pas daigné en donner avis à moi qui suis sur les lieux, ni même au gouverneur.* »

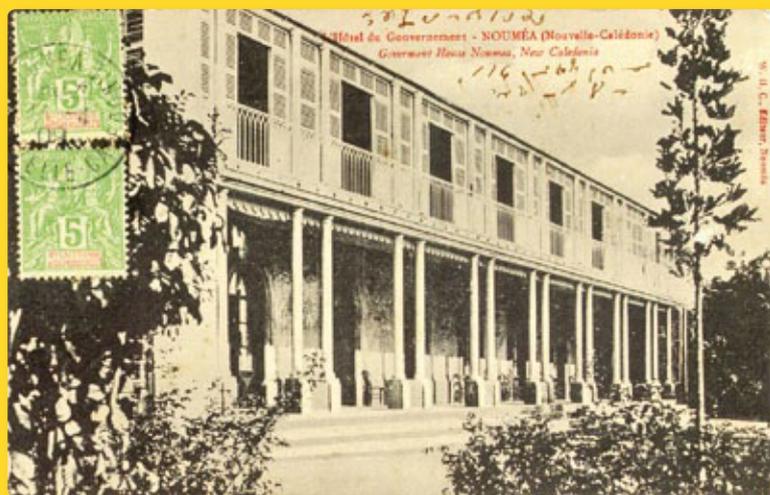
Pour sa part, le gouverneur du Bouzet, dans un exposé sommaire de la situation de la Nouvelle-Calédonie rédigé à la veille de son départ définitif de Port-de-France, déplorait également les embarras causés par l'éloignement des colonies, insistant sur les difficultés d'approvisionnement régulièrement la Nouvelle-Calédonie en vivres, de conserver pendant une longue absence une unité de vues dans la conduite des affaires et d'exécuter ponctuellement les prescriptions ministérielles.

Ces doléances parvinrent à ébranler les responsables de l'administration centrale à Paris et à les convaincre de la nécessité d'une séparation administrative et financière de la Nouvelle-Calédonie



Palais du gouverneur à Tahiti, extrait du *Monde illustré*, coll. MDVN

*« C'est une grande habitation en bois, qui a figuré, autrefois, à la grande Exposition universelle de 1857 et qui, d'abord portée aux Marquises, a été définitivement réédifiée à Papeete, capitale de Tahiti, pour servir de résidence au commissaire spécial que le gouvernement français entretenait auprès de la royauté tahitienne depuis 1842, date à laquelle l'amiral du Petit-Thouars établit le protectorat de la France sur ces pays. C'est là que, le 29 juin 1880, le roi Pomare V et les grands chefs tahitiens signèrent l'annexion à la France de Tahiti et de ses dépendances, entre les mains de M. de Chessé, alors commissaire de la République en Océanie. »*



Résidence du gouverneur à Nouméa, coll. MDVN

et de Tahiti, la première nommée devant recevoir directement son personnel, ses approvisionnements et ses instructions de la métropole.

Là, comme ailleurs, le bouillant Saisset bouscula les hommes et les événements. Son séjour à Tahiti de septembre 1858 à avril 1859 lui avait permis de constater les inconvénients pour la Nouvelle-Calédonie qui résultaient de la centralisation de la gestion à Tahiti. Il soupçonnait en outre les fonctionnaires de Tahiti de jalouser et de négliger leur petite sœur calédonienne. Tout juste débarqué à Port-de-France, il se persuada, comme du Bouzet, que les atouts de la Nouvelle-Calédonie (colonisation possible, proximité relative des colonies anglaises, centre d'un ample mouvement de navigation) étaient nettement supérieurs à ceux de Tahiti, condamnée dès lors à n'être plus qu'un établissement secondaire en Océanie. Il estima donc que la présence d'un chef unique, responsable et déterminé – c'est-à-dire lui ! – était d'une nécessité absolue en Nouvelle-Calédonie où tout semblait encore à créer et à organiser. Sans hésiter, le gouverneur prononça, à titre provisoire, la séparation administrative et financière de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie.

Le ministère, sans doute déjà irrité par les déchirements, jugés peu convenables, de ses fonctionnaires en Océanie, pensa qu'il était effectivement urgent d'entériner l'initiative de Saisset. Dès septembre 1859, les crédits alloués aux deux établissements de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie figurèrent distinctement dans le projet de budget colonial de l'exercice 1860. Le 14 janvier 1860, un décret impérial consacra officiellement cette séparation, à partir du 1<sup>er</sup> juillet suivant. Le poste de gouverneur des Établissements français de l'Océanie était supprimé ; à sa place étaient nommés deux commandants, placés directement sous les ordres du ministre. Il était prévu de maintenir Saisset dans le Pacifique avec le titre de commandant de la Subdivision navale de l'Océanie, mais de lui supprimer l'allocation de 10 000 francs dont il bénéficiait pour ses frais de représentation ; mais l'ancien gouverneur des EFO avait entre-temps demandé son remplacement : il obtint son rappel en métropole en avril 1860.

Avec la création de deux stations navales distinctes, à Papeete et à Port-de-France, la Nouvelle-Calédonie avait définitivement conquis son autonomie et Tahiti retrouva sa sérénité.

**Anecdote :** Le gouverneur demande une boulangerie pour Port-de-France et le ministère répond : pourquoi une deuxième, puisqu'il y en a une à Papeete ?



# DÉCRET IMPÉRIAL PORTANT SÉPARATION des COMMANDEMENTS des ÉTABLISSEMENTS de l'OCÉANIE et de la NOUVELLE-CALÉDONIE (14 JANVIER 1860)

**Le décret du 14 janvier 1860 modifie le système de gouvernement des Établissements français de l'Océanie qui cessent d'être placés sous l'autorité du commandant de la Subdivision navale du Pacifique : la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances forment un établissement distinct. Les îles Marquises et les Établissements militaires et maritimes de Tahiti sont placés sous l'autorité d'un commandant qui remplit en même temps les fonctions de commissaire impérial aux îles de la Société. Il prend le titre de commandant des Établissements français de l'Océanie.**

*Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français ;*

*À tous, présents et à venir, salut.*

*Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Algérie et des Colonies,*

*Avons décrété et décrétons ce qui suit :*

*Art. 1 – Les Établissements de l'Océanie cessent d'être placés sous l'autorité du commandement de la subdivision navale.*

*Art. 2 – La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances forment un établissement distinct dont le commandement général et la haute administration sont confiés à un Commandant.*

*Art. 3 – Les îles Marquises et les établissements militaires et maritimes de Taïti sont placés sous l'autorité d'un Commandant qui remplit, en même temps, les fonctions de Commissaire impérial aux îles de la Société.*

*Art. 4 – Ces Commandants reçoivent directement les ordres de notre Ministre de l'Algérie et des Colonies.*

*Art. 5 – Le Service administratif de ces deux établissements sera réglé par un décret ultérieur. Provisoirement, un officier du Commissariat de la marine est chargé de l'ordonnement des dépenses à la Nouvelle-Calédonie, et les règlements actuellement en vigueur dans les établissements indiqués à l'article 3 ci-dessus continuent à recevoir leur exécution.*

*Art. 6 – L'ordonnance du 28 avril 1843 sur l'administration de la Justice aux îles Marquises et sur les pouvoirs spéciaux du Gouverneur est applicable aux établissements de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.*

*Art. 7 – Le traitement du Commandant de la Nouvelle-Calédonie et du Commandant des Établissements français de l'Océanie sera fixé de la manière suivante :*

<i>Traitement colonial</i>	<i>15 000 frs,</i>
<i>Traitement d'Europe</i>	<i>6 000 frs</i>

*Les dispositions de l'article 3 de notre décret du 28 décembre 1859 sont applicables à ce dernier traitement.*

*Art. 8 – Les dispositions du présent décret auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1860.*

*Art. 9 – Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Algérie et des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.*

*Fait au palais des Tuileries, le 14 janvier 1860*

*Signé : Napoléon.*



# Des CONDAMNÉS de PAPEETE au BAGNE CALÉDONIEN

*par Louis-José Barbançon*

Quarante-cinq forçats ont été envoyés de Papeete. Bien que ce nombre puisse paraître anecdotique en regard des quelque 22 000 forçats immatriculés à la Transportation en Nouvelle-Calédonie, cette présence rappelle que l'ordre judiciaire appartient aussi à l'histoire coloniale.



Bagne de l'île Nou, coll. MDVN



Entre 1867 et 1897, quarante-quatre condamnations aux travaux forcés prononcées par le Tribunal supérieur de Papeete, siégeant en tribunal criminel, ont entraîné la transportation en Nouvelle-Calédonie d'autant de forçats. S'y ajoute une condamnation par un conseil de guerre en 1866. Parmi ces forçats, sept sont des Européens : deux Français, Bar et Henry, un Canadien, Artz, un Américain, Lamphéar, un Hollandais, Wilson, un Anglais, Cacoroff, et un Allemand, Hoster, ce qui reflète le caractère cosmopolite du port de Papeete.

On trouve également quatorze Chinois, en majorité originaires de Hong Kong, et un « Malabar », Paléa, natif des Indes anglaises.

Les Polynésiens sont au nombre de vingt et un, mais ils ne sont pas tous originaires des Établissements français de l'Océanie, comme on désignait alors la Polynésie française. Tana et Tikamane proviennent des Gilbert, actuel Kiribati. Tihoni et Kalefau a Souale sont nés aux îles Sandwich (Hawaii) et Tini aux îles des Amis (Tonga).

Les Polynésiens « français » sont pour moitié de Tahiti : Taunia a Popoto (Tautira), Moheau a Mote (Papenoo), Titootoo a Tarino (Pueu), Aririma a Mahuru (Paré), Noho Atoni a Paremo dit Brémont (Papeete), Tahitepeau a Punua (Mahina), Aearea a Tairea (Pueu) et Meteta a Tautu (Papara).

Mais l'on trouve aussi cinq Marquisiens : Tepohéhitu, Fotue a Barnabé, Epa, Tekohutaha et Heuehitu, un Tuamotu, Tupairua a Temutu, un natif des Gambier, Terive a Ekarato, et un natif de Raiatea, Tautua a Temauhoatua, condamné en 1867, à une époque où les îles Sous-le-Vent étaient encore indépendantes du protectorat français sur Tahiti.

Enfin, il faut signaler la présence de deux métis, un Chinois-Tahitien, Ayou Ani (Paré), et un « demi », André Peckett (Mataika).

## Les transports

La majorité de ces condamnés sont arrivés en Nouvelle-Calédonie directement de Tahiti, leur incarcération à Papeete se prolongeant jusqu'au départ d'un navire à destination de Nouméa. Mais huit d'entre eux ont d'abord été expédiés en France, au bagne de Toulon, avant sa fermeture définitive en 1873, puis au dépôt de Saint-Martin-de-Ré. C'est le cas des Français André Bar et Louis Henry et de l'Américain Joseph Lamphéar, immatriculés à la chiourme de Toulon, mais également de Tautua dit Tarué, de Raiatea qui, écroué à Toulon en février 1868, est embarqué vers « la Nouvelle » en janvier 1869 sur la *Néréide*. Parmi ceux dirigés vers Saint-Martin-de-Ré en 1875, trois Chinois, A Loo, A Kui et Wong Fook, et le Tahitien Aririma. Tous les quatre sont embarqués le 2 août 1876 sur le *Navarin*, qui touchera Nouméa le 6 janvier 1877 après cinq mois de mer.

## Leur devenir

Deux Chinois, Wong Fook et A Kui sont mis en concession, le premier au Diahot en 1883, le second à La Foa en 1891. Aririma obtient une concession à Bourail le 7 juin 1880, avant d'être libéré en septembre suivant. Entre-temps, il avait épousé, le 15 juillet, une condamnée à la réclusion du « couvent » de Bourail, Adelina Dizy. Déchu de sa concession en mars 1883, on le signale embarqué sur le *Scorff* à destination de Tahiti. Le devenir de son épouse demeure inconnu.

Rares sont ceux qui, comme Aririma, ont pu quitter la Nouvelle-Calédonie. Un seul Polynésien est rentré chez lui : Tautua, parti sur la *Gazelle*, le 7 mai 1874. Alors qu'il était libéré depuis 1872, il obtint une autorisation provisoire d'absence pour se rendre à Raïatée, mais comme souvent dans ce cas de figure, il ne semble pas être reparti de son île. C'est également le cas de l'Anglais Cacoroff, parti en Australie en 1878, sur le *Gunga*. En revanche, le Chinois A Sam a régulièrement quitté la colonie pour l'Australie en 1891, après avoir obtenu la levée de résidence perpétuelle, mesure que devait subir chaque condamné à 8 ans et plus de travaux forcés après sa libération.

Le Chinois A Loo a lui aussi été libéré définitivement, en 1897, et son compatriote Yong Foo Sin a été réhabilité en 1903. Il est possible qu'ils aient quitté « la Nouvelle », leur décès n'ayant pas été retrouvé dans l'état civil. Pour des raisons identiques, on peut supposer qu'André Peckett, relevé de sa résidence en 1900, a regagné Tahiti.

À part le Canadien Peter Artz qui s'est évadé en 1876, tous les autres sont décédés en Nouvelle-Calédonie, soit trente-sept sur les quarante-cinq condamnés initiaux.

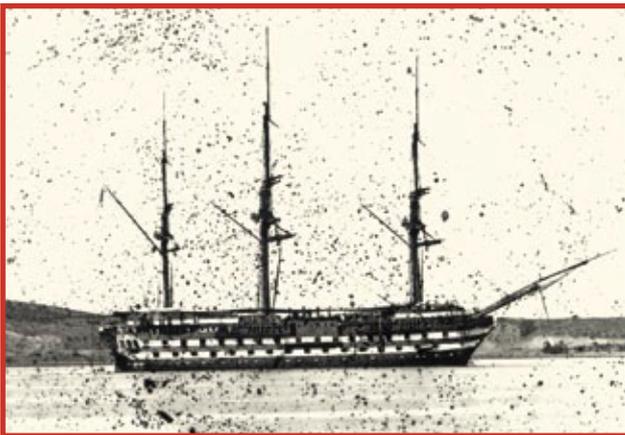
## Une majorité de décès précoces

Sur ces trente-sept individus, treize (un sur trois) meurent dans les mois ou dans l'année qui suit leur arrivée, ce qui donne une idée réelle de la longévité au bagne calédonien. Si l'on précise que quatre autres y décèdent dans les deux ans et deux dans les trois ans, c'est-à-dire la moitié en moins de trois ans, on se demande comment on peut encore croire que « la Nouvelle » était « l'éden des forçats ». Parmi ces morts précoces, un seul Européen, le Hollandais Joseph Wilson, arrivé le 4 octobre 1871, décédé à l'île Nou le 10 janvier 1872, et quatre Chinois : A Ton, arrivé en août 1874, décédé à l'île Nou en octobre 1876, A Pat (juillet 1876-janvier 1878), A Kui (janvier 1877-mai 1882, Canala) et Li Anï (septembre 1879-décembre 1882, Ouégoa). Tous les autres sont des Polynésiens : Terive, des Gambier, survit un mois (août 1874-septembre 1874, île Nou), Tana, des Gilbert, deux mois

(février 1872-avril 1872, île Nou), son compatriote Tikamane tient treize mois (juillet 1881-août 1882, Nouméa). Les Marquisiens Epa et Tekohutaha, condamnés dans la même affaire et arrivés en août 1893, meurent en novembre suivant pour le premier, à l'île Nou, en décembre pour le second, à Thio. Il faudrait aussi citer le Tongien Tini (mai 1871-juin 1872), décédé en mer sur le *Cyclope* ; les Marquisiens Heuehitu (février 1894-octobre 1895, Bourail) et Fotue (août 1873-décembre 1874) ; les Tahitiens Titootoo (août 1874-avril 1878, Canala), Taunia (août 1872-février 1874), Moheau (avril 1873-mai 1875), Aearea (mars 1897-avril 1898) et Meteta, désigné comme « *canaque tahitien* » (avril 1898-juin 1899). Les quatre derniers cités sont tous décédés à l'île Nou, ainsi que Tupairua des Tuamotu (juin 1892-août 1893), Tihoni d'Hawaï (août 1874-juin 1875), ou encore Noho Atoni, surnommé Brémond, pourtant signalé comme « *doté d'une force physique peu commune* » et qui ne résiste pas trois ans (septembre 1890-mars 1893).

## Les décès plus tardifs

Tous les autres ont survécu plus de cinq ans. Fong Hoon, qui travaillait sur la plantation anglaise d'Atimaono et avait vu sa condamnation à mort commuée en condamnation à la perpétuité puis à vingt ans de travaux forcés, meurt en 1920 à l'île Nou ; il était alors libéré depuis 1899 et avait passé cinquante ans en Nouvelle-Calédonie. Son complice, Cheang A Sin, s'était suicidé par pendaison à Canala en 1876. Le dernier décès retrouvé est celui du métis Ayou Ani, en 1943 à Touho, lui aussi au bout de cinquante ans. On trouve quatre autres Chinois décédés après leur libération : Akian, en 1898 à Ouégoa, puis les deux concessionnaires Wong Fook, en 1892, et A Kui, en 1905, et, enfin, A Hi, en 1915. Ils étaient dans la colonie depuis, respectivement, dix-huit, seize, vingt-neuf et quarante et un ans. Quant à At Chou, il devait décéder en cours de peine, en 1894, au bout de quatorze ans de bagne. Trois Polynésiens ont survécu aux premières années du bagne, ont été libérés, avant de décéder loin de leur pays : le Marquisien Tepohehitu, libéré en 1875 et qui se noie en mer en 1885 ; le Tahitien de Mahina Tahitepeau, condamné en 1894, qui étant libéré définitif en 1904 aurait pu rentrer à Tahiti mais qui meurt à Canala en 1912, et Kalefau, d'Hawaï, condamné à l'âge de 24 ans et qui passe les quarante années suivantes de sa vie en Nouvelle-Calédonie avant de décéder à Moindou en 1916. Le cas de l'Indien Frédéric Paléa est différent, dans le sens où, après avoir été libéré en 1883, il a récidivé et a de nouveau été condamné aux travaux forcés à Nouméa, l'année suivante, pour tentative d'empoisonnement et viol. Il meurt à Thio en 1894, au cours de cette seconde peine.



Le *Navarin*, cliché d'Allan Hughan, 1881, coll. ADCK-CCT

Les heurs et les malheurs de ces quarante-cinq forçats nous rappellent que l'ordre judiciaire appartient aussi à l'histoire coloniale. La Justice ou la manière de la rendre, le traitement pénal de la criminalité ne pouvait pas échapper au poids des mentalités coloniales et à la conscience d'appartenir à une société supérieure venue civiliser des peuples dont la volonté à vouloir exprimer leur culture en perte ne pouvait être qu'une preuve de la persistance de leur condition de « sauvages ». Ainsi, on peut lire sur la note qui accompagne le dossier du Marquisien Epa, condamné en 1893 : « *Epa est un indigène des îles Marquises à demi sauvage. Les tatouages qu'il porte sur le visage le prouvent suffisamment.* »

# La DÉPORTATION KANAK au XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

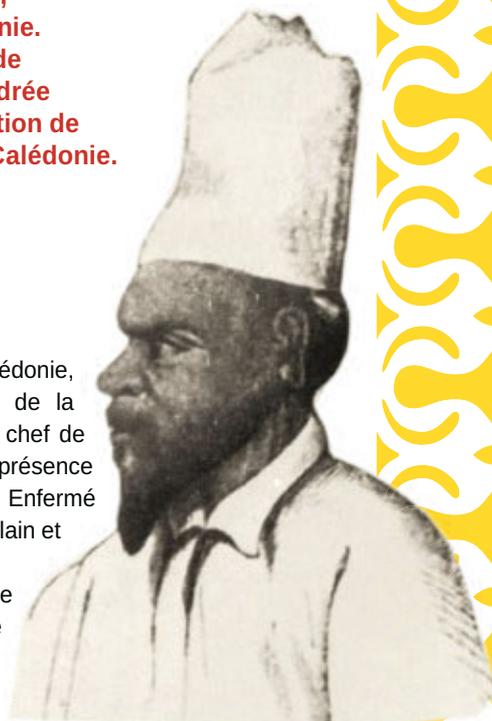
*par Joël Dauphiné*

**En Polynésie française, comme en Indochine ou à Wallis et Futuna, les opposants au pouvoir en place sont exilés dans une autre colonie. Ainsi, des chefs kanak sont-ils envoyés à Tahiti suite aux guerres de pacification ou à l'insurrection de 1878, de même, la révolte engendrée par le rattachement des îles Sous-le-Vent est matée par la déportation de la population aux îles Marquises et l'envoi des chefs en Nouvelle-Calédonie.**



**D**ès les débuts de la présence française en Nouvelle-Calédonie, les responsables de l'administration ont utilisé la peine de la déportation pour punir les Kanak récalcitrants. C'est ainsi que le grand chef de Hienghène, Bouarate, accusé de menées antifrançaises et hostile à la présence des missionnaires, est enlevé à ses sujets et exilé à Tahiti en février 1858. Enfermé au fort de Taravao, il est amnistié cinq ans plus tard par le gouverneur Guillain et retrouve sa chefferie en août 1863.

Condamnés à de lourdes peines de travaux forcés par le tribunal criminel de Nouméa pour leur participation supposée aux crimes de Pouébo d'octobre 1867, treize Kanak de la tribu des Muélébés sont d'abord exilés dans l'île de Lifou, puis les dix survivants déportés en Cochinchine au bagne de Poulo-Condor où la plupart moururent. Quant à leur chef, Napoléon Ouarébate, il est envoyé à Tahiti.



Grand chef Bouarate, coll. MDVN

## Déportation des révoltés de 1878

Jusque-là ponctuelle, la déportation des Kanak est une méthode largement appliquée lors de la grande révolte de 1878. Les insurgés, qui, à partir de décembre 1878, peuvent négocier leur reddition en échange de la vie sauve, doivent accepter d'être éloignés de leurs tribus respectives et exilés. Ayant imprudemment fait des offres de service, à l'instigation sans doute des pères maristes, Hortense, la « cheffesse » de l'île des Pins, dut se résoudre à en accueillir près de 750. Également éloignée de la Grande Terre et entièrement catholique, une deuxième destination est choisie : les îles Bélep, au nord. Après d'assez longs palabres, le chef bélépien, Alphonse, offre d'en recevoir 300, sous réserve qu'ils soient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, et nourris par l'administration en attendant de suffire à leurs propres besoins. En échange, le grand chef demande modestement que l'administration s'abstienne de réquisitionner ses sujets pour les services publics pendant une année. Un bon millier de révoltés furent ainsi déportés. Une poignée de chefs fut expédiée encore plus loin, dans l'île de Tahiti. Tel est le cas de Boerou, dont on signale le décès à l'hôpital de Papeete en août 1879. Et surtout d'Areki, le grand chef de Oua-Tom, le seul Kanak encore présent en Polynésie en

1888. En novembre 1879, treize Kanak supplémentaires sont arrêtés et accusés d'avoir participé à la révolte : quatre sont passés par les armes et les neuf autres expédiés à Tahiti. En octobre 1880, dix Kanak de la tribu de Pouinamboué sont encore envoyés à l'île des Pins.

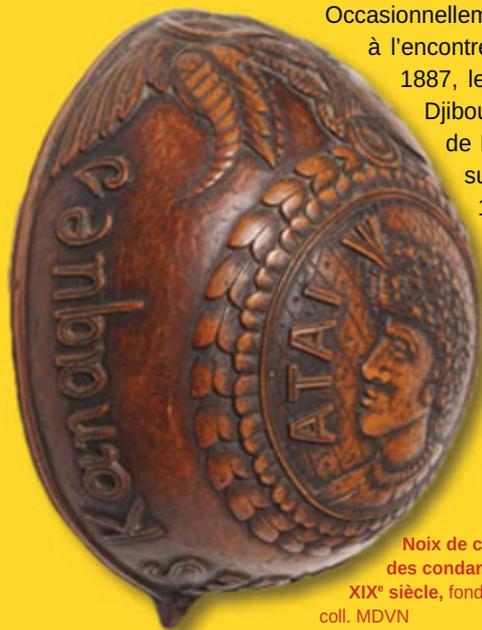
## Déplacement de populations rebelles : une sanction coloniale

On peut rattacher à ces déportés d'autres personnes déplacées contre leur gré : environ 200 femmes et enfants capturés dans les premiers mois de la répression et distribués, sous forme de butin, aux auxiliaires de Canala, Nakéty, Thio, Houaïlou ou Koné, qui parfois se les disputent.

Grâce à l'intervention du père Lambert, les 750 indigènes déportés de l'île des Pins, essentiellement des hommes et des jeunes garçons, sont rejoints en 1881 par une centaine de leurs compagnes qui avaient été données aux tribus alliées, Canala ou Païta. Sur les 350 Kanak, originaires pour la plupart de l'arrondissement de Bourail, déportés aux Bélep, on compte 113 femmes.

En sus de la dispersion de leurs clans, de la disparition de leurs réseaux de solidarité, de la perte de leur terroir, les vaincus de 1878 souffrirent fréquemment de la faim et ne tardèrent pas à être atteints de la lèpre, au point d'avoir perdu environ le quart de leurs effectifs en 1887.

Toutefois, dès 1883, une poignée de déportés aux Bélep obtiennent d'être engagés sur la Grande Terre. En 1887, un contingent de cinquante déportés de l'île des Pins bénéficia de la même faveur. C'est le gouverneur Feillet qui accorde l'amnistie aux anciens insurgés, sous réserve toutefois qu'ils souscrivent un engagement d'au moins cinq ans chez les colons de la côte ouest. En novembre 1894, en quelques heures, près de 200 déportés quittèrent tout pour regagner la Grande Terre ; d'autres suivirent. Mais l'administration ayant confisqué et vendu leurs terres, ils ne purent retrouver les terres de leurs ancêtres. Environ 200 d'entre eux préférèrent se fixer définitivement à l'île des Pins, formant une tribu, celle de Ouatchia.



Occasionnellement, l'administration usa encore de l'arme de la déportation à l'encontre de plusieurs chefs qu'elle voulait éloigner. Fait prisonnier en 1887, le chef des Pamalé, Poindi-Patchili, est exilé à Obock, près de Djibouti, où il décède l'année suivante. Titulaire de la grande chefferie de Hienghène, le jeune Bourate est exilé à l'île des Pins en 1894, sur l'initiative du directeur de l'Intérieur. Amnistié à la fin de l'année 1896, il est déporté une deuxième fois en avril 1897, à Tahiti cette fois, comme son grand-père.

Noix de coco gravée par  
des condamnés au bagne,  
XIX<sup>e</sup> siècle, fonds Kakou,  
coll. MDVN



# DÉPORTATION POLYNÉSIENNE en TERRE CALÉDONIENNE au XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

par Anne-Lise Pasturel



En 1887, l'abrogation officielle de la convention franco-anglaise, plus connue sous le nom de convention de Jarnac, signée en 1847, et garantissant l'indépendance des îles Sous-le-Vent, déclenche une rébellion contre les Français dans les îles de Raiatea et de Tahaa. Cette révolte, dirigée par le chef Teraupoo, dure près de neuf années, jusqu'à la conquête des deux îles par l'armée française. Celle-ci commence réellement le 1<sup>er</sup> janvier 1897, à l'expiration de l'ultimatum, et prend l'allure d'une expédition punitive, faisant intervenir trois navires de guerre, le croiseur *Duguay-Trouin*, l'*Aube* et la goélette *Papeete*. Les opérations militaires durent quarante-six jours et entraînent la mort de quarante-sept insurgés.

## Mesures de déportation

Le gouverneur décide d'exiler massivement vers les îles Marquises les insurgés faits prisonniers. Le capitaine de frégate Chocheprat évalue le nombre de déportés à cent seize hommes, vingt-neuf femmes et vingt-quatre enfants, qui sont relégués dans la vallée de Katohau, dans l'île d'Ua Huka. Les rebelles les moins compromis sont rapidement graciés par le gouvernement des Établissements français de l'Océanie (EFO) et rapatriés à Raiatea. La répression est différente pour les dix principaux leaders de la révolte, qui sont déportés en Nouvelle-Calédonie par l'arrêté du gouverneur du 26 février 1897. Ce choix de la Nouvelle-Calédonie comme terre d'éloignement n'est pas nouveau car l'indigène Tau, compromis dans la rébellion à Huahine, a été déporté en Nouvelle-Calédonie, en septembre 1890. Ce rebelle est interné au lazaret de l'îlot Freycinet. La déportation des chefs en Nouvelle-Calédonie relève d'une juridiction exceptionnelle, expliquée dans les délibérations du Conseil privé du 26 février 1897 : « *Cette mesure devrait émaner comme peine d'une juridiction extraordinaire. Ainsi seraient entravées les tentatives qui, certainement, seront faites par Teraupoo ou ses funestes conseillers [...] pour faire décréter d'illégalité les mesures d'expulsion et d'internement...* »

Huit hommes et deux femmes sont exilés en Nouvelle-Calédonie : Teraupoo, sa femme Tautu, la « cheffesse » de Tevaitoa Teriinavahoroa, son mari Moti-roi, le chef de guerre Upe Hinahina, les meneurs Nina, Farero, Taupe, Maipuai-Faraa et Atamu. Dans un arrêté, le gouverneur des EFO justifie cette mesure exceptionnelle : « *[...] considérant que leur éloignement de notre possession est indispensable au rétablissement définitif de l'ordre dans les îles* ».

## Portraits des déportés

Le capitaine de vaisseau Bayle donne plus de détails sur le groupe de déportés dans une lettre du 28 février 1897 destinée au ministre de la Marine. Parmi eux, Upe Hinahina a participé au combat de Motu Nuutere. Farero, originaire de Huahine, est exilé en Nouvelle-Calédonie pour la deuxième fois ; déjà déporté en 1895, il fut gracié en 1896. Il revient aux îles Sous-le-Vent et participe à la lutte contre les Français à Raiatea. Taupe est le seul qui parle le français. Maipuai-Faraa et Atamu sont deux frères qui, au début, étaient favorables aux Français et sont passés dans le camp opposé à Tahaa, la



veille du début des hostilités. Le convoi ne se limite pas aux dix déportés : la femme de Maipuai-Faraa est autorisée à suivre son mari, accompagnée de deux enfants en bas âge. Touché par deux balles, le mari de la « cheffesse » Maï, Moti-roi, décède en Nouvelle-Calédonie des suites de ses blessures et son épouse prend Atamu comme nouveau concubin.

Les déportés de Raiatea arrivent en Nouvelle-Calédonie le 14 mars 1897, à bord de l'avisotransport l'*Aube*. Leur présence pose un problème financier car le budget des îles Sous-le-Vent ne peut pas couvrir les dépenses occasionnées par l'installation, la nourriture et l'entretien des dix exilés. L'objectif des responsables de Nouvelle-Calédonie est de rendre les prisonniers autosuffisants. Le gouverneur par intérim de Nouvelle-Calédonie, Le Fol, écrit à son homologue des EFO, le 7 avril 1897 :

*« J'ai fait choix des lots 19 et 20 du périmètre d'Ouandio, à la limite de la tribu des Ouébias sur la côte Est ; ce terrain très bien arrosé contient quelques cocotiers, il est d'une grande fertilité et la mer y est poissonneuse [...], ils doivent construire leurs cases et celles des chefs que j'expédierai à Ouandio aussitôt que ces cases seront terminées. Les indigènes voisins leur fourniront des plants d'ignames, cannes à sucre, taros [...] et aussitôt qu'ils pourront subvenir à leurs besoins, je cesserai de leur fournir des vivres au compte du budget local de Tahiti. »*

À l'origine, les rebelles devaient être internés à l'île des Pins, mais ce projet est repoussé pour des raisons religieuses : *« Leur installation à l'île des Pins eût mis ces indigènes sous la dépendance d'un chef calédonien catholique, ce qui n'eût pas manqué de froisser à la fois leur susceptibilité et leurs croyances. »*

Cette nouvelle déportation est l'occasion de regrouper les Tahitiens exilés en Nouvelle-Calédonie, dont l'indigène Tau, natif de Huahine, en exil depuis 1895.

Un litige financier apparaît entre les deux colonies ; le gouverneur des EFO conteste le montant exagérément élevé des frais engagés pour l'entretien des exilés. Dans une lettre du 11 novembre 1897, le gouverneur de Nouvelle-Calédonie, Feillet, se plaint auprès de son ministre de tutelle :

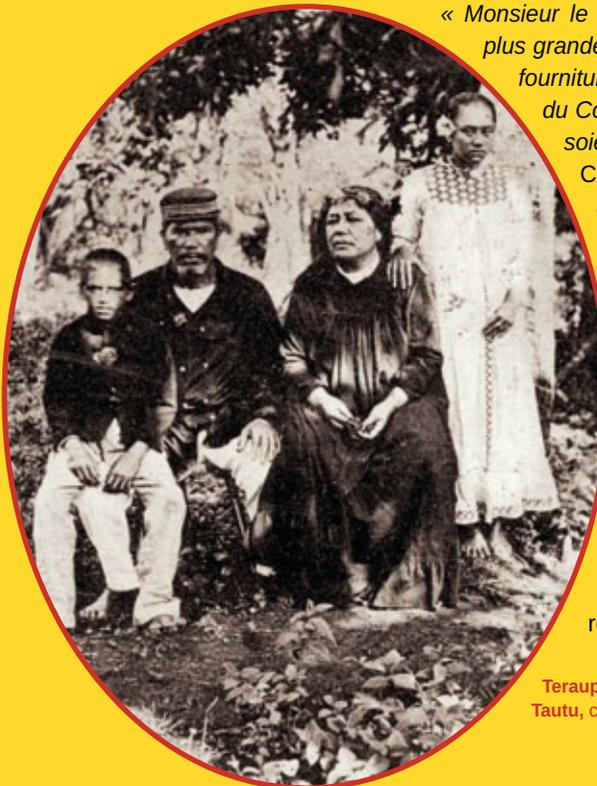
*« Monsieur le Gouverneur Gabrié se refuse à rembourser à mon administrateur la plus grande partie de ces dépenses. Si on a été un peu plus loin dans l'achat des fournitures qui ont été délivrées aux Tahitiens, c'est surtout sur la recommandation du Commandant Bayle [...] qui avait insisté pour que ces déportés politiques soient traités avec les égards dus aux prisonniers de guerre. »*

Ce groupe de déportés reste en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1903, à l'exception de Teraupoo.

À l'occasion de la fête nationale, le gouverneur Édouard Petit ordonne le rapatriement d'un groupe de huit déportés en raison de leur excellente conduite, communiquée par les autorités de Nouvelle-Calédonie. Les exilés sont ramenés par le croiseur *Protet* qui arrive à Papeete le 6 mars. L'autre raison de ce retour anticipé est d'ordre politique : *« La population des îles Sous-le-Vent aujourd'hui complètement pacifiée s'est montrée très sensible à cette grâce accordée à quelques malheureux... »*

Le gouverneur veut ainsi remercier les habitants de Raiatea de leur attitude pacifique.

Quant à Teraupoo, veuf depuis le décès de sa femme Vahine Tautu, survenu à Païta le 25 mars 1900, c'est âgé de 55 ans et infirme qu'il rentre enfin d'exil, en 1905.



Teraupoo et sa femme  
Tautu, coll. MDVN

# L'ÉVANGÉLISATION de la POLYNÉSIE FRANÇAISE et de la NOUVELLE-CALÉDONIE : une CHRISTIANISATION À LA FOIS PROFONDE et SINGULIÈRE

par Frédéric Angleviel

Cet article n'a pas pour objectif de présenter les religions traditionnelles océaniques, ni les étapes de l'évangélisation du Pacifique, ni la répartition et le dynamisme actuel des confessions chrétiennes dans le Grand Océan, mais de privilégier les bouleversements considérables consécutifs à la christianisation des deux archipels.

**A**vant l'arrivée des missionnaires, l'immensité océanique associée à la très faible superficie des terres émergées a fait qu'il n'existait pas une civilisation unique mais une grande diversité de cultures régionales. Sur le plan religieux, le seul point commun entre la « Grande Terre » qui deviendra un jour la Nouvelle-Calédonie et la multitude d'îles tardivement dénommées la Polynésie française est l'existence de religions de type principalement totémique. De nos jours, bien que la christianisation ait été rapide et profonde, certaines croyances anciennes subsistent encore. Si initialement la réussite des missionnaires en terre océanique était attribuée à Jéhovah, elle fut par la suite mise au compte de l'investissement total des missionnaires. Aujourd'hui, on considère qu'elle est due en premier lieu aux choix spirituels et matériels ou stratégiques effectués par les populations kanak ou polynésiennes.

## La foudroyante progression de la LMS, de Tahiti aux îles Loyauté

Les quarante premières années de l'évangélisation protestante se caractérisent par une véritable continuité d'action des EFO vers la Nouvelle-Calédonie. En effet, les pasteurs anglais de la London Missionary Society (LMS) débarquent avant les missionnaires catholiques tant à Tahiti, dès 1797, qu'en Nouvelle-Calédonie, dès 1840. Puis, dans les deux cas, l'administration coloniale française obtiendra le départ de la LMS au profit de la Société des missions étrangères de Paris, considérée comme moins hostile à la présence française dans le Pacifique.

Au départ, dans ces deux terrains apostoliques – très dissemblables –, le principal problème s'avère être ce que Jean-François Baré appellera « le malentendu



Cession de Matavai par Pomare I<sup>er</sup> aux missionnaires de la LMS, 1797, coll. MDVN

*Pacifique* ». Les pasteurs ne comprennent pas les Tahitiens ou les Loyaltiens qui ne comprennent pas ces tenants d'un Dieu unique que l'on ne peut faire sien par de simples offrandes. C'est ainsi que Pomare II, huit années avant sa conversion, déclare au pasteur Turnbull : « *Tout cela était ha'avare ou faux* », ajoutant qu'il ne pourrait y croire tant qu'il n'aurait pu le voir. De plus, comme son père avant lui, il a toujours conservé une effigie du « défunt » dieu Oro comme pilier de sa véranda. Enfin, si les missionnaires imposent, lors de la période d'évangélisation, la destruction de nombreuses « idoles » (statues, mais aussi paniers remplis de « reliques » et d'ossements d'ancêtres divinisés), les Polynésiens eux-mêmes brûlent ou enterrent nombre d'effigies afin de les punir de leur « inefficacité ».

Le pasteur Henry Nott va alors jouer un rôle essentiel en devenant le conseiller du roi Pomare II. Ce dernier refuse longtemps de se convertir. Or, en Polynésie, la conversion du chef est la seule manière d'entraîner l'adhésion de tout un groupe. Lors de la victoire de Fei Pi, le 12 novembre 1815, Pomare II, porteur du principal titre d'Otaïhiti obtenu par la guerre et les alliances matrimoniales, accorde le pardon aux vaincus. Considérant qu'ils doivent leur salut aux enseignements du Nouveau Testament, ceux-ci se convertissent, devenant des *Pure Atua* (prieurs de Dieu). Parallèlement, le message égalitaire de la Bible porte ses fruits et les Tahitiens supportent de moins en moins le système pyramidal qui les enferme au sein de nombreux *tapu* (tabous) et autres contraintes. La conversion de Pomare II en 1819 et le fait qu'un ancien prêtre traditionnel d'importance, Patii, devienne diacre en 1821 entraînent la conversion rapide des différentes populations des îles de la Société. Le pasteur Henri Vernier considère que se ferme alors la période héroïque de l'évangélisation protestante des EFO. : « *Une nouvelle page allait s'ouvrir, celle de l'épanouissement de cette œuvre et de l'édification de l'Église.* » Les missionnaires dotent les îles, où ils s'installent, d'une législation qui pose les bases d'une société fondée sur des principes juridiques essentiellement importés d'Europe mais également issus de la coutume. Le code Pomare, rédigé en 1819 en langue polynésienne, sert de modèle pour toutes les autres îles. Loin de rejeter ces codes, les chefs traditionnels s'en servent pour asseoir leur autorité et obtenir les moyens de faire fonctionner leur administration. Car le code Pomare est à la fois un code civil, comportant des lois sur le mariage, l'adultère, le concubinage, l'impôt, et un code pénal, qui sanctionne directement les crimes, les vols, les agressions sexuelles et les conspirations. Les peines, souvent lourdes, sont constituées de travaux d'intérêt général et d'amendes en nature directement perçues par le roi et les chefs traditionnels, dont le rôle est ainsi renforcé.

Les missionnaires voient également leur influence politique et religieuse affermie. Opposés à la peine de mort, ils privilégient les sanctions à dimension symbolique comme l'interdiction de se tatouer, le tatouage ayant une dimension magico-religieuse. Ils participent aussi à une meilleure connaissance et à la conservation de la langue polynésienne par la rédaction des codes, des dictionnaires et la traduction de la Bible.

La grande force des pasteurs anglais réside également dans leur soutien sans faille à la mise en place rapide d'un véritable clergé indigène composé de « *teachers* », dont le corollaire est un système éducatif à la fois adapté au milieu et fondé sur la lecture généralisée de la Bible. Il faut aussi noter l'arrivée, dès 1843, de la foi mormone sous plusieurs dénominations dont celle de l'Église Réorganisée de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, appelée désormais « Sanito ».

D'île en île, les missionnaires de la LMS progressent de la Polynésie orientale vers la Mélanésie. C'est en 1840 qu'ils déposent deux pasteurs polynésiens ou *teachers* à l'île des Pins. Après un premier échec dans le sud de la Grande Terre (Touaourou) et en pays Kunié, les protestants s'implantent aux îles Loyauté, à Maré en 1841, à Lifou et Ouvéa en 1842. Pris malgré eux dans les



conflits immémoriaux entre les grandes chefferies, ils obtiennent des conversions de masse spectaculaires chaque fois que l'un des grands chefs embrasse la nouvelle foi.

Du fait de son organisation ecclésiale particulière, l'Église protestante a su reconnaître le rôle primordial des notables mélanésiens et l'importance de leur libre arbitre dans l'acceptation puis la diffusion du protestantisme. Kerry Howe a développé cette approche, considérant à juste titre que « *les progrès de l'acculturation ne résultent pas nécessairement de quelque forme de dislocation sociale* ».

Cependant, pendant longtemps, l'absence de missionnaires européens fut un frein à l'évangélisation, les Drehus surnommant par exemple le navire de la LMS « sans missionnaire ». Dès qu'une île possède un pasteur anglais, les conversions se multiplient. Et de fait, lorsque l'administration française donne l'autorisation, en 1899, aux protestants de venir s'établir sur la Grande Terre, du moment que la LMS est remplacée par la Société des missions étrangères de Paris, les derniers Kanak, tenants de l'ancienne religion, se convertissent rapidement.

À partir de 1902, l'action du pasteur Maurice Leenhardt, à Houaïlou, se traduit par la formation de nombreux pasteurs kanak ou *natas*. Le succès de la mission protestante s'explique aussi par son implication pour améliorer la situation faite aux indigènes : « *Nous, missionnaires, nous sommes certes des ambassadeurs du Christ, mais notre mentalité, notre esprit de libre critique et de discipline sont de la France et nous sommes des ambassadeurs de la culture française dans ce qu'elle a de plus élevé. Nous souffrons énormément, dans nos colonies, des vilaines choses que nous voyons, mais jamais je ne me sens plus français que lorsque j'entreprends d'amener à résipiscence un gouverneur fourvoyé en matière indigène. Si ce n'était pas la France, on ne pourrait sans doute pas lui parler.* » (Maurice Leenhardt, 1914)

## Un réveil catholique impulsé par Rome

La papauté obtient que la congrégation des pères du Sacré Cœur de Picpus s'installe à Hawaï dès 1827 et aux Gambier en 1834. Sur pression du pasteur et consul anglais George Pritchard, les Picpusiens sont expulsés de Tahiti en 1836 par la reine Pomare IV. Puis, après avoir imposé la liberté religieuse en 1839, la France utilise les conflits locaux pour soutenir la mise en place, dès 1842, des Établissements français de l'Océanie.

Pour contrer une évangélisation exclusivement protestante de la Mélanésie, la Congrégation pour l'évangélisation des peuples (Propaganda Fides), étant consciente de la démesure du Grand Océan, décide d'envoyer une seconde congrégation pour l'évangélisation de l'Océanie centrale. Sept missionnaires de l'ordre des Maristes, conduits par Mgr Guillaume Douarre, font escale à Papeete, avant de s'implanter à Wallis et Futuna en 1837, puis de débarquer en 1843 à Balade, dans le nord de la Grande Terre. Les débuts sont difficiles et ils doivent abandonner la mission en 1847. Ce n'est qu'à leur retour, en 1851, qu'ils peuvent entreprendre l'évangélisation des populations à l'aide du chef Hippolyte Bonou de Pouébo. Cependant, dès 1847, la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances sont devenues un vicariat apostolique de plein exercice.



Maurice Leenhardt et les *natas*,  
album Leenhardt, coll. SANC



Pour christianiser les populations autochtones, catholiques et protestants recourent aux mêmes méthodes : ils convertissent d'abord un chef, qui entraîne, parfois par la force, ses sujets. L'autorité des chefs s'en trouve renforcée tandis que la mission s'applique à contrôler les âmes. De plus, comme le note Pierre-Yves Toullelan, la spécificité des missionnaires catholiques a été rapidement acceptée par les Océaniens : « *Ce caractère sacré du religieux a été admis très vite par les insulaires. La chasteté, l'habit si particulier en firent un personnage à part, différent de tous les autres Européens. Vivant là à demeure, parlant parfaitement la langue, rendant des services très réels, plus matériels que spirituels le plus souvent, le missionnaire finit par être accepté comme un authentique metua (guide, père).* » (1995)

L'implantation catholique intervient avant l'évolution œcuménique de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, aussi les critiques et les désaccords entre protestants et catholiques sont-ils nombreux. L'histoire de Maré au XIX<sup>e</sup> siècle est particulièrement exemplaire à ce sujet. Succédant aux *teachers*, les pasteurs John Jones et Stephen Creagh convertissent l'ouest de l'île et commencent à traduire les Évangiles en langue nengone. Le pasteur Jones est le premier à former des pasteurs kanak ou *natas*. Mais les guerres opposant les protestants aux catholiques se traduisent par l'expulsion d'un millier de ces derniers à l'île des Pins de novembre 1870 à septembre 1875. Puis, en but à l'hostilité des autorités françaises parce qu'il est anglais, le pasteur Jones est expulsé en 1887.

Le seul véritable lien entre l'évangélisation catholique des EFO et celle de la Nouvelle-Calédonie est constitué par le travail de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, qui s'occupent dans les deux colonies – dès 1844 à Papeete et dès 1860 à Nouméa – aussi bien de l'éducation des jeunes filles que des hôpitaux et des orphelinats.

Tant dans les EFO qu'en Nouvelle-Calédonie, les missionnaires catholiques s'installent au cœur des districts et des tribus et apprennent les langues locales. Outre leur activité de conversion, ils luttent contre l'anthropophagie, la polygamie, la situation faite aux femmes ou l'abandon des malades ou des vieillards. Dans le même temps, les missionnaires apprennent à mieux connaître les « âmes » qu'ils sont venus « sauver » de leur « état de nature ».

Ainsi, en 1846, le père Rougeyron fait-il état de ses anciens préjugés : « *Je m'étais figuré, moi, que les sauvages vivaient dans les bois, comme les bêtes féroces, qu'ils vivaient chacun dans leur gîte sans se fréquenter. Hélas, comme j'étais dans l'erreur ! Ces hommes sont parfaitement des hommes semblables à nous, à quelques différences près, non essentielles. Ils vivent en société. Leurs cases ne sont point bâties dans les forêts mais bien dans les plaines ou les vallées...*



Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny à Tahiti, coll. MDVN



Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny à Nouméa, coll. Archevêché de Nouméa

*ils sont moins bornés que certaines bonnes gens qu'on trouve dans nos villages de montagnes. Ils sont simples, il est vrai, mais ils n'ont jamais rien vu que ce qui est dans leur île. » (Rozier, 1991)*

Après des débuts difficiles, les pères maristes obtiennent la conversion de populations entières, touchées par la foi, mais aussi attirées par les innovations occidentales que sont les objets en métal ou en verre, l'écriture, ou encore les nouveaux médicaments. C'est aussi pour elles l'occasion de s'ouvrir au monde extérieur. De plus, les anciennes croyances semblent impuissantes à enrayer les épidémies ou les avancées de la colonisation. Aussi, dès les années 1860 aux EFO et dans les années 1880 en Nouvelle-Calédonie, les nouvelles religions cheminent-elles à la fois dans le sillage des goélettes et le long des chemins coutumiers. En effet, les conversions ne sont pas le fruit du hasard, mais souvent le prolongement des clivages anciens : si la confession protestante est venue en premier lieu et a réussi son implantation initiale, le catholicisme est ensuite accepté par ceux qui refusent de rejoindre la religion des groupes dominants ou ennemis ; si, en revanche, la LMS n'est pas encore arrivée ou n'a pas réussi à convaincre le groupe dominant, les Picpusiens ou les Maristes obtiennent la conversion de la majorité de la population insulaire concernée. Ce phénomène d'interaction entre la sphère religieuse et le domaine temporel explique qu'aujourd'hui encore la Polynésie française est principalement protestante alors que la Nouvelle-Calédonie est aux deux tiers catholique.

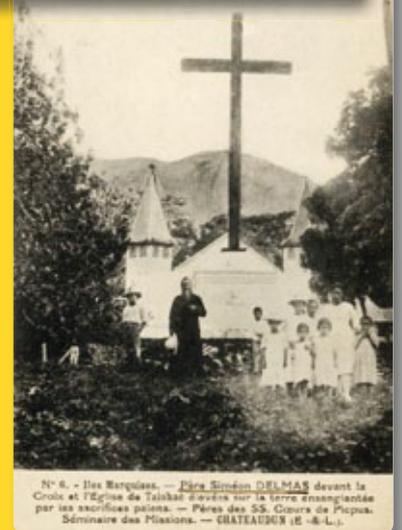
## Un apostolat souvent méconnu auprès des populations nouvellement introduites

Les missionnaires venus aux antipodes pour s'occuper des « païens » ont, tant à Papeete qu'à Nouméa, un autre point commun : la charge de la communauté cosmopolite, majoritairement d'origine européenne et catholique, qui s'installe progressivement dans les deux capitales de l'Océanie française.

Des pasteurs de la LMS puis des Missions étrangères de Paris, ainsi que des pères picpusiens et maristes sont nommés dans les deux chefs-lieux, dès 1863 à Papeete et dès 1871 à Nouméa. Par la suite, ils desservent les centres européens tant en brousse que dans les îles ou bien deviennent les aumôniers des communautés pénales ou asiatiques. Plus d'une fois, ils jouèrent un rôle de médiateurs entre des groupes souvent antagonistes, tels que les Océaniens et l'administration, les engagés asiatiques et leurs engagistes, les travailleurs de l'île principale et les immigrants en provenance des archipels.

Car, d'une part, les Églises chrétiennes s'insurgent souvent contre les excès de la colonisation en dénonçant auprès du ministère les empiètements fonciers, en luttant contre les salaires trop faibles octroyés aux Kanak et aux Tahitiens, et en dénonçant les réquisitions excessives imposées aux populations indigènes.

D'autre part, les églises essaient de faciliter l'accès de leurs fidèles à la modernité grâce à l'ouverture d'écoles dans les missions dès les années 1810 à Tahiti et 1840 en Nouvelle-Calédonie, évoluant rapidement en lieux d'apprentissage agricole et technique. En conséquence, la forte implantation des missions pendant la période coloniale s'explique aussi par le fait qu'elles assurent nombre de fonctions que l'administration coloniale ne peut pas toujours, faute de volonté ou de moyens, assumer totalement.



Un père maristes lisant le catéchiste aux jeunes indigènes, coll. MDVN

Les pères de Picpus aux Marquises, coll. MDVN



Enfin, elles accompagnent, chacune à leur manière, l'apprentissage politique des autochtones. Les Églises protestantes, de par leur histoire et leurs convictions, vont s'avérer très tôt favorables aux thèses autonomistes puis indépendantistes, tant en Polynésie qu'en Nouvelle-Calédonie. Pourtant les indépendantistes les plus célèbres des deux collectivités, Jean-Marie Tjibaou et Oscar Temaru, sont d'origine catholique.

## Aujourd'hui un christianisme omniprésent qui s'adapte aux réalités du monde océanien

Le processus d'adaptation du catholicisme dans le Pacifique a fait l'objet d'un synode par le pape Jean-Paul II en 1997, dont les conclusions figurent dans les *lineamenta* de l'assemblée spéciale pour l'Océanie. Il y est décrit comme la « *dynamique dualiste* » (interprétation dialectique) par laquelle le missionnaire enseigne les Évangiles en les adaptant à son milieu d'exercice qui, lui-même, se les réapproprie en les modelant à son tour. Aussi la démarche d'inculturation, terme utilisé en missiologie chrétienne pour désigner la manière d'adapter l'annonce de l'Évangile dans une culture donnée, est-elle laissée à l'appréciation des évangélistes.

La question de la « *compatibilité avec les éléments fondamentaux de l'Évangile* », souci primordial des missionnaires de toutes les confessions, se révèle être, en fait, plus qu'un problème théorique, une adaptation conjoncturelle et pratique. Le texte indique également que des éléments culturels autochtones choisis par les missionnaires peuvent être assimilés à la pratique chrétienne, débouchant en certaine circonstance sur un véritable syncrétisme. Ainsi, à titre d'exemple, dès 1797, lors de la célébration de la sainte cène sur le *Duff*, premier navire protestant à toucher Otaheite, le fruit de l'arbre à pain fut-il utilisé comme hostie pour la communion.

En revanche, partout dans le Pacifique, certains endroits sont encore aujourd'hui considérés comme *tapu* (tabous) ou pour le moins néfastes alors que des vestiges des religions anciennes (lieux tabous, *temonio*), comparables aux superstitions intégrées dans la religion populaire chrétienne de l'époque moderne, coexistent avec le christianisme.



Chanteurs tahitiens composant des himénés, coll. Max Shekleton

Depuis les années 1950, tant en Polynésie française qu'en Nouvelle-Calédonie, de nombreuses confessions chrétiennes minoritaires (adventistes, mormons, témoins de Jéhovah) se sont développées afin de répondre à des aspirations religieuses particulières. Parallèlement, existent aussi des communautés bouddhistes, composées de membres d'origine vietnamienne ou chinoise, ainsi qu'un grand nombre de représentants isolés de divers autres courants religieux (judaïsme, islam, baaï).

Si les Églises consacrées, protestante et catholique, paraissent en recul, de manière concomitante, la multiplication des mouvements chrétiens, par leurs interactions accrues entre la pensée kanak ou polynésienne et la Bible, nous montre que les Océaniens participent pleinement à la quête spirituelle universelle.

# Les ORIGINES de la FIN du PROTECTORAT en 1880

*par Christiane Terrier*

**Bien que les deux colonies aient été conjointement administrées pendant une courte période, de 1854 à 1860, les différences de statuts et de vocations se sont traduites dans les années qui suivirent, et ce jusqu'en 1880, par des évolutions extrêmement différentes. Cependant, dès 1880, la France met fin au protectorat en Polynésie.**

**L**e protectorat concerne alors les îles du Vent, les îles Tuamotu et les îles Tubuai et Raivavae dans les Australes, mais pas les îles Sous-le-Vent. Les îles Gambier sont formellement indépendantes mais sous le contrôle de l'ordre de Picpus.

## Les principales caractéristiques administratives du protectorat dans les EFO

La direction du protectorat est assurée par un gouverneur qui a en charge la police des étrangers, les affaires extérieures et l'armée et qui est secondé par des administrateurs, tels que le directeur de l'Intérieur, qui gère notamment les affaires indigènes, l'ordonnateur, pour les finances, et des responsables de secteur pour le royaume de Tahiti, les îles Marquises et, de 1853 à 1860, la Nouvelle-Calédonie. Les monarques sont responsables des affaires intérieures, mais leurs décisions doivent être acceptées par le gouverneur. L'administration tahitienne comporte, en dehors de la cour royale, des *mutoi* (agents de police) et des *toohitu* (juges des affaires foncières). Dans les îles, les chefs de district (*tavana*) sont d'abord maintenus, mais leur situation évolue progressivement avec le remplacement de l'hérédité par l'élection et l'institution de conseils de district. La propriété des terres est garantie aux indigènes, ce qui constitue une différence essentielle par rapport à la Nouvelle-Calédonie.

## Les conséquences de la colonisation de peuplement en Nouvelle-Calédonie

Dans l'archipel calédonien, l'administration coloniale s'attribue, par la déclaration du gouverneur du Bouzet du 20 janvier 1855, la propriété des terres occupées par les populations kanak. Celles-ci se voient ensuite contraintes, au fur et à mesure de l'avancée du front pionnier, de se regrouper dans des « réserves ». Pour peupler les espaces ainsi libérés, des colons « libres » ou « pénaux » (qui sont d'anciens condamnés à une peine de travaux forcés, le plus souvent assortie d'une obligation de résidence perpétuelle) sont mis en concession. La découverte, en 1864, d'importants gisements de nickel a pour conséquence que cette colonie de peuplement lointaine de la France voit sa vocation se doubler d'une orientation économique encore primordiale de nos jours. Conséquence à la fois du choc épidémiologique et des conflits engendrés par la colonisation (dont la célèbre insurrection de 1878 qui fit environ mille morts du côté kanak et deux cents du côté européen), la population indigène ne cesse de décliner tandis que l'arrivée régulière de convois de bagnards mais aussi d'engagés néo-hébridais génère un bouleversement démographique complet.



## Les principales étapes de la fin du protectorat dans les EFO



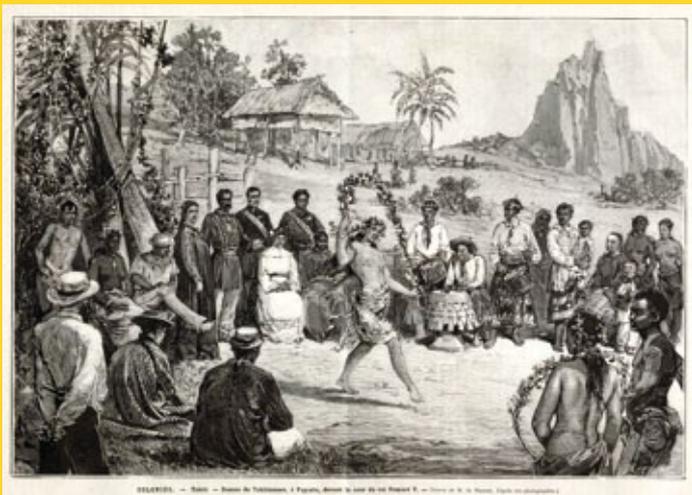
Le gouverneur  
Isidore Chessé

Pendant ce temps, le système du protectorat, en place à Tahiti depuis 1842, ne donne pleinement satisfaction ni au ministère de tutelle (en l'occurrence, celui de la Marine jusqu'en 1891), dont dépend l'administration des îles, ni aux Tahitiens eux-mêmes. Vers la fin des années 1870, une fois le traumatisme de la défaite en partie surmonté, la France va chercher à sérieusement consolider sa position en Océanie. En conséquence, elle envisage un contrôle plus direct sur ses colonies polynésiennes. En 1879, le gouverneur de Tahiti, Jacques-Ferdinand Planche, propose au roi Pomare V de remettre son pouvoir entre les mains des autorités françaises. Maladroitement engagée, cette première tentative échoue. Il faut attendre l'arrivée à Papeete, en février 1880, du gouverneur Isidore Chessé qui parvient, en avril 1880, à convaincre le roi de céder ses pouvoirs à la France moyennant une pension supérieure à celle dont il disposait et la conservation de tous les honneurs et de toutes les préséances de la royauté. Pomare V finit par accepter, mais insiste pour que les chefs de district soient préalablement consultés. Ceux-ci sont convoqués à l'hôtel du gouverneur le 29 juin, jour où est signé l'acte établissant la réunion à la France des îles de la Société et dépendances. En fait, l'annexion devient une réalité avant même que certains notables ou chefs hostiles à cette opération aient le temps de réagir. La cession à la France de Tahiti et de ses dépendances fut ratifiée par la Chambre des députés et par le Sénat, et, par la loi du 30 décembre 1880 promulguée à Tahiti le 24 mars 1881, l'île de Tahiti et les archipels qui en dépendaient étaient déclarés colonies françaises. La loi conférait de plein droit aux anciens sujets du roi de Tahiti la nationalité française.

## La fin de la constitution des EFO

En 1881, c'est au tour des archipels des Gambier puis des Australes d'être annexés, suivis par Rapa en 1887, Rurutu en 1900 et Rimatara en 1901. Mais les premiers signes d'agitation et d'opposition apparaissent dans l'archipel Tubuai et aux îles Sous-le-Vent dès 1886 ; ces dernières, qui avaient été reconnues indépendantes par la convention de Jarnac de 1847, acceptent difficilement l'abrogation de

cet accord et la tentative du gouverneur Lacascade, en 1889, d'annexer officiellement l'archipel. La révolte débute à Huahine, puis gagne Raiatea. La pacification de ces îles ne prendra pas moins de huit ans. Isidore Chessé ne parvint pas à mettre fin à l'insurrection qui régnait à Raiatea, conduite par le chef Teraupo. C'est finalement le gouverneur Gallet qui réussit, à l'issue d'une courte campagne militaire, à appréhender Teraupo, lequel fut exilé en Nouvelle-Calédonie en février 1897. Il fallut ensuite attendre la loi du 19 mars 1898 pour voir les îles Sous-le-Vent intégrer officiellement le domaine colonial français. Les opérations furent plus aisées au sud, notamment à Rurutu et à Rimatara où, grâce à l'intercession de l'Église protestante, le pavillon français fut hissé dès mars 1889.



À la cour des Pomare, coll. MDVN

# Les ANCIENS DRAPEAUX de la POLYNÉSIE FRANÇAISE : IDENTITÉS PLURIELLES et/ou FRANÇAISES ?

**C**ertaines îles ou territoires qui composaient l'actuelle Polynésie française se sont préoccupés, avant même parfois l'installation du protectorat, de se doter de drapeaux les symbolisant (voir les six drapeaux ci-dessous).

Puis, à l'époque du protectorat, au drapeau du royaume de Tahiti furent ajoutées les trois couleurs du drapeau français. En 1881, celui-ci fut baissé dans les circonstances évoquées par le conseiller Poroi :

*« Je rappelai, en quelques paroles à l'assemblée, que ce pavillon avait flotté sur nos îles depuis 1842, il n'était pas possible que nous vissions, sans un serrement de cœur, disparaître ce témoin de notre histoire pendant cinquante années, mais nous le remettions avec confiance au représentant du gouvernement pour être envoyé à la Mère-Patrie comme un symbole de nos sentiments de dévouement et de respect.*

*Hinoi l'ayant pris de mes mains le remit au gouverneur qui remercia en quelques mots et chargea monsieur Dupré, commandant de la Vire, de le remettre au président de la République. »*

En réalité, ce drapeau n'est jamais parvenu au président de la République et les recherches entreprises par le père O'Reilly pour le retrouver au musée des Invalides sont restées vaines. L'explication de cette disparition mystérieuse serait, selon des témoins dignes de foi, que le gouverneur Lacascade l'aurait gardé comme un trophée personnel.



Second drapeau du royaume de Tahiti jusqu'en 1847.



Bannière du roi Tapoa de Bora Bora : les cinq étoiles symbolisent les îles de Bora Bora, Toopua, Tupai, Maupiti et Mopelia (1820-1845).  
Drapeau des îles Gambier dessiné par le capitaine Mauruc en 1832 et arboré jusqu'en 1843.



Drapeau des îles Marquises.



Drapeaux des îles Sous-le-Vent (officiels de 1847 à 1880) :

Bora Bora



Raiatea



Huahine



Époque du protectorat : drapeau tahitien portant au coin les trois couleurs de la France à la demande de l'amiral Dupetit-Thouars.

# Une LONGUE TRADITION de MONNAIE COMMUNE



**I**l semble qu'en Polynésie les premières monnaies sont introduites en 1789 par le capitaine Bligh. Puis, tout comme en Nouvelle-Calédonie, les pièces suivantes résultent des contacts avec les baleiniers, les santaliers et autres aventuriers qui viennent fréquenter ces archipels. Très vite, les autochtones réalisent l'intérêt de ce mode d'échange, beaucoup plus souple que le troc initial de marchandises ou d'objets.

Vers les années 1850, les deux territoires français du Pacifique recourent principalement pour leurs échanges à des monnaies étrangères. Comme la Nouvelle-Calédonie commerçait essentiellement avec l'Australie, le recours à la livre sterling dans les transactions était au moins aussi important que l'usage du franc. De plus, l'administration coloniale refusait d'introduire trop de pièces en or par crainte de les voir s'exporter en Australie. De même, à Tahiti, circulaient de nombreuses pièces étrangères venant d'Espagne, des États-Unis, du Chili ou d'Angleterre, par exemple. Bien qu'un arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1848 eût imposé le franc comme étalon monétaire dans les EFO, la monnaie française a eu beaucoup de mal à s'imposer face à la piastre chilienne et au dollar américain.

En Nouvelle-Calédonie, en 1872, André Marchand crée la première banque privée. Contrôlée par l'État, celle-ci est dotée du privilège d'émission. Mais la Banque Marchand, installée dans le bâtiment de l'actuel Musée de la Ville de Nouméa, est déclarée en faillite en 1877. Ce n'est que onze ans plus tard qu'une nouvelle banque est installée. En 1887, sur les instances répétées du gouvernement, la Banque de l'Indochine accepte d'ouvrir une succursale à Nouméa dont le décret du 20 février 1888 règle les conditions de fonctionnement. Bien qu'étant un établissement privé, elle est dotée du privilège d'émission sous contrôle du gouvernement. En revanche, à Tahiti, il faut attendre 1904 pour voir la Banque de l'Indochine installer une succursale à Papeete et obtenir le privilège d'émettre des billets de banque. Elle se substitue alors à la Caisse agricole qui émettait depuis 1866 des bons (sorte de billets) garantis par la valeur des terres en sa possession mais en quantité difficilement contrôlée.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le franc Pacifique équivalait au franc métropolitain et les pièces de monnaie courante étaient celles de la Métropole. Après le conflit, et consécutivement à la présence américaine, un franc CFP, qui a encore cours de nos jours dans les trois collectivités françaises du Pacifique, est créé par un décret du 26 décembre 1945 à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. Il s'agit alors de permettre le maintien de la parité de la monnaie de ces territoires avec le dollar américain.

Le Gouvernement français décide, le 25 septembre 1948, que le franc CFP conservera désormais une parité fixe avec le franc métropolitain, fixé à partir du changement monétaire intervenu en France le 1<sup>er</sup> janvier 1960 à 100 F CFP = 5,50 FRF (à l'origine du célèbre « 5,5 »).

Une loi du 25 septembre 1948 retire à la Banque de l'Indochine le privilège d'émission sans qu'une solution de substitution soit mise en place. Aussi continue-t-elle d'émettre la monnaie dans les territoires français du Pacifique jusqu'à la création de l'Institut d'émission d'outre-mer en 1967.



Coll. MDVN



Banque de l'Indochine à Papeete, coll. Max Shekleton

# Un POUVOIR POLITIQUE DOMINÉ par les GOUVERNEURS

Le gouverneur est le dépositaire de l'autorité du chef de l'État dans la colonie. Le commandement général et la haute administration lui sont confiés. Il reçoit les ordres concernant toutes les parties du service, qui lui sont transmis par le ministère de la Marine et des Colonies, puis des seules Colonies à partir de 1891, et il en assure l'exécution. Il est le plus haut fonctionnaire de la colonie et, à ce titre, commande tous les services publics locaux.



**P**romulguant les décrets, il peut prendre des arrêtés, nouer des relations diplomatiques avec les pays voisins, expulser les étrangers considérés comme indésirables et interner les personnes réputées dangereuses. Au demeurant, ses attributions tant en Nouvelle-Calédonie que dans les EFO ne sont pas fondamentalement différentes de celles qui existent dans la plupart des colonies françaises. Elles nécessitent des compétences nombreuses car « *ses fonctions sont multiples : il se doit d'être un juriste confirmé, bon comptable, financier habile, quelque peu ingénieur et surtout excellent rédacteur puisque c'est à lui de plaider le sort de la colonie. Il est la source privilégiée d'informations pour le Département et, bien souvent, la source unique.* » (Toullélan, 1988) Comme indiqué sur le site historique de l'Assemblée de Polynésie française, « *l'énumération des différents aspects de l'autorité de gouverneur évoque assurément l'intendant de Justice, Police et Finances, tout-puissant en sa province, de l'Ancien Régime* ».

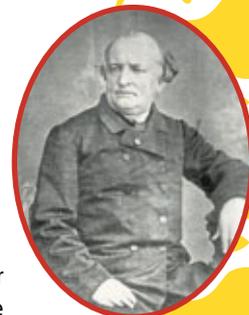
## Des représentants de l'État tout-puissants

En Nouvelle-Calédonie, les immenses pouvoirs du gouverneur ont été fixés par le décret organique du 12 décembre 1874, texte fondateur modifié à plusieurs reprises, mais qui ne sera abrogé que par la loi du 28 décembre 1976. Ce décret d'une exceptionnelle longévité, comportant 173 articles dont 85 consacrés au seul chef de la colonie, « *encadre très précisément l'action du gouverneur mais en même temps lui confère des pouvoirs considérables* ». Il offre de nombreuses similitudes avec celui définissant les pouvoirs du Gouverneur des EFO de juillet 1881.

L'arbitraire gouvernemental est à peine modéré par l'existence d'un conseil privé consultatif, placé près du gouverneur, qui « *éclaire ses décisions et participe à ses actes, dans des cas déterminés* », selon la formulation des actes organiques de 1874. Il comprend les chefs d'administration et des conseillers choisis parmi les notables de la colonie et nommés par le chef de l'État. Bien que les débats du conseil privé soient très variables dans le temps et dans leurs ordres du jour, les grandes questions sont largement débattues par cette structure collégiale dont les membres restent avant tout des administratifs.

## Des mutations fréquentes

L'autre élément limitatif provient du fait que ce personnage omnipotent et « omniscient » (Toullélan, 1988) occupe souvent bien brièvement son poste. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, du 14 décembre 1861, date de la prise de fonctions du premier gouverneur Charles Guillain, jusqu'à l'arrivée de Paul Feillet, le 10 juin 1894, seul Guillain est resté huit ans. En trente-deux ans, 12 gouverneurs et 7 intérimaires se sont succédé. La moyenne de la durée sur le poste est donc d'un an et demi, comme dans les Établissements français de l'Océanie pendant la même période où pas moins de 34 personnes se succèdent de 1870



Le gouverneur Gaultier de la Richerie (1820-1886), album Gaultier de la Richerie, coll. SANC  
Eugène Gaultier de la Richerie a été gouverneur des EFO de 1860 à 1864, puis de la Nouvelle-Calédonie de 1870 à 1874.



Le gouverneur Lacascade (1841-1906), coll. privée  
Étienne Lacascade a été gouverneur des EFO de 1886 à 1893, ce qui constitue le plus long séjour d'un gouverneur à Tahiti. Auparavant, il avait été directeur de l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie en 1884.





Le gouverneur Gustave Gallet (1850-1926), coll. *Mémorial Polynésien*  
Gustave Gallet, gouverneur des EFO de 1898 à 1902, avait occupé auparavant différents postes administratifs en Nouvelle-Calédonie, pendant une dizaine d'années, et avait participé à la répression de l'insurrection canaque de 1878.

à 1914 à la tête de la colonie. Cela donne peu de temps pour s'informer correctement et engager des actions durables, d'autant que l'« absentéisme » s'ajoute à la trop courte durée du mandat. Celui-ci résulte des congés, des maladies, des révocations. En conséquence, on attend pendant de longues semaines l'arrivée du successeur, et pendant ce temps, la machine administrative est bloquée. Ainsi, à Tahiti, sur les 16 gouverneurs titulaires de 1870 à 1914, 4 restent un an, 7 entre deux et trois ans, 4 demeurant trois ans. Seul le gouverneur Étienne Lacascade, nommé pour près de sept ans (1886-1893), parvient à bâtir un plan à long terme, tout comme, en Nouvelle-Calédonie, les gouverneurs Charles Guillain (1862-1870), Paul Feillet (1894-1903) et Joseph Guyon (1925-1932).

Le journal *La Calédonie* du 28 avril 1894 dénonce « cette valse des gouverneurs » car, « si intelligent, si travailleur, si dévoué que l'on suppose un gouverneur, il lui est impossible en si peu de temps de connaître les besoins et les aspirations de la colonie dont il a la charge ; et c'est au moment où il pourrait se rendre vraiment utile qu'on l'enlève pour l'envoyer ailleurs. » L'autre inconvénient provient du fait que chaque gouverneur a sa « marotte » : « *Tel gouverneur voudra pousser la colonie dans la voie des grands travaux. [...] Son successeur au contraire est d'un avis différent, arrête l'essor que l'on avait pris et voilà par le fait même des sommes énormes dépensées en pure perte. Ce que nous disons des travaux peut s'appliquer à bien des choses.* » Le journal reconnaît que la faute n'en incombe pas toujours au Département car ces mutations sont souvent demandées par les titulaires eux-mêmes. Rappelant que « les colonies ne sont pas faites uniquement pour servir à l'avancement des fonctionnaires », il conclut en souhaitant plus de stabilité à la tête de la colonie pour plus de continuité.

## Des personnalités d'exception peu fréquentes

Parmi ces hauts fonctionnaires, on trouve principalement des gouverneurs de 3e classe, soit en début, soit, plutôt, en fin de carrière. Certes, ces derniers bénéficient alors d'une certaine expérience, mais ils n'ont la plupart du temps occupé des fonctions importantes que dans des colonies assez modestes. Parmi les gouverneurs nommés dans les EFO, un certain nombre ont séjourné préalablement en Nouvelle-Calédonie (Lacascade, Gallet) ou y séjourneront (Gaultier de la Richerie, Fawtier). Ces administrateurs coloniaux (Isidore Chessé en 1881 dans les EFO et Adolphe Le Boucher en 1884 en Nouvelle-Calédonie) qui succèdent à des officiers de marine souvent brillants seraient donc des « spécialistes des établissements secondaires » (Toullelan, 1998), manquant d'envergure de vue et soucieux d'achever au mieux leur carrière, d'autant que la tâche n'est pas aussi aisée qu'il n'y paraît. Objet de toutes les attentions et de toutes les convoitises, le gouverneur est souvent victime d'intrigues ou d'incidents graves ayant pu survenir dans la colonie. Ainsi, Gaultier de la Richerie est rappelé en France en 1874 consécutivement à l'évasion de Rochefort. Le « nègre » Lacascade, haï par Gauguin, est lui aussi rappelé en France malgré son dynamisme car il s'est attiré la haine des colons et de certains fonctionnaires. Gustave Gallet fait à son tour l'objet d'une violente campagne de presse et doit rentrer en 1901, tout comme en 1902 le gouverneur Feillet en Nouvelle-Calédonie, victime du lobby minier hostile à sa politique.

Pour circonscrire leurs opposants les plus farouches, certains gouverneurs n'hésitent pas à puiser dans les fonds secrets, comme l'explique le gouverneur Laffon dans un courrier adressé au ministère le 4 septembre 1894 : « *Quand je pris la succession de M. Pardon (le gouverneur précédent), on me fit promettre une subvention de 100 F par mois pour les intéressés P... et H... je n'ai pas manqué de tenir ma promesse jusqu'au jour où j'ai réussi à les expulser.* » Il faudra attendre la mise en place du statut de large autonomie de la loi-cadre Defferre de 1956 pour que le pouvoir des gouverneurs, par la suite appelés hauts-commissaires de la République, soit considérablement réduit.



Le gouverneur Fawtier (1867-1926), coll. O'Reilly  
Après une carrière coloniale qui le mena, notamment, en Nouvelle-Calédonie, William Fawtier fut gouverneur des EFO de 1913 à 1915, en remplacement du gouverneur Adrien Bonhoure (1910-1913) qui avait lui aussi séjourné en Nouvelle-Calédonie.

# Une REPRÉSENTATION POLITIQUE TRONQUÉE

Jusqu'en 1870, les colonies françaises sont classées en deux groupes, celui dit des vieilles colonies, comprenant la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, régies par les deux sénatus-consultes du 3 mai 1854 et du 4 juillet 1866, et celui des autres colonies de Guyane, du Sénégal, de Saint-Pierre-et-Miquelon, des comptoirs de l'Inde et d'Afrique, de la Nouvelle-Calédonie, des EFO (Tahiti), de la Cochinchine, de Nossi-Bé et de Mayotte, soumises au régime du décret simple. Dans les débuts de la III<sup>e</sup> République, toute une série de décrets, entre 1878 et 1885, instaurent le régime civil dans ces territoires restés jusque-là des fiefs de la marine. Des conseils généraux sont institués en Inde, en Guyane, au Sénégal, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Cochinchine, en Nouvelle-Calédonie et en Océanie, avec des pouvoirs financiers et douaniers analogues à ceux de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.



**I**déologiquement, l'instauration d'institutions électives libérales est inspirée par la politique d'assimilation qui guide le gouvernement français à cette époque. Elle consiste à prendre les institutions de la Métropole comme un modèle qui doit s'appliquer progressivement dans toutes les colonies, au fur et à mesure de leurs progrès dans la voie du développement économique et social.

## Les conseils assistant le gouverneur

Représentant l'État, le gouverneur est la pièce centrale du système administratif. Son statut lui octroie de larges prérogatives dans les domaines civil et militaire. Dans les deux colonies, il est assisté d'un conseil privé qu'il préside.

Dans les EFO, l'abdication de Pomare V, le 29 juin 1880, et la reconnaissance de la souveraineté de la France donnaient officiellement à l'administration française le pouvoir d'organiser le pays. Les Établissements français de l'Océanie sont alors placés sous le commandement et sous l'administration d'un gouverneur assisté par un conseil d'administration, composé des deux chefs d'administration, du directeur de l'artillerie, ainsi que de deux notables titulaires et de deux notables suppléants nommés par le gouverneur, qui l'aide dans ses décisions. Pour le vote du budget, des taxes et des contributions, le conseil d'administration augmenté des membres du conseil colonial formait le comité des finances. Le conseil colonial consultatif, créé dès le lendemain de l'abdication et réorganisé en août 1881, comprenait douze membres : six membres « français » et six membres représentant les « intérêts indigènes » ; ils étaient élus par deux collèges différents. L'existence de deux collèges électoraux, l'un européen et l'autre polynésien, apparaît très vite comme contraire à la politique d'assimilation que l'administration souhaitait mener et aux principes mêmes du suffrage universel. Aussi le conseil colonial est-il supprimé en septembre 1884.

Dès la suppression du conseil colonial, le ministre de la Marine et des Colonies donne des instructions très précises au gouverneur afin de créer un conseil général identique à ceux qui existaient en France à la même époque. L'idée est de faire bénéficier Tahiti des mêmes institutions démocratiques que la Métropole. De même, c'est pour des raisons de justice et d'égalité politique entre les différentes ethnies de la colonie que le système des deux collèges électoraux utilisés pour l'élection du conseil colonial fut abandonné. Selon Colin Newbury, la politique d'assimilation a également pour but de faciliter le contrôle des colonies par le pouvoir central.



Finalement, l'échec du conseil colonial et la volonté d'appliquer la politique d'assimilation à Tahiti décident le gouvernement central à faire une réforme globale des institutions locales. C'est l'objet de deux décrets du 28 décembre 1885, le premier concerne le gouvernement des EFO et le second organise le conseil général.

## Le conseil général

Mais ce fut d'abord le conseil général de Nouvelle-Calédonie qui fut créé par le décret du 2 avril 1885. Il est élu pour six ans et renouvelable par moitié tous les trois ans. Les conseillers sont élus au suffrage universel et au scrutin majoritaire de liste à deux tours pour six ans, renouvelés par moitié tous les trois ans et indéfiniment renouvelables. Le mandat de conseiller général est gratuit. Le conseil général élit en son sein une commission coloniale qui siège entre les deux sessions annuelles, l'une, ordinaire, en mai-juin, l'autre, budgétaire, en novembre-décembre. Ses attributions sont supérieures à celles des conseils généraux métropolitains, mais manquent de clarté dans un certain nombre de domaines, les conseillers étant appelés tantôt à statuer, tantôt à délibérer, tantôt à donner leur avis. Ils statuent sur les affaires d'intérêt local : vote du tarif des taxes et contributions de toutes natures nécessaires pour l'acquittement des dépenses de la colonie, reclassement des routes et des chemins, projets, plans et devis à exécuter en la matière. Ils délibèrent sur des affaires qui doivent pour leur règlement définitif être soumises ensuite à l'appréciation de l'administration, pour l'assiette et les règles de perception des contributions ou des taxes, pour le budget du service local. Enfin, les élus donnent leur avis sur les questions qui touchent à l'intérêt national ou « *aux attributions d'une autorité supérieure* ». Il s'agit, notamment, de la part contributive à imposer à la Nouvelle-Calédonie dans les travaux exécutés par l'État et intéressant le pays, des emprunts à contracter, des « *modes essentiels du pouvoir central* » (douane ou modifications de l'organisation interne de la colonie).

Le gouverneur est chargé de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission coloniale. Il exerce une tutelle sur les actes de ces deux organismes et peut ainsi déclarer la nullité de droit des délibérations. Il peut suspendre ou dissoudre le conseil général avec l'autorisation du ministère.

Comme en témoigne l'organigramme ci-après, le conseil général des EFO est organisé à peu près sur les mêmes principes. Mais si le conseil général de Nouvelle-Calédonie va fonctionner jusqu'en 1940, celui de Polynésie française va être supprimé en 1903 car, du point de vue de l'administration en général et du gouverneur en particulier, cette assemblée se révèle souvent un obstacle. En effet, chaque fois qu'un gouverneur envisage de développer l'économie locale, son action est entravée par les élus, plus soucieux de leur réélection et de leurs intérêts que du vote des impôts nécessaires à



À gauche, le conseil général à Nouméa, détail d'une peinture de Gaston Rouillet, 1889, coll. MDVN

des projets de développement. Devant cette situation, nombreux sont les inspecteurs des colonies et les gouverneurs à demander la suppression de cette institution. Le Gouvernement finit par accepter cette solution et le décret du 19 mai 1903 supprime le conseil général et le remplace par le conseil d'administration. Bernard Gilleen dresse le bilan suivant : « *Dans l'ensemble, cette assemblée a surtout servi à défendre les intérêts particuliers de ses membres au détriment de ceux de l'ensemble de la colonie. Néanmoins, les élus doivent tenir compte de la volonté de leurs électeurs et ils essaient d'infléchir la politique de l'administration. Le plus souvent, les élus se contentent d'entraver l'action envisagée par le gouverneur en bloquant le fonctionnement des institutions locales pour des raisons religieuses, de clans ou d'intérêts personnels inavouables, mais, parfois, les conseillers généraux ont réussi à infléchir les décisions administratives dans un sens positif pour l'avenir du pays. Par exemple, ils ont empêché le gouvernement central de transformer la colonie en centre pénitentiaire pour les criminels les plus dangereux.* » (2009)

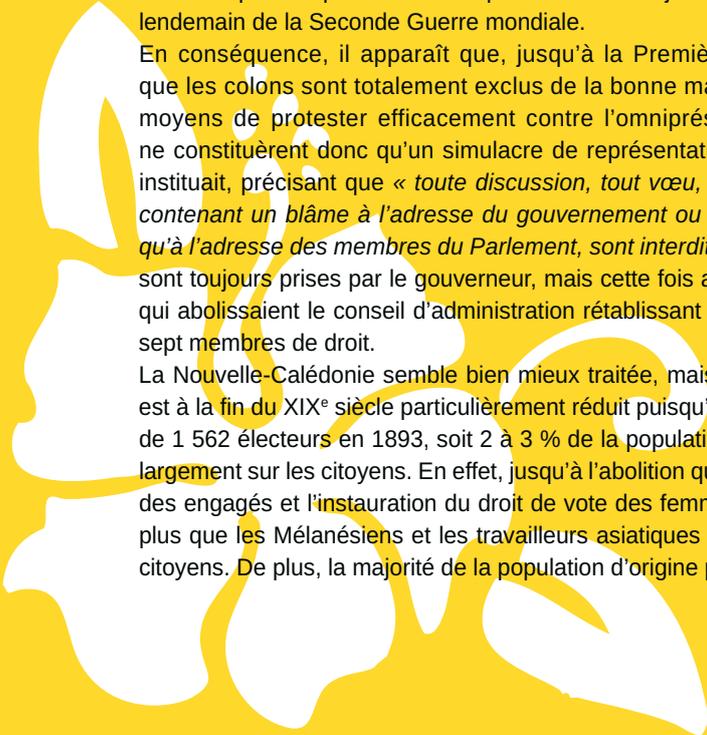
## Un conseil d'administration remplacé par des délégations économiques et financières

En 1903, le conseil d'administration remplace le conseil général. Présidé par le gouverneur, il est composé de onze membres, pour la plupart des fonctionnaires, et de trois élus qui représentent la capitale Papeete. Il va fonctionner durant environ trente ans, de 1903 à 1932. En 1929, le conseil d'administration demande de modifier ses pouvoirs et d'avoir une véritable autonomie administrative et financière, ce qui aboutira à la naissance des délégations économiques et financières.

Créées en 1932, les délégations économiques et financières étaient composées de treize membres dont six de droit et sept élus au suffrage universel. Elles n'exerçaient qu'un rôle consultatif. Les décisions les plus importantes étaient toujours prises par le gouverneur en conseil privé. L'administration coloniale est alors jugée trop directe et trop peu représentative des intérêts locaux, situation qui finira par soulever la question du statut juridique du territoire dans l'ensemble français au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

En conséquence, il apparaît que, jusqu'à la Première Guerre mondiale, tant les Polynésiens que les colons sont totalement exclus de la bonne marche de la colonie et qu'ils n'ont guère les moyens de protester efficacement contre l'omniprésence administrative. Puis les délégations ne constituèrent donc qu'un simulacre de représentation, comme en témoigne l'article 16 qui les instituait, précisant que « *toute discussion, tout vœu, tout acte [...] ayant une portée politique ou contenant un blâme à l'adresse du gouvernement ou de ses agents nommément désignés, ainsi qu'à l'adresse des membres du Parlement, sont interdits, nuls et sans effets* ». En fait, les décisions sont toujours prises par le gouverneur, mais cette fois au sein du conseil privé, les décrets de 1932 qui abolissaient le conseil d'administration rétablissant aussi un conseil privé composé des mêmes sept membres de droit.

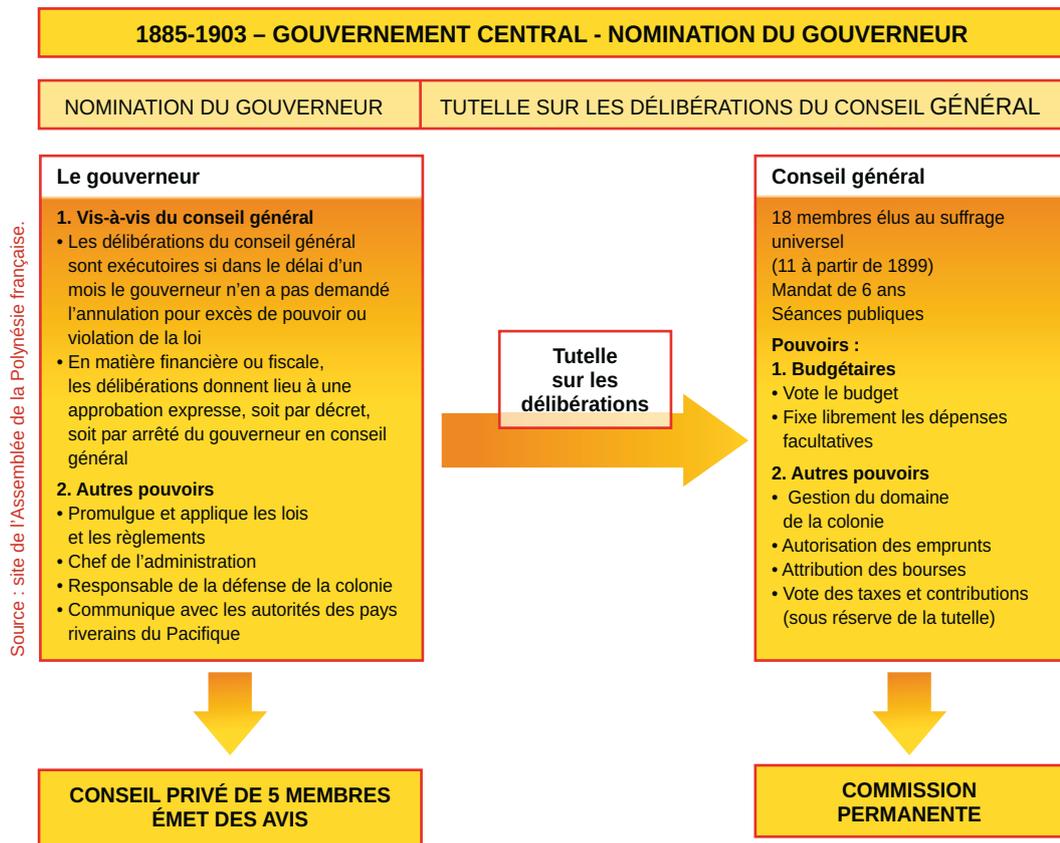
La Nouvelle-Calédonie semble bien mieux traitée, mais un examen du corps électoral montre qu'il est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle particulièrement réduit puisqu'il se compose de 1 369 électeurs en 1888 et de 1 562 électeurs en 1893, soit 2 à 3 % de la population totale. Les non-citoyens l'emportent donc largement sur les citoyens. En effet, jusqu'à l'abolition quasi concomitante de l'indigénat et du régime des engagés et l'instauration du droit de vote des femmes en 1945, celles-ci ne peuvent voter, pas plus que les Mélanésiens et les travailleurs asiatiques et océaniens qui sont des sujets et non des citoyens. De plus, la majorité de la population d'origine pénale est déchue de ses droits civiques. On



peut alors légitimement s'interroger sur la démocratisation des institutions qui a, en fait, consisté à organiser un relatif partage du pouvoir avec une minorité, elle-même dominée par les plus riches et les plus influents de ses membres, car, comme l'explique Pierre Gascher, la politique générale du conseil général « ne s'explique plus seulement par l'opposition "droite/gauche". D'autres clivages existent qui répondent à des intérêts personnels et se modifient au gré de la conjoncture. En gros, les compagnies industrielles et commerciales ayant pris l'importance que l'on sait et ayant obtenu de substantiels avantages apparaissent à quelques représentants comme des puissances dangereuses dont il importe de refréner l'appétit, tandis que d'autres, voyant en leur développement la condition essentielle à la prospérité de l'île, entendent les favoriser chaque fois qu'ils le pourront. D'ailleurs, pour être sûres d'être servies, les compagnies commencent à peser sur le choix des électeurs. Elles parviennent à s'imposer dans le conseil de 1888 mais leur succès reste mince. Leurs efforts vont tendre à accroître cette majorité aux élections suivantes. » (1974)

Ainsi, l'histoire des institutions de la période coloniale témoigne qu'il faut attendre l'après-Seconde Guerre mondiale pour qu'avec l'établissement du suffrage universel soit mis fin aux formes de représentation politique tronquée qui avaient existé jusque-là.

## Les institutions des EFO de 1885 à 1903



Source : site de l'Assemblée de la Polynésie française.

# L'ENSEIGNEMENT en OCÉANIE FRANÇAISE

par Frédéric Angleviel

Dans la tradition polynésienne, des spécialistes, *tahu'a*, enseignaient les rites, la récitation des généalogies, les prières, mais aussi l'astronomie et l'art de la guerre. Puis ce sont les missionnaires de la London Society, à partir de 1805, qui vont ouvrir des écoles et transcrire la langue tahitienne sous forme d'alphabet. En Nouvelle-Calédonie, ce sont également les *teachers* protestants qui dispensent, dès 1840, les premiers rudiments d'instruction et de catéchèse aux populations de l'île des Pins, suivis, sur la Grande Terre, par les pères maristes, à partir de 1843.



École indigène aux îles  
Sous-le-Vent, coll. Max Shekleton



En 1831, on compte ainsi 650 élèves dans les trente écoles missionnaires à Tahiti, aux îles Sous-le-Vent, aux Australes et aux Tuamotu. De même, aux Gambier, les pères Laval et Caret créent des écoles à partir de 1834.

En Nouvelle-Calédonie, en janvier 1859, le commandant particulier crée une école primaire dont la direction est confiée à un sous-officier d'infanterie, puis, très rapidement, au frère Germanique. En 1862, à Port-de-France, est ouverte la première école primaire privée « pour les enfants de sexe féminin », tenue par Marguerite Pascal. La même année, le gouverneur Guillain décide d'ouvrir une école indigène, à Nouméa, dont la direction est assurée par le père Bertrand. Celle-ci ferme en avril 1866, pour cause de restrictions budgétaires.

En 1864, une école communale pour les garçons et les filles est confiée aux sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny. Il faut attendre le 30 septembre 1873 pour que l'administration locale fasse appel aux frères maristes qui prennent alors la direction de la nouvelle école des garçons. De même, à Papeete, les premières écoles publiques de filles et de garçons sont ouvertes par les sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, en 1857, et par les frères de Ploërmel, en 1860. Puis le pasteur Charles Viénot ouvre une « école française indigène », en 1866, et une première école normale, en 1874.

En 1882, lors de la laïcisation, à Nouméa, Frédéric Surleau prend la direction de l'école communale dans les locaux initialement alloués aux frères maristes. La période est marquée dans le chef-lieu calédonien par la très violente rivalité opposant les écoles laïques aux écoles confessionnelles. Ce n'est qu'en 1883 qu'est créée la première école laïque. En Nouvelle-Calédonie, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, trois types d'écoles vont cohabiter : à Nouméa et dans les centres de l'intérieur, sont implantées les écoles communales qui regroupent les enfants européens et métis, tandis que, dans les tribus, se trouvent les écoles de mission, mais aussi les écoles publiques, dites « indigènes », créées en 1885 par



TAHITI — École de garçons de Papeete

École des garçons à Papeete, 1910, coll. MDVN



Les étudiants tahitiens du lycée Lapérouse de Nouméa, 1946, coll. Frogier

On reconnaît Rudy Banbridge et Charles Poroi, avec Josette Dalmayrac.

l'administration afin de combattre le monopole des religieux. D'autre part, dans les centres les plus importants, les communautés religieuses tiennent des pensionnats réputés.

Sous l'égide de Frédéric Surleau, la réglementation fixe rapidement les programmes communs aux écoles privées et publiques, dans lesquels s'ajoutent aux matières traditionnelles des notions pratiques d'agriculture, d'arpentage et d'artisanat. Quant à l'enseignement secondaire, il voit le jour à Nouméa en 1881, par la création d'un collège devenant collège colonial en 1885.

Si, dès 1913, on peut passer le baccalauréat en Nouvelle-Calédonie, cela restera impossible à Papeete jusqu'aux années 1960. Aussi les jeunes lycéens polynésiens viennent-ils passer leur bac à Nouméa.

## Les spectaculaires mutations contemporaines

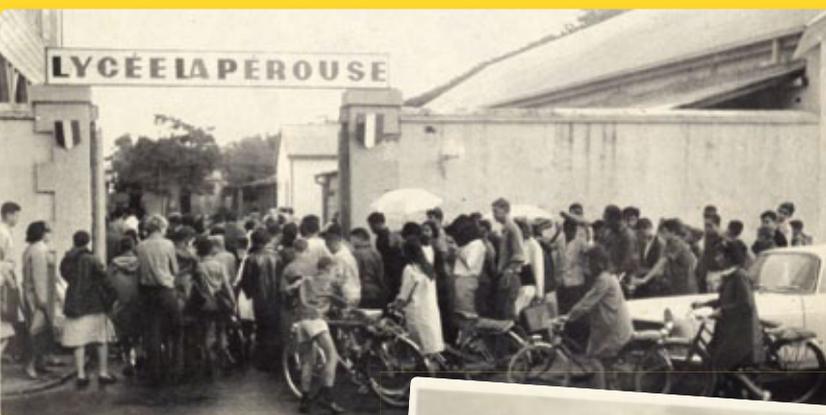
En Nouvelle-Calédonie, la suppression du régime de l'indigénat et l'évolution de la colonie en territoire d'outre-mer généralisèrent un enseignement obligatoire de 6 à 16 ans.

À partir de 1950, un énorme effort de constructions scolaires et de formation d'enseignants dans le primaire est entrepris. En 1953, est ouvert le cours normal qui deviendra par évolutions successives l'Institut de formation des maîtres (IFM). En 1969, l'école d'infirmières est créée. La transformation du collège colonial en « lycée Lapérouse » est suivie par la création de nombreux autres établissements secondaires proposant des filères de plus en plus diversifiées.

En Polynésie française, l'affirmation de l'autonomie conduit à la prise en charge progressive de

l'enseignement par le territoire. Comme l'explique Jean-Marie Dubois, « en 1957, un premier décret répartit les compétences entre l'État et le Territoire en matière d'enseignement. En 1975, un service territorial du 1<sup>er</sup> degré est créé. En 1984, les compétences du territoire s'élargissent au 1<sup>er</sup> cycle du second degré (collèges). Le second cycle (lycées) sera transféré au Territoire en 1989. [...] Progressivement, l'enseignement s'adapte aux réalités polynésiennes avec la création en 1978 des Centres des Jeunes Adolescents (CJA) qui assurent une formation préprofessionnelle élémentaire.

Les Centres d'Enseignement aux Techniques Appropriées au Développement (CETAD) proposent depuis 1980 une formation d'ouvriers polyvalents capables de s'adapter aux problèmes rencontrés dans les archipels. » (2004)



Entrée du lycée Lapérouse, 1960, fonds Sud Pacific, coll. MDVN



École Teyssandier-de-Laubarède, Vallée-du-Tir, dans les années 1960, fonds Jacquier, coll. MDVN

Université de la Nouvelle-Calédonie,  
photo Ch. Bouton



L'Université de la Polynésie française (UPF) est inaugurée, à Papeete, en septembre 1987 et, à Nouméa, en mars 1988. Ces deux centres, dirigés par des directeurs et un président commun nommés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se développent rapidement. Les statuts initiaux permettent uniquement la délivrance de DEUG, puis les premières licences sont ouvertes en 1993. Sous la présidence du linguiste Pierre Vérin, la création d'un CAPES de langue polynésienne est initiée par le professeur Louise Peltzer.

Compte tenu des difficultés de fonctionnement au sein d'une même institution, deux universités autonomes sont créées en 1999.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, ces deux collectivités se définissent par un système de scolarisation « à la française », gratuit et ouvert à tous, qui n'exclut cependant pas l'échec malgré d'indéniables efforts d'adaptation des programmes. La présence d'un important secteur confessionnel d'enseignement (un tiers des élèves) est aussi une autre spécificité du système éducatif territorial.

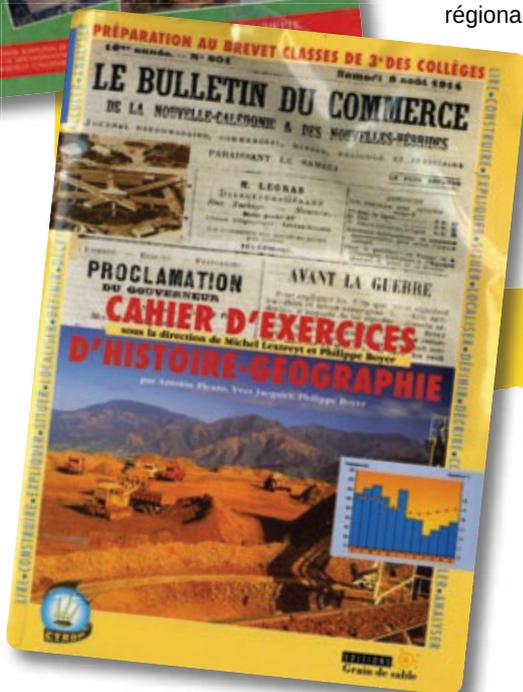
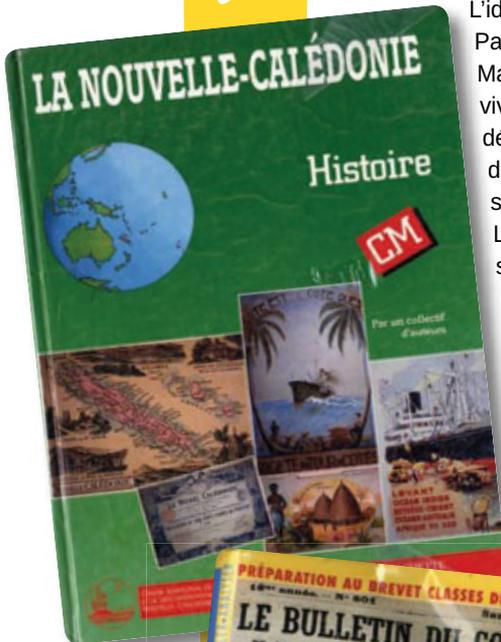
## Une aventure mutuelle : l'adaptation des programmes d'histoire-géographie

*par Isabelle Amiot*

L'idée d'une adaptation des programmes d'histoire-géographie dans la zone Pacifique est née à la fin des années 1980, après la signature des accords de Matignon et l'ouverture d'une voie de la réconciliation entre les communautés vivant en Nouvelle-Calédonie. En Polynésie française, les adaptations ont débuté avec le transfert de compétences en matière d'éducation dans le second degré de l'État vers le territoire. Les trois collectivités françaises du Pacifique sont concernées par ces adaptations.

L'adaptation qui consiste à introduire dans les programmes nationaux des sujets ou questions se rapportant à l'environnement proche de l'élève et au cadre géographique ou historique dans lequel il évolue est à l'initiative de l'Inspection générale d'histoire-géographie. Tous les programmes, du primaire à la terminale, de la voie générale à la voie technologique, en passant par la voie professionnelle, sont adaptés afin de donner à nos élèves les clés de compréhension du monde dans lequel ils vivent. Ces adaptations s'inscrivent dans la logique de chacun des programmes en histoire comme en géographie. Des questions entières peuvent y être consacrées et, dans le cadre des démarches inductives, des cas, des exemples locaux et régionaux sont proposés aux enseignants et aux élèves.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces programmes, des outils pédagogiques sont créés en lien avec le Centre de documentation pédagogique de la Nouvelle-Calédonie : manuels scolaires comme le manuel adapté du cycle terminal, cahiers d'exercices. Des activités sont également mises en ligne sur les sites pédagogiques des collectivités.



# L'ÉVOLUTION de la POPULATION en POLYNÉSIE FRANÇAISE et en NOUVELLE-CALÉDONIE

*par Anne Pitoiset*

Si la population de la Polynésie française et celle de la Nouvelle-Calédonie ont plusieurs points en commun – toutes deux sont issues de migrations venant d'Asie du Sud-Est et leur nombre est assez proche –, l'histoire de leur évolution démographique diverge.



Groupe de Kanak, coll. MDVN

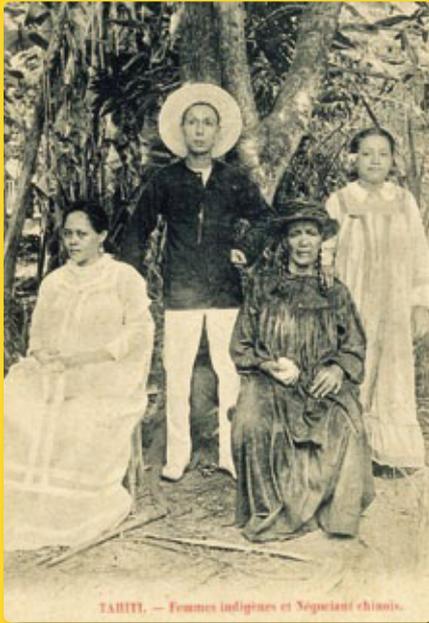


Famille indigène de Papeete, coll. Max Shekleton

**L**a population calédonienne est une véritable mosaïque humaine, qui trouve ses racines dans les méandres d'une histoire tumultueuse où les destins ont souvent été contrariés, tandis que la population polynésienne est marquée par les métissages issus des migrations françaises, à partir de l'établissement du protectorat en 1842, et de l'arrivée de travailleurs chinois.

## Les EFO, entre effondrement et renouveau démographique

Les premières estimations de la population de Tahiti, établies sur la base des récits des différents navigateurs, sont très hétérogènes. James Cook a d'abord pensé que l'île était peuplée de 100 000 à 120 000 personnes, avant de réviser ce chiffre à 24 000 à l'occasion d'un deuxième voyage. Les Espagnols, qui ne visitèrent pas l'île dans son entier, parlent alors de 10 000 habitants ! L'historien Jean-Louis Ralluy considère qu'en 1774 Tahiti comptait un peu plus de 70 000 personnes, date à partir de laquelle les guerres fréquentes, mais surtout des maladies apportées par les Européens en réduisent considérablement le nombre. Les maladies vénériennes, rarement mortelles, provoquaient



TAHITI. — Femmes indigènes et Ségouant chinois.

Chinois au marché,  
coll. Max Shekleton

À partir de la Seconde Guerre mondiale, l'archipel polynésien connaît une démographie galopante due à la jeunesse de sa population et au taux élevé de fécondité qui, dans les années 1960, culmine à 6,56 naissances par femme. Jusqu'en 1956, l'augmentation de la population est essentiellement due à l'excédent naturel des naissances sur les décès. Mais, à partir de 1962, l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) modifie la donne avec l'arrivée d'un grand nombre d'Européens et le retour au pays des Polynésiens partis travailler en Nouvelle-Calédonie. La population converge vers Tahiti et Papeete, la capitale, qui en 1983 regroupe plus des deux tiers des Polynésiens français.

## En Nouvelle-Calédonie, une population transformée par la diminution de la population indigène et les vagues migratoires

Lorsque, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les santaliers et les missionnaires s'installent en Nouvelle-Calédonie, la population mélanésienne est évaluée à quelque 45 000 personnes. Cette période, dite des premiers contacts, est marquée par le recul démographique des populations insulaires victimes du choc microbien et des débuts de l'acculturation. À partir de la prise de possession française, le 24 septembre 1853, ce sont essentiellement des bagnards français, les transportés, puis les déportés politiques, dont les Kabyles, et les délinquants récidivistes relégués, qui peuplent la jeune colonie. Les gouvernements successifs encouragent parallèlement la colonisation libre. Après les colons anglo-saxons invités par James Paddon, des Français arrivent d'Alsace-Lorraine, de l'île de la Réunion, du Nord de la France.

Indignés par le regroupement de leurs tribus dans des réserves et l'appropriation de leurs terres les plus fertiles par les Européens, les Mélanésiens se révoltent en 1878, sous la conduite du chef

de nombreux avortements et la stérilité d'une proportion importante de femmes. En 1848, la population de Tahiti et de Moorea était ainsi tombée à 9 454 habitants océaniens. Les Marquises, dont la population fut divisée par quatre en quarante-cinq ans, sont victimes, dès 1857, des militaires américains qui apprennent à leurs habitants à faire de l'alcool à partir de la fleur du cocotier tandis que les Chinois y introduisent l'opium.

Alors que depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'amorce une phase de renouveau, l'épidémie de grippe espagnole de 1918 décime un cinquième de la population des îles de la Société, de jeunes adultes pour la plupart, ce qui entraîne une chute de 30 % de la natalité. Cette épidémie surmontée, la population de Tahiti repart de l'avant grâce à l'apport de migrants des autres archipels, de Métropole, mais aussi de Chine. Entre 1929 et 1941, la population des îles de la Société est ainsi multipliée par 1,5. Les autres archipels connaissent un faible accroissement démographique en raison des migrations vers Tahiti, mais aussi vers Makatea où l'exploitation du phosphate exige de la main-d'œuvre. En 1941, la Polynésie française compte alors 51 200 habitants dont 5 455 Chinois.



Famille de Tahiti d'origine européenne et polynésienne,  
1912, coll. Frogier



Famille calédonienne durant l'entre-deux-guerres, coll. MDVN

Ataï. Le conflit fait 600 morts du côté kanak et 200 chez les colons. Traumatisée par la colonisation, décimée par les guerres et le choc épidémiologique, la communauté Kanak se réduit alors dangereusement jusqu'à ne plus compter, en 1921, qu'environ 27 000 personnes. Depuis la prise de possession, elle a ainsi perdu la moitié, voire les deux tiers, de ses effectifs. De son côté, la population européenne libre augmente jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, se stabilise avant de croître de nouveau, à partir de 1931, en raison du nombre élevé de Français nés sur place.

Pour l'exploitation du minerai de nickel, découvert en 1864, et le développement de cultures spéculatives comme la canne à sucre, le coton ou le café, les autorités encouragent la venue d'une main-d'œuvre originaire d'Asie, du Japon et des Nouvelles-Hébrides (aujourd'hui Vanuatu). Lorsque le bagne ferme définitivement en 1931, les libérés s'installent dans le pays et une immigration libre comble le manque de main-d'œuvre récurrent pour l'exploitation des mines et la construction de grandes infrastructures. Les nouveaux venus sont originaires de Tahiti, de Wallis et Futuna, des anciennes colonies d'Afrique et du Vietnam.

Au recensement de 1936, la Nouvelle-Calédonie compte ainsi 2 356 Tonkinois et 4 510 Javanais.

À l'occasion de l'indépendance de l'Algérie, en 1962, et du boom du nickel de 1969-1972, les « Pieds-Noirs » affluent, mais aussi les Métropolitains, les Antillais. Le déficit structurel de main d'œuvre attire les Océaniens, principalement les Wallisiens et Futuniens et, dans une moindre mesure, les Tahitiens. Depuis les années 1950, la population calédonienne ne cesse de croître grâce à l'allongement de la durée de vie, un taux de fécondité élevé et une immigration encouragée par un fort taux de développement. Conséquence de ces vagues de migrations successives, les Mélanésien, qui présentaient 51 % de la population totale en 1956, deviennent minoritaires en 1963.



Tonkinoises à Nouméa, coll. MDVN



À la Croix du Sud, à Nouméa, 1957, coll. Luciano



## Des populations en phase de transition démographique

Avec 245 580 habitants recensés en juillet 2009, la population de la Nouvelle-Calédonie a augmenté de 25 % par rapport à 1996, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,7 %. Cette croissance, plus faible que les périodes précédentes, reste toutefois plus élevée qu'en Polynésie française (+1,2 %). Elle est due pour 85 % à l'excédent des naissances sur les décès et pour 15 % au solde migratoire. Durant les années 1980, les arrivées sur le Caillou ont été peu nombreuses, mais à partir de 1989 leur rythme s'est accéléré, porté par le dynamisme économique de l'industrie minière.

Ainsi, entre 2004 et 2009, quelque 18 500 personnes nées en dehors de la Nouvelle-Calédonie s'y sont installées. Elles sont pour la plupart originaires de Métropole (75,5 %), mais aussi de Polynésie française (2,2 %). Les Kanak ne représentent plus que 40,34 % de l'ensemble de la population. La Nouvelle-Calédonie est ainsi l'un des rares pays d'Océanie dont le solde migratoire reste positif. En 2009, la part des moins de 20 ans recule de plus de cinq points à 34,4 % alors que la proportion des 60 ans progresse d'autant à 11,2 %.

La situation est différente en Polynésie française où l'on comptait en août 2007, date du dernier recensement, 260 000 habitants. Depuis 2002, l'augmentation de la population de 15 000 personnes est due exclusivement à l'accroissement naturel, avec des naissances plus nombreuses que les décès, mais en net ralentissement depuis vingt ans en raison de la baisse rapide de la natalité. À l'inverse de la Nouvelle-Calédonie, les mouvements migratoires externes contribuent très peu à la croissance de sa population.

Depuis vingt-cinq ans, le solde migratoire apparent oscille à la hausse ou à la baisse entre deux recensements. Entre 2002 et 2007, le nombre de départs a été légèrement supérieur à celui des arrivées, essentiellement parmi les jeunes de 18 à 24 ans. En 2007, parmi les 33 000 personnes nées hors de Polynésie, 31 % s'y étaient installées dans les deux années précédant le recensement contre 40 % au recensement de 2002. Conséquence de ces évolutions démographiques rapides, la population reste jeune, mais elle vieillit. Ces vingt dernières années, la proportion des jeunes de moins de 20 ans a diminué de dix points pour atteindre 36 %.



Femmes des Marquises,  
coll. Lomont



Mercredi Passion à l'Anse-Vata, coll. Terrier

# NOUMÉA et PAPEETE D'AUTREFOIS

La ville de Port-de-France est fondée en juin 1854 par Tardy de Montravel. Chef-lieu de la Nouvelle-Calédonie, elle prend le nom de Nouméa en 1866. Luc Chevalier rappelle que « *Numéa ou Nouméa est le nom d'une tribu située à l'embouchure de la Dumbéa, que le capitaine Tardy de Montravel a visitée le 23 juin 1854* ».



Vue de Papeete, coll. MDVN

La ville de Papeete est fondée en 1818 par le missionnaire anglais William Crook. La reine Pomare IV y établit sa cour en 1827. Papeete devient officiellement la capitale de Tahiti lors de l'instauration du protectorat français en 1842. *Pape'été* signifie « panier d'eau » ou « eau en panier », probablement en raison de l'habitude qu'avaient les habitants de venir y chercher de l'eau, particulièrement pure, puis de la transporter dans des gourdes placées dans des paniers.



Rue à Nouméa, 1905, coll. MDVN



Rue à Papeete, coll. Max Shekleton



Les quais de Papeete, coll. Max Shekleton



Le port de Nouméa, coll. MDVN

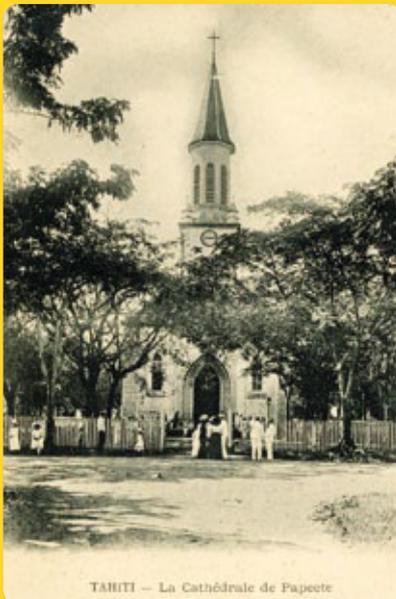


L'hôpital de Nouméa, coll. MDVN  
La construction des premiers  
bâtimens débute en 1873.



L'hôpital de Papeete,  
coll. Max Shekleton

Construit en 1844,  
l'hôpital Vaiani est  
entièrement restauré  
en 1884.



La cathédrale de Papeete,  
coll. Max Shekleton  
La cathédrale est  
inaugurée en 1875, bien  
que la première pierre  
ait été posée en 1856.

La cathédrale de Nouméa,  
coll. MDVN  
La cathédrale est  
inaugurée à la  
Toussaint 1890.





Danse à Papeete, coll. Max Shekleton



Pilon à Nouméa, coll. MDVN



Kiosque à Papeete, coll. MDVN

Un kiosque à musique a été construit en 1878, par le gouverneur Planche, sur la place du Gouvernement (place Tarahoi). Chaque jeudi, la foule venait y écouter la fanfare.



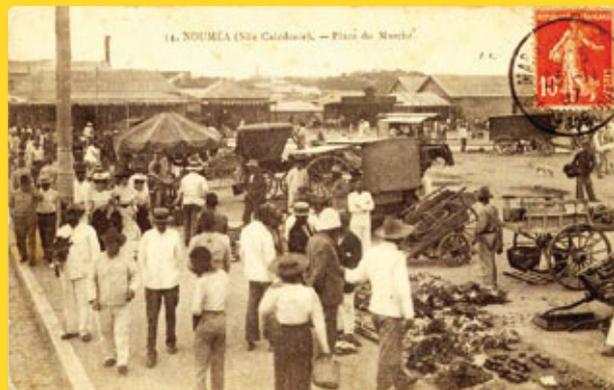
Kiosque à Nouméa, coll. MDVN

En 1879, un kiosque à musique a été construit, sur la place des Cocotiers. Celui-ci devient le lieu de concert de la fanfare de la transportation, puis de la Lyre calédonienne et des fanfares militaire ou municipale.



Marché à Papeete, coll. MDVN

Un décret de Bruat du 28 avril 1847 instaure le premier marché. Celui-ci est déplacé en 1860 sur le site qu'il occupe de nos jours.



Marché à Nouméa, coll. MDVN

Dès 1859, deux marchés ouvrent à Nouméa : un marché aux poissons, près des quais, et un marché aux légumes, près de la résidence du gouverneur. En 1882, ils n'en forment plus qu'un, près de la place des Cocotiers.

**Phare à Papeete**, coll. MDVN  
 À la pointe Vénus, le phare Teapa o Tahiti, ou Tepa'inavemiti, a été construit en 1867 par le capitaine de génie de La Taille, avec la main-d'œuvre constituée par les maçons mangaréviens du père Laval.



**Phare à Nouméa**, coll. MDVN  
 Réalisé à Paris dans les ateliers Rigolet, le phare Amédée est acheminé à Port-de-France et inauguré le 15 novembre 1865 sur l'îlot Amédée. Les invités gravissent alors les 247 marches.



**La mairie de Papeete**, coll. Max Shekleton  
 Le 20 mai 1890, un décret du président de la République française, Sadi Carnot, instaure dans les Établissements français de l'Océanie la première commune ayant pour chef-lieu Papeete. Les élections municipales consacrent François Cardella premier maire de la commune de Papeete, le 1<sup>er</sup> décembre 1890. Le premier hôtel de ville est détruit en 1914 et reconstruit en 1923.



**La mairie de Nouméa**, coll. MDVN  
 En 1880, la municipalité achète le bâtiment de l'ancienne Banque Marchand, qui a fait faillite, et s'y installe en 1882. Cette même année, Eugène Porcheron devient le premier maire élu. En 1975, l'hôtel de ville déménagera dans le bâtiment actuel.



**Le pavillon des EFO à l'Exposition coloniale de 1931, à Paris**, coll. MDVN



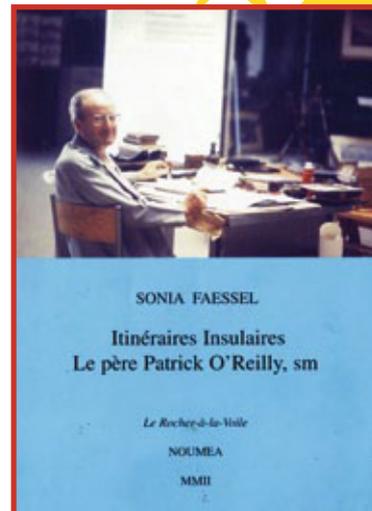
**Le pavillon de la Nouvelle-Calédonie à l'Exposition coloniale de 1931, à Paris**, coll. MDVN



# PATRICK O'REILLY, un OCÉANISTE PASSIONNÉ

par Sonia Faessel

**Le 6 août 1988, le père Patrick O'Reilly décédait à l'Hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours à Paris. Célèbre tant en Polynésie qu'en Nouvelle-Calédonie pour ses recueils biobibliographiques, Patrick O'Reilly fut un océaniste passionné dont l'œuvre constitue une incontournable référence pour tous les chercheurs travaillant sur le Pacifique.**



## Des origines irlandaises mais une enfance normande

Cette énergie et cet acharnement au travail qui lui valurent l'estime du monde savant, il les doit peut-être à son ancêtre irlandais Jacques Farell, qui débarqua au Havre en 1771, tout seul, à l'âge de 15 ans, fuyant les persécutions exercées sur les familles catholiques dans son pays. Le natif de Cork y fonda sa propre maison de commerce, qui sera tenue sur trois générations. Le père de Patrick, Laurent O'Reilly, déroge à la tradition pour embrasser une carrière militaire. Après une vie de célibataire agréable passée en Algérie et en Tunisie, il épouse à 30 ans Jeanne Gautier, fille de commerçants havrais. Ils auront quatre enfants : Farell, Patrick, Philippe et, tardivement, puisque Laurent a 50 ans, une fille, Brigitte.

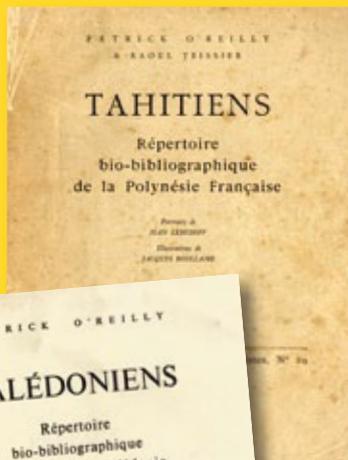
Né à Saint-Mihiel, ville de garnison de la Meuse, le 19 mai 1900, Patrick a sans doute connu une enfance heureuse, dans la propriété familiale de Réauté, sise au pays de Caux, dans laquelle Laurent installe sa famille en 1907 après avoir démissionné de l'armée. Les jeux dans la serre du jardin, le hangar ou les dépendances de l'ancienne ferme alternent avec le programme éducatif fixé par Mlle Lenormand, une institutrice qui a des principes et de la poigne, engagée par les parents, soucieux de l'éducation de leurs enfants.

## L'engagement religieux chez les Maristes

Tous les hommes ont le baccalauréat chez les O'Reilly. Patrick l'obtiendra à 18 ans, après sa formation à la pension Saint-Joseph, au Havre, puis à l'institution Notre-Dame-de-Recouvrance, à Saintes. Il s'y trouve pendant la Première Guerre mondiale quand la famille apprend la funeste nouvelle de la mort de Laurent, tué d'une balle dans la tête, trois semaines après son départ. Après deux ans de service militaire à l'École spéciale de Saint-Cyr, puis comme sous-lieutenant de réserve à Mayence, Patrick O'Reilly prononce sa profession religieuse le 8 décembre 1922 et entre à 22 ans au séminaire des pères maristes à Differt, en Belgique. Construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celui-ci accueille près de cent vingt séminaristes. Patrick y passe les six années de son scolasticat, puis est ordonné prêtre le 25 février 1928. Il devient mariste, appartenant à l'ordre qui envoya ses premiers missionnaires dans le Pacifique Sud dès 1840. Comment lui sont venus sa vocation religieuse et son goût pour l'Océanie ? Lui-même donne quelques indications dans la biographie *Gilbert l'Africain* qu'il consacre à un ami, parlant de leurs lectures extra-scolaires partagées au collège Saint-Joseph, dans lesquelles il s'agissait de « zèle apostolique, de lointains tropiques ensoleillés, de sauvages à plumes, de grandes marches à travers d'étranges civilisations » et de païens à évangéliser.

Illustration,  
dans *Les Calédoniens*  
de Patrick O'Reilly





## Le directeur du « 104 »

Rentré à Paris en 1928, il collectionne les diplômes, avant d'être nommé en 1931 directeur de la Réunion des étudiants, qui est une sorte de foyer visant à inculquer à ses locataires de solides principes, moraux et religieux. Créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par le



Illustration de Boullaire dans *Les Tahitiens* de Patrick O'Reilly

père Plazenet, il est situé au 104 de la rue Vaugirard, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement parisien. Grâce à l'ouverture d'esprit du père O'Reilly, à l'attention constante qu'il manifestait envers les autres, on vit défiler au « 104 » un nombre impressionnant de jeunes gens devenus, par la suite, des personnalités telles que, notamment, François Mitterrand ou Édouard Balladur. Le père O'Reilly eut des amis d'une fidélité exemplaire : Jean Guilton, qui lui resta dévoué

pendant plus de soixante ans, Gilles Artur, conservateur du musée Gauguin, qui lui rendit visite chaque année pendant plus de trente ans, son dessinateur René Dessirier, Étienne Taillemite, et bien d'autres encore.

À pied, en voiture, ou sur sa fameuse Vespa à Tahiti, il parcourt des milliers de kilomètres, rencontre une foule de gens. D'une curiosité insatiable, il note scrupuleusement tout ce qu'il fait sur des cahiers, de son écriture rapide et serrée, constituant une sorte de carnet de terrain qui lui servira d'aide-mémoire de retour à Paris. Il collecte tout ce qu'il peut, recense les trésors de civilisations vouées à disparaître. Parce que quelqu'un doit le faire avant qu'il ne soit trop tard...

## Un rédacteur en chef d'une exceptionnelle longévité

En 1934, Paul Rivet, directeur de l'Institut d'ethnologie, l'envoie aux Salomon. Le père O'Reilly en revient un an plus tard avec plus de 4 000 objets, principalement emballés dans des caisses... à whisky, et un film de 35 mm. Cette attention à préserver le passé le portera à co-fonder trois musées : le musée Gauguin, à Tahiti, le musée Colin (fondateur de l'ordre mariste), à La Neylière, et le musée de Tahiti et des îles, à Tahiti. Pour faire connaître les trésors des civilisations océaniques et diffuser les manuscrits et inédits, il crée avec le pasteur Leenhardt le Centre des études océaniques, qui fusionnera en 1944 avec la Société des Océanistes. Il sera secrétaire général de la Société des Océanistes de 1945 à 1973 et rédacteur en chef de son bulletin pendant près de trente ans. En 1956, il est reçu à l'Académie des sciences d'outre-mer, en 1959, l'Unesco le charge d'une mission d'études sur les musées du Pacifique.

La bibliographie personnelle de cet océaniste-ethnologue dépasse les cinq cents titres. Tout lui est en effet matière à observation et à réflexion, que ce soit la pipe en terre utilisée à Bougainville ou un festival de cinéma océanien à Malte en 1953. Il a, par exemple, écrit des dizaines d'articles pour *Le Vieux Papier*, bulletin de la Société archéologique de la ville de Paris, dont une remarquable enquête sur les cartes postales anciennes à Tahiti, et a rédigé l'article « Collections Privées », publié dans *Histoire des mœurs* de la Pléiade !

De nombreuses distinctions récompenseront ce travail colossal : chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres en 1957, chevalier de la Légion d'honneur en 1978, ou encore chevalier de l'ordre national du Mérite en 1982. Le père O'Reilly fut aussi un homme de foi et il avait la générosité, l'humilité et la patience qui font le vrai prêtre. Il ne fut pourtant pas un missionnaire, trouvant sa voie dans sa vocation d'océaniste. Mais il ne fut pas non plus un savant : c'est le travail de terrain qu'il aimait, le contact avec les gens - il a toujours su organiser des réseaux de correspondants. Il aimait les fêtes aussi... raison pour laquelle il s'attacha autant à la Polynésie.

מלחמת העולם השנייה



*Chapitre 3*

# L'ÉPOPÉE DU BATAILLON DU PACIFIQUE

Lors de la Première Guerre mondiale, la Nouvelle-Calédonie, les EFO, les Nouvelles-Hébrides et le protectorat de Wallis et Futuna sont engagés dans le conflit. Citoyens mobilisés dans différents régiments d'infanterie et d'artillerie coloniales et indigènes engagés volontaires au sein du bataillon du Pacifique ont donné leur sang pour la France.

Vingt ans plus tard, en juin 1940, malgré des dissensions, les colonies françaises du Pacifique sont parmi les premières à se rallier à la France libre. Le bataillon du Pacifique, recréé en 1941, intègre les Tahitiens, les Néo-Hébridais et les Calédoniens dans ses rangs, qu'ils soient citoyens ou sujets. Au sein de la 1<sup>re</sup> DFL, le bataillon s'illustre à Bir Hakeim, à El Alamein, en Afrique du Nord et en Italie, avant de chasser les Allemands de la vallée du Rhône jusqu'en Alsace. Pendant la guerre du Pacifique, le commandement américain et ses alliés prennent en compte l'importance stratégique des colonies françaises. L'US Army Corps, la Robin Force australienne et la 3<sup>e</sup> division néo-zélandaise y installent leurs bases arrière et des camps de repos de 1942 à 1946, entraînant de profonds bouleversements dans la vie quotidienne et les mentalités des populations.

TE TAU NO TE NUU  
FAÈHAU NO PATTIFA



# RELATIONS NOUMÉA-PAPEETE DURANT les DEUX GUERRES MONDIALES

par Sylvette Boubin-Boyer

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la défense des colonies françaises et la présence militaire dans ces territoires ont évolué en fonction de la politique intérieure de la France, mais aussi des différents traités passés avec d'autres puissances. D'après le décret du 12 décembre 1874, le gouverneur de Nouvelle-Calédonie « *communiqué, en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, avec les gouverneurs des pays et colonies de l'Australie, de la mer des Indes, de la Malaisie, des mers de Chine, du Japon et de l'Océanie* ». En 1900, les troupes de marine, regroupant en Nouvelle-Calédonie l'infanterie et l'artillerie sous la direction du ministère de la Marine, sont rattachées au ministère de la Guerre. Dès lors, la France se désengage militairement des Établissements français de l'Océanie et réorganise l'armée dans ses colonies du Pacifique. Nouméa devient le centre du commandement supérieur des troupes du groupe du Pacifique.

**L**n décembre 1903, le 12<sup>e</sup> RIC, réduit à un bataillon d'infanterie coloniale de la Nouvelle-Calédonie (BICNC), est composé de quatre compagnies sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Il a pour particularité d'entretenir à Tahiti un détachement de vingt-cinq hommes sous le commandement d'un lieutenant. En 1911, le BICNC est, à son tour, réduit à deux compagnies autonomes, les compagnies d'infanterie coloniale de la Nouvelle-Calédonie (CICNC) n° 1 et n° 2. Ces deux compagnies entretiennent de deux cents à deux cent vingt soldats à la caserne Gally-Passebosc, à Nouméa. L'armée n'est plus utilisée que dans son rôle de défense du territoire national. Les effectifs baissent régulièrement, y compris ceux des gendarmeries. La garnison de Tahiti, dépendant de Nouméa, est rétablie le 31 janvier 1914, elle compte trente-cinq marsouins, mais il est prévu que cinquante hommes, prélevés sur la troupe en Nouvelle-Calédonie, les rejoignent, ce qui est fait le 18 juin 1914.



La Zélé, extrait  
de *L'illustration*, coll. MDVN

La marine française,  
représentée en Nouvelle-  
Calédonie par l'avisos  
*Kersaint* et à Tahiti par  
la canonnière *Zélé*, est  
rattachée à la division  
navale française  
d'Extrême-Orient,  
à Saïgon.



Départ du 21 janvier 1916,  
coll. Max Shekleton

## Les premières conséquences de la guerre

Une première restriction, quasi vitale, imposée par l'état de guerre frappe les deux colonies : les lignes maritimes sont mobilisées au service de la guerre et les navires de commerce, militarisés. Il en est ainsi des paquebots des Messageries maritimes. Il s'agit dès lors, pour les gouverneurs à Nouméa et à Papeete, de trouver des moyens pour éviter que la colonie ne soit durablement pénalisée. Remplacé par le *Pacifique* par autorisation ministérielle, sur la ligne de l'Australie, le *Sydney* part définitivement pour la Métropole le 24 août. Mais les communications se modernisent grâce à la mise en service de la TSF, en septembre 1914 à Nouméa, en décembre 1915 à Papeete. Le décret métropolitain du 4 août retirant l'exequatur aux consuls allemands est immédiatement promulgué au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie. Il n'y a pas de consul d'Allemagne à Nouméa, mais cette mesure concerne les Nouvelles-Hébrides et, surtout, Papeete et les EFO, où la communauté allemande est importante. La déclaration de guerre déclenche l'arrestation immédiate des ressortissants allemands dont quelques colons calédoniens ayant un statut d'*heimatlosen*, comme Charles Gaertner et son fils Antoine, pourtant né dans la colonie. Le personnel du transporteur de minerai de la Ouenghi et les ouvriers du transbordeur de nickel de l'usine de Thio sont dirigés vers la quarantaine de l'îlot Freycinet, puis expulsés vers l'Australie en camp de concentration. Le 26 septembre 1914, la *Dumbea* embarque huit Allemands, dont deux femmes, et deux Autrichiens pour Sydney. Ils rejoignent les Allemands des sociétés commerciales de Tahiti et ceux des ex-colonies allemandes du Pacifique. Des marins allemands ou autrichiens, matelots à bord de navires de puissances neutres, sont arrêtés lorsqu'ils touchent Nouméa ou Papeete. Les biens des ressortissants des puissances ennemies, de Nouvelle-Calédonie et des EFO, sont mis sous séquestre.

La défense de la ville est organisée en mettant à terre toute l'artillerie de la *Zélée* et celle du *Kersaint* à Nouméa. L'amiral Huguët, commandant le *Montcalm*, a confié la défense de Papeete au lieutenant Destremau. Prévue dans les instructions, une milice, formée de mobilisés et de volontaires, est organisée pour défendre les deux villes en cas d'attaque par des navires allemands dont on subodore

En juin 1914, il ne reste plus en Nouvelle-Calédonie que cent cinquante-six soldats dont soixante-seize recrues calédoniennes. La marine française, représentée en Nouvelle-Calédonie par l'avisos *Kersaint* et à Tahiti par la canonnière *Zélée*, est rattachée à la division navale française d'Extrême-Orient à Saigon. Après une longue croisière de présence dans le Pacifique et une inspection dans les EFO, le *Montcalm*, navire amiral de la flotte française d'Extrême-Orient, commandé par l'amiral Huguët, reçoit la nouvelle de la déclaration de guerre dans la nuit du 5 au 6 août. Il n'est alors plus question de communiquer par télégramme.

la présence dans le Pacifique Sud. Les guetteurs sont munis de la reproduction des silhouettes des navires allemands *Gneisenau*, *Scharnhorst*, *Nürnberg*, *Leipzig* et *Dresden*, avec mission d'avertir au plus vite les autorités en cas de signalement de bâtiment suspect. Les vigiles organisent des tournées de reconnaissance, à pied ou à cheval, dans les rues de Nouméa et de Papeete et sur les points hauts.

Au pays, tout au long de la guerre, les Nouméennes du Comité des Dames de France ou du Colis du Niaouli et les Tahitiennes du Café du soldat récoltent des fonds en faveur des soldats au front. Seul lien avec les combattants, le courrier met plusieurs mois pour arriver dans l'archipel, rendant palpable l'angoisse des familles.

## La mobilisation

Le 5 août 1914, la mobilisation générale des classes 1913 à 1914 est décrétée à Nouméa ainsi que la conscription jusqu'à la classe 1917. À Papeete, le *Journal officiel* des EFO du 1<sup>er</sup> septembre 1914 annonce que l'Allemagne et la France sont entrées en guerre le 3 août. Nouméa est centre de mobilisation du groupe du Pacifique englobant toutes les colonies françaises du Pacifique : la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, les Nouvelles-Hébrides, le protectorat de Wallis et Futuna et les EFO. En temps de guerre, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie est responsable, en vertu de la circulaire de 1912, des trois territoires français d'Océanie. Les Français résidant en Australie ou dans tout autre pays du Pacifique sont engagés à rejoindre le bureau de recrutement de Nouméa pour s'y faire inscrire. Les militaires en poste, gendarmes, officiers et soldats, sont rappelés immédiatement en Métropole. Cent dix-sept d'entre eux regagnent la France via Sydney dès le 12 septembre 1914. Les compagnies d'infanterie coloniale de la Nouvelle-Calédonie n° 1 et n° 2 ont en charge les opérations de mobilisation des réservistes et des hommes de l'active mobilisables. Elles assureront aussi le recrutement des volontaires indigènes envoyés en France pour la guerre, à partir de 1916. En 1917, des permissionnaires des fronts d'Europe, les mobilisés en instance de départ dont de nombreux Tahitiens et des tirailleurs affectés provisoirement aux compagnies en Nouvelle-Calédonie participent à la répression de la guerre indigène qui éclate dans le nord de l'île parmi les tribus kanak. Les quatre contingents de Nouvelle-Calédonie ont permis à 2 195 soldats citoyens et indigènes calédoniens de rejoindre la Métropole entre 1915 et 1917. Les dix contingents des EFO, composés



Départ des soldats tahitiens pour rejoindre le front, via Nouméa, coll. Max Shekleton

Au début de l'année 1915, alors que le *Sontay* doit partir de Nouméa avec le premier contingent, le ministre réitère ses instructions pour l'envoi des mobilisés vers la Métropole. Le 21 mars 1915, seuls neuf créoles tahitiens arrivent à Nouméa et intègrent le contingent en partance pour la France le 23 avril suivant.





Coll. Max Shekleton

de Français de Tahiti, de créoles et d'indigènes confondus, ont fourni 1 057 hommes dont 173 combattent contre les Kanak révoltés.

À Tahiti, en vertu de la loi d'annexion du 30 décembre 1880, qui précise que « *la nationalité française est acquise de plein droit à tous les anciens sujets du roi de Tahiti* », tous les Tahitiens sont citoyens français, mais ils ne sont pas astreints au service militaire. Dans les EFO, une mobilisation partielle a lieu le 11 août 1914. Seuls, en effet, sont mobilisés les Français de Tahiti pour la défense de l'île car, en raison des distances et du manque de moyens de communication, il s'avère difficile de joindre les habitants des archipels polynésiens. Mais, dès janvier 1915, le gouverneur des EFO est avisé par le ministre des Colonies qu'il doit incorporer dans le contingent les

classes 1914 et 1915 pour une utilisation prochaine en Métropole ; il doit aussi recenser ceux de la classe 1916. Le besoin en hommes est pressant, tous ceux aptes à faire campagne sont mobilisés, à l'exception de ceux indispensables au fonctionnement de l'administration, aux besoins de l'économie locale et, surtout, au maintien d'un détachement minimum pour assurer la sécurité intérieure de la colonie. Le 25 février, le ministre ordonne de constituer le conseil de révision à Papeete, mais le recrutement des soldats français de l'Océanie reste attaché à la Nouvelle-Calédonie. Le recensement des classes mobilisables, 1914 et 1915, fait apparaître une quarantaine d'hommes, « *mais plus de la moitié d'entre eux ont la mentalité indigène et ne parlent même pas le français. Ils seraient plus gênants qu'utiles* », note Maïré Sidolle (1991). Ils sont mis en sursis d'appel. Plusieurs s'étaient engagés au moment de la déclaration de guerre pour la défense de la colonie, précaution utile puisque Papeete est attaquée en septembre 1914. Comme en Nouvelle-Calédonie, les Métropolitains ont la possibilité d'être mobilisés sur place ou de rejoindre leur affectation en Métropole. Plusieurs usent de ce droit dont le médecin de l'hôpital colonial de Papeete, le docteur Cassiau, qui partira ensuite sur le front d'Orient, ou le médecin de la marine, Valleteau de Mouliac. Des créoles partent également par la voie de l'Amérique pour s'engager volontairement en Métropole. Les deux frères Vincent et Pierre Bernière sont de ceux-là. Pierre fut le premier créole tahitien mort au champ d'honneur.

## Les problèmes dus à la guerre

Le 10 septembre 1915, le gouverneur Fawtier écrit au ministre qu'en raison de la situation géographique particulière de Tahiti, il ne peut laisser la colonie sans défense intérieure durant la guerre. Il invoque également les graves perturbations provoquées par la mobilisation dans le commerce et l'agriculture. Tout comme en Nouvelle-Calédonie, si le gouverneur a le souci d'éviter ou de contrecarrer une attaque comme le bombardement de Papeete par l'amiral Von Spee, le 22 septembre 1914, il tient à ne pas désorganiser la vie économique de la colonie. La principale des raisons est budgétaire. Pour toutes les dépenses concernant la mobilisation et la défense de Papeete, le gouverneur Fawtier est contraint de s'en remettre au commandant supérieur des troupes à Nouméa, mais ces dépenses

sont à imputer au budget de la colonie des EFO. De nombreuses mésententes surgissent donc entre Nouméa et le gouverneur Fawtier. Sur consigne ministérielle, le 21 septembre 1915, le gouverneur ordonne la démobilisation de la compagnie des recrues : mobilisés, engagés volontaires pour la durée de la guerre et réservistes. Le gouverneur Fawtier tente donc ainsi d'éviter le départ des Tahitiens. Le désaccord entre le gouverneur et le commandant Destremau sur la conduite de la défense de Papeete lors du bombardement de la ville entraîne l'emprisonnement du commandant sur le *Moncalm*, avant de le diriger sur la Métropole, et le rappel du gouverneur Fawtier.

Le 24 octobre 1915, le gouverneur Julien arrive à Papeete. Il va mettre en application le décret relatif à l'engagement des indigènes, applicable dans les EFO comme en Nouvelle-Calédonie à partir de décembre 1915. La conscription ne touche pas les hommes des Tuamotu ni ceux des îles Australes (Tubuaï, Rurutu et Raivavae) en raison des difficultés d'organisation des opérations de recrutement. En effet, il n'y a pas d'administrateur français dans ces archipels. Seuls les archipels des îles de la Société et des Marquises sont touchés. Les sujets de ces archipels peuvent également signer un engagement volontaire avant de partir pour la France via Nouméa.

## Nouméa, centre de mobilisation des Français d'Océanie

Le centre de mobilisation des Français d'Océanie est à Nouméa, où il faut envoyer les troupes. À Papeete, la préparation des contingents et les départs pour Nouméa se font à raison d'un petit nombre d'hommes, à chaque fois selon la capacité de transport des navires qui les embarquent. La plupart sont désireux de partir, mais un missionnaire protestant, Gustave Mondain, rapporte qu'« à l'occasion de la levée des jeunes Tahitiens de Tahiti et de Moorea, M. de Pomaret eut fort à faire pour mettre le calme dans l'esprit des plus exaltés ; il ne nous a pas toujours été facile de leur faire admettre que le patriotisme peut se concilier avec l'Évangile. Mais c'est une exception. » Le premier contingent de 145 mobilisés français et créoles dont 18 engagés volontaires part de Papeete pour Nouméa le 21 janvier 1916. Il est suivi rapidement, le 15 février, par 139 hommes, puis, le 28 mars, par 175 soldats. Ces hommes sont originaires de tous les districts de Tahiti. Le pasteur protestant de Pomare note que « le prochain paquebot emportera le troisième contingent tahitien, dirigé, comme les précédents, vers Nouméa d'où, après un temps de préparation, on les enverra au front. Le Gouverneur est très content du bon esprit qui anime tous nos jeunes gens tahitiens appelés sous les drapeaux. Cependant, pour eux, le sacrifice est beaucoup plus grand que pour les jeunes colons, Français d'origine. Beaucoup n'ont jamais quitté nos îles et ne savent qu'imparfaitement notre langue. Ce sont là des sacrifices obscurs, mais qui n'en ont pas moins leur grande valeur morale. » Le 11 avril et le 9 mai 1916, embarquent, respectivement, 149 et 200 hommes, presque tous en provenance de Moorea. Le départ de chaque



Défilé des Tahitiens, le 7 juin 1916, coll. MDVN

contingent est l'occasion de scènes hautes en couleur. Les soldats défilent accompagnés jusqu'au quai par une foule apportant des colliers de fleurs odorantes. Les chants traditionnels se mêlent aux cantiques et aux chants patriotiques. Les femmes se laissent aller à des pleurs ostentatoires semblables à ceux que l'on entend lors d'obsèques.

Arrivés à Nouméa, ces hommes sont encasernés en attendant la venue du *Gange* le 4 juin 1916. Des incidents émaillent encore une fois leur séjour. Le gouverneur Repiquet fait réaliser une enquête sur les conditions de vie à la caserne car les Tahitiens se sont plaints d'être moins bien traités que les Calédoniens. Le 19 octobre, le gouverneur signale au ministre par télégramme chiffré que la situation sanitaire du contingent tahitien est bonne et que la préparation militaire et l'entraînement physique de tous les mobilisés sont normaux. Il apporte des chiffres précis : « 884 incorporations, 37 réformés, 5 auxiliaires, 8 décès dus tuberculose, affections organes digestifs, typhoïde, ictère infectieux. » Il conclut que le changement de régime des hommes encasernés n'a pas causé, en proportion, plus de malades qu'en France. La même nourriture est fournie à tous, Calédoniens et Tahitiens, « saine, abondante, variée ». Le port de vêtements chauds n'est pas nécessaire, cependant, en cas de besoin, une tenue adaptée aurait été fournie. Pourtant il télégraphie, le 16 novembre, au ministre : « Ai reçu renseignements provenant particuliers Tahiti d'après lesquels contingent tahitien actuellement à Nouméa présenterait situation sanitaire défectueuse. Tahitiens se plaindraient en outre manque vêtements chauds et mauvaise qualité nourriture. » Enfin, plusieurs inspections du contingent, périodiques ou inopinées, ont été menées par le commandant supérieur des troupes. Repiquet conclut son long rapport au ministre par ces mots : « Réclamations même provoquées jamais produites, allégations alarmistes injustifiées. » En outre, il préconise qu'en raison de la sensibilité particulière des Tahitiens au froid, ceux-ci devraient être débarqués dans un pays chaud méditerranéen lorsque le contingent expédié par le *Gange* du 3 décembre 1916 arrivera à Port-Saïd à la mi-janvier. Le 21 novembre, le ministre de la Guerre propose une répartition du contingent calédonien tenant compte « de la diversité des statuts et de l'origine des militaires ». Les créoles calédoniens et les Tahitiens de statut français, soumis aux obligations de la loi de recrutement, pourraient être envoyés à Oran afin d'intégrer une compagnie créole. Les Français, quant à eux, rejoindront les dépôts d'infanterie coloniale en Métropole. Quant aux tirailleurs canaques et tahitiens, ils rejoindront le bataillon des tirailleurs du Pacifique en service à Marseille.

Ainsi, on peut constater que, dès 1916, les créoles calédoniens et tahitiens bénéficient des dispositions d'une nouvelle organisation de préparation à la guerre, réfléchi et appliquée de manière plus humaine, mais dont le but est bien de former des soldats efficaces, au moral d'acier, dans l'optique d'un conflit qui peut durer. Outre la préparation physique et militaire, l'esprit de corps va donc renforcer chez les Calédoniens et les Tahitiens l'esprit d'appartenance à la même colonie, souvent d'ailleurs par opposition aux autres créoles comme les Antillais.

Le second contingent calédonien et tahitien débarque à Marseille le 11 août 1916, les Calédoniens rejoignent les mêmes centres d'instruction, puis les mêmes régiments d'infanterie ou d'artillerie coloniale que précédemment. Les Kanak sont affectés aux compagnies n° 1 et n° 2 du bataillon mixte du Pacifique à Fréjus et les sujets tahitiens aux compagnies n° 3 et n° 4. Les Tahitiens, citoyens français, sont immédiatement affectés au 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale et cantonnés à Cassis. Le pasteur Moreau les décrit comme « bons soldats, bien décidés à obéir et à apprendre tout ce qu'on voudrait leur enseigner, ne murmurant jamais, malgré les fatigues d'un entraînement intense, ils étaient bien vus de leurs chefs. Désireux de ne perdre aucune occasion de s'instruire, ils allaient, pendant les heures de repos, visiter les chantiers de construction ou autres, le carnet à la main,

*pour noter les perfectionnements qui leur étaient inconnus. Très unis, vivant dans une solidarité étroite, ils se venaient en aide les uns aux autres, se faisant mutuellement part des nouvelles qui parvenaient.* » (Mondain, 1920) Le 7 juin 1916, 76 hommes forment le sixième contingent tahitien. Le 7 juillet, 22 militaires du détachement de la 2<sup>e</sup> compagnie d'infanterie coloniale gagnent Nouméa. Ces Métropolitains rejoignent par la suite leur affectation en France via l'Australie et l'Angleterre. En 1917, trois départs de renforts ont lieu de Papeete : le 13 avril, le 9 mai et le 12 juin, concernant, respectivement, 87, 74 et 12 soldats. Malgré la mise en application de toutes les consignes ministérielles, le recrutement de Tahitiens, citoyens français ou indigènes, s'épuise. La 3<sup>e</sup> compagnie du bataillon du Pacifique est formée le 12 mai avec l'arrivée de 127 Calédoniens et 33 sous-officiers rescapés du torpillage du *Gange* en Méditerranée, lesquels repartent le 30 juillet pour la Nouvelle-Calédonie. Cette compagnie est renforcée en même temps qu'est créée la 4<sup>e</sup> compagnie, le 20 mai 1917, à l'arrivée de 502 soldats tahitiens accompagnés de 40 sous-officiers. Après la constitution de la compagnie de mitrailleurs et de la section hors rang le 1<sup>er</sup> juin, une 5<sup>e</sup> compagnie (compagnie de dépôt) est créée le 20 du même mois. Le délégué de Tahiti, Gouzy, vient rendre visite aux tirailleurs et au contingent océanien. Il est accompagné du général Pineau, inspecteur des contingents indigènes, et du colonel commandant les camps de Fréjus. Ils sont frappés de la bonne tenue et de l'enthousiasme des tirailleurs océaniens, plus particulièrement des lanceurs de grenades. L'instruction dure jusqu'au 2 août 1917. Arrivés le 12 février 1917, certains des créoles calédoniens sont allés encadrer les bataillons sénégalais en phase de remaniement afin d'y incorporer les dernières recrues sénégalaises de l'Afrique-Occidentale française et les bataillons jusqu'alors affectés aux usines. Or ceux-ci ne disposaient jusqu'alors que de cadres souvent déclarés inaptes à servir au front. Les contingents calédoniens et tahitiens vont donc fournir, du moins parmi ceux des soldats qui savent lire et écrire, des cadres plus jeunes et plus dynamiques pour ces bataillons.

Ces Français de Tahiti, créoles et indigènes des EFO, sont venus grossir les rangs des régiments coloniaux en Métropole. Le gouverneur Julien, s'adressant aux chefs des districts de Moorea, parle d'eux en ces termes : « *Ils ne représentent même pas le dixième du chiffre des Allemands faits prisonniers journallement sur notre front de bataille. C'est vous démontrer à nouveau combien peu la France a besoin des bras de ses nationaux fixés aux colonies dont les ressources lui sont autrement utiles pour l'alimentation et la prospérité de sa population. Elle a voulu simplement, en appelant quelques contingents tahitiens dans les rangs de son héroïque armée, démontrer qu'elle vous considérait comme ses fils et vous permettre d'être fiers d'avoir, dans une modeste proportion, participé à l'œuvre qu'elle accomplit pour la sauvegarde de l'humanité mise en danger par un ennemi implacable et sans scrupules.* » (Delattre, 1997) La reconnaissance du peu d'impact des contingents tahitiens sur la poursuite de la guerre est explicite, mais ce texte montre que la République, une et indivisible, entend, à tout moment, disposer de ses sujets.

Le 10 novembre 1917, par l'*El Kantara*, un dernier détachement de réservistes et de renforts rapatrié sur la France les hommes à mettre à la disposition de l'armée. Le journal *L'Écho de la France Catholique*, contraint par la censure, n'accorde qu'un entrefilet aux partants : « *Les soldats qui forment le 4<sup>e</sup> contingent calédonien, Niaoulis, Tirailleurs indigènes, Tahitiens, etc., ont quitté la caserne Gally-Passebosc, précédés des clairons sonnant allègrement, samedi, 10 novembre, à 1 heure du soir, pour se rendre au Gouvernement, puis à l'Hôtel de Ville, où des vœux semblables leur furent exprimés. La foule sympathique qui les encadrait ou les accompagnait était considérable. Ils s'embarquèrent ensuite, non sans émotion, mais confiants et courageux. Que Dieu les garde et soit avec eux.* » Les quelques permissionnaires du premier contingent, qui n'ont pas eu l'opportunité de



participer à la répression de la révolte canaque, figurent au nombre des partants. Cependant, aucun journal n'évoque les incidents qui émaillent le parcours du défilé lorsque ceux qui sont considérés comme embusqués, restés à Nouméa, se font huer par les soldats en partance.

Les Calédoniens et Tahitiens mobilisés ont été envoyés généralement en renfort sur le front, dans la Somme, l'Artois, l'Est de la France et sur le front d'Orient, dans au moins trente-sept régiments différents. Beaucoup d'entre eux meurent au champ d'honneur : 575 Calédoniens et Kanak ainsi que 300 Tahitiens. Mais vingt-trois Tahitiens sont morts de maladie à l'hôpital de Nouméa, comme Étienne Roo Bourgeois, Tapu a Tepirani ou Samuel Walker ; ceux-ci ne sont pas déclarés « morts pour la France » et leur sort démontre que l'état sanitaire dans les colonies françaises d'Océanie n'est pas bon. Après l'armistice, la plupart des anciens combattants d'Océanie française doivent cependant attendre mai 1919 pour rentrer au pays. Le bataillon du Pacifique est dissous le 10 mai 1919, au départ du premier navire ramenant les Océaniens dans leur pays. Après la guerre, les anciens combattants de Papeete et de Nouméa revendiqueront parfois l'appartenance exclusive de l'attribution de la récompense au BMP. Le *Journal des marches et opérations du Bataillon Mixte du Pacifique* expose ainsi la citation : « Le B.M.P. est cité à l'ordre n° 346 de la X<sup>e</sup> Armée en date du 10 décembre 1918 pour sa belle conduite à l'attaque de Vesles et Caumont du 25 octobre 1918. » D'après ce journal, les hommes qui ont combattu ce jour-là appartiennent aux quatre compagnies du BMP et à la compagnie

de mitrailleuses qui ont été regroupées à Athies, le 22 octobre, pour occuper le secteur ouest de Vesles-et-Caumont. Il apparaît donc que Calédoniens, Hébridais et Tahitiens ont participé à parts égales à ces opérations. La guerre a provoqué une véritable prise de conscience d'appartenance nationale ou territoriale que certains ressentent d'une manière plus forte que d'autres. Tous trouvent leur place au sein de la nation française et, même s'ils y ont parfois été contraints, ont pris leurs responsabilités face à leur devoir.



Citation du BMP, coll. Rimap



# La SECONDE GUERRE MONDIALE

par Sylvette Boubin-Boyer

Situés au sud de la mer de Corail, nœud des routes maritimes reliant l'Amérique à l'Australie et le Japon à la Nouvelle-Zélande, les archipels des Nouvelles-Hébrides et de la Nouvelle-Calédonie deviennent l'un des maillons du dispositif allié dans le Pacifique Sud, après l'entrée en guerre des États-Unis, les EFO mettant leurs aérodromes à la disposition des forces alliées. L'assistance à ces dernières n'est rendue possible que par le ralliement des trois territoires français d'Océanie au général de Gaulle : les Nouvelles-Hébrides le 20 juillet 1940, les EFO le 2 septembre 1940 et la Nouvelle-Calédonie le 19 septembre 1940. Comme lors de la Première Guerre mondiale, Nouméa et Papeete sont liées par l'histoire du bataillon du Pacifique. Le 8 mai 1945, la guerre prend fin en Europe, mais l'Océanie ne connaîtra la paix qu'après la capitulation du Japon, le 15 août suivant.

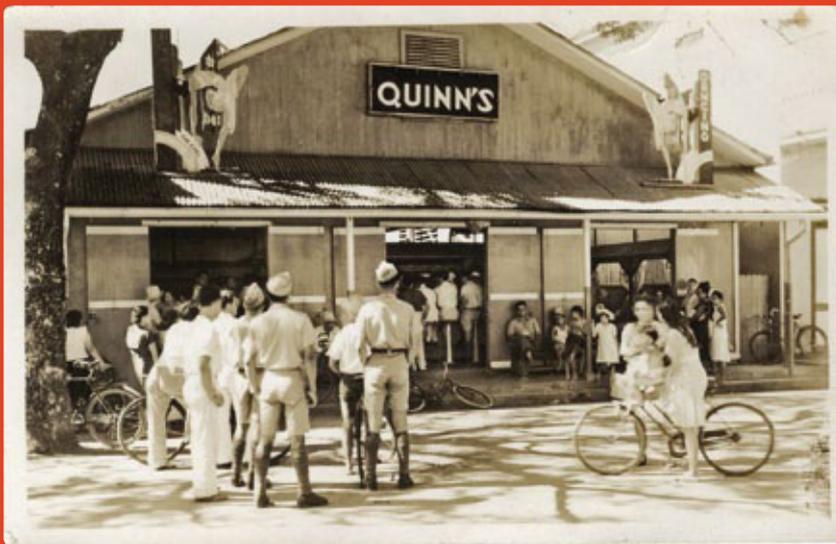
**L**e 7 août 1939, le nouveau gouverneur, René Barthes, arrive à Nouméa, avec pour instructions de préparer la défense de la Nouvelle-Calédonie, dans un contexte de guerre mondiale probable. Modernisant les plans de 1914, son plan prévoit l'installation d'« une batterie côtière à l'île Nou, un ensemble de protection antiaérienne et l'aménagement d'une base pour hydravions ». Une partie de ces projets sera ultérieurement réalisée par les Australiens, puis par les Américains.

Le 2 septembre 1939, à Nouméa comme à Papeete, le gouverneur fait afficher l'« arrêté proclamant la mobilisation sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, des Nouvelles-Hébrides et des Wallis et des EFO ». Sont mobilisés, les gradés et soldats réservistes, de toutes les armes, appartenant aux classes 1936 à 1931 incluses. Cette mobilisation partielle porte l'effectif du bataillon à Nouméa à quelque 800 hommes, encadrés par le lieutenant-colonel Denis. À Papeete, sous la direction du capitaine Félix Broche, 207 hommes suivent l'instruction militaire. Cependant, ces hommes ne rejoignent pas la Métropole. Le gouverneur Pélicier, en poste dès le 21 octobre 1939, a la charge d'annoncer à la population calédonienne la capitulation de la France signée le 22 juin 1940. Depuis Londres, le 18 juin, le général de Gaulle lance son appel à la résistance, entraînant la réaction des territoires français du Pacifique qui n'acceptent pas cette « collaboration d'État » et qui seront les premiers à rallier la France libre.

## Une vie politique agitée à Nouméa comme à Papeete

À Nouméa comme à Papeete, les « vichystes » et les « gaullistes » s'affrontent et la vie politique et institutionnelle des deux colonies connaît maints désordres. Commissaire national délégué pour le Pacifique, haut-commissaire de la France (libre) pour le Pacifique, Thierry d'Argenlieu est envoyé en septembre 1941 par le général de Gaulle pour « rétablir l'autorité de la France libre dans les colonies françaises d'Océanie et la souveraineté de la France sur son empire colonial », comme le note Ismet Kurtovitch dans *La vie politique en Nouvelle-Calédonie, 1940-1953*. Contrairement à la Première Guerre mondiale, il n'est pas possible aux gouverneurs ni au haut-commissaire de négocier directement avec les puissances alliées dans le Pacifique. Le déclenchement de la guerre du Pacifique,





Les GI's à Papeete, 1944,  
coll. Max Shekleton

## L'engagement des volontaires du bataillon du Pacifique

Après le refus par les territoires français d'Océanie de la défaite de la France et de la signature de l'armistice avec l'Allemagne en juin 1940, le ralliement à la France libre s'accompagne de la formation d'un bataillon de volontaires océaniens, parmi lesquels des Néo-Hébridais, des Calédoniens et des Tahitiens. À Papeete, l'enrôlement de 300 volontaires, tahitiens et « demis », est organisé, le 2 septembre 1940, pour former un corps expéditionnaire. Certains sont chargés de famille ou anciens combattants

déjà âgés, mais ils n'hésitent pas à rejoindre la France libre. L'instruction à Papeete dure jusqu'en avril 1941. Ils embarquent à bord du *Monovaï* pour Nouméa. Sur ordre du général de Gaulle, le 3 mai 1941, le bataillon du Pacifique (BP) est recréé à Nouméa, commandé par le capitaine Félix Broche. À bord du *Zelandia*, le BP rejoint l'Australie. Le 29 juin 1941, le bataillon des volontaires du Pacifique, surnommé « bataillon des guitaristes » en raison du penchant des Tahitiens pour la musique, fort d'un effectif de 567 hommes, reprend la mer pour la Syrie. Le chef de bataillon « demande qu'il n'y ait plus, au bataillon, de métropolitains, de Calédoniens, de Néo-Hébridais et de Tahitiens, mais des camarades, volontaires des colonies françaises libres du Pacifique, de toutes origines, de tous âges », comme le note François Broche dans *Le bataillon des guitaristes* (1970). Au passage de la ligne, la cérémonie est organisée par des Calédoniens, mais une chanson est composée par les frères Piirani :



Fanion, coll. Limousin

La dénomination du bataillon à l'arrivée en France est « bataillon d'étapes des tirailleurs canaques », alors qu'il comprend des créoles et des Tahitiens. Mais le nom du bataillon change le 10 septembre 1916 et Ferdinand Goyetche relève dans son journal, au mercredi 30 août 1916, qu'« il ne s'appelle plus Bataillon Canaque, il a pour nom Bataillon des Tirailleurs du Pacifique. Les Tirailleurs sont contents, ils préfèrent cette appellation à la précédente. » Les Canaques n'acceptent pas volontiers que les Tahitiens puissent s'approprier leur nom. De leur côté, les Tahitiens n'apprécient pas d'être confondus avec ces « diabolos ou diables noirs » que sont les Mélanésiens. À l'armée, l'uniforme peut être commun, mais la dénomination du bataillon doit prétendre à représenter toutes ses composantes. De la même façon, le fanion du bataillon est une cause de discorde entre Canaques, Tahitiens et Calédoniens : « Comme il est d'usage que chaque bataillon ait son fanion, notre bataillon aura aussi le sien. Il aura les couleurs françaises et au milieu sera brodée une roussette. » Les roussettes sont des chauves-souris présentes dans tous les archipels océaniques, alors que le cagou est un oiseau endémique à la Nouvelle-Calédonie.

*La lune s'est levée,  
Baignant le Queen Elizabeth  
Par instants, des nuages sombres le couvrent  
De leur voile noir ;  
Et cependant le navire vibre,  
Au souffle de l'océan.  
Et, gracieux, son corps frémit  
À la caresse de la brise,  
Le jour et la nuit.*

## Les « Pacifiens » dans la 1<sup>re</sup> division française libre

Le 1<sup>er</sup> février 1942, intégré au sein de la 1<sup>re</sup> division française libre du général Kœnig, le bataillon arrive en Tripolitaine. Jusqu'au 11 juin 1942, les « Pacifiens », surnom donné par le général Kœnig aux Français d'Océanie, participent aux batailles de Bir Hakeim et d'El Alamein. De Gaulle, le 18 juin 1942, affirme : « À Bir Hakeim... le monde a reconnu la France. » L'aspirant Jean Bellec écrit alors : « Les Pacifiens sont considérés comme des amateurs. [...] Le Calédonien est un combattant d'élite, on pourrait en faire un élément de commando de grande valeur. Le Tahitien n'aime pas beaucoup le combat, mais il est d'une remarquable conscience dans le travail. Ils se bagarrent souvent entre eux, une vieille rivalité, paraît-il. Pour moi, c'est un signe de bonne santé. » (1970)

Le 1<sup>er</sup> bataillon d'infanterie de marine et le bataillon du Pacifique fusionnent pour former le bataillon d'infanterie de marine du Pacifique (BIMP). Suivront, d'octobre 1942 à mai 1943, les campagnes d'Égypte et de Tunisie.

En mars 1943, un second contingent de 170 Kanak et Européens rejoint le BIMP à Tunis. Le 17 avril 1944, le BIMP embarque pour Naples et participe à la campagne d'Italie. Le 16 août, il débarque en baie de Cavalaire et prend part, successivement, à de nombreuses opérations de libération de l'occupation allemande, en Provence, dans la région de Belfort, puis en Alsace et dans les Alpes. Après la capitulation allemande, le BIMP stationne à Brie-Comte-Robert et défile, le 18 juin 1945, sur les Champs-Élysées. Le dévouement des Pacifiens, leur patriotisme, mais aussi le goût de l'aventure imprègnent leurs lettres. Certains se sont engagés dans les FNFL (Forces navales françaises libres) ou dans les commandos parachutistes des SAS (*Special Air Service*). Le *Sagittaire* ramène les volontaires tahitiens à Papeete le 5 mai 1946 et les volontaires calédoniens le 21 mai suivant à Nouméa. Au total, 72 Calédoniens et 80 Tahitiens sont morts pour la France.

Le drapeau du BIMP, portant le nom des pays et des villes où le bataillon s'est illustré entre 1942 et 1944, est orné des décorations qui récompensent le courage, la ténacité de tous les engagés et volontaires du Pacifique qui ont combattu pour la France (la fourragère jaune, la croix de guerre 1914-1918 avec une citation de l'armée, la croix de guerre 1939-1945 avec cinq citations à l'ordre de l'armée, ainsi que la croix de compagnon de la Libération). L'ancien cadet des Forces françaises libres Jacques Naturel affirme aujourd'hui que la guerre lui « a apporté de nouvelles valeurs : celles de la tolérance, de la générosité, de la solidarité, de la rigueur, de croire en ses propres convictions ». Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, Nouméa et Papeete ont été les lieux de départ des défenseurs de la patrie, pour les deux guerres mondiales, auxquelles on peut ajouter les guerres de décolonisation françaises et les opérations extérieures. Si le premier conflit montre la différence entre les citoyens français et créoles mobilisés et les sujets kanak et tahitiens engagés, le second conflit fonctionne avec l'engagement vraiment volontaire de tous les combattants. Le recrutement des combattants dépend du statut des combattants au sein de leur colonie. Mais tous connaissent la dureté des combats, l'éloignement du front, les conditions de vie délétères, éléments communs aux deux guerres.



Soldats du bataillon du Pacifique, coll. Frogier

On reconnaît, à gauche, Charles Frogier et, deuxième à droite, Paul Klein.



**Le bataillon du Pacifique à Versailles, en attendant le retour au pays, 1946, coll. Thomas**



**Le bataillon du Pacifique à Paris, en attendant le retour au pays, 1946, coll. Delrieu**



**Le bataillon du Pacifique lors de l'escale à Papeete, 1946, coll. Viratelle**

**Retour du bataillon du Pacifique en 1946, escale du Sagittaire à Tahiti, album Jean Tran Ap, coll. SANC**

# Les LIENS CRÉÉS par les GUERRES ou le SERVICE MILITAIRE

par *Josette Frogier*

**L**en 1914, lors de la mobilisation de la Première Guerre mondiale, la liaison maritime entre Papeete et la Métropole par le canal de Panama n'était pas opérationnelle. Les contingents tahitiens devaient obligatoirement transiter par la Nouvelle-Calédonie, puis par Sydney, pour rejoindre le front. À Nouméa, ils intégraient alors le bataillon du Pacifique qui regroupait Tahitiens, Calédoniens et Néo-Hébridais. **En 1917, le contingent tahitien en transit en Nouvelle-Calédonie fut envoyé dans la région de Hienghène et de Touho pour réprimer la révolte kanak. Parmi les appelés tahitiens se trouvait Marcel Frogier. Après la répression, de retour à Nouméa, celui-ci fait connaissance de celle qui deviendra sa femme, la Calédonienne Marie-Antoinette Laborde.**

**En 1941**, pour répondre à l'appel du général de Gaulle, les volontaires tahitiens arrivent à Nouméa à bord du *Monowai*. Ils embarqueront sur le *Zelandia* avec les volontaires calédoniens pour rejoindre Sydney.

Le bataillon du Pacifique, commandé par le capitaine Broche, rejoindra alors le front et s'illustrera lors des batailles de Libye, de Tunisie et d'Italie avant de participer au débarquement de Provence. Durant ce temps, sur les bateaux des forces navales de la France libre (FNFL) qui croisaient au large de la Nouvelle-Calédonie, tels le *Cap des Palmes*, le *Chevreuil*, le *Triomphant*, s'étaient engagés des volontaires tant calédoniens que tahitiens. Parmi eux, les Tahitiens Gilles Paquier, M. Sanford, Jean et Charles Helme qui resteront, après la guerre, en Nouvelle-Calédonie où ils fonderont une famille. Pendant le conflit, la seule liaison maritime entre Nouméa et Papeete était assurée par le bateau norvégien *Le Thor*, à bord duquel travaillaient des Tahitiens tels les boxeurs Billy Traftone et Charly Cowan qui combattront, plus tard, le boxeur calédonien et FNFL Boula Garcia.

**En 1946**, année du retour des volontaires du bataillon du Pacifique à bord du *Sagittaire*, les liaisons Métropole-Papeete-Nouméa reprennent. **Des jeunes appelés tahitiens sont alors envoyés à Nouméa pour effectuer leur service militaire.**

Ils sont encadrés par les Tahitiens Alfred Colombani et Charles Frogier. C'est au cours de cette mission que tous deux rencontreront de jeunes Calédoniennes. Alfred Colombani épousera Georgette Kollen en 1947 et, l'année suivante, Charles Frogier se mariera avec Josette Dalmayrac. Charles Frogier fait alors souche en Nouvelle-Calédonie, Alfred Colombani, qui fait carrière dans l'armée, sera muté en Indochine avec sa famille avant de retourner à Tahiti.



Marcel Frogier et Marie-Antoinette Laborde, coll. Frogier



Charles Frogier et Josette Dalmayrac, coll. Frogier

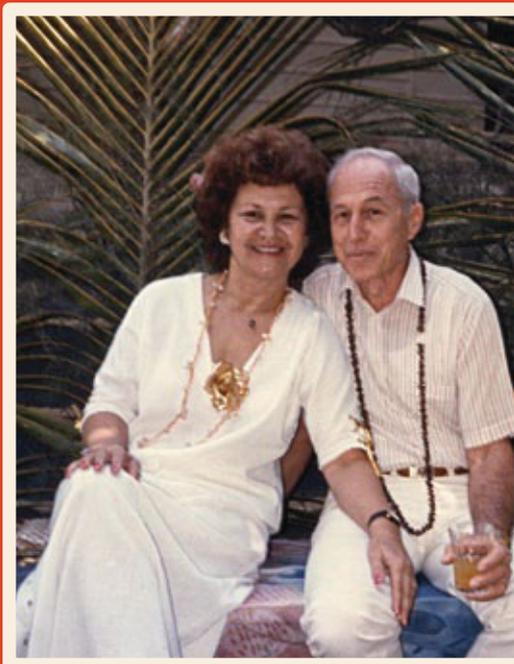


Christian Pain et Alice Nouveau, coll. Pain

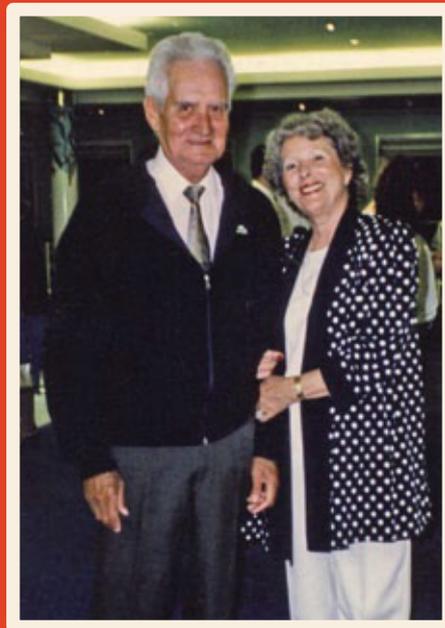
Par la suite, de jeunes Calédoniens partis faire leur service militaire à Tahiti, comme Christian Pain, Raymond Bogey ou Patrice Cacot, épouseront des Tahitiennes mais reviendront s'installer en Nouvelle-Calédonie.



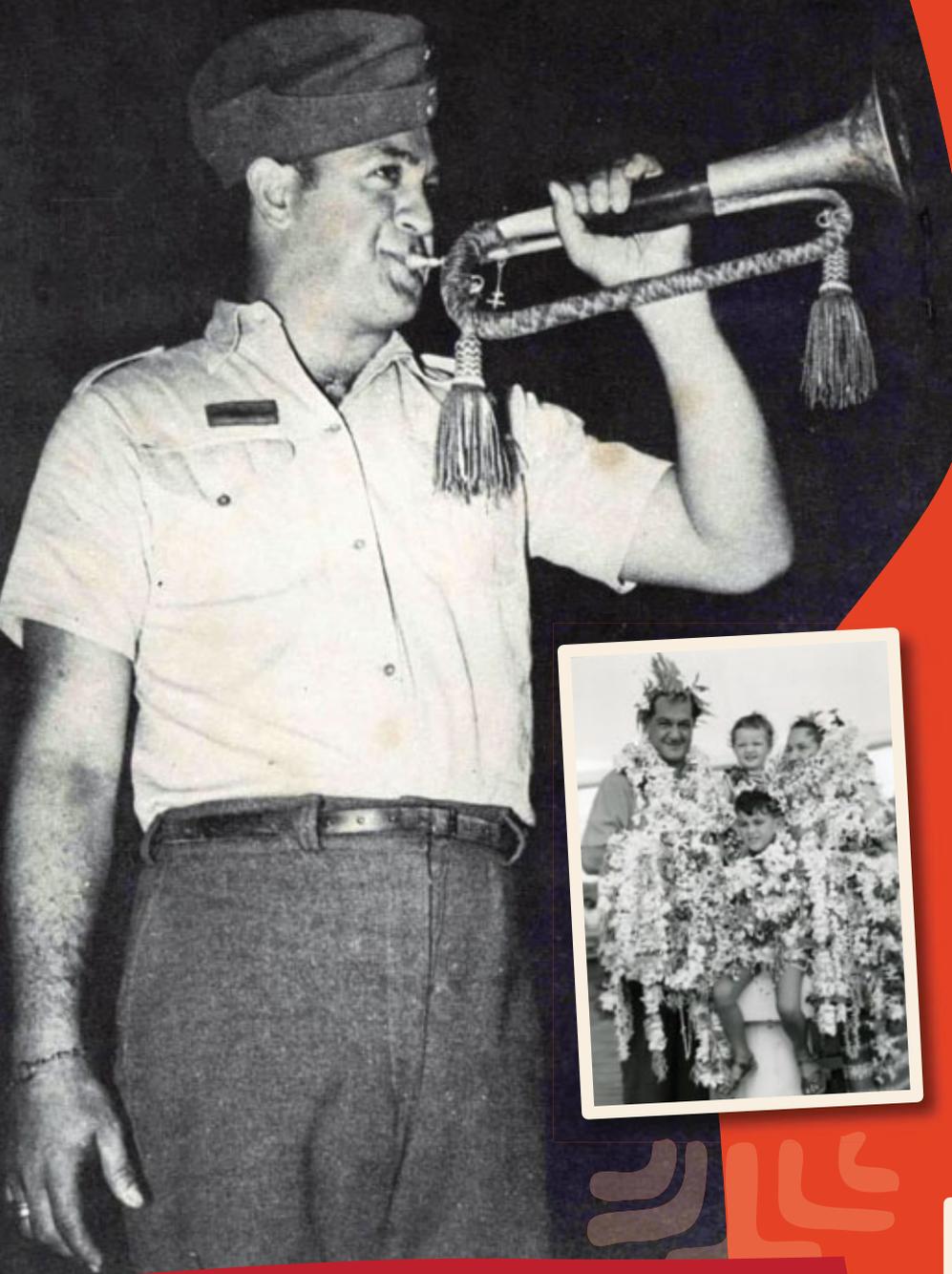
Patrice Cacot et Jeanine Urapapa, coll. Cacot



Le Tahitien Gilles Paquier et Huguette Fouques, coll. Paquier



Le Tahitien Moses Salmon et Michelle Figer, coll. Salmon



Nom : *Frogier*  
Prénom : *Charles,*  
*dit « BB »*



À l'harmonie municipale, décembre 1953,  
coll. Frogier



Les volontaires du bataillon du Pacifique entourent le  
ministre de l'Outre-mer, Pierre Messmer,  
lors de sa venue à Nouméa, coll. Frogier

PORTRAIT



Mariage à l'Anse-Vata, coll. Frogier

Charles Frogier est né en 1912, à Papeete, d'une mère polynésienne, Tevarua a Ariipeu, et d'un père d'origine européenne, Eugène Frogier, lui-même né à Tahiti, en 1874. Il est le sixième d'une fratrie de neuf enfants.

Passé en Nouvelle-Calédonie en 1941 en tant que volontaire du bataillon du Pacifique qui partait rejoindre le front, Charles Frogier y revient en 1946 pour encadrer un groupe de jeunes appelés tahitiens envoyés à Nouméa pour effectuer leur service militaire. Il rencontre alors la fille du maire, Josette Dalmayrac, qu'il épouse deux ans plus tard. Il est tout de suite bien accueilli par sa belle-famille qu'il considère dès lors comme la sienne. Le couple s'installe au quartier Latin. Trois enfants naîtront de cette union : Pierre, Ivane et Joëlle.

Charles travaille tout d'abord à l'hôpital (1949-1955), puis à l'institut Pasteur (1955-1974) où il est toujours bien apprécié de ses collègues. Sollicité par des amis calédoniens, il intègre, en 1949, l'harmonie municipale où il joue du tuba. Il participe alors à toutes les cérémonies officielles ainsi qu'aux concerts donnés au kiosque de la place des Cocotiers.

C'est aussi une personnalité au sein de **la communauté tahitienne où tous l'appellent affectueusement leur « consul »**. Effectivement, venus pour travailler dans les mines ou au barrage de Yaté, la plupart des Tahitiens, originaires des îles, ne parlent pas français. Charles leur sert d'interprète, principalement pour effectuer les formalités administratives. Après bien des difficultés, les Tahitiens s'adaptent peu à peu à la vie calédonienne. Charles et sa famille sont souvent invités aux noces et autres festivités. C'est ainsi que, très longtemps, Charles a continué à se vêtir de blanc, habitude très ancrée dans le Tahiti de l'époque, lors d'événements importants. Dans les années 1960, il fait profiter la communauté tahitienne de son influence pour l'attribution d'un terrain à la deuxième Vallée-du-Tir afin qu'elle puisse construire son temple.



Bien qu'un peu chauvin lors des compétitions sportives Nouméa-Tahiti, Charles a beaucoup aimé la Nouvelle-Calédonie où il s'est toujours senti chez lui. Il décède le 18 septembre 1989, à Nouméa, **laissant dans les mémoires la figure d'un homme de haute stature, « chic type, aimable, serviable, homme de cœur, grande gueule comme nous, mais toujours prêt à rendre service » se souviennent ses amis calédoniens.**

Pique-nique à Dumbéa avec les Grand et d'autres amis tahitiens, coll. Frogier

# Les LIAISONS des MESSAGERIES MARITIMES

par Jacques Nozeran

Les premières liaisons des Messageries maritimes débutent avec le *Natal* le 23 novembre 1882. La ligne fait alors Marseille-Sydney en passant par le canal de Suez et en faisant escale aux Seychelles. Pour se rendre en Polynésie ou en Nouvelle-Calédonie, il fallait ensuite emprunter un autre bateau. À partir de 1885, une ligne de stationnaires assurait la liaison Sydney-Nouméa-Port-Vila. Pour Tahiti, la ligne était assurée à partir d'Auckland.

C'est en 1914, avec l'ouverture du canal de Panama, qu'une liaison maritime est mise en place entre Marseille, Tahiti, Nouméa et, enfin, Sydney. Cette ligne est ouverte par le paquebot mixte *El Kantara*, rapatriant de Marseille, le 10 mai 1919, le contingent tahitien. Suivront l'*Antinoüs*, l'*Andromède*, le *Louqsor*, la *Recherche*, l'*Espérance*, la *Boussole*, l'*Astrolabe*, la *Ville d'Amiens*, la *Ville de Strasbourg*, la *Ville de Verdun*, le *Commissaire Ramel*, l'*Éridan*, le *Sagittaire*, le *Chang Chow*, le *Chung King*, rebaptisé *Résurgent*, le *Mélanésien*, l'*Océanien*, le *Pacifique*, avant que le *Calédonien*, dès 1952, et le *Tahitien*, à partir de 1953, puissent à leur tour desservir la ligne. Mais, cette même année, l'avion *Constellation* fait Paris-Nouméa en trois jours contre quarante environ par bateau. Aussi, le 7 novembre 1971, en arrivant à Marseille, le *Tahitien* achève, après dix-huit années de service, son 52<sup>e</sup> et dernier voyage : c'est la fin de cette grande ligne d'Océanie.



Le *Calédonien* au port de Nouméa, vers 1970, coll. MDVN

## Conception générale d'un paquebot mixte

Les paquebots mixtes ont été conçus pour répondre aux problèmes des lignes desservies. Il s'agissait de transporter à la fois des passagers et des marchandises, par souci de rentabilité. Pour les passagers, il fallut établir un « standing » à la portée tant des plus fortunés que de ceux qui avaient peu de moyens, du haut fonctionnaire comme du soldat de deuxième classe. Aussi établit-on trois ou quatre classes et un entrepont, ainsi qu'une gamme de prix permettant de satisfaire tout le monde.

Ceux qui voyageaient en première classe avaient droit à une cabine à deux lits, avec un cabinet de toilette. Celle-ci comprenait également une armoire-penderie, une commode-coiffeuse-bureau et était aérée par des hublots et une ventilation forcée. Les passagers de cette classe disposaient d'un grand salon

avec un ameublement très confortable, un piano et une piste de danse recouverte d'un magnifique tapis que l'on retirait pour les soirées dansantes. Ils bénéficiaient également d'un salon de bridge ou de correspondance, d'une bibliothèque, d'un salon de lecture, d'un bar donnant sur la piscine. Un vaste pont complétait les aménagements de cette classe. Un hall et un grand escalier menaient des cabines à la salle à manger.



Départ à tahiti, coll. Nozeran



Coll. MDVN

Les cabines de deuxième classe comportaient de deux à quatre couchettes, soit pour les hommes, soit pour les femmes et les enfants. Les douches et les sanitaires étaient communs. Les passagers disposaient d'un bar-salon sur l'avant du navire et d'espaces sur le pont. Mais ils n'avaient pas accès à la piscine, au petit salon et au bar-fumoir.

Les cabines de troisième classe, quant à elles, avaient quatre à six couchettes, hommes et femmes étaient séparés, et les commodités étaient communes.

L'entrepont, réservé aux hommes, était équipé de couchettes métalliques sur deux ou trois niveaux, auxquelles étaient accolés des tables et des bancs. Il y avait ainsi une centaine de places, voire plus. On y trouvait les troupes et les passagers démunis qui partent à l'aventure. La nourriture était simple et sans service. Il fallait s'organiser pour les corvées.

## La traversée, les escales

Suivant le paquebot mixte, le voyage Marseille-Nouméa s'effectue en quarante ou quarante-cinq jours. Le grand voyage commence dès l'arrivée sur le quai : les grues chargent le navire tandis que familles et amis se pressent autour de ceux qui vont partir, leur confiant une lettre ou un petit paquet à ramener au pays. Puis les passagers franchissent la passerelle, le personnel hôtelier désigne à chacun sa cabine, le commissaire, quant à lui, salue les passagers connus. Enfin, le pilote embarque, la passerelle est retirée, les amarres sont larguées, le navire s'éloigne du quai, les mouchoirs et les bras s'agitent, on crie les dernières recommandations, petit à petit, les effusions cessent. Bientôt la terre s'efface, il n'y a plus autour que la mer. Débutent alors les grandes traversées jusqu'à Madère, Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Panama et, enfin, Papeete.

À bord, les activités sont nombreuses : jeux, concours divers, bals, films... Mais la véritable ambiance est donnée par les Tahitiens, qui ont le don de la fête. Grâce à eux, qu'on voyage en première ou en troisième classe, chacun se rend, le soir venu, sur le pont. Là, chants et guitares se font entendre jusque tard dans la nuit, offrant à tous de grands et beaux moments de partage. Un jour, enfin, on franchit la passe de Tahiti, on longe l'îlot Motu Uta, les pirogues viennent au-devant du navire au son des tambours, sur le quai, de toutes parts, la foule accourt, les groupes de danse saluent les arrivants. Avant que le premier passager puisse descendre, c'est l'invasion du bord par les parents et amis chargés de couronnes de fleurs. Suivant le chargement de coprah et la météo, l'escale dure de quatre

à sept jours. Le départ de Papeete est certainement le moment le plus pénible du voyage. Les vendeuses de couronnes s'affairent car la coutume veut que plus on a d'amis, plus on a de couronnes. Puis le navire reprend la mer, franchit la passe, les couronnes sont jetées à la mer, augurant un retour si elles rejoignent la terre. Et pour tous ceux qui quittent le *fenua* pour aller s'embaucher sur les mines de nickel, c'est bien plus qu'une simple superstition.

Une traversée d'environ sept jours commence alors pour rejoindre Port-Vila où le séjour varie, en fonction du temps, de deux à trois jours. Enfin, c'est le départ pour Nouméa, que l'on atteint en vingt-quatre heures environ.



Soirée polynésienne au cours d'un voyage Nouméa-Marseille sur un paquebot mixte des Messageries maritimes, coll. Nozeran



Nom : *Salmon-Chave,*  
*épouse Nozeran*

Prénom : *Maeva*  
*Née le 11 juillet 1939*  
*à Huahine*



Soirée polynésienne dans les années 1970  
à Nouméa, coll. Nozeran



À Tahiti, coll. Nozeran

TE HOHOÀ

Descendante, par sa mère, de la famille royale Salmon (Alexandre Ariitaimai de la grande chefferie de Papara) et d'un métis d'origine anglo-américaine (Chave), Maeva Chave est l'unique fille d'une fratrie de huit enfants. Elle poursuit ses études au lycée Paul-Gauguin jusqu'au BEPC, puis doit partir, pour passer le baccalauréat, soit en France, soit en Nouvelle-Calédonie. Elle part finalement en Métropole, mais nullement pour y poursuivre des études, elle accompagne sa tante qui bénéficie de congés administratifs. Sa mère est également du voyage. Elles débarquent donc toutes trois à Marseille en mai 1956. **Sur le quai, se trouvent des Calédoniens et des Tahitiens. Ils ont coutume de se rassembler pour attendre, tous les quarante-cinq jours, l'arrivée des bateaux des Messageries maritimes en provenance du Pacifique.** Parmi eux, Mme Nozeran-



Maestracci, très proche de la famille Salmon-Pomaré, qui reconnaît Mme Chave. Les femmes s'invitent, discutent. Mme Nozeran présente son fils, Jacques, en escale entre deux croisières. Jacques, qui s'est toujours promis d'épouser une fille des îles, est séduit par Maeva. Pour elle aussi, c'est le coup de foudre... Elle décide donc de rester à Marseille et s'inscrit au cours Pigier pour suivre une formation d'anglais commercial. Sa mère devant repartir, les noces sont célébrées au mois de septembre suivant.

Jacques et Maeva s'installent à Marseille où ils restent dix ans. Ils côtoient alors les Robineau, les Colombani et bien d'autres membres de la communauté calédonienne. Jacques est souvent en mer ; Maeva l'accompagne parfois sur les trajets Maroc, Tunisie ou Israël.

Enfin, en 1967, Maeva découvre la Nouvelle-Calédonie et la famille de Jacques. Elle est impressionnée par la grandeur du Caillou, en comparaison des îles polynésiennes. Si elle est surprise par le peu de fleurs et de jardins dans la ville, c'est principalement l'atmosphère qui lui est particulière : **elle n'y retrouve pas l'accueil de Métropole. Bien que la musique et la joie de vivre des Tahitiens soient vivement appréciées par les Calédoniens, Maeva, rarement invitée, se sent tenue à l'écart.** Naturellement, à cette époque, les contacts sont rares avec les Mélanésiens, peu nombreux à Nouméa. De même, on fréquente peu les Javanais, les Vietnamiens ou les Wallisiens, personnels de service. Le couple se lie plus facilement avec la communauté tahitienne ou, plus exactement, avec les fonctionnaires arrivant d'un séjour en Polynésie. Ce sont les Langereau (trésorier-payeur), les Constantin (préfet à La Foa), les Ahyou, le comar Verdier... Quand ils ne font pas de bringues chez l'un ou l'autre, ils se retrouvent au Tahiti Cabaret, au Biarritz ou au Santa Monica pour terminer la soirée.

En 1980, après des années d'un dur labeur au remorquage, Jacques souhaite prendre sa retraite à Tahiti. Mais à peine débarqué en Polynésie, il est sollicité pour un nouvel emploi. Il reprend la mer ; les marins qu'il a désormais sous ses ordres font bon accueil au *taratoni* qu'ils appellent respectueusement *tomana*. Le couple rencontre volontiers la communauté vietnamienne venue de Nouvelle-Calédonie, notamment Jean et Jacqueline Guyenne. Enfin, en 1990, Jacques met un terme à toute activité professionnelle, et c'est en Nouvelle-Calédonie qu'ils décident de venir afin d'y couler une retraite paisible. En outre, le climat y est plus clément. Si Maeva et Jacques n'y retrouvent pas l'ambiance des soirées tahitiennes des années 1970, ils perçoivent, en revanche, une société plus ouverte. Leur fille, enseignante en brousse, a épousé un Tahitien qu'elle a connu sur les bancs de la fac, à Montpellier.

**Dans la maison de Maeva et de Jacques, tournée vers la mer, que vous soyez Calédonien, Polynésien, Mélanésien, Asiatique ou Métropolitain, c'est un merveilleux accueil tahitien, en terre calédonienne, qui vous est réservé.**



# MIGRATIONS ET ÉVOLUTIONS POLITIQUES CONTEMPORAINES (1945-2012)

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les échanges se sont intensifiés entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, consécutivement à l'amélioration des voies de communication, mais surtout du fait de la croissance économique exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Si les travailleurs tahitiens des années 1950 ont surtout trouvé des débouchés professionnels avec la construction du barrage de Yaté, ceux des années 1960-1970 ont été principalement employés dans les centres miniers de l'intérieur ou à l'usine métallurgique de la SLN à Nouméa.

Si certains d'entre eux repartent, notamment au moment des événements de 1984-1988, la plupart choisissent de s'installer définitivement, principalement dans la zone du Grand Nouméa.

Quelques-uns s'investissent même dans la vie associative et politique calédonienne. Or, dans ce dernier domaine, il existe de nombreuses similitudes entre les deux collectivités d'outre-mer du Pacifique, du fait que l'État leur propose des statuts relativement identiques suivant les périodes.

TERERAA E TE MAU  
TAUIRAA PORITITA MAI TE  
MATAHITI 1945 E TAE MAI  
I TEIE MATAHITI 2012



# Les GOUVERNEURS du PACIFIQUE au SERVICE de la RECENTRALISATION (1958-1977)

*d'après Jean-Marc Bégnauld*

À la faveur de la loi-cadre Defferre, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie obtiennent, fin 1957, un statut d'autonomie. Portés à la tête des institutions locales, les députés Pouvanaa a Oopa et Maurice Lenormand défendent une autonomie croissante, davantage au service des populations locales. Lors du référendum du 28 septembre 1958, le député polynésien prône le NON, suivi par seulement 36 % des électeurs, tandis que celui de Nouvelle-Calédonie qui appelle à voter OUI obtient 98 % des suffrages. Les gouverneurs reçoivent alors pour instruction de faire en sorte que les assemblées choisissent non pas d'avoir un statut de membre de la Communauté, qui pourrait les mener à l'indépendance, mais de rester dans la catégorie des territoires.

**D**e 1958 à 1977, les gouverneurs disposent d'importants pouvoirs : ils préparent le budget, exercent une tutelle *a priori* sur les délibérations de l'assemblée et du conseil de gouvernement, dont ils définissent les priorités d'action. Ils représentent l'État, mais aussi les chefs des territoires et disposent du pouvoir discrétionnaire de démissionner un élu du conseil de gouvernement. Le gouverneur de Nouvelle-Calédonie, qui porte le titre de haut-commissaire du Pacifique, exerce également la tutelle des Nouvelles-Hébrides et de Wallis et Futuna.

La position du général de Gaulle vis-à-vis des territoires d'outre-mer du Pacifique est contradictoire. Il reconnaît que le conseil général de Nouvelle-Calédonie est « plus » qu'un conseil général de département (1956), qu'il ne faut pas toucher « *aux franchises polynésiennes* » (1966), mais, le 14 août 1964, il affirme également que « *dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, aussi bien que dans celui de la Polynésie, il ne peut y avoir de question quant à notre souveraineté ! Leur situation n'a aucun rapport avec les territoires que nous avons affranchis.* »

La question se pose alors de savoir comment les gouverneurs ont appliqué les directives du Gouvernement. Parfois, ils semblent être allés au-delà, parfois ils tentent de les modérer. L'éloignement de Paris et la complexité des situations locales leur laissent une marge de manœuvre qu'ils appliquent, plus ou moins fidèlement.

## Marginaliser les leaders autonomistes

En Polynésie, il s'agit d'éliminer le député Pouvanaa ; en Nouvelle-Calédonie, de lutter contre Maurice Lenormand et Roch Pidjot. Alors que se prépare l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), Pouvanaa est traduit en justice. Le procès ne lui laisse aucune chance et les autorités multiplient les stratagèmes pour obtenir la condamnation la plus sévère possible.

Le député  
Pouvanaa





Roch Pidjot, La France  
Australe, coll. SANC

Des manœuvres grossières font perdre les élections à ses successeurs, John Teariki et Francis Sanford. Maurice Lenormand, surnommé le « *député des Canaques* », dirige depuis 1951 l'Union calédonienne (UC). Jugé « *sans scrupule, démagogue, ambitieux* », « *dictatorial* » par ses opposants, il est soupçonné de vouloir l'indépendance ou, du moins, une très large autonomie, bien qu'il ne cesse de proclamer son attachement à la France. La rocambolesque affaire du dynamitage du siège de l'UC, la nuit du 26 au 27 avril 1962, enclenche le processus de son élimination.

## Intervenir dans les élections

La consigne est donnée de ne pas prendre en compte les résultats des élections défavorables au Gouvernement central et de s'en tenir au résultat du référendum de 1958. Les élections territoriales de Nouvelle-Calédonie se soldant par des victoires de l'UC, de nombreuses dissolutions ou annulations sont décidées. Cet acharnement finit par mettre l'UC en difficulté, le combat épuise ses membres et les divise. L'UC perd la majorité absolue (17 sièges sur 35) lors des élections territoriales du 10 septembre 1972. En Polynésie, les interventions dans les processus électoraux sont rocambolesques et même le général de Gaulle doit reconnaître que les choix effectués ne sont pas bons.

## Lutter contre l'autonomie

En Nouvelle-Calédonie, les compétences acquises en 1957 sont progressivement rognées. Dès le 7 février 1959, le vice-président du conseil de gouvernement perd le pouvoir de nommer, muter et affecter les fonctionnaires. Puis, le conseil de gouvernement est dépossédé du contrôle de la police ; la radio devient un service d'État soumis au bon vouloir du gouverneur. L'assemblée est, elle aussi, progressivement marginalisée, le gouverneur décide des affaires qui lui seront présentées. Fin 1963, le gouverneur Biros annonce que « *le temps est venu de resserrer les liens avec la France* » et, malgré les réserves du Conseil d'État, un nouveau statut – dit loi Jacquinet – annule en décembre les dispositions de la loi-cadre. Les institutions du territoire sont alors voisines de celles de la Polynésie.

Le boom du nickel de la fin des années 1960 bouleverse les équilibres démographiques par l'arrivée de 15 000 migrants, dont deux tiers de Métropolitains. En 1971, les Kanak ne sont plus que 48 000 sur 110 000 habitants. Le 19 janvier 1972, un courrier du Premier ministre, Pierre Messmer, montre qu'il s'agit d'une politique délibérée pour contrer la revendication nationaliste kanak.

Jusqu'en 1977, les compétences de la Polynésie restent limitées à celles prévues par le statut corrigé de décembre 1958. Les réformes envisagées à l'issue d'une période de quatre ans ne sont pas mises en route. Le CEP s'installe et, comme l'écrit l'ancien sénateur Gérard Copenrath, « *il faut reconnaître que le CEP [...] rend difficile actuellement le retour aux attributions individuelles* ». En novembre 1963, le principal parti, le Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (RDPT), créé par Pouvanaa, est dissous sous l'action combinée du Gouvernement et du gouverneur au prétexte qu'un futur congrès aura à l'ordre du jour la question de l'indépendance. La similitude avec la Nouvelle-Calédonie est frappante. Le territoire est alors étroitement contrôlé. En 1967, avec le succès électoral des autonomistes, les revendications resurgissent, les pressions pour les mettre en difficulté se durcissent.

## Départementaliser et assimiler

Outre l'élimination des leaders gênants et les interventions dans les élections, divers moyens sont utilisés pour lutter contre l'autonomie au profit de la départementalisation et de l'assimilation.

De Gaulle estime que la Nouvelle-Calédonie doit s'acheminer vers un statut analogue à celui des départements d'outre-mer (DOM). Pour justifier l'idée de départementalisation, le gouverneur Biros s'en prend alors aux Européens qui crient « vive la France » mais ne veulent ni des Métropolitains, ni de la fiscalité métropolitaine. Les Mélanésiens sont considérés comme incapables de penser par eux-mêmes et l'assemblée est jugée inapte à comprendre les intérêts du territoire et encore moins ceux de la France. Le 24 mars 1964, le gouverneur Risterucci reçoit pour instruction de faire avancer la départementalisation, mais le Gouvernement prend conscience que cela lui coûterait trop cher et les contribuables comprennent qu'elle amputerait leurs revenus.

Une variante de la départementalisation et de l'assimilation consiste à étendre les communes à l'ensemble des deux territoires calédonien et polynésien. Cette politique vise tout autant à affaiblir les autonomistes qu'à promouvoir les autochtones et à équiper les régions périphériques.

En Polynésie, la loi portant extension des communes est adoptée en 1965 et les problèmes posés par la réforme en Nouvelle-Calédonie s'y retrouvent quasi intégralement. Pour le rapporteur du projet, Pierre Mazeaud, « l'unique préoccupation » de la commission des lois a été « la promotion des populations polynésiennes ». Pour le Gouvernement et la minorité locale, il s'agit de libérer les districts de la tutelle de l'assemblée, de « priver l'assemblée territoriale d'une partie de ses attributions et de conduire à pas feutrés vers la départementalisation », ainsi que le dénonce l'ancien sénateur Gérald Copenrath.

Il convient toutefois de replacer la communalisation dans le contexte d'une politique visant à promouvoir les populations locales que le Gouvernement estime délaissées par les détenteurs du pouvoir à Papeete ou à Nouméa.

Le général de Gaulle considère que le nickel et le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) garantissent à la France son indépendance et il souhaite que les populations profitent des richesses



Le général de Gaulle à Papeete, coll. *Mémorial polynésien*





Arrivée du général de Gaulle à Nouméa en 1956, coll. Boisson

ainsi créées. Il estime que, par la faute des « *gouvernants locaux* », seule une minorité a bénéficié du développement créé. « *Le poids des assemblées locales est très orienté vers les tendances autonomistes, avec une tendance à la radicalisation* », note Jean Montpezat, le chef de cabinet du général Billotte. La solution trouvée est alors de se tourner vers les chefs de district, « *plus près des intérêts vrais des populations et moins sensibles aux discours politiques* ».

Le développement du monde kanak et la réduction de la puissance des autonomistes passent par la création des communes chargées d'assurer la promotion des populations défavorisées, d'affaiblir les autonomistes tout en favorisant l'apprentissage de la démocratie.

Ce projet est mis à l'étude dès 1967 et, le 23 juin 1968, le général de Gaulle décide d'augmenter le nombre des communes de plein exercice dans le Pacifique. Georges Pompidou, son successeur à la présidence de la République, achève la réforme.

## Protéger le CEP et le nickel

Jacques Foccart résume ainsi la pensée du Général à l'égard des territoires d'outre-mer du Pacifique : « *Dans les territoires du Pacifique, de Gaulle tenait à ce que toutes les dispositions fussent prises pour que nous restions très longtemps [...]. Il était soucieux de tenir les étrangers à l'écart des installations nucléaires de Polynésie et des gisements de nickel de Nouvelle-Calédonie. Aucun détail ne lui paraissait mineur.* »

Le bureau militaire des gouverneurs assure la surveillance et la protection des installations du CEP et, dès novembre 1958, l'armée met en place un comité mixte d'action psychologique chargé de faire régulièrement le point sur la situation politique.

Le général de Gaulle suit également de près l'évolution du dossier du nickel en Nouvelle-Calédonie, surtout quand la société canadienne INCO recherche de nouveaux gisements. Début 1966, le groupe canadien annonce son intention de construire une usine, ce qui irrite profondément Charles de Gaulle. À Nouméa, en septembre 1966, le Général déclare solennellement que « *la Nouvelle-Calédonie doit tirer le plus grand parti possible des ressources du pays dans un cadre tel que l'intérêt national soit avant tout respecté* ». Les autonomistes ont alors le sentiment (confirmé par les lois Billotte) que le contrôle du nickel explique la lutte menée contre eux. « *Pourquoi veut-on réduire en tutelle cette île des antipodes ?* », lance le député Roch Pidjot le 19 décembre 1968 dans l'hémicycle. « *Parce que le nickel prime sur l'humain et les spéculations internationales sur l'intérêt national bien compris* », conclut-il.

Les gouverneurs des deux territoires mènent, sur ordre, des politiques concertées et complémentaires. Ni la Nouvelle-Calédonie ni la Polynésie ne peuvent avoir des « avantages » statutaires que l'autre demanderait inévitablement. Affaiblir les autonomistes d'un territoire, c'est affaiblir ceux de l'autre.

## Des gouverneurs très critiqués

Le défilé des gouverneurs lasse les Calédoniens et les Polynésiens. « *Nous sommes fatigués de l'interminable succession des hauts fonctionnaires qui transitent dans notre pays, nous gouvernent et s'en vont* », écrit *L'Avenir Calédonien* dans son édition du 10 août 1977. Seul le gouverneur Ériau semble avoir échappé à la méfiance généralisée, mais c'est parce qu'il a soutenu le festival Mélanésia 2000 en 1975 et qu'il a mis en œuvre le nouveau statut Stirn fin 1976.

Pour sa part, Jean Florisson, sénateur des EFO (1953-1958), soutenu par Pouvanaa, critique ouvertement les gouverneurs, « *ces vice-rois* », ces « *mal convaincus, pour ne pas dire des saboteurs, de toute la législation d'outre-mer qu'ils sont chargés d'appliquer* ».

Le général de Gaulle n'a, semble-t-il, pas une meilleure opinion des représentants de l'État dans le Pacifique. Envers Aimé-Louis Grimald, qui a pourtant mis en place le CEP et fait taire les protestataires, le Général a ces paroles dures : « *Il faut un gouverneur à Tahiti ; celui que nous avons est au bout du rouleau.* » Il est plus dur encore à l'égard des gouverneurs originaires de Corse, nombreux dans le Pacifique, qui, dit-il, constituent « *une espèce de mafia qui n'est pas fameuse* ».

## Le changement de cap de Valéry Giscard d'Estaing

Sous Giscard d'Estaing, les hommes politiques en charge de l'Outre-mer finissent par admettre qu'il faut cesser de considérer l'autonomie comme l'antichambre de l'indépendance, mais la percevoir plutôt comme un rempart contre elle. Le statut proposé pour la Nouvelle-Calédonie par Olivier Stirn est adopté le 28 décembre 1976. Il rétablit l'élection du vice-président du gouvernement et permet à l'assemblée de débattre réellement des problèmes locaux. L'objectif est de promouvoir la population mélanésienne grâce à différentes structures tel l'Office culturel kanak, créé en 1984.

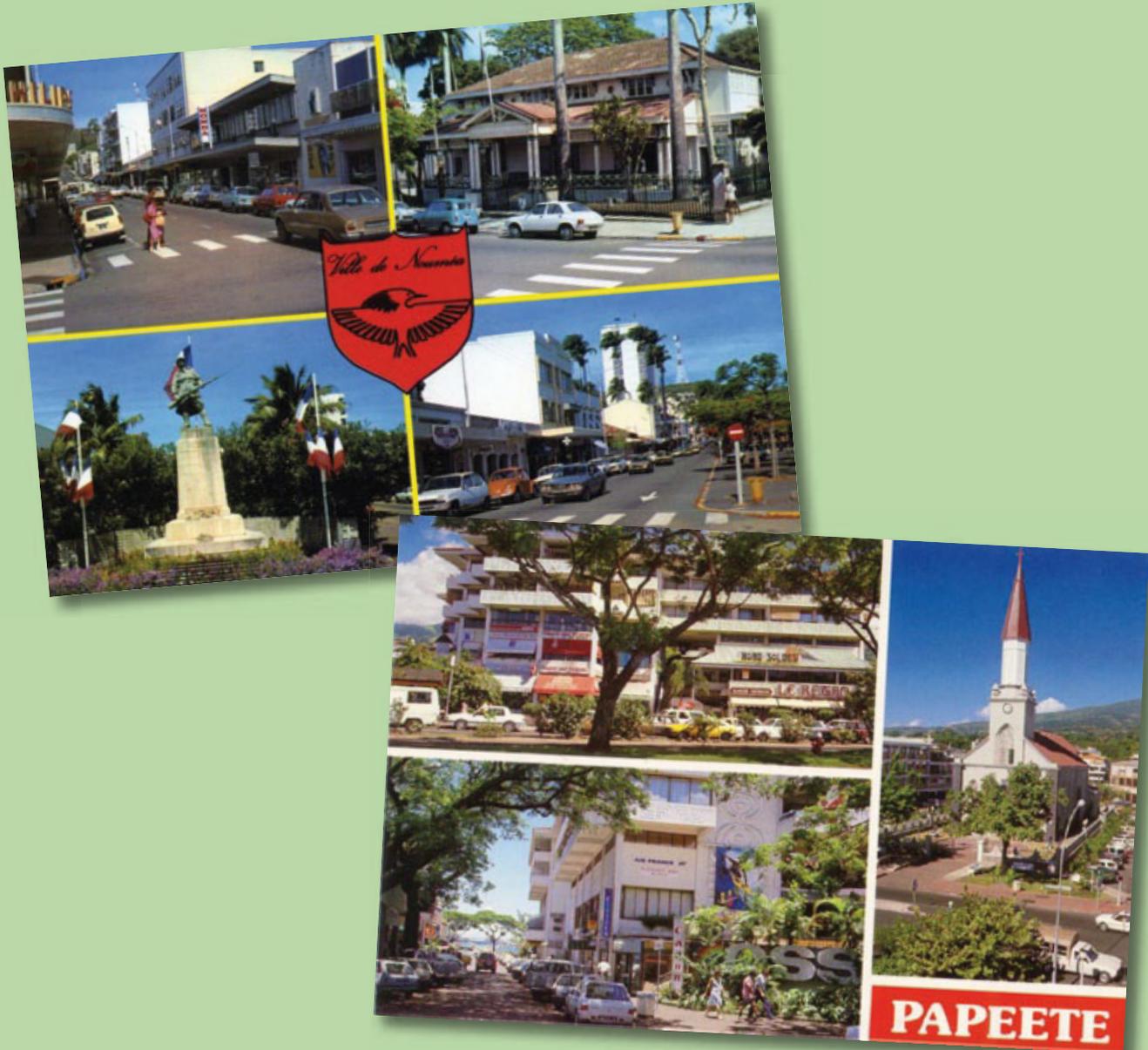
Cette politique d'ouverture gagne la Polynésie après un rude combat des autonomistes et une ultime crise. L'assemblée est dissoute et les élections du 29 mai 1977 permettent à une large majorité autonomiste



Valéry Giscard d'Estaing à Nouméa,  
coll. *Mémorial calédonien*

(19 élus sur 30) de dominer. Le 7 juin, le gouverneur Schmitt proclame que l'administration ne doit pas chercher à « *retenir des bribes de compétences qu'elle détenait auparavant* ». La loi n° 77-772 du 12 juillet 1977 donne en partie à la Polynésie le statut qu'elle attendait depuis longtemps, sans pour autant faire cesser le débat sur le rôle de l'État et de ses représentants.

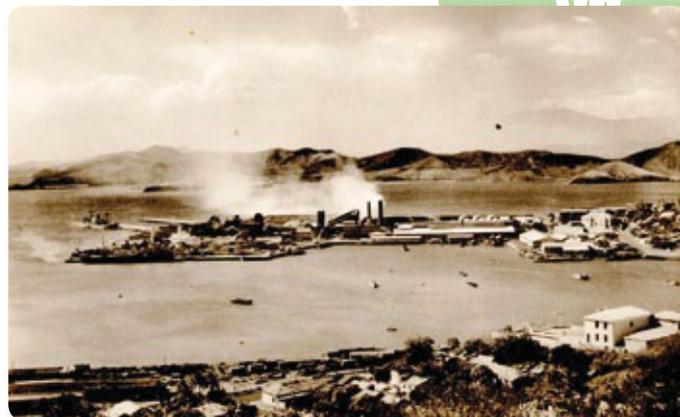
La gestion des gouverneurs, de 1958 à 1977, témoigne de toutes les ambiguïtés de la politique gouvernementale de recentralisation dans les TOM du Pacifique. Il semble qu'elle ait été souvent à courte vue et n'ait tenu compte que partiellement des spécificités et des contradictions de ces terres des antipodes où les citoyens souhaitent, tout à la fois, avoir un statut similaire et différent de celui de la Métropole.



# Des ÉCONOMIES SOUS INFLUENCE : ATOME à PAPEETE, NICKEL à NOUMÉA

*par Anne Pitoiset*

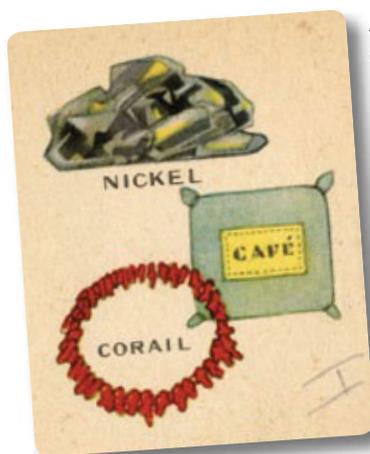
Les économies calédonienne et polynésienne ont en commun d'être concentrées sur un faible nombre de produits exportables, de dépendre étroitement des transferts de la Métropole et de posséder les niveaux de vie les plus élevés du Pacifique insulaire, si l'on fait exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Disposant toutes deux d'une large autonomie vis-à-vis de la République française, leurs relations économiques sont relativement faibles et caractérisées plus par des mouvements de populations et de capitaux que par des échanges de biens et de produits.



Société Le Nickel, coll. MDVN

**L**es milliers de kilomètres dans le Pacifique qui séparent la Polynésie française de la Nouvelle-Calédonie et, plus sûrement, ces dernières décennies, les relations froides, voire orageuses, entre les leaders charismatiques Jacques Lafleur et Gaston Flosse ont contrecarré les efforts de coopération. Les récentes tentatives de rapprochement sont encore bien timides à l'heure où leurs performances divergent. La Polynésie française subit de plein fouet la crise mondiale et pâtit d'un climat politique chaotique tandis que la Nouvelle-Calédonie vit une phase de croissance exceptionnelle grâce à la construction d'usines métallurgiques, sans toutefois avoir levé toutes les incertitudes sur son avenir statutaire.

## Les temps héroïques du nickel et du phosphate

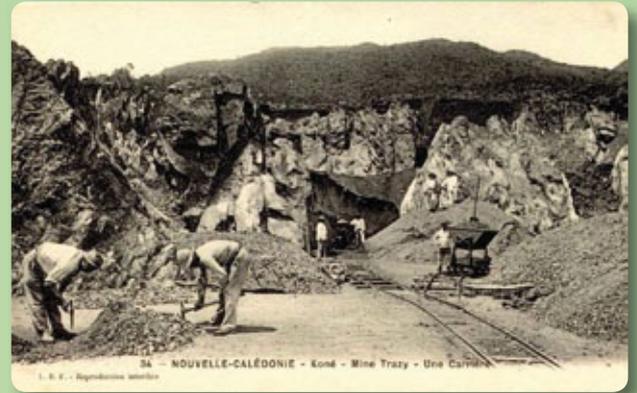


Coll. MDVN

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie vivent toutes deux à l'aune de découvertes majeures.

En 1864, l'ingénieur Jules Garnier repère du silicate de nickel dans le sud-ouest de la Grande Terre. L'annonce d'importantes quantités de nickel, mais aussi d'autres métaux, dans le sous-sol calédonien déclenche, dès 1875, une véritable ruée sur le minerai. De nombreux colons abandonnent leur exploitation agricole et partent à la recherche de nouveaux gisements. L'exploitation des premiers filons se fait au pic ou à la pioche, les ouvriers cassent au marteau les morceaux de roches, ils trient à la main les échantillons les plus intéressants, qui sont transportés à dos d'homme ou de cheval. La main-d'œuvre vient rapidement à manquer et il faut recruter des milliers d'ouvriers en Asie, en Europe et en Polynésie. En 1932, la colonie compte jusqu'à 14 535 engagés asiatiques, qui vivent dans des conditions extrêmement pénibles.

Le 10 mai 1880, Jules Garnier, Henry Marbeau et John Higginson s'associent pour fonder la société Le Nickel, qui expédie la totalité de sa production en Europe. La petite bourgade de Thio, sur la côte est, devient son principal centre d'exploitation, l'activité est telle qu'elle rivalise avec Nouméa et exporte directement du minerai. En 1930, la SLN et la Société Ballande mettent en commun leurs exploitations et, pour rationaliser les productions, elles concentrent l'activité métallurgique sur un seul site nouméen, à Doniambo. Les sites de la côte est sont délaissés. L'activité minière suit les fluctuations du prix du nickel sur les marchés internationaux, chaque phase d'expansion donne lieu à de nombreux projets d'usines métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, qui ne voient jamais le jour, et est suivie d'une profonde dépression.



Mine de Nouvelle-Calédonie, coll. MDVN

En Polynésie, c'est le capitaine Bonnet qui découvre, vers 1860, du phosphate dans l'île de Makatea (archipel des Tuamotu). L'exploitation privée et artisanale, tentée dès 1898, est rapidement abandonnée faute de moyens techniques et financiers. Le phosphate, qui entre dans la production d'engrais azotés indispensables à des terres pauvres en sels minéraux, telles que celles du Japon, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, devient au tournant du siècle un nouvel enjeu économique et, le 2 octobre 1908, la Compagnie française des phosphates de l'Océanie (CFPO) voit le jour. L'exploitation peut commencer. Bien que rudimentaire, la technique d'extraction donne des résultats étonnants, puisque le rendement d'une équipe travaillant à la pelle peut dépasser cinq tonnes par jour et par personne. Le petit village de Vaitepaua prend des allures de ville-champignon de la ruée vers l'or. Quelques dizaines de cadres européens et des centaines d'ouvriers japonais, bientôt remplacés par des Chinois, puis par des Annamites, assurent l'exploitation de cette ressource naturelle. Makatea rayonne alors sur toute la Polynésie. Au cours des années 1950-1960, de nombreux Polynésiens font



Coll. MDVN



Makatea, vers 1910, coll. Max Shekleton



Déchargement au port de Papeete, coll. Max Shekleton

connaissance avec le salariat et avec le syndicalisme. Pendant plus de quinze ans, les phosphates de Makatea sont les principales exportations de la Polynésie. Ils apportent plus des trois quarts des devises reçues par le territoire. En 1960, la CFPO verse à elle seule 28 % des salaires du secteur privé et assure le quart des recettes budgétaires du territoire.

Mais les gisements s'épuisent et il faut bientôt refermer la parenthèse de cette épopée industrielle. Les installations, le port et la ville sont définitivement abandonnés en octobre 1966, au moment où se met en marche le Centre d'expérimentation du Pacifique. En quelques semaines, le personnel plie bagages, abandonnant tout sur place et laissant la cité minière à l'état de ville fantôme. Les ouvriers rejoignent leurs îles d'origine, mais aussi Papeete où les salaires versés par la CFPO leur ont permis de s'installer. Les quelques résidents, accrochés à leur terre, retournent à leurs cultures traditionnelles. Makatea devient une véritable friche industrielle, unique en Polynésie.

À partir des années 1960, des Tahitiens migrent vers la Nouvelle-Calédonie, où l'on embauche à tour de bras pour faire face à l'essor de l'exploitation du nickel et au lancement de grands travaux publics comme la construction du barrage de Yaté ou le développement du réseau routier.



Makatea, vers 1950, coll. Frogier

## Les folles années CEP

En 1962, le territoire connaît un premier choc économique grâce au tournage des *Révoltés de la Bounty* avec Marlon Brando et Trevor Howard, qui mobilise et enrichit des milliers de personnes. De nouveaux besoins font leur apparition, le rêve américain se matérialise, mais ses effets sont éphémères. Une nouvelle ère s'ouvre, un an plus tard, avec l'arrivée à Papeete, le 19 juillet 1963, du 1<sup>er</sup> détachement du génie de la Légion, chargé de la mise en chantier du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Entre 1964 et 1966, la Marine nationale mobilise plus de cent bâtiments pour la construction des installations et le premier essai nucléaire a lieu le 2 juillet 1966 sur l'atoll de Mururoa. Jusqu'au démantèlement des installations, en septembre 1996, 167 tirs seront effectués à Mururoa et 14 à Fangataufa.

L'installation du CEP, motivée par les besoins de la défense nationale, marque durablement le pays. Pendant trente ans, le CEP occupe, de manière directe ou indirecte, plus de 60 % de la population active. L'économie polynésienne se développe autour de « l'atome » et connaît une croissance moyenne annuelle de 11 %. Les transferts de l'État représentent près de 70 % du produit intérieur brut (PIB) du pays, mais les exportations s'effondrent et le taux de couverture des importations par les exportations chute à 10 %. Le développement n'est pas homogène et les inégalités entre les archipels s'accroissent en raison des migrations massives vers Tahiti, où les populations des autres archipels viennent trouver du travail dans le tissu économique qui s'est déployé autour du CEP.

Les troubles de 1988 en Nouvelle-Calédonie et la signature des accords de Matignon créent un contexte favorable à la Polynésie dans ses négociations avec l'État et celui-ci signe, le 2 janvier 1993, un Pacte de progrès économique, social et culturel, qui renforce l'autonomie économique du pays et lui apporte une



Mururoa



aide financière directe essentiellement destinée aux investissements. L'objectif est d'accompagner le territoire dans la mutation profonde de son économie afin d'assurer un meilleur équilibre, de réduire sa dépendance à l'égard des transferts extérieurs, mais aussi de favoriser le dynamisme local et le progrès social. L'État s'engage à maintenir le montant de ses transferts tant que les ressources propres du pays ne seront pas en mesure de prendre le relais.

## Le boom du nickel

Dans la foulée des « trente glorieuses » européennes, la Nouvelle-Calédonie lance, à la fin des années 1950, de grands chantiers structurants comme le barrage et la centrale hydraulique de Yaté, auxquels participent de nombreux Océaniens. Alors qu'en Polynésie se multiplient les expérimentations nucléaires, la Nouvelle-Calédonie connaît, à la fin des années 1960, une phase d'expansion économique exceptionnelle, appelée « boom du nickel » en raison de l'explosion de la demande en nickel et de la production qui passe de 2,5 à 7,7 millions de tonnes de minerai. Jusqu'à l'effondrement des cours mondiaux, en 1972, le territoire connaît de folles années de prospérité, marquées par une forte élévation du niveau de vie, mais aussi d'importants courants migratoires en provenance de Métropole et de Polynésie française. Une fois l'euphorie retombée, les Kanak constatent qu'ils n'ont que peu profité de la richesse qui s'est déversée sur leur pays.

La récession économique de 1972 élargit le fossé séparant les communautés européenne et mélanésienne et, en juin 1975, le mot d'ordre d'indépendance kanak est lancé tandis que la tenue, en septembre, du festival culturel Mélanésia 2000 est l'occasion d'une forte affirmation identitaire. Le climat politique se tend et la Nouvelle-Calédonie vit, entre 1984 et 1988, au rythme des violences qui embrasent les esprits. La signature des accords de Matignon, le 5 mai 1988, puis, dix ans plus tard, celle de l'accord de Nouméa ouvrent une nouvelle ère de paix et de prospérité économique placée sous le signe du rééquilibrage et de la construction d'un destin commun.

Depuis 2002, le territoire connaît une nouvelle période faste grâce à l'explosion de la demande de nickel en provenance de la Chine et de l'Inde. Mais, cette fois, la donne a fondamentalement changé, il n'est plus question de laisser la plus-value échapper au territoire. Les accords de Matignon, puis de Nouméa favorisent l'entrée des indépendantistes kanak dans le monde fermé des mineurs grâce à la cession, par le député Jacques Lafleur, de la Société minière du Sud Pacifique (SMSP).

La Nouvelle-Calédonie, qui détient 10 % des réserves mondiales de nickel, se dote alors de nouvelles unités métallurgiques : l'usine de Goro Nickel dans le Sud, exploitée par le brésilien Vale, et l'usine de Koniambo dans le Nord, exploitée conjointement par la SMSP (gérée par les indépendantistes) et l'anglo-suisse Xstrata.



Coll. Pugibet



Coll. MDVN



Mine de Goro, 2011, photo Marc Lechélard



Usine du Nord, photo  
Benoît Lutz,  
coll. SMSP

Les deux usines utilisent des technologies différentes en raison des minerais traités, mais elles projettent chacune de produire à terme quelque 60 000 tonnes annuelles de nickel. Avec les 55 000 tonnes produites par la SLN, la Nouvelle-Calédonie deviendrait l'un des premiers producteurs mondiaux de ce métal indispensable aux aciers inoxydables. L'impact de ces usines est immense dans le pays. À elles deux, Goro et Koniambo créent quelque 6 000 emplois directs et indirects et leurs exportations permettront à la balance commerciale d'être en équilibre : un cas unique dans l'Outre-mer français ! Tout comme l'installation de l'usine Doniambo à Nouméa avait, en son temps, suscité la construction de quartiers aujourd'hui très peuplés, l'implantation de l'usine du Nord suscite la création d'une nouvelle zone urbaine autour des communes de Voh, Koné et Pouembout dont la population est appelée à doubler. La Nouvelle-Calédonie vit un rêve éveillé.

## Des évolutions divergentes

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie possèdent de nombreux points communs : immense zone d'exclusion économique potentiellement riche en nodules polymétalliques, population peu nombreuse, même tradition juridique, même système éducatif, tronc commun de la langue française, universités complémentaires, instituts de recherche à fort potentiel, même niveau de développement humain. Mais la croissance de leur économie diverge. Grâce au nickel, le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie dépasse désormais celui de la Polynésie, l'endettement du Caillou n'est que de 4,8 % du PIB en 2009 contre plus de 15 % pour la Polynésie. Pourtant les transferts de l'État vers Papeete sont plus importants que vers Nouméa qui affiche une croissance annuelle voisine de 4 %, alors que la Polynésie vit une crise douloureuse.

La sortie du nucléaire s'est révélée très problématique. La perliculture, expérimentée dans les années 1970 et lancée dans les années 1990, a longtemps été un axe majeur du développement des Tuamotu-Gambier et, plus généralement, de la Polynésie française, grâce aux recettes d'exportation qu'elle a procurées. Mais ce secteur vit, depuis plusieurs années, une crise profonde. Le tourisme, autre pilier du développement, voit sa fréquentation reculer depuis 2008. En 2009, le nombre des visiteurs a même été inférieur à celui de l'année 1996, qui détenait jusqu'alors le record de la plus basse fréquentation touristique des quinze dernières années.

En fait, la croissance économique polynésienne s'essouffle depuis 2001 : elle ne couvre plus la croissance démographique, les exportations de biens et services



Arrivée des touristes à Tahiti,  
coll. Frogier



diminuent, le pouvoir d'achat recule. La crise mondiale a servi de révélateur, elle a souligné les dysfonctionnements structurels et mis au jour les importants défis sociaux auxquels doit faire face le pays - pauvreté, emploi, intégration des jeunes et qui impliquent la refonte du modèle de croissance et la réorganisation du secteur public. Le modèle de croissance sur lequel se reposait la Polynésie a vécu et nombre de Polynésiens se tournent vers la Nouvelle-Calédonie où ils investissent dans des entreprises du secteur tertiaire, mais aussi dans l'immobilier.

L'économie du Caillou, aujourd'hui vigoureuse, reste fragile de par sa dépendance à la volatilité des cours du nickel ou du coût de l'énergie. Son agriculture est moribonde, sa production locale faible et la diversification de son économie est rendue difficile par l'isolement géographique et les incertitudes politiques à l'approche de l'échéance de l'accord de Nouméa.

Pour l'avenir, la Polynésie comme la Nouvelle-Calédonie visent un même objectif : diversifier leur économie afin de fournir des emplois à une population active jeune. La Polynésie compte sur le tourisme, la pêche et la periculture, même si ces secteurs connaissent des difficultés conjoncturelles, tandis que la Nouvelle-Calédonie mise sur les services, le tourisme et, dans une moindre mesure, la pêche et l'aquaculture.

## Fiscalité différente à Nouméa et à Papeete

**L'assurance chômage et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) n'existent pas en Polynésie française, mais un impôt sur l'ensemble des revenus (salariaux, immobiliers, capitaux), la contribution de solidarité territoriale (CST), a été instauré en 1995. Cet impôt progressif est prélevé à la source. La taxe à la valeur ajoutée (TVA) a été introduite graduellement de 1998 à 2002.**

**En Nouvelle-Calédonie, l'IRPP a été mis en place en 1982, mais contrairement à ses voisines, la Polynésie, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, le pays n'a pas adopté la TVA. Il a créé, en 2001, une taxe de solidarité sur les services (TSS) de 5 %. La fiscalité douanière à l'importation des marchandises représente la moitié des recettes fiscales indirectes.**

# La COMMUNAUTÉ TAHITIENNE de NOUVELLE-CALÉDONIE

*d'après Jean Farges et Ralph Teinaore*

Le développement économique qu'a connu la Nouvelle-Calédonie dans les années 1960 a profondément modifié les flux migratoires polynésiens. Papeete, vers laquelle convergeaient traditionnellement les Polynésiens des îles et les migrants extérieurs, essentiellement métropolitains, a progressivement été supplantée par Nouméa dont le pouvoir d'attraction s'est amplifié à la fin de la décennie. Ce texte est une synthèse des principales conclusions des travaux du sociologue Jean Farges, parues, en 1972, dans le *Journal de la Société des Océanistes* et, en 1980, dans l'ouvrage de Ralph Teinaore.



Inauguration du foyer tahitien, le 8 octobre 1978,  
La France Australe, coll. SANC

**L**es migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie, fort anciennes, ont toujours été encouragées par les autorités calédoniennes qui préféraient ouvertement cette main-d'œuvre française à toutes les autres venant de l'étranger, qu'elles considéraient comme de potentiels fauteurs de troubles politiques ou raciaux.

Au gré des fluctuations de l'économie calédonienne, les courants migratoires ont conforté une solide communauté tahitienne en Nouvelle-Calédonie. Le processus s'est déroulé en trois phases : jusqu'en 1955, les migrations entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont peu importantes. Entre 1955 et 1963, la politique de construction d'infrastructures, comme le barrage



de Yaté ou le développement du réseau routier, ainsi que l'augmentation de la production de nickel attirent en Nouvelle-Calédonie une main-d'œuvre tahitienne toujours plus nombreuse. En 1964, lorsque le « Caillou » entre en récession suite à l'effondrement des cours du nickel, le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) crée, lui, de nombreux emplois en Polynésie. Le courant migratoire s'amenuise et tend même à s'inverser. Certains Tahitiens retournent en Polynésie, d'autres se font embaucher aux Nouvelles-Hébrides comme gérants de plantations ou comme ouvriers dans la mine de manganèse à Forari.

Mais, en 1968, la Nouvelle-Calédonie connaît, de nouveau, un formidable boom économique grâce à la forte demande mondiale

Sources : Recensements  
1976 et 1969

Ethnies	1976		1969	
	Nombre	%	Nombre	%
Mélanésiens	55.598	41,7	47.300	47,0
Européens	50.757	38,1	36.900	36,7
Wallisiens	9.571	7,2	6.220	6,2
Tahitiens	6.391	4,8	3.370	3,3
Indonésiens	5.111	3,8	4.400	4,4
Vietnamiens	1.943	1,5	1.580	1,6
Néo-Hébridais	1.050	0,8	200	0,2
Autres	2.812	2,1	600	0,6
Total de la population	133.233	100,0	100.570	100,0

de nickel dont les cours flambent. De puissantes multinationales élaborent d'ambitieux programmes d'investissement tandis que le marché du travail se contracte en Polynésie. Les migrations polynésiennes vers la Nouvelle-Calédonie reprennent de plus belle. Les Tahitiens arrivés au cours des années 1968-1969-1970 représentent ainsi 51 % de la communauté installée en Nouvelle-Calédonie contre 40 % pour ceux arrivés entre 1950 et 1963.

Les Tahitiens constituent une minorité ethnique au sein de la population calédonienne. Le recensement de 1969 estime à 3,3 % de la population totale le nombre des Tahitiens, soit 3 346 personnes, alors qu'ils n'étaient que 2 542 en 1963. En six ans, la progression est de 31,6 %. Et si l'on prend en compte les chiffres du trafic des passagers entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ainsi que l'excédent naturel de cette communauté, celle-ci compte, au début de 1971, quelque 5 400 individus, soit une augmentation de 60 % en à peine deux ans.

## Des migrants jeunes qui vivent en famille



En tenue du dimanche, coll. Pugibet

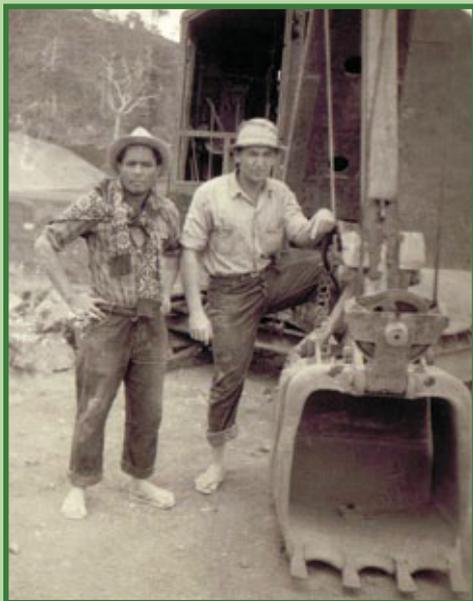
Motivés par la perspective d'un emploi, les migrants tahitiens sont jeunes. Selon les chiffres du recensement de 1969, plus de la moitié d'entre eux (53 %) ont moins de 20 ans, les 20-60 ans représentent 45,9 % du groupe et les plus de 60 ans à peine 0,9 %. Dans cette population jeune, les naissances sont nombreuses et le taux d'accroissement naturel est proche de 4 % par an. En 1971, environ un quart des Tahitiens sont nés en Nouvelle-Calédonie.

Si les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes (51,8 %), l'émigration tahitienne n'est pas, comme on l'a souvent dit, un phénomène exclusivement masculin. Dans un premier temps, le chef de famille part seul, puis il est rapidement rejoint par sa femme et ses enfants. La rapidité des regroupements familiaux s'explique notamment par le fait que les allocations familiales en Polynésie française sont nettement moins

avantageuses qu'en Nouvelle-Calédonie. À Tahiti, elles s'élèvent à 800 FCP par enfant, soit 4 000 FCP pour une famille de cinq enfants, alors qu'en Nouvelle-Calédonie cette même famille perçoit 15 070 FCP. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles les migrants tahitiens de Nouvelle-Calédonie sont en majorité mariés (56,4 %). Officiellement, les célibataires totalisent 39 % des migrants, mais ce chiffre est à prendre avec précaution car il ne semble pas tenir compte des unions libres. Le fichier du personnel de la Société Le Nickel (SLN) à Nouméa montre en effet que la moitié des célibataires ont charge de famille.

Sources :  
Recensements 1976

Groupes d'âge	Hommes et garçons					Femmes et filles				
	Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Mariées	Veuves	Divorcées
0-4	524	524				538	538			
5-9	448	448				459	459			
10-14	456	856				387	387			
15-19	287	279	8			277	252	25		
20-24	257	204	51		2	228	115	111		2
25-29	285	156	126	1	2	239	60	176		3
30-34	306	120	180	1	5	230	42	183		5
35-39	267	77	176	3	11	197	27	161	2	7
40-44	233	58	166	3	6	164	22	136	3	3
45-49	144	28	108	3	5	120	16	96	6	2
50-54	92	15	70	2	5	71	10	54	6	1
55-59	41	7	27	4	3	41	3	30	5	3
60-64	28	9	15	4		28	2	15	9	2
65-69	12	4	4	4		14	1	8	5	
70-74	2	1	1			2			2	
75-79										
80 et plus	4	2	1	1		10	6	2	2	
<b>Total</b>	<b>3.386</b>	2.388	933	26	39	<b>3.005</b>	1.940	997	40	28



## Une forte concentration dans le Grand Nouméa

La communauté tahitienne est regroupée à Nouméa (69,3 %) et, plus largement, dans l'agglomération du Grand Nouméa (81,2 %), dont elle représente 5,5 % de la population derrière les Européens, les Mélanésiens et les Wallisiens-Futuniens. Les autres Tahitiens sont essentiellement installés sur la côte Est, autour des sites miniers de Thio (9,4 %), Canala (2,1 %) et Houaïlou (2,1 %) où ils sont embauchés.

Réputés gros travailleurs, habiles et qualifiés, les Tahitiens sont très recherchés sur le marché du travail. Alors que la majorité des Mélanésiens, Wallisiens et Néo-Hébridais occupent des emplois de manœuvres, eux sont ouvriers. Ils se trouvent dans une position intermédiaire entre le manœuvre et le cadre. Salariés à 84,6 %, ils sont embauchés dans l'industrie (50 %). À la SLN, 620 salariés tahitiens font vivre plus de 2 000 personnes. Dans le

bâtiment (15,4 % des salariés), une dizaine d'entreprises se partagent ces ouvriers renommés, tandis que les professions libérales et commerciales en emploient 15,8 %.

Grâce au système de la patente, les Tahitiens s'installent à leur compte dans le secteur des transports (25,7 %), le commerce (26,5 %) et le bâtiment (27,2 %). Entre 1968 et 1970, les délivrances de patentes à des Tahitiens explosent. À cette époque, la Polynésie connaît une grave crise économique et encourage les migrations tandis que la conjoncture favorable en Nouvelle-Calédonie incite les plus entreprenants, déjà implantés sur le territoire, à se lancer en indépendants.

Certains d'entre eux détiennent plusieurs patentes : l'entrepreneur de roulage est souvent loueur de voitures ou mécanicien, l'épicier fait du colportage. Dans les centres miniers de Thio et Canala, la plupart des patentes concernent des activités liées au nickel, alors que, dans le Grand Nouméa, elles sont plus variées.

Les femmes participent à ce mouvement. Elles s'impliquent dans des activités de couture, de restauration (gamelles, boissons), de commerce d'objets d'art (bibelots, souvenirs d'origine tahitienne) ou d'articles de mode. Bien souvent il s'agit d'une seconde activité pour le ménage, dont l'époux est déjà salarié ou patenté.

Les Tahitiens d'origine chinoise concentrent leurs activités à Nouméa, où ils tiennent en famille des petits commerces quand les femmes s'adonnent à la couture. Les « Demis » sont spécialisés dans le roulage et la location de voitures, qui nécessitent

À Yaté, coll. Pugibet



TAHITI CURIOS - TISSUS - PAREO-ROBES  
CHEMISES - TISQUES etc...

de Sébastopol, NOUMÉA

Fonds Sud Pacific,  
1958, coll. MDVN



Fonds Sud Pacific,  
1960, coll. MDVN

COUTURE  
ARTICLES DE TAHITI  
Magasin JOHANNA  
28, RUE DU GÉNÉRAL-GALLIENI, NOUMÉA (en face de la Poste)

Secteur d'activités en 1976	Total du nombre de travailleurs	Employés	Affaires privées	Employés	Affaires de famille	Autres
Pêche, agriculture	45		21	21	3	
Mines	182	3	8	171		
Construction et travaux publics	394	5	27	360	1	1
Eau et électricité	19			19		
Industries	501			476		2
Transports, communications	140	6	17	120		
Commerce, banque, assurance	368	2	18	269		
Services	204	22	60	194	16	1
Autres	5	3	6	5	1	
<b>Total</b>	<b>1.858</b>	<b>41</b>	<b>157</b>	<b>1.635</b>	<b>21</b>	<b>4</b>

Sources : Ralph Teinaore,  
*The Tahitian Migrants  
in New-Caledonia*

un capital initial pour l'achat du matériel. Certains travaillent dans le bâtiment ou le commerce, toujours dans des activités nécessitant une mise de fonds importante.

Les patentés tahitiens d'origine polynésienne sont moins spécialisés et leur activité ne nécessite pas d'importants capitaux. Certains d'entre eux sont en fait des salariés déguisés, notamment dans le roulage où ils conduisent des camions et sont rémunérés en fonction de leur travail et du rapport du camion. Dans le bâtiment, ils préfèrent les travaux de maçonnerie et parfois ils s'associent à des entrepreneurs de leur communauté d'origine. Parmi les petits métiers, on retrouve une pratique importée de Tahiti, celle de la vente ambulante de boissons non alcoolisées et de casse-croûtes.

## Une certaine aisance matérielle

À la charnière entre les Européens, classe économique dirigeante, et les autres groupes ethniques économiquement défavorisés, les Tahitiens occupent une place enviable. Leur meilleure qualification professionnelle et leur esprit d'entreprise leur assurent des revenus annuels moyens non négligeables : 542 000 FCP contre 745 000 FCP pour les Européens, 429 000 FCP pour les Wallisiens et 378 000 FCP pour les Mélanésiens.

Venus en Nouvelle-Calédonie pour gagner de l'argent et accéder à une vie matérielle plus facile, ils épargnent, envoient des fonds à leur famille restée sur place et consomment. Considérés comme de bons payeurs par les banques, ils obtiennent facilement des crédits pour acheter des voitures, des



La musique est partout, coll. Pugibet

biens d'équipement ménagers, voire des biens professionnels. Surtout, ils acquièrent des biens fonciers afin d'accéder à la propriété de leur logement, mais aussi, pour les non-résidents, dans un but spéculatif. La plupart des achats sont effectués en périphérie de Nouméa, à Ducos, au Mont-Dore, où les terrains sont relativement bon marché. Ils y implantent leur résidence et restent à proximité de leur lieu de travail. En 1970, année où les acquisitions foncières ont littéralement explosé (328 789 m<sup>2</sup> contre 40 416 m<sup>2</sup> l'année précédente), on a même relevé des achats à caractère spéculatif dans Nouméa, effectués par des Tahitiens non résidents.

À défaut de données officielles concernant l'origine géographique des migrants tahitiens, le fichier des employés de la SLN fait apparaître une prédominance des personnes originaires des îles Sous-le-Vent, Tahiti en particulier, notamment parce que Papeete a servi de relais d'étape pour des migrants venus d'autres îles et qu'ils y ont vécu des mois, voire des années, avant de partir pour Nouméa.

## De nombreux problèmes à résoudre

Jusqu'en 1968, huit départs sur dix se faisaient sans contrat, les candidats à la migration s'occupant eux-mêmes, ou avec l'aide de parents, de trouver un emploi et de payer leur voyage avec leurs économies. Par la suite, le nombre des départs sous contrat s'est accru, notamment parce que les employeurs désiraient s'attacher une main-d'œuvre très sollicitée par la concurrence dès son arrivée à Nouméa. Plusieurs entreprises de construction, ou de génie civil, ayant travaillé en Polynésie s'assurent par contrat de leur ancienne main-d'œuvre. Les départs s'effectuent en groupe, sans les familles ; et lorsque le migrant a réglé les problèmes d'emploi, de logement et qu'il a économisé l'argent nécessaire au voyage, sa famille le rejoint.

Mais, une fois sur place, les familles tahitiennes doivent résoudre de nombreux problèmes. Les plus fréquemment cités sont : la cherté de la vie (78 %), la nostalgie du pays (70 %), le logement (53 %) et, dans une moindre mesure, le travail (30 %). Certains se plaignent de conditions de vie très différentes de la Polynésie. Le passage brutal d'un travail agricole à un salariat urbain, où les cadences sont imposées, génère des problèmes d'adaptation.

Se loger n'est pas chose facile. Les prix de location sont élevés et les hébergements proposés exigus pour des familles généralement nombreuses. Ainsi, à l'arrivée, près d'un migrant sur cinq est logé par l'employeur dans des garçonnières ou des bases vie. S'il est marié, le Tahitien doit résoudre seul ce problème et il a souvent recours à l'hôtel ou à la location. Mais la grande majorité d'entre eux (59,5 %) parvient à trouver un abri provisoire dans la famille ou chez des amis. En 1971, les terrains de camping servent encore d'habitats permanents et certains d'entre eux, notamment à Ducos, ressemblent par bien des côtés à des bidonvilles. Dans ce contexte difficile, le Tahitien n'hésite pas à s'endetter pour acquérir des terrains et des logements.

Ces migrations, plus ou moins spontanées, se heurtent à l'absence de structures d'accueil. Le migrant doit régler

Situation géographique	Nombre de transactions	Surfaces concernées	Valeurs de transaction
Ducos	37	62.521	16.4
Nouméa Sud-Est, Centre	31	21.126	78.6
Nouméa Nord	77	103.402	72.9
Nord	20	231.770	13.9
Côte Est	193	786.852	122.8
Divers	20	357.522	15.2
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>1.563.193</b>	<b>319.8</b>

Sources : Ralph Teinaore, 1980



Avec des amis, coll. Pugibet

tout seul ses problèmes. Il n'a plus auprès de lui les autorités morales et politiques que sont les pasteurs et les chefs de district, qui souvent se déplaçaient avec lui sur les chantiers du CP, servaient d'intermédiaires avec l'employeur et réglait les problèmes de paie, de correspondance et les litiges éventuels. Étranger dans une grande ville qu'il ne connaît pas, parlant mal le français, le Tahitien a du mal à trouver la porte des services sociaux dont il a besoin. Et la solidarité tahitienne ne résout pas tout. Certains, faute d'avoir pu régler les problèmes de logement et de cherté de la vie, repartent dans leur pays natal.

## Entraide et solidarité au sein de la communauté

La vie sociale des Tahitiens est très intense dans leur milieu d'origine, mais beaucoup plus limitée avec les autres groupes ethniques. Soucieux de garder le contact avec la famille restée au pays, ils entretiennent une correspondance régulière et lisent les journaux de Tahiti, mais aussi le journal protestant diffusé par la paroisse de Nouméa. Près de la moitié d'entre eux retourne au pays pour les vacances, généralement au moment des fêtes du « Tiurai » (juillet) ou de Noël-jour de l'an, et parfois l'employeur paie le voyage.

Plus d'un migrant sur deux (51 %) envoie de l'argent pour soutenir la famille restée à Tahiti, mais aussi pour rembourser des dettes ou des crédits contractés pour l'acquisition d'un terrain. Et les rares qui reçoivent de l'argent de Tahiti (6 %) sont ceux qui ont des maisons ou des terres en location là-bas.

La cohésion de la communauté tahitienne se manifeste par des gestes de soutien et de solidarité envers les nouveaux arrivants que l'on héberge et que l'on aide, mais aussi par la participation à l'entretien du foyer protestant à Nouméa et au financement d'un internat protestant à Tahiti. Celui qui construit

sa maison bénéficie de l'entraide de la communauté et les commerçants peuvent compter sur la fidélité de la clientèle tahitienne qui s'approvisionne chez eux de préférence. Les réunions amicales, les rassemblements à caractère religieux, les fêtes et les kermesses, les « bringues », mais aussi les manifestations sportives sont autant de prétextes pour montrer son attachement à la communauté d'origine. La pêche joue également un grand rôle dans la vie des Tahitiens qui s'y adonnent fréquemment. Elle leur apporte de surcroît un complément alimentaire et un revenu monétaire non négligeable grâce à la vente de poissons, mais aussi de coquillages très prisés des collectionneurs.

Les manifestations se déroulent le plus souvent dans les quartiers où se sont regroupés les Tahitiens sans y être toutefois majoritaires. Ainsi, à Ducos, où ils sont très nombreux, les Tahitiens ne représentent que 25 % de la population du quartier. Leur habitat tranche sur les autres. Les maisons, légères et aux couleurs tendres, sont entourées de fleurs, leurs



Soirée à la mairie de Thio, coll. Pugibet



Groupe de jeunes Tahitiens à Nouméa, fonds Sud Pacific, 1964, coll. MDVN

portes ouvertes laissent entrevoir des pièces joliment décorées. À Plum, à Robinson, on se croirait dans un district de Tahiti.

L'Association des Tahitiens et amis des Tahitiens de Nouvelle-Calédonie se veut une structure représentative de la communauté face aux pouvoirs publics, mais elle est traversée par des rivalités, des conflits et des jalousies qui opposent jeunes et vieux, anciens et nouveaux arrivés.

Les relations avec l'extérieur posent le problème des rapports humains dans une société multiraciale. Le groupe tahitien vit en autarcie en Nouvelle-Calédonie, les contacts avec les autres groupes sont superficiels et la plupart du temps limités aux seules relations de travail. Il n'y a pas de mariages interethniques, seulement quelques unions avec les Wallisiens et les insulaires des Loyauté. Les relations avec les Européens et les Mélanésiens sont quasiment inexistantes. Toutefois, les Tahitiens installés de longue date et leurs enfants, nés à Nouméa, nouent des relations avec les autres groupes ethniques, témoignant ainsi de l'évolution des comportements.

Quelque 80 % des personnes interrogées se disent satisfaites de leur vie à Nouméa, « surtout pour le travail ; il y a beaucoup de travail et les salaires sont élevés », mais un tiers seulement d'entre elles s'y déclarent plus heureuses qu'à Tahiti. De fait, le développement de la communauté tahitienne semble étroitement lié au pouvoir d'attraction de la Nouvelle-Calédonie et à l'évolution des conjonctures économiques des deux archipels.



### BAL TAHITIEN...

... à l'Indépendante et à la Mairie de Nouméa les samedi 6 et 13 avril.

C'est l'orchestre tahitien des Super-Boys qui animait ces soirées qui eurent un succès mérité et auxquelles assistèrent tous les membres de la colonie tahitienne, bien sûr. C'est Gilbert Thong qui fit venir de Tahiti cet excellent orchestre.

Photos PRUDENT





Si les Tahitiens vinrent en Nouvelle-Calédonie essentiellement pour y travailler, leur passage ne manqua pas de laisser une réelle empreinte au quotidien des Calédoniens, à travers :

- **divers mets**, tels la salade tahitienne, le maa tinito, le poe, le firifiri, le gâteau ananas, ainsi que la consommation de certains poissons des profondeurs comme le napoléon, le perroquet, le mahi-mahi ;
- **des éléments vestimentaires**, tels le paréo, la chemise hawaïenne, la robe tahitienne, les colliers de fleurs, le tifaifai, le chapeau en pandanus ;
- **des pratiques culturelles**, comme la musique tahitienne, le travail de la nacre, les sports nautiques, la chasse sous-marine au fusil tahitien, la pêche, notamment celle à la bonite.





Danseuses du Biarritz, 1968, coll. Babin



**TAHITI**

Tous les soirs, grand succès des  
**MAORI KOMBOS**

TE ÛPAÛPA E TE ORI

# VIVE LES VAHINÉS ET LES UKULELES

Après avoir découvert les rythmes endiablés américains, la Nouvelle-Calédonie va connaître la langoureuse musique de Tahiti. Les volontaires du bataillon du Pacifique, appelé également bataillon des guitaristes, ont apprécié pendant les longues années de guerre la musique de leurs frères d'armes, les Tahitiens. Elle égayait leurs soirées parisiennes pendant la longue attente pour rentrer au pays. De plus, elle incarne *« dans l'inconscient collectif des Européens, comme le note en 1963 le magazine calédonien Corail, la représentation de l'île paradisiaque du Pacifique des premiers découvreurs. Pour beaucoup d'entre eux, la vie tahitienne correspond à un genre de vie exceptionnel, à un folklore, à une joie et une douceur de vivre qui assurent un succès constant et toujours renouvelé de cette culture auprès du public calédonien. »*

Les échanges entre les deux territoires du Pacifique vont d'ailleurs se multiplier par des contrats de travail liés aux grands travaux d'après-guerre, amenant une importante main-d'œuvre tahitienne sur le Caillou. Aussi, *« les Mélanésiens, dont la culture était peu reconnue à cette époque, entament un mouvement de solidarité pour une culture de l'ensemble du Pacifique et se mettent à interpréter des chants tahitiens accompagnés de guitares et de ukulélés ».* (Chroniques du Pays Kanak, tome III)

Dans de nombreux dancings, on danse ainsi le tamouré, que ce soit au Tiaré, tenu par Aline Sakamori, ou au Lotus, installé dans l'ancien Hôtel de France, où Carmen Constans produit les danseuses et chanteuses étoiles de Tahiti, Arlette et Dany Garbutt. Céline Matsuda ouvre en 1959 le Santa Monica : ambiance tahitienne à volonté ! Il y a des cours de tamouré, des solos de contrebasse-touque à pétrole. Mais c'est au Tahiti Cabaret que Gilbert Thong fait venir les plus grands orchestres des quatre coins du Pacifique.





*Nom : Orbeck, épouse Babin*

*Prénom : Tekava Païru*

*Née le 30 septembre 1946  
à Arutua (Tuamotu)*

*Arrivée en Nouvelle-Calédonie  
en 1966*



**Le Biarritz,**  
coll. Cécilia Brun



**Lola Lomont, Tiatia,  
Jeannine Maru, Te Païru  
Babin, Muriel Fontaine au  
Biarritz, en 1968, coll. Babin**



**Mariage avec Paul Babin  
en 1982, coll. Babin**

**POURTRAIT**

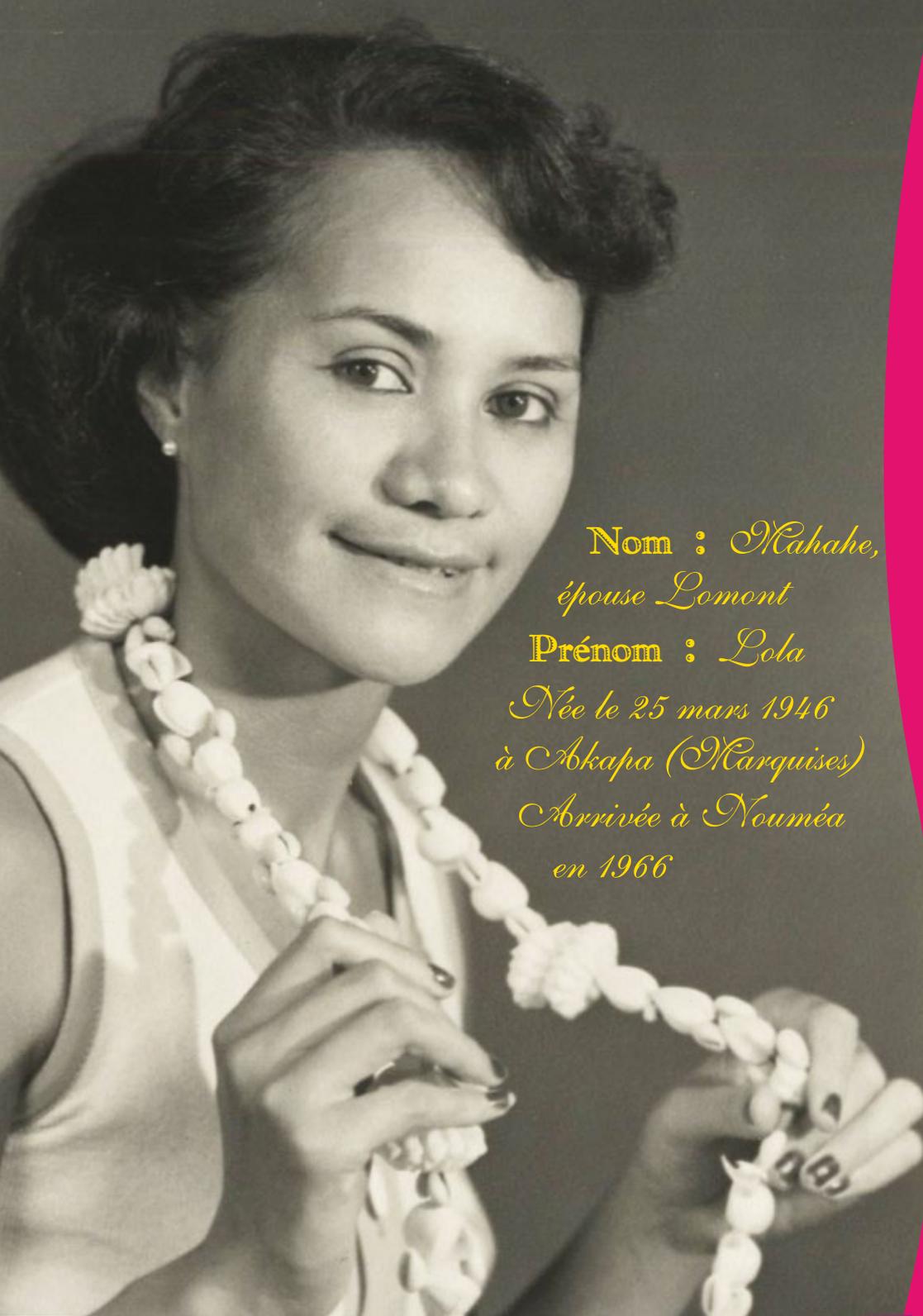
# TE PAÏRU O TE PAÏRU

Tekava Païru Orbeck, petite dernière d'une famille de quatorze enfants, grandit aux Tuamotu jusqu'à l'âge de 7 ans, puis doit partir à Tahiti pour poursuivre sa scolarité. Elle habite chez ses grands frères. À 14 ans, elle quitte les bancs de l'école pour faire partie du groupe de danse Temaeva, dirigé par Coco Hota Hota. Elle se produit dans les hôtels et, naturellement, lors des fêtes du *tiurai*, le 14 Juillet, où le groupe gagne fréquemment le premier prix, notamment pour le choix du thème et la splendeur des costumes.



Elle n'a que 19 ans lorsque Lucien Tehas et Jeannine Maru lui proposent de venir danser au Biarritz à Nouméa. La majorité étant à 21 ans, son père lui signe une autorisation pour travailler dans une boîte de nuit. Te Païru débarque avec cinq de ses amies, Repeta, Nunus, Mere, Jeanine et Lola. Tous les jours, elles répètent, puis préparent la salle pour accueillir les clients qu'elles servent jusqu'à 2 heures du matin. Elles touchent 10 francs par verre d'alcool servi, ce qui apporte un complément à leur petit salaire de 18 000 francs. Toute la soirée, se produisent des groupes de musiciens et des magiciens australiens. À minuit, c'est à leur tour de présenter un show. « *Nous étions six à huit à danser* », se souvient Te Païru. Les costumes venaient de Tahiti, mais elles confectionnaient elles-mêmes leurs couronnes, colliers et ceintures de fleurs. Toute l'équipe du Biarritz était logée au Copacabana, d'un côté, il y avait les filles, de l'autre, les musiciens. Mais ce n'était que des petites chambres, sans possibilité de faire la cuisine. Après sept mois de contrat, Te Païru repart à Tahiti, avant de revenir danser à nouveau au Biarritz, dont Paul Babin, comme bien des Calédoniens de l'époque, est un habitué. Le 1<sup>er</sup> mai 1968, il l'invite pour une danse, mais ce n'est qu'à la seconde demande qu'elle accepte et fait ainsi connaissance de celui qui deviendra son mari.

Cinq mois après leur rencontre, elle quitte le Biarritz. Un an plus tard, le couple fait venir le fils de Te Païru, qui sera élevé avec le fils de Paul. Pourtant, ce n'est qu'en 1982 qu'elle deviendra Mme Babin. Te Païru a toujours reçu un accueil chaleureux en Nouvelle-Calédonie, au sein de la famille de Paul comme dans son entourage professionnel, à l'hôtel Calédonia et à la cantine de SITRA. Bien que le couple ait beaucoup voyagé autour du monde, Paul n'est allé qu'une seule fois à Tahiti et ne s'est jamais rendu aux Tuamotu. Ce sont surtout les neveux de Te Païru qui se sont déplacés en Nouvelle-Calédonie afin de leur rendre visite. Si Te Païru sait toujours aussi bien confectionner les colliers de fleurs, les tifaifai et danser le tamouré, sa priorité aujourd'hui, ce sont ses enfants et petits-enfants.



*Nom : Kahahe,  
épouse Lomont  
Prénom : Lola  
Née le 25 mars 1946  
à Akapa (Marquises)  
Arrivée à Nouméa  
en 1966*



Au Biarritz



Club de Va'a



Avec Yves



à l'Acapa

TE HOHOÀ

# LOLA MAHAHE

Fille du pasteur tahitien Avaeru Mahahe et de la Marquisienne Kahueinui Nauhei, Lola Mahahe est la quatrième d'une famille de neuf enfants. C'est principalement sa tante et son époux, M. Lherbier, qui n'ont pas d'enfant, qui l'élèvent, lui faisant découvrir les Marquises en voyageant d'île en île. Ils lui donneront une éducation catholique. Pharmacien popa'a, Léon Lherbier lui apprend le français.

À 14 ans, Lola quitte sa famille pour suivre sa cousine à Tahiti. C'est ainsi qu'à 17 ans elle travaille à l'aéroport de Faaa, puis multiplie les petits métiers. Comme toute jeune Tahitienne, Lola aime la danse. Aussi s'inscrit-elle dans le groupe de Paulette Vienot pour concourir lors du *heiva* du 14 Juillet.

Le groupe se produit également dans les hôtels. C'est là qu'elle rencontre un jeune Américain qui deviendra, en 1966, le père de son fils Hiro. L'enfant n'a pas sept mois que le couple se sépare.

C'est au détour d'une rue qu'elle rencontre Jeannine Maru, venue de Nouvelle-Calédonie afin d'embaucher des danseuses pour les dancings nouméens. Elle laisse alors son fils au père de ce dernier, signe un contrat et part avec sept autres filles pour travailler chez M. et Mme Dacier. Après une escale à Nandi, le DC10 atterrit à Tontouta. Nouméa lui paraît bien dénuée de verdure... Elles sont toutes logées dans un appartement en centre-ville. Tous les jours, sauf le lundi, elles répètent un spectacle de quarante-cinq minutes donné chaque soir au Biarritz. L'orchestre est alors composé de deux Tahitiens, Timi, le batteur, et Stéphane, au tambour, ainsi que de trois Maoris, Jimmy et Wane, au ukulélé et à la guitare, et Kahu, au piano. Ce qu'elles n'avaient pas lu avant de signer leur engagement, c'est qu'elles devaient également servir à boire jusqu'à 2 heures du matin. Une commission au verre servi devait leur être versée. Très vite, se sentant exploitées, les filles quittent la boîte. Certaines trouvent un *tane* calédonien et les autres repartent à Tahiti.

Huit mois après son embauche, Lola rencontre ainsi Yves Lomont, un mineur. Il rembourse la contrepartie du contrat dénoncé et le couple s'installe dans l'immeuble Pierson. Le 17 août 1968, un petit Éric naît. Il faudra pourtant plus d'un an pour que les relations de Lola avec ses beaux-parents deviennent cordiales et affectueuses. Yves et Lola s'installent alors chez les grands-parents Rita, au quartier Latin. Ceux-ci sont très malades, aussi Lola s'en occupe-t-elle avec dévouement jusqu'à leur décès en 1989. De 1971 à 1994, elle travaille pour les magasins de la famille Lafleur. C'est là que débute son implication politique au sein du pays. Lola est également une passionnée de sport. En 1986, elle fonde le deuxième club de va'a, l'ASP, dont son mari est président.

À sa retraite, elle consacre son temps libre à la promotion de la culture polynésienne au sein de diverses associations, telles que Polynesian Te Tautiara ou celle des femmes polynésiennes de Nouvelle-Calédonie, Vahine Maohi. Depuis 2000, tous les jeudis, elle propose aux anciennes de l'Acapa des cours de danse. Elle est aujourd'hui conseillère municipale à Nouméa.



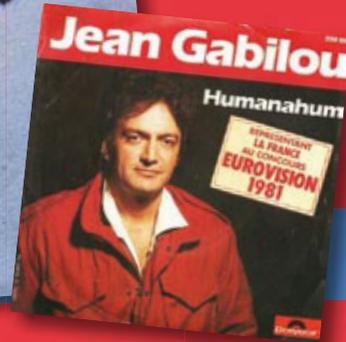
JOHN  
GABILOU  
VAHIRIA



Nom : *Laughlin Lewis*

Prénom : *Gabriel, dit « Gabilou »*

*Né le 28 février 1944 à Papeete*



Gabriel Laughlin Lewis est le sixième d'une famille de neuf enfants. Son père, né aux Australes, est d'origine irlandaise et sa mère, née à Makatea, est une Tahitienne métisse bretonne. Avec l'héritage maternel, le couple achète des terres à Faaa où s'installe la famille. Gabriel va tout d'abord à l'école chez les sœurs, puis poursuit chez les frères jusqu'à son brevet. Il décroche son diplôme, ce qui lui permet, le soir même, d'avoir sa première sortie officielle à l'hôtel Matavai. À la demande de son ami Robert Raoul, il entonne une valse, *Mau'ae te Mata'i*, et un chant religieux intitulé *When the Saints Go Marching In*, en version rock. Il est de suite repéré par l'orchestre des Savates jaunes qui lui propose d'être son chanteur. Cela ne l'empêche pas de poursuivre ses entraînements sportifs et de passer le concours de typographe. Pendant toute l'année 1964, il chante au Pitate où les frères Hars le conseillent habilement. Puis il est le chanteur du groupe Barefoot boys, au Bar Léa, pendant trois ans. Un premier disque est enregistré en 1966, puis un second en 1967 où il chante *Petite île sacrée* : son premier grand tube. Son disque parviendra à Gilbert Thong par l'intermédiaire des magasins chinois-tahitiens de Nouméa. Celui-ci lui propose une série de galas en Nouvelle-Calédonie. Sur les vingt-cinq jours passés sur le Caillou en août 1969, Gabilou, surnom datant de son enfance est devenu son nom de scène, chantera vingt-quatre soirs au Tahiti Cabaret. Comme celui-ci ne dispose que de musiciens maoris, il débauchera alors l'orchestre tahitien du Tiki tapu, de Normandie, pour l'accompagner. Ce séjour sera le premier d'une longue série, car la Nouvelle-Calédonie l'a séduit.

De retour à Tahiti, il rencontre Paulette Vienot qui lui propose de tenter sa chance aux États-Unis. Il s'y rend en 1972, mais ne trouve pas de manager, pas plus qu'il n'en trouvera à Londres. C'est en France qu'il sera soutenu par le producteur de Charles Aznavour et de Nana Mouskouri, Roland Ribet, et qu'il signe un contrat chez Barclay en 1973. Il reçoit alors



Gabilou à la FOL en 1975



Gabilou et Raina

# PORTRAIT

# GABILLOU

une bonne formation et passe en première partie de vedettes telles que Mike Brant. Il sort un disque, mais quitte rapidement Barclay pour Vogue en 1974. Alors qu'il entame un tour de chant, sa première épouse décède, aussi rentre-t-il à Tahiti. Sa carrière métropolitaine est interrompue.

Il sort des 45 tours à Tahiti, puis retourne aux USA où il est pris en main par un producteur. C'est alors qu'un certain Jean-Paul Cara lui propose de se présenter à l'Eurovision car il a un titre fait pour lui ! C'est ainsi que le 4 juin 1981, à Dublin, pays de ses ancêtres, il concourt malgré un mal de gorge et remporte la troisième place. C'est certainement le meilleur souvenir de sa vie de musicien. Accompagné par 32 musiciens, écouté par six cent mille téléspectateurs, pour lui, cette soirée ne peut qu'être inoubliable. Du jour au lendemain, il devient un homme public, qu'on aborde dans les rues de Paris pour solliciter un autographe. Mais il rentre à Tahiti pour six galas, suivis de tournées en Nouvelle-Calédonie, se déroulant au Rex, qui avait alors 1 200 places, puis au chapiteau implanté à l'entrée de la ville.

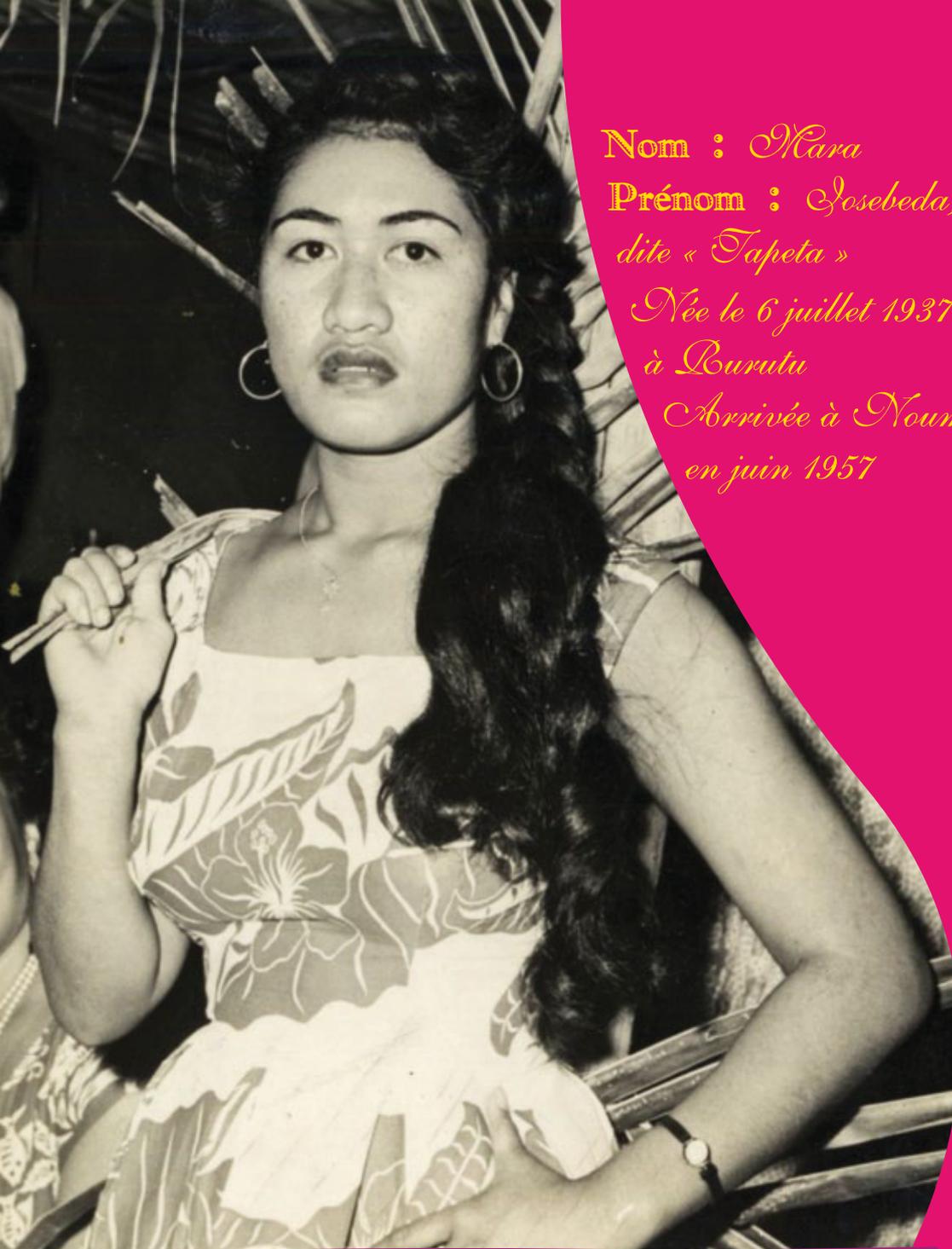
Pour aider sa commune, il se lance en politique et devient adjoint au maire de Faaa. En 1982, alors qu'il est venu donner en Nouvelle-Calédonie un gala de bienfaisance pour soutenir ses compatriotes sinistrés après un cyclone, on menace de faire sauter la salle où il doit se produire car il est considéré comme un militant de la cause indépendantiste. Dégoûté, il n'y reviendra pas pendant plus de dix ans. Soucieux de se ranger, il épouse, en 1985, Moiatea, fille de Dominique Sassone, installée en Nouvelle-Calédonie. Il raconte à ce sujet avec malice : « J'ai fait beaucoup souffrir mes fans ce jour-là ! »

En 1995, il perd sa voix, il lui faudra des traitements en France et beaucoup de volonté pour la retrouver. Ce n'est qu'en 1996 qu'il reviendra à Nouméa, invité par Raina, adjointe au maire de la commune du Mont-Dore. Il trouve du soutien tant auprès de Pierre Frogier que de Jean-Pierre Guillemard et fait un tabac, comme autrefois, avec plus de 2 200 personnes rassemblées dans la salle omnisports du Mont-Dore. En 1998, il y a plus de 8 000 personnes au stade Tiéti où il chante à l'invitation du président de la province Nord, Paul Néaoutyine. Depuis, il revient tous les deux ans en Nouvelle-Calédonie.

L'an prochain, Gabilou fêtera ses 50 ans de chanson, représentant une carrière marquée par 1 862 chansons qui ont été soit écrites pour lui, soit composées par lui, mais parmi lesquelles on trouve aussi des reprises. *Fakateletele* a été vendue en 2000 à 45 000 exemplaires (sans compter les copies !) et diffusée dans 17 pays. Ses mélodies sont tahitiennes, wallisiennes, marquisiennes, européennes, à l'image d'un public pluriethnique qui l'adule toujours et qu'il chérit depuis tant d'années.

Pour son jubilé, il prévoit un grand show avec ses neuf enfants et ses dix-sept petits-enfants sur scène, car sa famille, c'est ce qu'il a de plus précieux.





Nom : *Mara*

Prénom : *Josebeda,*  
*dite « Tapeta »*

*Née le 6 juillet 1937*  
*à Burutu*

*Arrivée à Nouméa*  
*en juin 1957*



Départ de Papeete, 1957



À la sortie du temple, place des  
Cocotiers



Avec ses enfants, coll. Mara

PORTRAIT

# LA TANTE PARAU O TAPETA

Au décès de sa mère, en 1946, Tapeta Mara quitte Rurutu pour se rendre à Makatea. Élevée par sa tante maternelle, elle sera scolarisée jusqu'à l'âge de 12 ans avant d'être engagée comme nounou. À Makatea, beaucoup de gens de Rurutu et des îles Australes travaillent dans la mine. Tapeta n'a que des bons souvenirs de Makatea. Mais à 16 ans, elle doit partir à Tahiti pour s'occuper de l'enfant de sa tante, avant de travailler pour un administrateur des Marquises, M. Basin.

Un jour, elle reçoit un télégramme de sa cousine qui vit en Nouvelle-Calédonie : « **Veux-tu venir travailler en Nouvelle-Calédonie ?** » Depuis deux années, sa cousine est à Nouméa. Initialement venue pour s'occuper de son père et de son oncle qui travaillaient sur le barrage de Yaté, celle-ci a été, dès son arrivée, embauchée par M. Morault, directeur de la société d'électricité Unelco. Elle a alors rencontré un Calédonien, Claude Mayaud. Son fiancé ne voulant plus qu'elle travaille, elle a ainsi contacté Tapeta afin qu'elle la remplace chez les Morault.

Un second télégramme suit, notant la date de départ de l'hydravion que Tapeta doit prendre pour se rendre en Nouvelle-Calédonie. Pas rassurée, Tapeta embarque en juin 1957 sur le *Calédonien*. Son billet est payé par ses nouveaux employeurs. Sa cousine et son fiancé l'attendent sur le quai. Tapeta est chargée d'un colis précieux : la robe de mariée, cousue par la tante.

Tapeta travaille pendant trois ans pour la famille Morault, à l'Anse-Vata, où elle s'occupe d'Annick et aide aux travaux ménagers. En 1959, Tapeta a un petit garçon, Hubert. Il n'a qu'un an quand elle quitte les Morault. Elle travaille alors pour différents patrons tels que Mme Sami, Mme Klein, puis pour la GBNC et cumule ainsi 32 années de service.

Elle épouse André Bénébig qui reconnaît son fils Hubert. De leur union naîtra une fille, Laure.

Son fils, bien que ne parlant pas le polynésien, a épousé une femme de Rurutu. Aujourd'hui, Tapeta est grand-mère de neuf petits-enfants.

Elle est retournée trois fois en Polynésie : en 1978, en 1985 et en 2000.

Soucieuse de transmettre sa culture, **Tapeta a créé, avec sa cousine Teatarii Parau, l'association Meherio Nui pour promouvoir la danse, l'artisanat et la généalogie polynésiens.**





En 1973, Griffith Suard prend l'avion pour venir rejoindre sa mère, Julia Chung, gérante de la boîte de nuit le Tiki Tapu, à Normandie.

« Calédoniens et Tahitiens fréquentaient beaucoup les dancings avec des orchestres tahitiens car ils appréciaient particulièrement la musique tahitienne. Ils se retrouvaient au Biarritz, au Santa Monica, au Tamoure, place des Cocotiers, au Tiare, à côté du cinéma Rex, au Tivoli et au Tahiti Cabaret. » Henri Magaut



Au Tiare, coll. Vergé

Au Tiare, coll. Vergé



Le Lotus, coll. MDVN



vous invite  
à venir chaque mois  
à sa grande soirée travestie  
animée par Jean SUHAS  
et la formation des Frères HARS  
Thème : Bal Rue de Lappe - Photo "CARMEN STUDIO"

**Le  
TIVOLI**

Au Tivoli, 1959, coll. MDVN

**Au IORANA DANCING Rue de Verdun**  
Vous pouvez danser sans arrêt  
du lundi au samedi  
de 21 heures à 24 heures  
toutes les danses que vous aimez  
avec les sympathiques «Surfers»



# PORTRAIT



Nom : *Kimitete*

Prénom : *Anna*

*Née en 1950 à Hatieu (Nuku-Hiva)*

*Arrivée en Nouvelle-Calédonie en 1968*



Au Nuku-Hiva, coll. Anna Kimitete



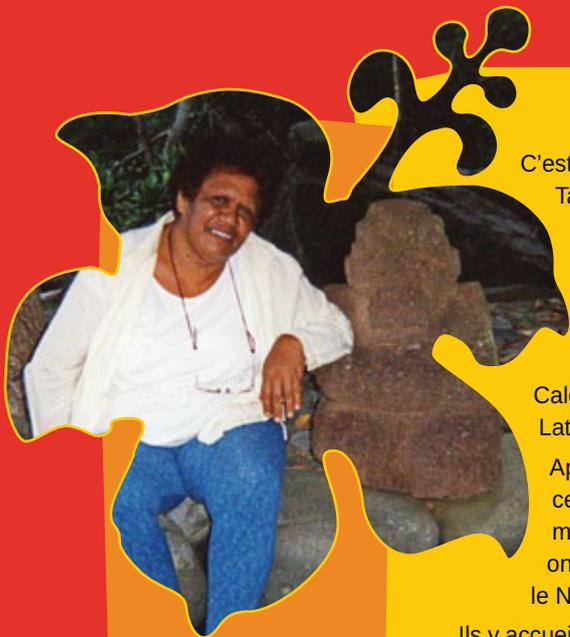
À Gohapin pour la coutume, avec son frère Lucien, en 2000



Danses marquisiennes à Boulari, en 2000, lors du Festival des arts du Pacifique

Le groupe Poiti au Festival des Marquises, Nuku-Hiva, 2011, photo Nouk Henry





ANNA



C'est à l'âge de 8 ans qu'Anna quitte les Marquises avec sa grand-mère pour Tahiti, où elle suit une scolarité jusqu'en 1965 à l'école catholique Marie-des-Anges de Faaa. Elle enchaîne ensuite des petits métiers : femme de ménage chez les Pambrun, vendeuse chez Paul Conscience, coiffeuse chez Pepette... Anna fait aussi partie du groupe de danse Heiva dirigé par Madeleine Moua.

En 1968, elle embarque sur le *Tahitien* à destination de la Nouvelle-Calédonie. Elle travaille alors dans les épiceries de Camille Vincent au quartier Latin, puis à la Société générale de l'automobile (BMW).

Après son union avec Yahia Didaoui, elle se consacre à sa vie familiale, jusqu'à ce qu'ils prennent en gérance une station-service à Plum, puis en achètent les murs et le fonds. En 1988, ils vendent leur commerce et, sur un terrain qu'ils ont acquis en 1984 au lotissement Peyon, ils construisent un hôtel-restaurant : le Nuku-Hiva, qu'ils tiennent de 1989 à 2001.

Ils y accueillent des spectacles de danses traditionnelles aussi bien polynésiennes que mélanésiennes et le lieu devient une étape du circuit pour les touristes du *Pacific Sun*. Pendant les vacances scolaires, l'hôtel se transforme en camp de vacances et reçoit des enfants des centres de loisirs de Nouméa.

C'est à l'occasion d'un voyage aux Marquises avec ses enfants en 1992 qu'elle réalise que sa culture est en train de disparaître.

En 1999, elle met en place l'amicale marquisienne Ote henua enana afin de faire connaître aux jeunes leur culture. Un long travail de recherche, de création musicale et chorégraphique commence alors, avec les membres de sa famille et la communauté marquisienne. Les échanges avec son frère Lucien qui, à la même époque, œuvre aux Marquises pour faire revivre la culture, l'aident et la soutiennent dans sa démarche, et Anna se spécialise dans l'écriture des chants.

Si bien qu'en 2000 un jumelage est contracté entre les communes de Nuku-Hiva et du Mont-Dore, parallèlement à un travail coutumier dont le chemin est préparé par Anna avant la venue de son frère.

Pour elle, il est inconcevable de rester sur une terre d'accueil sans avoir fait un geste afin de se faire accepter officiellement.

En 2008, elle intègre le Comité Poiti dont l'objectif est de constituer une délégation calédonienne pour le Festival des Marquises de 2011.

En fin d'année dernière, Anna voit l'accomplissement de ces années de travail autour des cultures océaniques : le groupe Poiti, avec ses danseurs et musiciens kanak, wallisiens, futuniens, tahitiens, marquisiens et sa jeunesse métissée, part à Nuku-Hiva représenter le destin commun.

On dit d'Anna qu'elle est le poteau central de la communauté marquisienne, et si cette aventure a permis à la jeunesse de découvrir la culture et le pays de ses ancêtres marquisiens, elle contribue surtout à perpétuer les liens tissés entre les deux archipels, tout en faisant connaître la richesse culturelle de la Nouvelle-Calédonie.



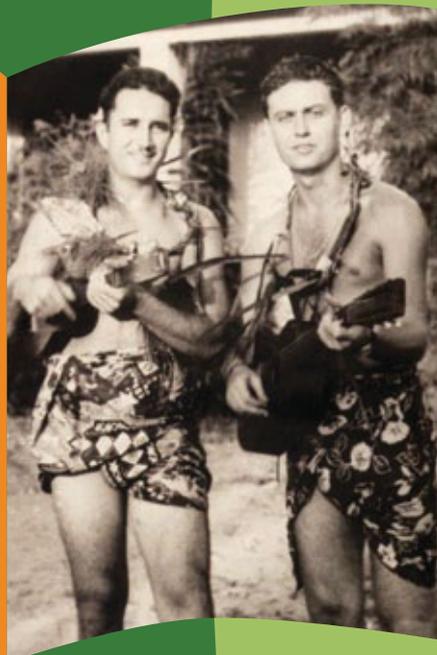


*Mexicana*, spectacle de l'association du collège Lapérouse, La Gauloise, au Ciné Hickson, 1946, coll. Frogier  
Les trois cavaliers en partant de la gauche sont des étudiants tahitiens : Jacky Dubouch, Henri Teriihero, Charles Poroï.

TE MAU HAAPITIRAA

# UNE SCOLARITÉ PARTICULIÈRE

À Papeete, pendant longtemps, la scolarité s'achevait au brevet élémentaire. Aussi fallait-il venir à Nouméa, au collège Lapérouse, pour passer son baccalauréat. Juste avant la guerre, Lysis Lavigne fut le premier bachelier « tahitien » en Nouvelle-Calédonie. En 1941, Charles Helme et Claude Moulin arrivent à bord du *Monowai* qui amenait les volontaires du bataillon du Pacifique à Nouméa. Après le conflit, Rudy Banbridge, Charles Poroï, Jacky Dubouch, R. Lecaille, etc., profitent de la reprise des liaisons des Messageries maritimes pour venir terminer leur scolarité sur le Caillou.



La venue de jeunes étudiants tahitiens en Nouvelle-Calédonie se poursuivra jusqu'aux années 1960. La plupart retournent à Tahiti, mais certains se marient à Nouméa.

Loulou Le Caill  
et Lysis Lavigne,  
coll. Frogier

Nom : *Degage, épouse Boyer*

Prénom : *Janita*



De même que Diane Delorme, venue faire ses études au collège Lapérouse, a épousé Jacques Frogier, Janita Degage se marie avec le Calédonien Raymond Boyer. Leur fils, Jean-Marc, est aujourd'hui président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.



Dans l'escalier du collège Lapérouse, coll. Boyer



La cour de l'internat du collège Lapérouse, coll. Boyer

Nom : *Taerea*

Prénom : *Gaston*

*Né le 1<sup>er</sup> juin 1952 à Papeete*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
en 1955*



Gaston Taerea arrive sur le *Tahitien* avec ses parents, ses frères et sœurs, sa grand-mère, sa tante et son oncle. Ils ont voyagé en cale avec d'autres Tahitiens, mais aussi avec des Italiens, des Portugais, des Métropolitains.

À Nouméa, ils sont logés au « Garage du Pacifique », à l'emplacement actuel de la station TOTAL près de l'hôpital Gaston-Bourret. Trois ans plus tard, ses parents louent un terrain nu, sans eau ni électricité, à Ducos, sur la propriété Babin. Ils sont parmi les premiers Tahitiens à acheter à Ducos. Ils y construisirent, de leurs mains, deux maisons : une pour eux et une pour l'oncle.

Le BEPC en poche et après des études jusqu'au niveau du baccalauréat, Gaston travaille, dès l'âge de 16 ans, pour la Société Le Nickel où il restera pendant quinze années. Il occupe des fonctions d'agent de maîtrise dans la section des engins mobiles. Les conditions de travail sont bonnes. Le syndicalisme se développe dans cette section de la société avec, successivement, M. Drayton et M. Hmeun.

Cependant, avant les Événements, Gaston a été témoin de nombreux actes de racisme à l'égard des Kanak. Ceux-ci se sentaient obligés de changer de trottoir quand ils croisaient des Caldoches et de nombreux restaurants et boîtes de nuit leur étaient interdits. Enfants, avec Alexandre Gilles, quand ils allaient à l'école des frères, boulevard Vauban, ils subissaient des quolibets, du genre : « *Tahipouètes* » ou « *il faut tailler tes oreilles, rétrécir tes narines* ». Ils réglèrent leurs comptes à coups de pied et à coups de poing. C'était le seul moyen qu'ils avaient trouvé pour se faire respecter.

Pourtant, Gaston pense que les Calédoniens appréciaient les Tahitiens dont ils admiraient la force et la débrouillardise aussi bien dans le travail qu'au cours d'activités de loisirs et de sport. Gaston a même joué, pour la sélection calédonienne, dans l'équipe de handball aux Jeux de l'Océanie, contre la sélection tahitienne. Et quand des groupes de danse de Tahiti venaient se produire à Nouméa, il n'était pas rare de voir les Tahitiennes suivre les Calédoniens pour fonder une famille.

En 1979, Gaston achète une maison à Robinson, dans un quartier habité par des Calédoniens blancs. Il s'y installe avec sa femme, Hinano. Puis, en 1993, Gaston arrête de travailler au Nickel pour revenir vivre à Tahiti. Il a cependant beaucoup aimé la Nouvelle-Calédonie et éprouve de la nostalgie quand il pense à ce pays.



Nom : Schyle

Prénom : Philip

Né le 15 septembre 1962 à Nouméa

Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
au début des années 1960



Dans les années 1960, Philip Schyle vit au 6<sup>e</sup> Km où ses parents ont acheté un terrain et construit leur maison, au lotissement Ohlen. Ils sont bien intégrés dans le quartier. Sa mère est vendeuse dans un magasin d'alimentation, le Super la Ora, au 7<sup>e</sup> Km. La vie de Philip est axée sur l'école, « *les devoirs, d'abord !* ». Il fait sa sixième au collège Baudoux, sa cinquième et sa quatrième au collège de l'Anse-Vata et sa troisième à celui de Rivière-Salée. Il poursuit au lycée Lapérouse jusqu'à son baccalauréat, en 1979.

**C'est au lycée qu'il commence à faire de la politique, il a 16 ans.** Ses amis sont de fervents militants de la cause kanak quand éclate l'affaire des enseignants kanak. Plus précisément, des deux premiers enseignants kanak, revenus de Métropole avec des diplômes de l'enseignement supérieur, Élie Poigoune et Paul Néaoutyine, respectivement professeur de mathématiques et professeur d'économie au lycée, qui n'ont pas obtenu la reconduction de leur contrat de travail. L'administration les a remplacés par des professeurs venus de Métropole. Des lycéens, des professeurs et d'autres personnes indignées par les « maladresses » de l'administration descendent dans la rue pour protester et demander leur réintégration. La manifestation pacifique dégénère et les CRS dispersent la foule à coups de matraque et de gaz lacrymogènes. Les deux professeurs sont emprisonnés au Camp-Est.

Son baccalauréat en poche, Philip part à Tahiti, en février 1980. Il a voulu travailler à Nouméa, mais on lui a dit qu'il était trop jeune. Il entre ainsi à l'École normale de Tahiti. Il devient instituteur, puis professeur de collège et s'engage en politique au Fetia Api, auprès de Boris Léontieff. Il est actuellement maire de la commune d'Arue. Il a également été, à deux reprises, président de l'Assemblée de la Polynésie française.

Philip n'a que des bons souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. Il s'y sentait chez lui, la vie y était très agréable. **C'était pourtant une vie un peu décalée, un monde à part, car la communauté polynésienne était repliée sur elle-même. Sa mère, comme tant d'autres, avait la nostalgie de Tahiti** et pleurait chaque fois qu'elle s'entretenait au téléphone avec des membres de sa famille.

De toutes ces années passées en Nouvelle-Calédonie, Philip a notamment gardé cette manière rapide de parler qu'ont les Calédoniens. Il conserve, en outre, précieusement quelques recettes de cuisine telles que les nems « à la calédonienne ». Mal du pays oblige, Philip revient régulièrement sur le Caillou.



Dessin du lycée Lapérouse, fonds Sud Pacific, coll. MDVN

Nom : Brodien

Prénom : Stanley

Né le 12 février 1953 à Papeete  
Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
en février 1956



En 1956, le père de Stanley Brodien, artisan bijoutier chez les Spitz, décide d'aller s'installer en Australie pour gérer les terres de l'une de ses tantes. Lors de l'escale du *Tahitien* à Nouméa, la famille est accueillie par un oncle et une autre tante. Très rapidement, le père est embauché à la Société Le Nickel, à Doniambo.

La famille est logée à Ducos, lotissement Lesson, dans un garage en tôle. La location

est bon marché car il n'y a ni eau courante ni électricité. Il faut attendre 1960 pour que l'eau soit installée et bien plus pour l'électricité. On s'éclaire alors à la lampe à pétrole. Les Tahitiens ont choisi Ducos parce que ce n'est pas cher, mais aussi parce qu'ils sont proches de la ville et proches de la mer qui leur sert de garde-manger. Stanley ramasse des coquillages rares et en fait commerce pour acheter ses livres d'école. Il pêche aussi des coquilles Saint-Jacques qu'il vend au commerçant du quartier et à sa tante qui en raffole.

Pour les adultes, la vie est plus difficile : les logements sont sommaires, les journées de travail très longues. Son père travaille à la « cokerie » d'où il revient toujours noir de poussière comme un mineur de fond. Puis il est affecté aux « travaux neufs ». Sa mère fait de la couture pour le compte de Roger et Éline Ly qui tiennent un magasin rue de Sébastopol.

La communauté tahitienne a alors peu de contacts avec les autres communautés, peu de distractions et n'a aucune aide de la part des autorités. **Dépaysée au début de leur implantation, elle est repliée sur elle-même, solidaire et unie dans la religion.** Pourtant, dans la famille Brodien, Stanley est de religion sanito comme sa mère, sa sœur est catholique, son père et son frère cadet sont protestants. De temps en temps, des fêtes sont organisées où tous les Tahitiens se retrouvent, nostalgiques du pays qu'ils viennent de quitter. Les adultes boivent beaucoup, parfois pour oublier.

Stanley va d'abord à l'école du Sacré-Cœur, puis au collège Champagnat et au lycée Blaise-Pascal où il obtient son baccalauréat. Il a remarqué que les enfants calédoniens blancs ne se mélangent pas facilement aux autres enfants. Les plus racistes sont les enfants « zoreilles » des ingénieurs du Nickel. Ils traitent les Tahitiens avec condescendance et les considèrent souvent comme des « boys ». Mais, peu à peu, les relations ont évolué, Calédoniens et Tahitiens se sont rapprochés, notamment après les Événements.

Stanley passe le concours de l'École normale à Nouméa et est nommé instituteur à Poindimié. **Il est le premier instituteur homme en maternelle.** À ce titre, il a droit à une caricature dans un journal le représentant en adjudant brandissant un bâton et entraînant derrière lui des enfants en rangs serrés. Ses élèves sont des Mélanésiens qui ne parlent que le camuki. Pour leur apprendre le français, il a amené à l'école un Casimir, jouet mi-grenouille, mi-lézard, afin d'éveiller l'intérêt des enfants. Le week-end, ceux qui font de gros efforts pour apprendre le français peuvent emporter Casimir chez eux, en tribu. Ainsi certains apprennent-ils très vite le français...

Stanley rencontre sa femme, Emma Bopp Dupont, lors d'un séjour en Polynésie. Celle-ci ne souhaitant pas vivre en Nouvelle-Calédonie, il demande et obtient une affectation à Tahiti, en 1985.





Sortie du Vieux temple, fonds DEFAP

TE ORARAA FAAROO

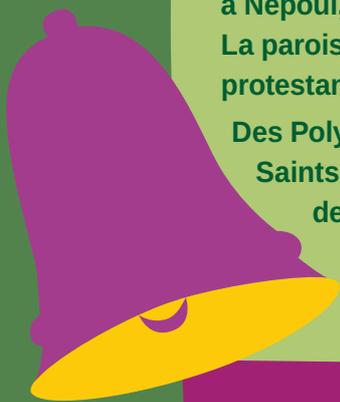
# LA PRATIQUE RELIGIEUSE CIMENT DE LA COMMUNAUTÉ POLYNÉSIENNE

La pratique religieuse étant un élément fondamental de la vie sociale des Polynésiens, les immigrants en Nouvelle-Calédonie se sont très rapidement préoccupés de la poursuivre dans des lieux qui lui seraient adaptés. On trouvait parmi eux des protestants portant fréquemment un nom anglo-saxon, alors que certains Tahitiens catholiques avaient un nom de consonance française. En ce qui concerne ces derniers, minoritaires, ils bénéficiaient de la paroisse de la Vallée-du-Tir et ont parfois reçu la visite de l'actuel archevêque de Papeete, Hubert Copenrath, alors simple prêtre.

Au début, dans les années 1950-1960, les protestants allaient au temple de Nouméa, boulevard Vauban. En fin de matinée, après la célébration des offices pour les Européens, les « diacres » célébraient le culte en langue polynésienne. Aussi la communauté tahitienne a-t-elle souhaité avoir son propre lieu de culte. La mairie de Nouméa va alors mettre à sa disposition un terrain à la deuxième Vallée-du-Tir pour la construction d'un temple qui sera inauguré le 25 décembre 1965. Grâce aux dons et aux bénéfices des kermesses, la communauté a pu financer la totalité des travaux sans aucune aide extérieure. L'opération a été portée par le charismatique pasteur Hunter. Les gens venaient de loin, de Plum ou de Païta, par exemple, pour entendre les offices et écouter ses prêches. Il allait aussi, avec les diacres, à la rencontre des Tahitiens vivant en brousse, à Thio, à Népoui, où il célébrait le culte et où d'autres temples furent édifiés. La paroisse de la Vallée-du-Tir est placée sous la juridiction de l'Église protestante maohi dont elle est le siège du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Des Polynésiens appartenant à l'Église mormone, dite Sanito ou des Saints des Derniers Jours, se retrouvent, à Nouméa, dans les temples de Rivière-Salée et de Magenta.

Quant à l'Église pentecôtiste, elle regroupe aussi de nombreux Tahitiens.





## Le RÔLE DÉTERMINANT du PASTEUR JOSEPH HUNTER DANS L'IMPLANTATION de l'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE de POLYNÉSIE FRANÇAISE en NOUVELLE-CALÉDONIE

**De 1962 à 1976, Joseph Hunter fut le pasteur des Tahitiens de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides. Dans ce discours prononcé lors de son départ à la retraite, en 1993, il rappelle quelles furent les grandes lignes de son action.**

« [Je suis] né à Tevaitoa (Raïatea) le 3 décembre 1927 à 9 heures. [Je me suis] marié à Makatea le 1<sup>er</sup> mai 1954 à Marcella Amaru, née le 11 mars 1933 à Papetoai (Moorea). De cette union sont nés deux garçons et cinq filles.

En décembre 1954, je fus nommé premier président de l'UCJG de Makatea par le pasteur J. Adnet et S. Raapoto. De janvier 1956 à janvier 1958, je fus surveillant à l'école pastorale protestante de garçons de Papeete (Vienot).

De février 1961 à 1962, je fus stagiaire à Siloama-Paofai auprès du pasteur Koringo.

Le 9 août 1962, je fus consacré pasteur à Siloama-Paaofai, jour où le synode général de l'Église protestante m'a remis le flambeau de l'Évangile et m'a dit : « *Allez donc enseigner et baptiser...* »

Du 27 août 1962 au 25 décembre 1976, je fus pasteur à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) pour les Tahitiens de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides.

Ce fut à partir de cette année 1962 que commença la grande aventure à Nouméa. La tâche n'était pas facile au départ, la communauté tahitienne ne possédait rien. Il n'y avait qu'un seul temple à Nouméa, celui de l'Église évangélique de la Nouvelle-Calédonie ; le premier culte était célébré le dimanche, à 9 heures, en langue française, puis nous, les Tahitiens, prenions place à

11 heures et c'était ensuite le tour des Mélanésiens, à 14 heures.

Nous voulions d'abord acheter un terrain à Nouméa, et cela avec l'aide de tous les Tahitiens de la Nouvelle-Calédonie, qu'ils soient protestants, catholiques, sanitos ou mormons.

Non seulement, nous avons trouvé un terrain, mais le maire de la ville de Nouméa, le regretté monsieur Roger Laroque, ainsi que son conseil municipal, nous offrit gracieusement un terrain municipal de 44 ares 80 à la deuxième Vallée-du-Tir à Nouméa.

Un beau geste qui méritait toute notre estime à l'égard de cet homme.

Ma première tâche fut de consolider le conseil des diacres et de rendre visite aux Tahitiens de la ville de Nouméa et en brousse (districts), c'est-à-dire à travers toute la Nouvelle-Calédonie : 500 km de long et 50 km de large. À eux s'ajoutaient ceux des Nouvelles-Hébrides, situés à un peu plus de 600 à 700 km au nord-est de la Grande Terre. Il me fallait aussi former des responsables de plusieurs groupes : animateurs, moniteurs-monitrices, école du dimanche, scoutisme, UCJG, charpentiers, menuisiers, maçons, etc.

J'avais de bonnes relations avec l'Administration, l'Église évangélique de la Nouvelle-Calédonie et d'autres religions. Ma seconde tâche était de construire, en moins de trois ans, le presbytère et le premier temple tahitien « Bethlehem ». Ils ont vu le jour. Le nombre de Tahitiens qui ont immigré en Nouvelle-Calédonie pour travailler au Nickel n'a pas cessé d'augmenter ; c'est ainsi que nous avons construit des édifices religieux à proximité des centres miniers et aux Nouvelles-Hébrides, aidés par le Nickel et la CFPO de Forari aux Nouvelles-Hébrides.



Inauguration du temple à la deuxième Vallée-du-Tir, fonds Sud Pacific, coll. MDVN



Le pasteur Hunter en 1964, fonds Sud Pacific, coll. MDVN

### Dates des inaugurations :

23-11-1963 : le temple de Thio, situé sur la côte est de la Nouvelle-Calédonie.

17-07-1964 : le temple de Santo, situé dans une île du nord des Nouvelles-Hébrides.

18-07-1964 : le temple de Forari, situé dans une île du sud des Nouvelles-Hébrides.

17-04-1965 : le presbytère de Nouméa, situé à la deuxième Vallée-du-Tir.

25-12-1965 : le temple « Bethlehem », situé à la deuxième Vallée-du-Tir.

28-01-1967 : la maison de réunion à Thio.

30-07-1967 : la maison de réunion située à la deuxième Vallée-du-Tir.

28-12-1968 : le temple œcuménique de Poro, situé sur la côte est de la Nouvelle-Calédonie.

01-11-1970 : le deuxième presbytère de Nouméa.

09-10-1971 : le foyer de l'école du dimanche de Nouméa.

15-03-1974 : le foyer de l'UCJG à Plum, situé au sud de Nouméa.

14-11-1975 : le temple de Népoui, situé sur la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie.

18-12-1976 : le temple de Katiramona, situé au nord-ouest de Nouméa.

25-12-1976 : nous avons quitté Nouméa avec des bons souvenirs de ces gens du Caillou avec qui nous avons travaillé pendant quatorze ans et quatre mois, nous avons marché ensemble avec le flambeau, qui est Jésus-Christ: « *Je n'ai pas de plus grande joie d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité.* » (Saint Jean 4. 1.4)

J'ai connu quatre hauts-commissaires de la Nouvelle-Calédonie : MM. Biros, Vergé, Risterucci et Jean-Gabriel Ériau, mais j'étais plus proche de ce dernier ainsi que de son directeur de cabinet, M. Daniel Constantin, de son conseiller technique, M. le colonel Yves Bernard, ce dernier faisait des tournées avec moi.

Je peux dire que c'est grâce à toutes ces personnes que j'ai été décoré au grade de chevalier de l'ordre national du Mérite, par le haut-commissaire de la République française

en Polynésie, M. Paul Cousseran, au synode général de l'EEPF en août 1978 à Papeete.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à Nouméa et aux Nouvelles-Hébrides. Grâce à vos dons, à votre bon cœur, à vos mains, nous avons marché ensemble dans le vent et dans le calme. Aujourd'hui, vous êtes le nouveau et le 8<sup>e</sup> arrondissement de l'EEPF.

Que la bénédiction de notre Dieu repose sur vous. »

### Répartition des Tahitiens dans les différentes Églises (1978)

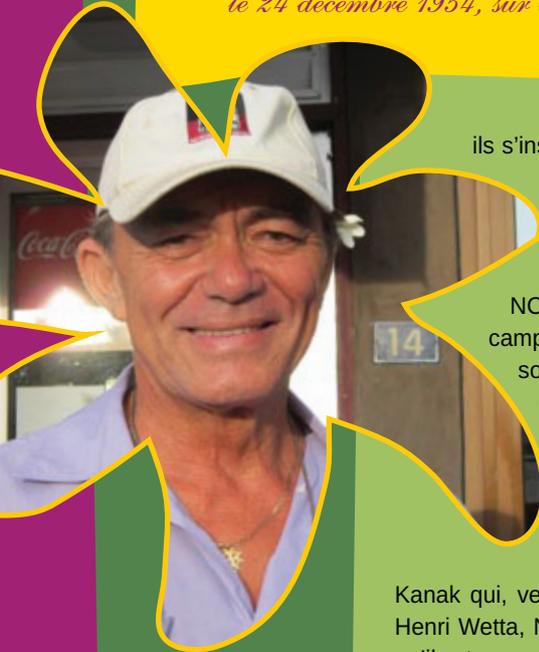
Églises ou sectes	Nombre total en Nouvelle-Calédonie	Nombre de Tahitiens
Catholiques	91.000	2.100
Protestants	34.000	3.200
Assemblée de Dieu	680	60
Adventistes du 7 <sup>e</sup> jour	650	125
Témoins de Jéhovah	620	80
Mormons	530	375
Sanitos	260	225
Autres	4.690	235
<b>Total</b>	<b>137.000</b>	<b>6.400</b>

**Nom :** *Bordes*

**Prénom :** *Josiah*

*Né le 15 avril 1947 à Arue*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
le 24 décembre 1954, sur le Tahitien*



Josiah Bordes est arrivé en Nouvelle-Calédonie le 24 décembre 1954, avec sa mère, Marguerite Deane, qui venait y chercher du travail en raison du chômage qui sévissait à Tahiti. Ils sont accueillis par Joseph Deane, le frère de sa mère. Celle-ci est embauchée comme femme de ménage aux Messageries maritimes. Le soir, elle va vendre des couronnes de fleurs dans les boîtes de nuit. Quand elle trouve du travail à l'internat des filles,

ils s'installent à l'hôtel Central, en haut de la place des Cocotiers. C'est alors qu'elle rencontre son futur mari, le Calédonien Raymond Bottari, qui a une fille. Puis le frère de Josiah quitte à son tour Tahiti pour les rejoindre. Après avoir vécu à cinq dans une même chambre, ils obtiennent un logement dans une des maisons HLM de Sainte-Marie, proposées en location-vente par la SIC-NC. Les habitants de la cité sont en majorité des Calédoniens. C'est encore la campagne. La route est une piste et la mer n'est pas loin, si bien qu'on s'y rend souvent pour pêcher ou ramasser des coquillages.

Josiah va au Vieux Temple pour assister à l'école du dimanche. Il fait même partie avec son frère des Éclaireurs unionistes, sous la direction de Ronald Martin.

De 1955 à 1958, Josiah va à l'école Frédéric-Surleau, puis poursuit ses études au collège Lapérouse où il était pensionnaire. Il se lie d'amitié avec des Calédoniens, des Javanais et des Vietnamiens, mais aussi avec des Kanak qui, venant des îles ou de brousse, sont, comme lui, pensionnaires. Il côtoie ainsi Henri Wetta, Nidoish Naisseline, Jacques Iékawé, Yeiwéné Yeiwéné et Éloi Machoro. Alors qu'il est en première, on lui décele un cancer et il est envoyé en Australie. Les médecins ne lui donnaient que peu de chances de survie. Il rencontre alors celle qui va devenir son épouse, Hina Rauvine, et fait le vœu que s'il guérit, il consacrerait une partie de sa vie à Dieu. Il guérit. De retour à Nouméa, il est employé par la Société Le Nickel comme chauffeur d'engins sur les quais, puis par la société Unelco au poste de responsable de la comptabilité générale. Bien qu'il ait d'excellentes perspectives de carrière, Josiah décide alors d'accomplir son vœu : il démissionne de l'Unelco, en 1971, pour partir suivre des cours de théologie en France pendant un an. À son retour, **il devient pasteur, animateur à la prison de Nouméa, formateur des animateurs des colonies de vacances de l'ACAF. Il s'implique également dans les mouvements d'éducation populaire et participe à la mise en place des fours en ciment dans les tribus.**

Pendant les Événements, Josiah vivait à Gadji où il a recueilli cinq enfants wallisiens évacués de Thio par hélicoptère. C'est aussi durant cette période qu'il a retrouvé, à l'hôpital de Nouméa, son ami Guérin qui avait été roué de coups et dont la maison, à Ouégoa, avait été incendiée. En 1988, Josiah a été affecté à Tahiti. **Il vit aujourd'hui à Raiatea, mais la Calédonie fait toujours partie de lui-même et il y revient régulièrement.** Il a quitté l'habit pastoral pour se consacrer à sa famille et aux enfants en général. Il est entré en politique.



**Nom :** *Tavita, épouse Metua*

**Prénom :** *(Te) Païta*

*Née le 15 février 1954 à Makatea*

*Arrivée en Nouvelle-Calédonie en 1960*

En 1960, Païta Tavita vient, avec sa famille, rejoindre son père ; elle a alors 5 ans. Ils arrivent par hydravion, faisant escale à Nandi. Ils sont dans un premier temps logés dans des garçonnières, puis dans des baraquements pour les familles à Ducos, en attendant de pouvoir s'acheter un terrain. La cuisine est faite au feu de bois, ce qui est courant, mais le plus difficile est l'absence de sanitaires. Païta est inscrite à l'école de Montravel, mais elle ne comprend pas le français. Son père, qui avait rencontré le même problème à la SLN, avait dû apprendre la langue sur le tas. Les camarades de classe de Païta, parmi lesquels Joseph Caihe, sont principalement d'origine mélanésienne. La vie n'est pas facile et, naturellement, il n'est pas question d'acheter des friandises à l'épicerie de M. Drayton. Alors, pour tenter de faire oublier les difficultés à ses enfants, leur mère se montre très présente. **Une mère contente d'être en Nouvelle-Calédonie où elle voit un avenir meilleur pour elle et ses enfants. Tahiti, c'est bien, mais ici, elle a plus d'autonomie.** À Noël, les sept enfants reçoivent une pièce de 100 francs et un paquet de bonbons : c'était le bonheur !

À la Vallée-du-Tir quand sonnait la sirène à une heure inhabituelle, c'est qu'il y avait eu un accident. Pour les familles dont le père décédait, c'est le retour forcé à Tahiti. En 1967, son père achète un lopin de terre au 4<sup>e</sup> Km, sur lequel ils font construire une maison. Presque tous les Tahitiens économisaient pour pouvoir acheter un terrain. Les gens cotisaient par groupes de six personnes (*monipupu*). Quand on avait des dettes ou un coup dur, cet argent permettait de faire face. Cette coutume avait déjà cours aux îles Australes. À l'église, où son père est sous-diacre, Païta va à l'école du dimanche. Elle suit aussi les cours de tahitien donnés par le pasteur et sa femme. Elle fait partie de l'Union chrétienne des jeunes. Il y a aussi les scouts protestants tahitiens ainsi que des équipes de football et de volley-ball tahitiennes gérées par l'Église.

À 14 ans, sa soif d'indépendance la pousse à travailler. Elle quitte l'école et est embauchée à la Croix-Rouge, puis au magasin Claude France d'Henriette Pentecost. C'est elle qui lui donne le nom de Patricia. Quand les enfants travaillaient, ils devaient donner toute leur paie aux parents qui, à leur insu, plaçaient une partie de cet argent sur un carnet d'épargne, qu'ils leur remettaient le jour de leur mariage.

C'est sur les bancs de l'église que Païta rencontre son mari. Il arrivait de Tahiti. Ils se marient en 1974, très simplement, car ses beaux-parents ne sont pas présents. Dans les années 1960, les Tahitiens se mariaient entre eux ; aujourd'hui, ils ne sont que 20 % à contracter ce genre de mariage. Le métissage est plus fréquent, notamment avec les Mélanésiens. **Avant les Événements, la population tahitienne se chiffrait à 12 000 personnes, après, il n'en restait plus que 4 000.** Ceux de Thio ont dû venir à Nouméa, et la plupart sont repartis ensuite à Tahiti en laissant tout ici. Pourtant, l'entente avec les Kanak a toujours été bonne. Pendant cette période troublée, une aide financière de Tahiti et des Églises a été apportée à la communauté tahitienne. Ceux qui sont partis le regrettent aujourd'hui.

Païta a pris des engagements au sein de l'Église protestante : elle est présidente du comité des femmes de la paroisse à la Vallée-du-Tir et 2<sup>e</sup> vice-présidente du comité à Tahiti. Elle est également vice-présidente de l'Association des îles Australes et 8<sup>e</sup> adjointe à la mairie de Dumbéa.

Ses deux filles parlent tahitien, mais pas son fils. Arrivé en Nouvelle-Calédonie, il ne fallait plus parler le tahitien, aussi Païta a-t-elle élevé ses enfants en leur parlant en français. Aujourd'hui, bien des jeunes recherchent leurs origines et veulent apprendre la langue de leurs ancêtres. En revanche, **les jeunes connaissent encore très bien les danses et les chants polynésiens et ont conservé quelques rudiments de pratique artisanale et de cuisine traditionnelle (*maa*).**





*Nom : Schmidt, épouse Luciano*

*Prénom : Albertine*

*Née en 1937 à Papeete*

*Arrivée en Nouvelle-Calédonie*

*le 13 décembre 1956 par le Résurgent*

Albertine Schmidt a grandi à Raiatea jusqu'à l'âge de 11 ans. Elle est élevée par ses grands-parents maternels, les Penni, de grands propriétaires terriens. Au décès du grand-père, la famille s'installe à Papeete. À 18 ans, Albertine obtient son certificat d'études et, en guise de récompense, on lui offre un voyage en Nouvelle-Calédonie où vit sa tante.

À Nouméa, son petit cousin Roger Tuira, dit « Fati », musicien à la Croix du Sud, la fait embaucher comme serveuse à L'Oasis. Les débuts sont difficiles loin de la famille restée au pays et face au problème de la langue. Mais elle rencontre rapidement des Polynésiens tant à la Croix du Sud qu'au culte. Quand ils sortent du Tivoli au petit matin, ils vont boire un café et manger le maa tahiti au restaurant Chez Mapo, à la deuxième Vallée-du-Tir. Mais c'est chez le pasteur Reiaua, un des fondateurs de l'Église sanito en Nouvelle-Calédonie, qu'elle rencontre Henri Luciano, d'origine italienne. Elle l'épouse le 19 septembre 1958 et de cette union naissent quatre enfants, deux filles et deux garçons, qui lui donneront six petits-enfants, résidant tous en Nouvelle-Calédonie.

Après L'Oasis, elle travaille successivement au magasin La Cigogne, au quartier Latin, puis au Colibri, pour l'agence Lacroix, et, enfin, dans son propre magasin, L'Oiseau des îles.

En 1972, elle fait partie du bureau de l'association pour la construction du foyer tahitien Tahiti Nui, qui est inauguré le 14 juillet de la même année. Elle est active également au sein de l'association Tetau Tiare (« Temps de la fleur ») et dans le cadre de l'enseignement des langues vernaculaires, aux côtés de Viviane Siorat. Mais les jeunes ne veulent pas prendre le temps d'apprendre le tahitien. Ainsi, si ses enfants le comprennent, ils ne le parlent pas couramment. Aussi Albertine parle-t-elle en tahitien à ses deux petits-enfants, même si aucun ne doit retourner s'installer à Tahiti.

Elle est par ailleurs l'une des responsables de l'Église sanito, appelée, depuis 2000, la Communauté du Christ.

Elle est retournée de temps en temps à Tahiti, mais la famille de là-bas ne la considère plus vraiment comme une Tahitienne. Aussi n'envisage-t-elle pas de s'y réinstaller.



À L'Oasis



Son mariage avec Henri



Les employés de M et Mme Dassié à Magenta, vers 1958-1959



Braderie Sanito

**Nom :** *Avaemai*

**Prénom :** *Ramon*

*Né le 25 septembre 1954 à Makatea*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie en 1958*

Ramon Avaemai est né à Makatea où son père travaillait pour la Compagnie des phosphates. Lorsque l'activité minière dans l'île s'est réduite, la compagnie a proposé à ses employés de partir en Nouvelle-Calédonie où se construisait le barrage de Yaté. Le père de



Ramon fit partie de ces émigrants. La famille le rejoint et s'installe à Ducos, au lotissement Bon, dans une baraque en tôle et en pinex. Son père, qui était charpentier, travaillait du lundi au vendredi, douze heures par jour : il fabriquait du coffrage pour le béton. Le samedi, il descendait sur Nouméa dans un véhicule de la Société Le Nickel transformé en véhicule de transport de passagers avec des bancs de bois sur les côtés et au milieu.

Puis, son père a acheté un terrain à Ducos, ainsi qu'une demi-lune américaine. À Ducos, à l'emplacement de la SCET aujourd'hui, il y avait des chevaux et un abattoir. Plus loin, à Montravel, se trouvait un dépôt. La mer était proche, il suffisait de traverser la route pour aller pêcher. Ce que faisaient tous les jours les Tahitiens de Ducos.

Le père était de religion protestante, la mère, de religion sanito. Comme le voulait la coutume, Ramon, qui était l'aîné, a adopté la même religion que son père, tandis que les cadets, huit frères et trois sœurs, ont embrassé celle de leur mère. La demi-lune des Avaemai a été prêtée aux pasteurs sanitos qui venaient y célébrer la messe, en attendant la construction d'un temple.

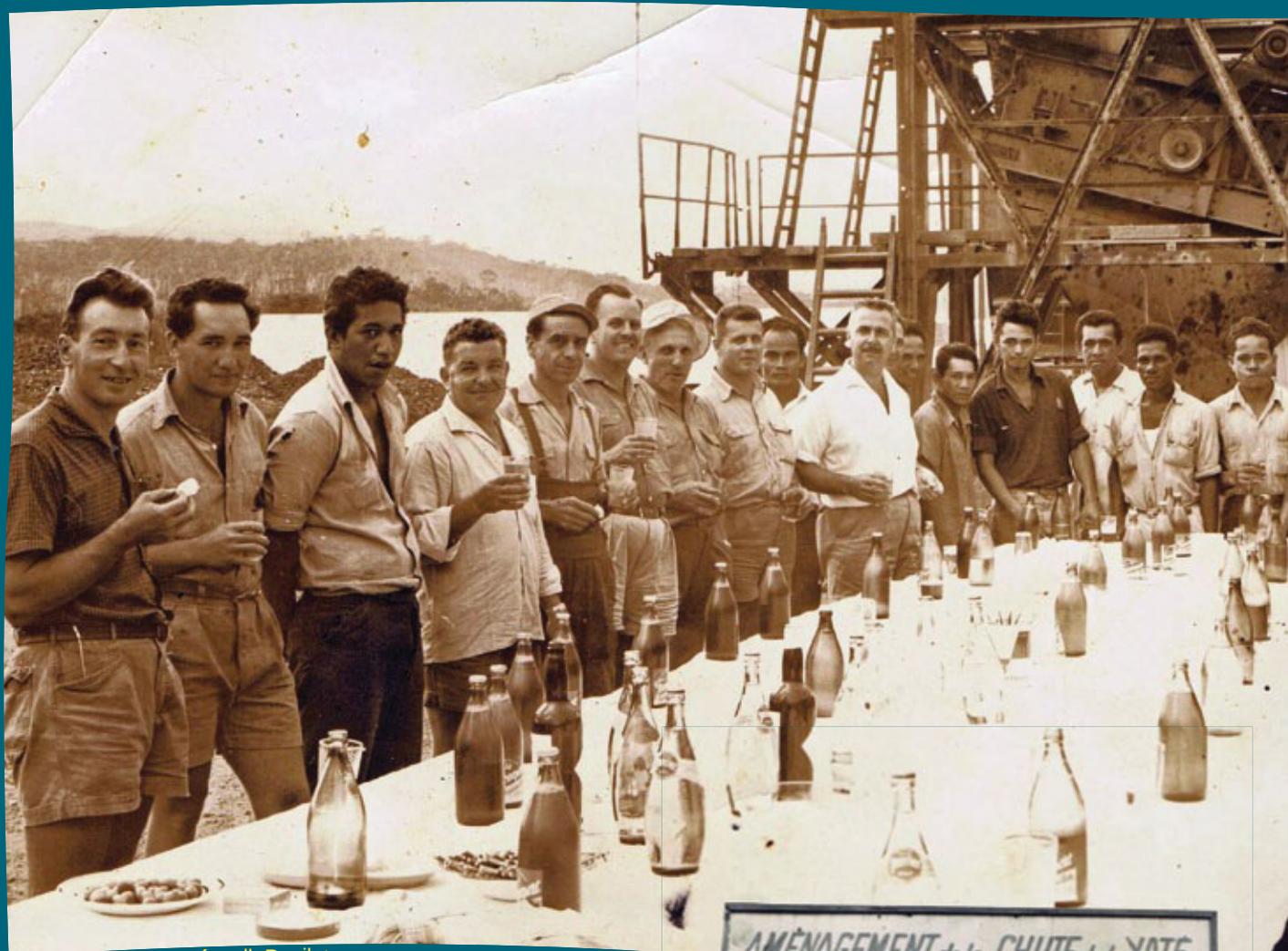
Les Tahitiens construisirent deux temples : l'un, protestant, l'autre, sanito. Les protestants étaient dirigés par le pasteur Hunter.

Après le barrage, le père est embauché par la Société Le Nickel, à Doniambo, à l'atelier bois.

Ramon va alors à l'école de Logicoop. Les instituteurs « zoreilles » de cette école leur font sentir qu'ils sont des « gens de couleur ». Sa scolarité n'est pas brillante. Il aime faire les quatre cents coups avec les amis du quartier. Ils vont pêcher, voir des films au cinéma, faire la bringue au Tiki Tapu, où ils retrouvent les Tahitiens de Yahoué, mais aussi au Tivoli, au Biarritz ou au Santa Monica.

Ramon commence à travailler avec son père dès l'âge de 15 ans. Puis il est employé, au noir, par un entrepreneur tahitien qui fabrique des poutres pesant une tonne, il est payé 7 francs le kilo. Il y a du travail à volonté. Ensuite, il est employé, de nouveau, par un entrepreneur tahitien, Tetua, qui a remporté la plupart des marchés de la municipalité de Thio. Ils construisent ainsi des ponts sur des creeks pour désenclaver les tribus. Ramon dort dans un baraquement en tôle à Thio-Village, où il retrouve l'ambiance tahitienne. Les Tahitiens y sont, en effet, nombreux et plutôt bien intégrés dans le milieu calédonien de brousse. Beaucoup travaillent dans la mine. Il rencontre sa future épouse, Colette Ellis, dont le père est « contracteur » minier.

Après l'épisode de Thio, Ramon est employé par la société Montalev, spécialisée dans le montage et le levage, et qui possède la plus grande grue de Nouvelle-Calédonie. Ramon, formé sur le tas, y est successivement monteur puis soudeur, avant de faire de la plongée professionnelle pour des travaux sous-marins. Il fait partie d'une équipe de « voltigeurs », vingt personnes disponibles 24 heures sur 24, un peu mieux payées que les autres salariés. Chaque mois, ils contrôlent le « sea line », un tuyau posé sous l'eau et qui alimente les cuves de l'usine du Nickel en fioul lourd destiné aux tankers. En 1983, Ramon est revenu à Tahiti pour le compte de la société Montalev.



Lors d'un pot à Yaté, coll. Pugilet

AMÉNAGEMENT de la CHUTE de la YATÉ  
TRAVAUX EXECUTES PAR LA  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE d'ENTREPRISES  
POUR LE COMPTE DE LA  
SOCIÉTÉ NÉO-CALÉDONIENNE d'ÉNERGIE

TE HAAPAHURAA  
PAPE NO YATÉ

# L'IMPORTANTE CONTRIBUTION DES POLYNÉSIENS AU BARRAGE DE YATÉ



Le 12 juillet 1955, les travaux sont lancés par la société Enercal. La Société Générale d'Entreprises commence à bâtir les cités de chantier et à mettre en place le matériel de bétonnage, de concassage, etc. La main-d'œuvre locale étant insuffisante, il faut donc faire appel aux Wallisiens et aux Polynésiens. Ces derniers viennent d'îles telles que Tahiti, Bora Bora, Raiatea, des Australes ou des Tuamotu. Beaucoup avaient travaillé dans la mine de phosphate de Makatea qui s'apprêtait à fermer. Les grands travaux et le boom du nickel se révèlent une solution pour faire face au chômage à Tahiti.

En août 1956, sont coulés les 150 000 mètres cubes de béton qui représentent le volume total du barrage. Deux ans après, en août 1958, ont lieu la mise en eau partielle du barrage et le démarrage des deux premiers groupes de l'usine. En décembre 1958, le barrage proprement dit est achevé. Enfin, en juin et en juillet 1959, c'est la mise en service des troisième et quatrième groupes, en même temps que l'on procède activement au repli des installations de chantier, au démontage des habitations et à la dispersion du matériel.

Cette énergie est, principalement, destinée à la Société Le Nickel, 10 % de celle-ci étant réservée au territoire. Les ouvrages de Yaté comportent essentiellement :

- le barrage, constitué par une voûte mince de 60 mètres de haut, un gigantesque déversoir, un mur-poids, une digue en enrochement. Cet ensemble ayant été dessiné pour tirer le meilleur parti du site naturel ;
- une prise d'eau, donnant accès à une galerie de 2,6 kilomètres débouchant sur deux conduites forcées ;
- une usine, comprenant quatre groupes turboalternateurs de 68 000 kilowatts au total ;
- une ligne de 150 000 volts de 56 kilomètres entre Yaté et Nouméa.

À la fin des travaux du barrage, beaucoup de Polynésiens resteront en Nouvelle-Calédonie et se feront embaucher, pour la plupart, sur mine ou à l'usine de Doniambo.

Nom : *Fuller*

Prénom : *Karl*

Né le 17 avril 1954 à *Papeete*

Arrivé en *Nouvelle-Calédonie* en 1956

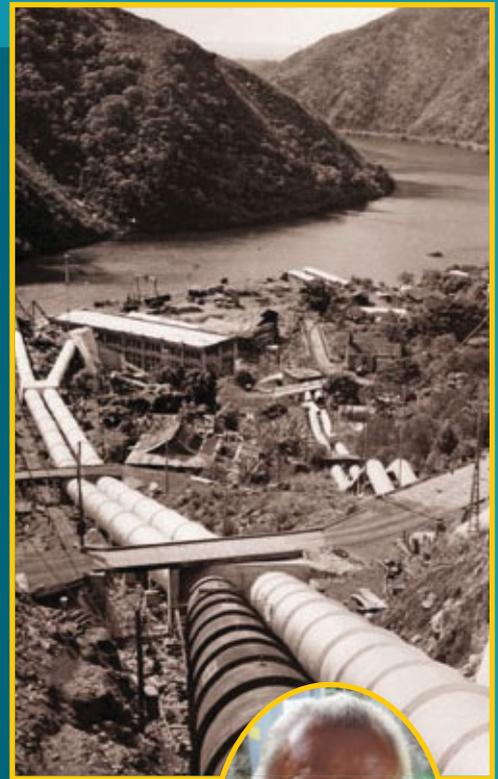
Adrien Fuller, au cours du dernier trimestre de l'an 1955, laisse femme et enfants à Tahiti et embarque sur le *Tahitien*. Il est rapidement dirigé sur le site des travaux du futur barrage de Yaté. Il y est logé, comme tous les arrivants, dans une case mélanésienne, éclairée le soir d'une lampe à pétrole. Ce sont les tribus qui les nourrissent et avec lesquelles il se liera d'amitié.

Durant la construction dudit barrage, Adrien met à profit ses compétences en génie civil dans la mise en œuvre du grand chantier. Tout en travaillant sur le barrage, les ouvriers, sous la direction de leur employeur (SGE), installent des habitations pour un meilleur confort, formant deux grandes structures alignées face à face, qui serviront de logements de type « garçonnières », d'un côté, de type « familial », de l'autre.

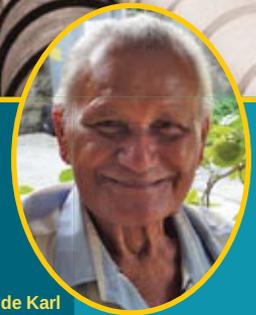
En 1956, sa situation professionnelle et financière s'améliorant, il fait venir sa femme et ses deux enfants. Bientôt, naîtront deux autres enfants, Adolphe et Rose, qui, malheureusement, décéderont à Yaté, peu après leur naissance.

Après l'inauguration du barrage, le 21 septembre 1959, par le ministre Jacques Soustelle, Adrien, dit « Coco », quitte Yaté et s'installe avec sa famille à la Vallée-des-Colons d'où il peut facilement se rendre sur les lieux de son nouveau travail : l'usine SLN, à Doniambo.

En raison du divorce de ses parents, Karl est confié à l'assistance publique, puis élevé par M. Soediman. Il obtient son **bac littéraire avec mention, à 16 ans et demi. Il entrevoit une carrière dans l'administration**, mais comme il est encore mineur, il lui faut être émancipé par ses parents, qu'il retrouve au tribunal à cette occasion. C'est ainsi qu'il entame une carrière administrative dans laquelle il s'investira avec passion pendant trente-cinq ans.



Vue du village de Yaté,  
coll. MDVN



Adrien,  
le père de Karl



Karl et sa mère



Karl et son frère, en 1956

**Nom :** *Tamarii*

**Prénom :** *Jules*

*Né le 9 juillet 1933 aux Marquises  
Arrivé en Nouvelle-Calédonie en  
1956, sur le Tahitien*

Jules Tamarii décide de quitter Tahiti car le chômage y est élevé. Jusque-là, pour vivre, il a dû exercer le métier d'éboueur. Jules part seul. Sa femme, Terihua, et sa fille le rejoindront deux ans plus tard.

Il y a, à cette époque, beaucoup de familles tahitiennes à Nouméa. Jules est recruté rapidement par la Société Le Nickel pour le chantier du barrage de Yaté. La société

le loge d'abord dans un dortoir du quartier tahitien. Lorsque sa famille le rejoindra en 1958, il aura droit à une maison préfabriquée, toujours dans le quartier tahitien.

À Yaté, ses horaires de travail sont les suivants : de 5 heures à 16 heures. Son équipe est chargée de faire exploser les roches et de préparer le terrain pour le barrage. Les conditions de vie sont agréables. Les travailleurs disposent de tout le confort nécessaire.

Une fois le chantier du barrage de Yaté achevé, Jules est affecté à l'usine de la Société Le Nickel, à Doniambo. Il recharge les fours et contrôle leur fonctionnement. En 1969, il est victime d'une explosion du métal en fusion. Il est brûlé, mais croyant que ce n'est pas trop grave, il rentre chez lui. Là, il s'écroule. Une ambulance le transporte à la clinique Magnin où il restera hospitalisé trois mois. Trois Tahitiens ont été tués dans cette explosion.

Jules a été logé dans une maison de la SLN. Les conditions de vie étaient bonnes et, surtout, Jules était content d'avoir du travail. Il s'entendait bien avec tout le monde, Calédoniens, Javanais, Wallisiens... Ils faisaient la fête ensemble et cela se terminait parfois en bagarre. Il a fait de la boxe au Nickel et a été plusieurs fois champion de Nouvelle-Calédonie de plongée sous-marine. Il allait même concourir en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Jules a pris sa retraite en 1988 et, à 78 ans, il plonge encore et va souvent à la pêche avec des amis. Il est retourné une fois à Tahiti, en 1990, pour voir sa famille, mais Tahiti ne lui manque pas, il se sent mieux en Nouvelle-Calédonie où il a tout ce dont il a besoin.



*Nom : Pugibet*

*Prénom : Ronald*

*Né le 8 août 1935 à Papeete*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
le 14 juin 1957, à bord du Calédonien*



Ronald Pugibet est venu en Nouvelle-Calédonie avec sa famille en raison du chômage important que connaissait Tahiti. Il avait entendu dire qu'on embauchait pour la construction du barrage de Yaté. Son frère, déjà établi à Nouméa, lui donnait des informations. Ronald s'est donc inscrit sur le registre d'un bureau de recrutement de la Société générale d'entreprises. Lorsqu'il est arrivé à Nouméa, un employé de la SGE l'a tout de suite conduit à Yaté. La « base vie » était très bien aménagée. Sur cinq hectares, des campements étaient implantés par ethnie, pour les Tahitiens, pour les Wallisiens et pour les Mélanésiens. Les Javanais et les autres Asiatiques ainsi que les Européens avaient établi, quant à eux, leur quartier plus loin. Il y avait aussi des baraquements réservés aux familles, où les célibataires ne se rendaient que sur invitation.

Le personnel célibataire était logé dans des garçonnières en contreplaqué et en tôle, immenses dortoirs de quarante lits sans séparation. À l'extérieur, les toilettes, les douches et la cuisine étaient communes. L'eau courante et l'électricité étaient fournies gratuitement. Un snack permettait de prendre un pot ou un café pendant les pauses et une cantine proposait de la cuisine occidentale ou tropicale. Le confort du personnel était assuré.

**Pendant son séjour à Yaté, Ronald a vécu en bonne entente avec les travailleurs du campement. Il n'a assisté à aucune bagarre. Tout le monde parlait à tout le monde. Les Tahitiens, comme toujours, s'improvisaient musiciens avec leurs guitares et leurs ukulélés.**

Un pasteur protestant venait de Nouméa tous les deux mois, avec quelques fidèles, pour dire la messe, le dimanche. Pendant les jours de repos, ils jouaient à la pétanque ou au football. Parfois, les Tahitiens allaient à la pêche dans le Grand Sud, à Tuauru, un coin de pêche fabuleux où pullulaient langoustes, popinées et mères loches impressionnantes. Pendant les fêtes de Noël, les Tahitiens invitaient les Wallisiens et les Mélanésiens. Les repas de fêtes étaient accompagnés de musique.

Le travail était très bien organisé, avec des contremaîtres et des chefs de groupe pour diriger les équipes. Ronald travaillait de 6 heures à 11 heures, puis de 13 heures à 17 heures, tous les jours ouvrés. Les heures supplémentaires étaient nombreuses, les journées de dix à douze heures n'étaient pas rares. Mais le salaire était intéressant : 20 000 francs par mois.

Ronald, OS 1, faisait partie d'une équipe de « concasseurs ». Les rochers et les gros cailloux étaient amenés dans leur atelier depuis une carrière voisine. Ils étaient « passés aux marteaux », écrasés par les énormes masses d'acier, transformés en gravillons, « passés au damier » puis réduits en sable destiné à la fabrique du béton. Ils n'avaient aucun équipement spécial et travaillaient en vêtements

ordinaires. Ce qui n'était pas le cas de ceux qui étaient « au quart », à raison de deux quarts par jour, affectés au coulage du béton. Les ouvriers avaient droit à des bottes et à des gants et ils étaient mieux rémunérés. Le chantier du barrage de Yaté fut terminé en 1959.

Après le barrage, le 10 avril 1959, Ronald est recruté par la Société Le Nickel à Doniambo. Aidé par ses supérieurs hiérarchiques, il gravit un à un les échelons, d'ouvrier spécialisé jusqu'à la maîtrise. Pendant leurs heures de repos, Ronald et ses collègues ont participé activement à la construction du temple protestant de la Vallée-du-Tir. Ronald faisait fonction de diacre et il a fréquenté pendant deux ans le Vieux Temple du centre-ville où des messes étaient dites en français pour les différentes communautés du pays. Il y fit de belles rencontres avec les Mélanésiens. Après le décès de son épouse, il est retourné au temple de la Vallée-du-Tir où les messes se disaient en tahitien. Ronald a construit sa maison à Ducos où il vit.

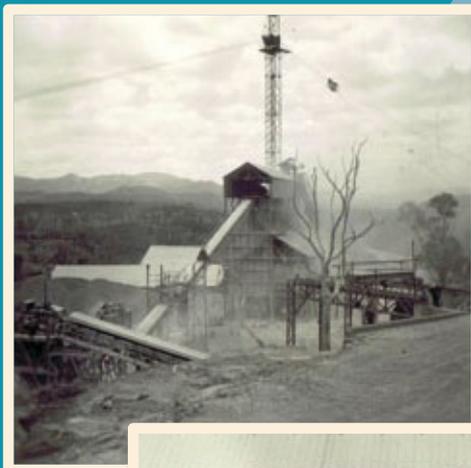
## LE VOYAGE



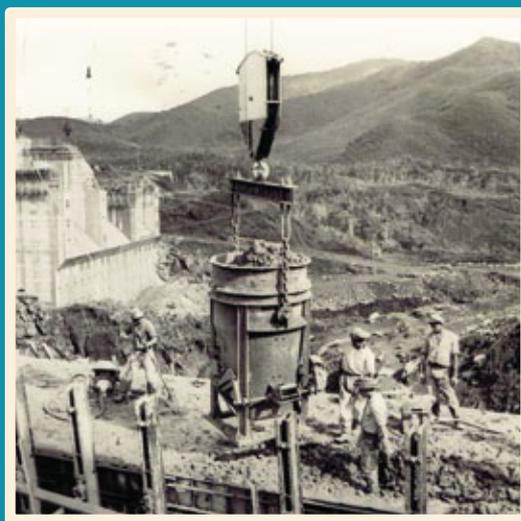
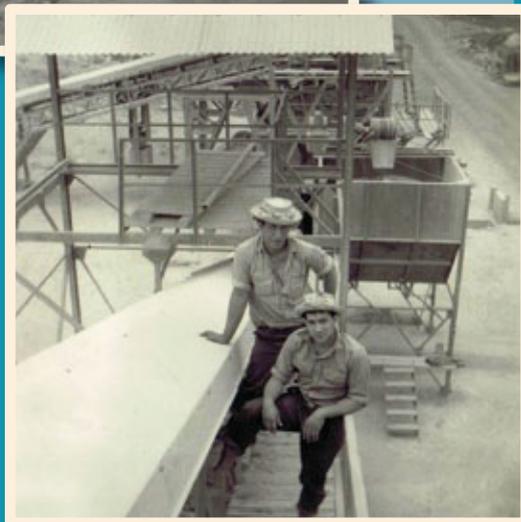
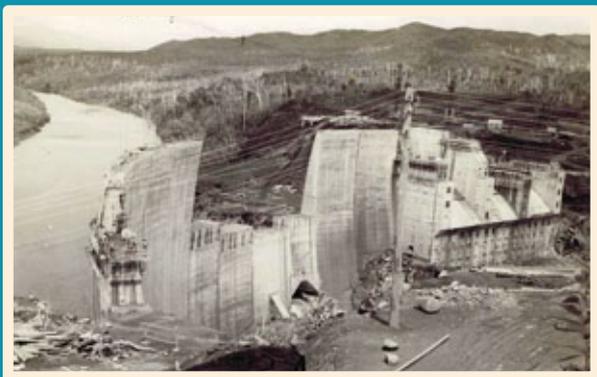
Le départ, coll. Pugibet

*« Nous avons voyagé en cale avec une cinquantaine de personnes, des Tahitiens, mais aussi des Métropolitains et des Italiens, des Espagnols et des Noirs. Nous étions nourris et nous avions suffisamment d'espace pour un minimum de confort. Je suis venu avec mon épouse, Pauline Alves, et mon meilleur ami, Roland Juventin. »*

# SUR LE CHANTIER



Sur le barrage, coll. Pugibet





Dans le camion, coll. Pugibet

*Le personnel descendait tous les deux mois à Nouméa avec le bus de la société, le départ était invariablement fixé le vendredi à 13 heures et le retour, le dimanche à 3 heures du matin. Le trajet, sur la piste, durait trois heures.*



À Nouméa

*Ronald allait rejoindre sa femme à Nouméa. Pauline travaillait comme femme de ménage chez M. Bonneau, directeur des établissements Ballande.*



Thio, coll. Juanita

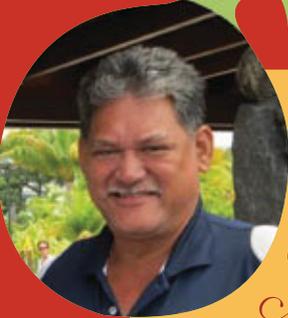
TE REPO NICKEL

# LA MINE ET LA SLN

Entre 1967 et 1972, la Nouvelle-Calédonie connaît une phase d'exceptionnelle prospérité liée à l'extraction du nickel. Qualifiée de boom, la période est marquée par un très fort accroissement de la demande mondiale de nickel, dû à la croissance économique des pays industrialisés, dite des « Trente Glorieuses », mais aussi à la guerre du Vietnam.

La consommation double par rapport aux années 1950.

Attirés par la possibilité de trouver aisément du travail, entre 1968 et 1970, 35 000 immigrants s'installent en Nouvelle-Calédonie. Ils sont principalement originaires de France métropolitaine, de Wallis et Futuna et de Polynésie française. Aussi trouve-t-on de nombreux Tahitiens employés dans les mines à Thio, à Kouaoua, à Poro ou à Népoui. À l'usine de Doniambo, à Nouméa, ils sont notamment employés aux fours. Malheureusement, de nombreux accidents sont à déplorer.



**Nom :** *Alexandre*

**Prénom :** *Gilles*

*Né le 13 juillet 1952 à Papeete*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
en février 1957*

Quand Gilles Alexandre arrive en Nouvelle-Calédonie avec parents, frères et sœur, à bord du *Tahitien*. Il se souvient d'avoir voyagé dans les cales et dormi sur des nattes, des « *peue* » tahitiens. Parmi les passagers, il y avait beaucoup d'anciens salariés des mines de phosphate de Makatea. Les enfants s'amusaient bien : quand les adultes avaient le mal de mer, et cela arrivait assez souvent, les enfants allaient vider les carafes de vin qu'ils laissaient sur la table de ce qui tenait lieu de salle à manger.

À l'arrivée, ils ont été logés dans un hangar en tôle utilisé par les Américains pendant la guerre, le « Garage du Pacifique », situé à l'emplacement actuel du parking de l'hôpital Gaston-Bourret. Dans ce bâtiment, des boxes avec des rideaux avaient été aménagés pour loger les clients, lesquels avaient à leur disposition un bar et des toilettes communes. Les enfants dormaient sur des *peue* et les adultes, dans des lits à une place. Le bord de mer servait de cimetière aux péniches d'embarquement. Les enfants en faisaient leur terrain de jeu, ils s'amusaient à pêcher des petits poissons rouges dans les épaves pendant que les mères pêchaient à la ligne des mulets pour les repas du midi et du soir.

Ils sont restés environ cinq ans dans ce hangar avant d'habiter à la Vallée-du-Tir, puis, quatre ans plus tard, au 6<sup>e</sup> Km, rue Ulm, où ils ont acheté un terrain. Le 6<sup>e</sup> Km était encore la campagne, avec du bétail dans les prés et la laiterie Ohlen.

Ils ont construit leur maison avec l'aide de Tahitiens originaires des îles Australes Rurutu et Rimatara. Ceux-ci n'étaient pas payés, ils partageaient les repas : c'était l'entraide traditionnelle, tout le monde participait à la construction des maisons chez les uns et chez les autres. Le père de Gilles était pontonnier au Nickel. Il déplaçait

à l'aide d'un palan des marmites remplies de métal en fusion pour le verser dans des moules et faire des lingots de nickel. Lorsque de l'eau se mélangeait avec le métal en fusion, il y avait des explosions et des projections de métal ; il lui arrivait de rentrer à la maison blessé par les projections et on pouvait voir des petits morceaux de métal incrustés dans sa chair, sur le visage et sur le corps. Son père se faisait alors soigner par sa femme.

À l'école, Gilles, comme beaucoup de Tahitiens, essuie bien des remarques racistes lancées par des enfants calédoniens, et reçoit même de grands coups de pied parce qu'il est en train de gagner aux billes. Avec un BEPC en poche, il est embauché dans « les bureaux » de la Société Le Nickel, au service des ressources humaines. Il quitte l'entreprise en 1972 pour faire son service militaire. Puis il travaillera pour la société Le Chalandage, comme déclarant en douane, jusqu'en 1982. À 20 ans, Gilles part vivre avec sa femme à la Vallée-des-Colons, puis dans une des tours de Magenta, avant d'acheter une maison à Ouémo, dans une cité SIC. Il ne participe pas trop à la vie communautaire et ne cherche pas à cultiver l'esprit identitaire. Il vit à l'européenne et fréquente des Calédoniens. Gilles aime aller camper à Poé ou à Tiaré. Il part souvent avec des amis chasser ou pêcher.

En 1983, il est recruté dans la fonction publique comme policier. S'ouvre alors une période difficile, marquée par les Événements. Les policiers sont envoyés « au front ». En dehors de son travail, Gilles ne se mêle pas de politique. Comme la plupart de ses congénères, il reste neutre en se tenant soigneusement en dehors du conflit « loyalistes/indépendantistes ». À cause des troubles, le festival du Pacifique avait été annulé et les Tahitiens s'étaient retrouvés avec les va'a sur les bras, ces pirogues de course qu'ils avaient construites pour le festival, à l'aide des subventions du gouvernement tahitien. Les Tahitiens ont mis en place un club et, pendant leurs loisirs, ils allaient s'entraîner sur ces va'a. Pour cela, il leur arrivait de franchir des barrages tenus par des Kanak armés, du côté de La Conception. Ceux-ci, les ayant reconnus, les laissaient toujours passer.

Gilles a été muté à Papeete en 1993, où il a pris sa retraite en 2007. De toutes ces années passées en Nouvelle-Calédonie, il a gardé un peu l'accent « caldoche ».

**Nom :** *Ariitai, épouse Lehartel*

**Prénom :** *Tevahine, Marie, Otuterava*

*Née le 26 mai 1927 à Raiatea*

*Arrivée en Nouvelle-Calédonie  
en janvier 1957, sur le Calédonien*

Marie Tevahine Lehartel vient en Nouvelle-Calédonie avec ses deux enfants pour rejoindre son époux, Jacques Lehartel. Après avoir travaillé à la construction du barrage de Yaté, Jacques est employé à la mine de fer de Prony. Jacques est mécanicien-diéséliste et s'occupe de l'entretien du matériel. Lorsqu'il y a un cargo minéralier, il travaille au chargement du minerai. La famille Lehartel occupe la première maison du village de Prony, juste à côté de la garçonnière où sont logés des célibataires de toutes ethnies. Il y a des Calédoniens blancs, des Tahitiens (les Varney, les Vincent, les Brémond), des Javanais et des Malabars. La petite communauté de Prony est très solidaire. Ils s'invitent et s'entraident beaucoup. Mais il n'y a pas de Kanak. Les seuls Kanak sont ceux des tribus de l'île Ouen et de l'îlot Montravel qui viennent vendre le produit de leurs plantations et se ravitailler le jour où passe le commerçant de Nouméa. En ce temps-là, les Blancs et les Kanak se côtoyaient sans se mélanger. Pourtant, les Lehartel hébergeaient régulièrement des Mélanésiens qui, à leur tour, les invitaient à dormir en tribu sur les îlots Montravel et Ouen.

Les salaires ne sont pas très élevés, mais, à Prony, on fait tout de même des économies car il y a peu d'occasions pour dépenser son argent. Chaque maison a un jardin potager où poussent manioc, taros, carottes, choux de chine, aubergines, haricots, tomates, oignons... Il faut bien cela, car le ravitaillement se fait une seule fois par semaine, le vendredi. M. Bloc, qui a son magasin à la Vallée-du-Tir, envoie un véhicule rempli des commandes de la semaine précédente. Mais celui-ci ne vient que si la route le permet, ce qui n'est évidemment pas le cas pendant la saison des pluies et des cyclones. Les habitants de Prony doivent alors se débrouiller. Il y a une petite épicerie tenue par un Javanais, M. Soebardi, que les enfants appellent « grand-père Pardi ». Marie améliore souvent l'ordinaire en allant pêcher à la ligne ou au filet. Elle n'hésite pas à grimper sur un arbre pour mieux voir les « ouma » ou les carangues. Son mari, lui, pêche les sardines à l'épervier. Tous les enfants

vont à l'école qui se trouve de l'autre côté du creek. L'école a une classe unique tenue par une institutrice, Mlle Boucaut, la fille du chef du centre. Ils apprennent à lire et à écrire. Une fois par mois, un prêtre célèbre la messe. Quand il y a un malade, une ambulance vient le récupérer.

À Noël, les Lehartel sont invités chez les Meunier, les parrain et marraine de la petite Mareva. Mme Meunier confectionne d'excellentes gelées, des compotes de papaye et de goyave. Le jour de l'an, on tue le cochon et on fait de l'huile avec sa graisse. Marie commande le cochon un an à l'avance. Ils vont aussi chercher des huîtres, des palourdes et toutes sortes de coquillages. La vie à Prony est très agréable.

Après cinq années passées à Prony, la famille Lehartel doit quitter le village pour s'installer à Nouméa, d'abord au Receiving pendant une année, puis à Doniambo. Jacques étant devenu agent de maîtrise, ils sont logés par la Société Le Nickel dans une grande maison en bois de style dit colonial, en face de l'usine. Jacques est aussi devenu un responsable syndical à l'Usoenc, avant d'être conseiller municipal, en 1970, dans l'équipe de Roger Laroque.

En 1978, les Lehartel achètent un terrain en bord de mer au Mont-Dore, où ils construisent leur maison. Jacques a quitté le Nickel pour travailler à l'Unelco. Puis, devenu invalide, il s'arrête de travailler.

Les Lehartel fréquentent beaucoup la communauté tahitienne de Plum. Pendant les fêtes de fin d'année, celle-ci se réunit autour d'un grand *maa tahiti* préparé au *ahimaa*, le four tahitien traditionnel. Si le Mont-Dore ne souffre pas particulièrement des Événements, les habitants, ayant peur, organisent des équipes de vigiles volontaires qui font des rondes toutes les nuits. C'est alors que Jacques décide de rentrer à Tahiti. Deux de ses filles, Marthe et Mareva, préfèrent rester. La famille se sépare alors ; cette séparation est douloureuse. Aujourd'hui, Marthe et Mareva se sentent Calédoniennes de cœur. Pour préserver leur identité, elles essaient de perpétuer quelques traditions tahitiennes et enseignent des rudiments de cuisine, d'artisanat et de musique à leurs enfants pour qu'ils n'oublient pas d'où ils viennent.

En revanche, l'aînée, Juanita, qui a épousé un métis kanak, est rentrée à Tahiti. Elle trouve que la vie y est moins contraignante et que les gens y sont plus simples et plus accueillants. Elle a conservé de son séjour calédonien l'accent « caldoche » et quelques jurons bien typiques.



**Nom :** *Magaut*

**Prénom :** *Jean*

*Né le 22 octobre 1938 à Capeete*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie en avril 1956*



Quand Jean Magaut arrive en Nouvelle-Calédonie, une de ses tantes y est déjà installée depuis longtemps. C'est notamment par elle qu'il a appris que la Société Le Nickel embauchait. Il est donc recruté, les conditions de travail sont bonnes et, surtout, il y a de réelles perspectives de carrière. Il sera ainsi chef d'équipe responsable du déchargement des minéraliers. Jean a sous ses ordres des Calédoniens, blancs et métis, et des Wallisiens. La société s'occupe relativement bien de son personnel. Elle a construit pour lui des économats et même les premiers logements sociaux de Nouvelle-Calédonie, comme ceux de Normandie. Les employés sont payés par quinzaine : 35 000 francs. C'est un bon salaire au regard du prix des denrées telles que le pain, à 3 francs, la viande, à 40 francs le kilo, ou encore le mazout, à 6 francs le litre. Dans un premier temps, Jean travaille au quart, huit heures par jour, et a droit à un jour de repos par mois. Quatre ans plus tard, la société mettra en place une nouvelle organisation, avec une durée de travail quotidienne de six heures et quatre jours de repos par mois. En 1959-1960, Jean interrompt sa carrière, le temps d'effectuer son service militaire, à La Tontouta. Quand il reprend son travail, le syndicalisme a fait son apparition, les premières grèves éclatent dans l'entreprise. Le dirigeant syndical est alors M. Caron.

En 1972, avec la récession économique, le Nickel procède à des licenciements. Ceux-ci frappent en premier lieu les étrangers ou les non-Calédoniens, puis les célibataires et, enfin, ceux qui ont un seul enfant. Bientôt, la société met fin à son plan social, juste avant que Jean ne soit concerné. S'étant cependant senti visé, Jean envisage de se reconvertir et achète à M. Quillichini 300 hectares dans la région de Boghen, pour y faire de l'élevage. Il possède 84 vaches. Il va pourtant décider d'arrêter, à cause des braconniers. De plus, ses voisins l'ont toujours rejeté, lui reprochant d'exercer deux activités professionnelles à la fois et, ainsi, de voler par deux fois le pain des Calédoniens. Pendant les Événements, Jean n'a pas de problèmes avec les Kanak. Il leur rend quelquefois service. Un jour, il ramène ainsi à la tribu le corps d'un Kanak décédé à l'hôpital. Pour le remercier les Kanak chargent sa camionnette de fruits et légumes. Durant toute cette période, sa propriété, contrairement à celles de ses voisins, ne sera pas revendiquée, et si les Kanak le laissaient passer en disant : « Tahiti, tu es chez toi », cela ne l'a pas empêché d'être inquiet et de connaître de nombreuses nuits sans sommeil. Jean a pris sa retraite en 1998, aujourd'hui il vit tant à Tahiti qu'à Nouméa et voyage aussi beaucoup.

TE HOHOÀ

Nom : *Maï*

Prénom : *Jules*

*Né le 17 janvier 1940 à Faaa*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie en janvier 1956*

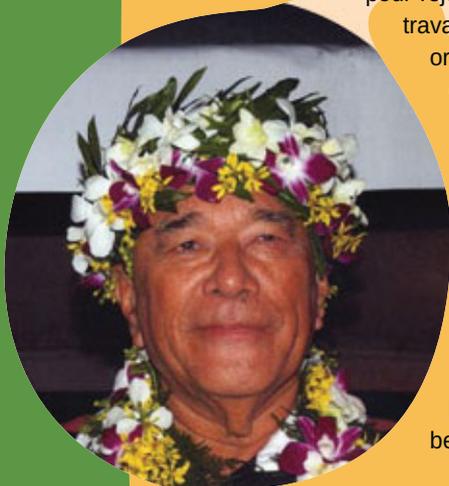
Jules Maï est le cadet d'une fratrie de huit enfants et, comme ils étaient nombreux, Jules a été élevé par un cousin, Teoru Maï. C'est l'adoption à la tahitienne, le faamu où les enfants et les parents biologiques ne rompent pas complètement leur lien affectif. Jules est allé à l'école jusqu'au certificat d'études, qu'il n'a pas eu. Il faisait souvent l'école buissonnière pour aller pêcher des poissons et des crabes dans le lagon poissonneux de Faaa d'avant la construction de l'aéroport. Ce n'était pas seulement amusant, c'était aussi lucratif : le commerçant chinois du quartier lui donnait 150 francs pour un panier de crabes mous et cela servait à aider les parents. Jules aimait tellement la pêche qu'il s'échappait quand il le pouvait du domicile familial où, le dimanche après la messe, les enfants étaient chargés par les parents d'accomplir différentes tâches domestiques. Quand il était pris sur le fait, il recevait quelques coups de ceinture en guise de punition.

À 16 ans, il embarque sur le *Calédonien* avec sa mère adoptive, sa sœur, Noémie Maï, et sa sœur de lait, Évelyne Salmone, pour rejoindre son père qui est déjà à Kouaoua. Celui-ci a été recruté par Édouard Pentecost pour travailler en qualité de chauffeur sur les mines. Le voyage est agréable. On leur sert, dans des marmites pour dix personnes, du riz, du poulet et du ragoût de viande ainsi que du vin dans des arrosoirs. Les Tahitiens aiment chanter et danser et toutes les occasions sont bonnes pour faire la fête. Ils font une escale de cinq jours à Port-Vila, le temps que le paquebot décharge des marchandises et embarque du coprah, avant de repartir vers Nouméa.

À Nouméa, les jeunes Tahitiens désargentés sont dirigés vers l'Hôtel de France où ils peuvent partager une chambre à plusieurs. De là, ils « fouillent » du travail. Mais ce n'est pas facile car, en 1957, le barrage de Yaté est en cours de construction et a déjà fait le plein de travailleurs. Au Nickel, on a aussi cessé d'embaucher. Jules part donc, avec sa mère et ses sœurs, à Kouaoua pour rejoindre son père. Là-bas, il est embauché à l'épicerie du centre minier où il travaille avec un Mélanésien, Niipi William, qui devient son ami. Il est sous les ordres de Ginette Harbulot, la femme d'Edmond Harbulot qui est le chef de centre de la mine d'Édouard Pentecost. Son salaire est de 6 000 francs par mois, alors qu'à Tahiti il percevait 100 francs par jour.

Un an après, il est nommé responsable du magasin de pièces détachées. Puis il commence son apprentissage dans le laboratoire d'analyses du minerai que dirige Ginette Harbulot.

En 1959, Jules doit retourner à Tahiti pour faire son service militaire, mais il ne le fera pas car ils sont trop nombreux à s'être engagés. Il se cherche alors du travail à Tahiti et commence à travailler à la construction de l'aéroport de Faaa. Quelque temps après, il reçoit un télégramme de Kouaoua avec la mention « très urgent » et le message suivant : « on a besoin de vous ».



Il n'y répond pas car il n'a pas assez d'argent pour s'acheter un billet d'avion. Un deuxième télégramme lui parvient, puis un troisième sur lequel est noté que son billet d'avion lui est payé. Il prend alors l'hydravion de la TEAL à Bora Bora.

À son arrivée, on lui confie la responsabilité du nouveau magasin de pièces détachées dans la mine qu'Édouard Pentecost vient d'ouvrir à Houaïlou, non loin des mines de la Société Le Nickel à Poro.

En 1961, il se marie avec une Mélanésienne de Houaïlou, Émilienne Né Boewa, avec laquelle il a six enfants : Wilfrid, Graziella, Noël, Mireille, Philippe et Ada ; en 1976, ils adoptent la fille du frère de Jules : Nina.

En 1963, à sa demande il est affecté au laboratoire d'analyses du centre de Houaïlou où il travaille avec sa tante Jeannette, arrivée sur le territoire en 1959. Vers 1968, il achète deux camions Berliet pour travailler sur les mines Pentecost de Houaïlou. La famille s'installe alors au campement, à Houaïlou, et y reste jusqu'à la fermeture de la mine, en 1970. L'année suivante, Jules construit sa première maison à Robinson où il a acheté un terrain.

Vers 1971, il devient prospecteur sur mine et acquiert une maîtrise parfaite des teneurs du minerai : il peut, enfin, s'attaquer aux cailloux du fabuleux minerai. Il constitue une équipe d'hommes aguerris avec qui il inspecte la surface du sol, à pied, creuse de-ci de-là des puits de plusieurs mètres (jusqu'à 23 mètres de profondeur) à la pelle et à la pioche pour ramener des échantillons au laboratoire d'analyses. Émilienne cuisine pour toute l'équipe, ce n'est pas toujours facile. Jules prospecte ainsi sur toutes les mines Pentecost, du nord au sud de la Nouvelle-Calédonie. Il est toujours accompagné de sa femme et de ses enfants, parcourant ainsi, pendant cinq années sans relâche, la chaîne centrale à pied. Ils campent au bord des rivières transparentes, traversent de longues vallées à l'ombre des forêts, avancent sur des sentiers escarpés sous le soleil ou, parfois, sous de violentes averses. Lorsque les échantillons de minerai sont bons, Édouard Pentecost fait une route pour accéder au lieu d'extraction. Quand il passe dans des tribus, il leur demande si des jeunes Kanak veulent travailler dans son équipe.

À la fin des années 1970, Jules demande à la société d'Édouard Pentecost, décédé en 1972, l'autorisation d'extraire du minerai pour son compte. Il obtient l'accord de Michel, le fils d'Édouard, qui a pris la direction de la société. Il a même l'aide de cet excellent employeur puisque celui-ci lui cède le matériel lourd nécessaire aux travaux d'exploitation : camions, pelles, bulldozers, que Jules paiera à crédit avec le produit de son travail d'extraction. La tonne de minerai est alors au prix de 60 francs. Sa connaissance parfaite du minerai et sa longue expérience du terrain l'aident à devenir un extracteur minier redoutablement efficace.



La tante de Jules dans le laboratoire de M. Pentecost, coll. Maï



Avec son épouse et ses enfants, coll. Maï

Au début des années 1980, après le décès accidentel de Kim Ching, qui était sous-traitant pour la NMC (société Pentecost), il reprend le contrat de chargement des minéraliers sur Kouaoua. Il constitue alors une équipe d'une quinzaine d'employés affectés à l'embarquement du minerai sur des minéraliers principalement destinés aux Japonais.

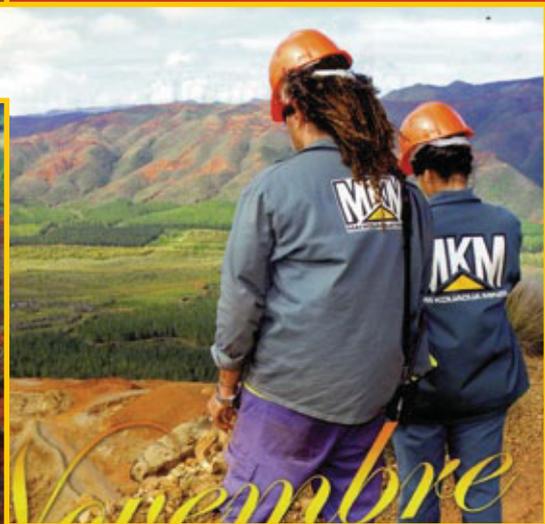
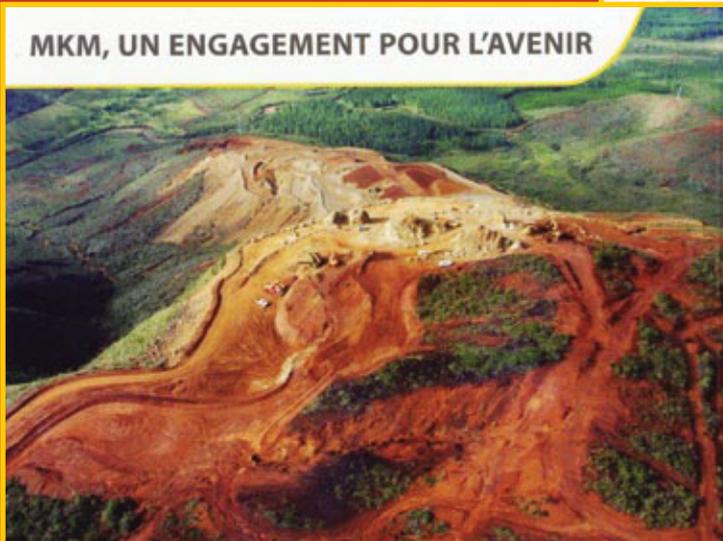
En 1984, il achète l'entreprise Leprado, qui faisait de l'extraction et du roulage de minerai, et crée ainsi sa première SARL : MAÏ KOUAOUA MINES (MKM). Jules, homme de terrain et d'expérience, qui n'a cessé de croître en travaillant pour le compte de grands mineurs tels que la NMC, la Société Le Nickel, ou Ballande, s'adapte rapidement au monde de l'entreprise et à de nouveaux concepts comme la gestion d'entreprise et la gestion des hommes. Jules, le Tahitien de Faavae, entre dans la communauté des mineurs de Nouvelle-Calédonie.

En 1994, il fait l'acquisition de titres miniers sur N'Go (Mont-Dore) et obtient ainsi trois domaines miniers qu'il nomme Graziella, Mireille et Ada, prénoms de ses trois filles.

Depuis 2010, le groupe Maï est en mesure d'exploiter pour son propre compte et d'améliorer ainsi sa marge d'exploitation. Tous les enfants de Jules et d'Émilienne travaillent actuellement pour le groupe, ainsi que certains petits-enfants. Aujourd'hui, Jules rend hommage à la population locale, celle qui l'a accueilli, en l'intégrant dans son exploitation du Sud. Il a ainsi créé deux sociétés dont les actionnaires sont des gens des tribus de Saint-Louis et de l'île Ouen, voisine de la baie de N'Go, leur permettant ainsi de participer au développement économique de la région et au destin commun.



Le drapeau de MKM



Coll. Maï

**Nom :** *Biret*

**Prénom :** *Jean-Marie*

*Né le 15 août 1963 à Thio*



Le père de Jean-Marie Biret, Noël, est calédonien. Pendant son service militaire, il est envoyé à Tahiti pour soutenir les forces de l'ordre stationnées à Tahiti, à l'occasion des troubles provoqués par l'arrestation de Pouvanaa. Il y rencontre la fille du *tavana* de Paea, Ahitiitera Atoromona, qu'il épouse le 17 mars 1962. Des jumeaux, Jean-Marie et Marie-Noëlle, naîtront de cette union.

En 1969, le couple part vivre à Thio. Noël travaille pour la Société Le Nickel, où il restera employé jusqu'à la retraite. Sa femme, quant à elle, est institutrice à l'école de Thio, avant de travailler pour la mairie.

À l'époque, à Thio, les Tahitiens sont nombreux et font régner une ambiance typiquement tahitienne. Wilkie Hunter fait partie des animateurs du petit bourg. Tous les week-ends, on y organise des fêtes avec des bals, des spectacles, des parties de pétanque, de football, des tournois de tennis, de basket, de volley, des concours de pêche, etc. Un orchestre tahitien attiré, dirigé par le célèbre René Durand, régale la population de mélodies et rythmes tahitiens. Les gens ont alors une vie facile, l'argent et le travail ne manquent pas, ils veulent profiter des plaisirs de la vie et ne regardent pas à la dépense. Thio a une réputation bien établie et les gens viennent nombreux de Nouméa profiter de ce village débordant de bonne humeur et d'énergie. Durant les années du boom, Dalida, Johnny Hallyday et Rika Zaraï viennent y donner des spectacles. Javanais, Vietnamiens, Kanak, Calédoniens, Wallisiens et Tahitiens entretiennent des relations conviviales.

Personne ne peut alors imaginer que dans le bon village de Thio vont bientôt se produire des événements d'une grande violence.

En ce temps-là, Jean-Marie va à l'école publique qui se trouve au village. Sa maison est située de l'autre côté de la rivière, à Thio-Mission, près de l'église catholique. Au collège, des enseignants qui viennent de Métropole parlent de revendications identitaires, de spoliations de terres, d'injustices sociales et de peuples opprimés. Mais les Calédoniens ne sont pas encore prêts à entendre ce genre de discours. Les Tahitiens, eux, ne se sentent pas vraiment concernés. « *On n'y est pour rien !* » se disent-ils.

Des parents d'élèves de plusieurs villages alentour rédigent des pétitions contre ces enseignants révolutionnaires qui sèment le trouble dans la région. Peu à peu, les choses commencent à changer, on sent monter une tension. Et puis, les événements arrivent très vite, sans avoir vraiment été précédés de

signes annonciateurs. Les Kanak édifient des cases pour signifier qu'ils revendiquent des terres.

En mars 1983, Jean-Marie vient d'obtenir son baccalauréat. Il a 19 ans et l'école de la mission l'embauche pour enseigner l'histoire-géographie en attendant l'arrivée d'un professeur titulaire. Une pétition, probablement adressée par un parti politique kanak au directeur du collège catholique, réclame son départ car le poste d'enseignant aurait dû être réservé à un Kanak. Il est près de 18 heures, il fera bientôt nuit.

À l'extérieur, les Kanak de la tribu, venus en grand nombre, tiennent un sit-in. Les jeunes, les vieux, les hommes, les femmes, ils sont tous là, sombres et silencieux. Ils attendent que Jean-Marie quitte l'école. Pour le protéger, un frère l'accompagne jusqu'à chez lui. Sur le chemin, un Kanak les arrête et prend à partie le jeune homme : « *Dégage, ce n'est pas ton pays !* » Les propos sont violents. Le choc des mots, pour Jean-Marie, est rude. Il est un enfant de Thio et il a toujours été persuadé que les gens de la tribu étaient ses amis.

Jean-Marie a quitté la Nouvelle-Calédonie le 14 juillet 1983, mais il n'a cessé, depuis cette altercation, de se poser des questions sur sa propre identité.

Jean-Marie a épousé Anne-Marie Meunier dont le père a été un des responsables du village de Prony et a « conçu » celui de Népoui. Jean-Marie a monté une troupe, Te Muriavai, composée d'une dizaine de danseurs et de quatre musiciens. En 1993, il est retourné à Thio et a donné une représentation avec sa troupe. Il a insisté auprès de sa famille et de ses amis de Thio pour que Te Muriavai se produise dans une tribu. Cela lui paraissait important, car Jean-Marie voulait délivrer un message d'amour et de paix.

La tribu de Borendi les a reçus. Ils ont fait « la coutume ». Le grand chef leur a donné ses paroles océaniques. Il a raconté l'histoire de la tribu, sa généalogie et l'histoire de la pirogue qui amène les âmes au paradis. Puis il a annoncé solennellement : « *Du récif à la montagne, vous serez ici chez vous, vous vous reposerez à l'ombre de ces arbres, vous boirez l'eau de cette rivière qui est claire et pure.* » Le lien était créé.

**Nom :** *Tetuanui*

**Prénom :** *Tehau,*  
*dit « Dominique »*

*Né le 4 août 1949 à Papearii*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
en 1968*

Dominique Tetuanui était employé comme électricien par la société Saunier Duval, à Tahiti. C'est elle qui l'envoie en Nouvelle-Calédonie, en 1968, à la demande de l'entreprise Merlin Gerin qui doit construire une roupelle pour la Société Le Nickel, à Népoui. À l'époque, les grandes entreprises comme Dumez-Citra ou la CGEE, qui travaillent pour le CEP, envoient une partie de leur personnel qualifié à Nouméa. La préférence est donnée aux jeunes célibataires, c'est ainsi que Dominique est choisi.

L'accueil en Nouvelle-Calédonie est plutôt rude. Il faut tout d'abord avaler la poussière de la piste de La Tontouta à Népoui, puis vivre sous la tente au milieu d'une forêt de niaoulis et dormir sur un lit de camp. Il n'y a alors ni électricité ni eau courante. Dominique et ses camarades tahitiens envisagent un moment de tout laisser tomber et de rentrer à Tahiti retrouver leur confort. Finalement, ils resteront quatre ans à Népoui. Le salaire est très élevé : parfois plus de dix fois le salaire qu'ils percevaient à Tahiti. Ils sont chargés de « monter » le centre minier, d'électrifier le village. Ils travaillent sans répit, douze heures par jour. Les entreprises sont exigeantes sur la sécurité. Les ouvriers portent casque et chaussures.

L'exploitation de la mine Kopeto bat son plein en 1968 et le village compte près de deux mille habitants dont la moitié de Tahitiens.

Beaucoup sont venus, avec leur pasteur, des îles Sous-le-Vent.

Ils donnent leur salaire au pasteur qui le reverse aux familles restées au pays et ne gardent que 20 000 francs comme argent de poche.



La Société Le Nickel recrute pour les emplois de manœuvres les Kanak venus de Poya, de Pouembout et de Koné. Dans le centre, il règne une grande convivialité entre les différentes ethnies, mais, à part la pêche et la chasse, il y a peu de distractions dans la région. Une fois par mois, se tient un bal à la mairie de Poya, dont le maire est Edmond Nekiriaï, ou à la mairie de Pouembout. Tous les célibataires du village et des environs vont s'y amuser jusqu'au petit matin. Les jours de semaine, les habitants de Népoui se retrouvent autour des tables de la cantine gérée par Mme Trin Bella. Celle-ci a tellement de clients qu'elle ne chôme jamais. Les conversations tournent autour du travail ou des repas bien arrosés. On boit aussi en dehors des repas et on s'approvisionne facilement à l'économat de la SLN où l'alcool n'est pas cher.

Les Kanak du bord de mer n'apprécient pas les Tahitiens qui pêchent dans leurs eaux. Il faut dire que lorsque le Kanak prend 4 kilos de poissons pour les besoins de sa famille, les Tahitiens, eux, reviennent avec 40 kilos... Les Kanak leur disent souvent, sur un ton de reproche : « *La mer est à nous.* » Pour pouvoir pêcher tranquillement, les Tahitiens emmènent donc des Kanak avec eux.

Après le Nickel, Dominique est recruté comme conseiller technique à la société Unelco. Les conditions de travail sont moins difficiles. À Nouméa, Dominique et ses amis tahitiens vont s'amuser au Santa Monica, la célèbre boîte de nuit de l'Anse-Vata tenue par Jeannette Golaz. Les musiciens sont tahitiens et la clientèle est aussi nombreuse que variée. Par ailleurs, Dominique va de temps en temps à la messe et ne manque jamais la procession catholique de Téné, à Bourail, qui a lieu tous les ans en juin.

Après l'Unelco, Dominique crée sa propre entreprise de construction et dirige une équipe de sept travailleurs, tahitiens et wallisiens. Pour ses loisirs, il organise des jeux d'argent très appréciés de tous, notamment le jeu du « kikiri », ainsi que des tournois de pétanque.

Pour Dominique, la Nouvelle-Calédonie est son pays d'adoption. Il y a été très heureux.

**Nom :** Tokoragi

**Prénom :** Noël

*Né le 25 décembre 1944 à Fakarava, Tuamotu,  
Arrivé en Nouvelle-Calédonie le 11 juillet 1969*

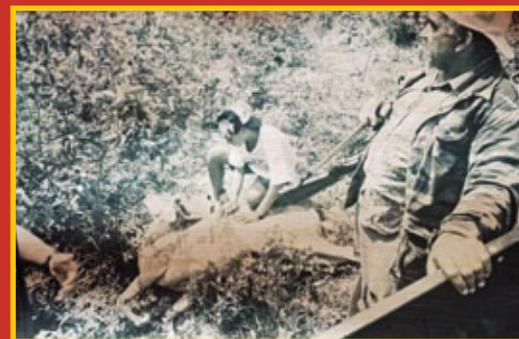


Électricien de formation, Noël Tokoragi relève une annonce dans le journal pour une offre d'emploi en Nouvelle-Calédonie. Le billet d'avion est payé et le logement fourni, aussi signe-t-il un contrat de six mois. Peu de temps après, il fait venir sa compagne. Il travaille ainsi pour la Société Le Nickel pendant deux ans, avant de se mettre à son compte, en partenariat avec l'architecte Esparbes.

En 1972, il part « sur Koumac » pour participer à la construction de l'hôtel Madona de M. Blondeau. L'année suivante, il est employé par l'entreprise Somel, à Népoui, où vit une importante communauté de Tahitiens ; tous sont employés par la Société Le Nickel. Traditionnellement, cette communauté accueille les footballeurs tahitiens venus jouer en Nouvelle-Calédonie, et tous les trois ans environ, reçoit la visite de l'évêque de Papeete.



À Népoui, les Tahitiens font des pêches fabuleuses. Ils vont en bateau sur les îlots pour pique-niquer et attraper des langoustes qui pullulent dans cette région. À cette époque, seuls les Tahitiens pêchent la langouste, et c'est à leur contact que les Calédoniens apprendront à la pêcher et à plonger avec un fusil pour tirer du poisson. Jamais les Tahitiens n'ont vu autant de tortues et d'aussi grosses pieuvres dans un lagon. Il n'est pas rare, non plus, de voir des requins de neuf mètres nager au large de Népoui. Selon une superstition tahitienne, il ne faut pas se disputer avec sa femme avant d'aller à la pêche. Sinon, comme l'a remarqué Noël, les requins viennent rôder autour des pêcheurs et les empêchent de prendre du poisson avec leurs fusils.



Noël va chasser avec des amis tahitiens et calédoniens. Avec son ami Gérard Simeoka, un métis japonais calédonien, il rend régulièrement visite à la tribu de Grand Atéou. Ils y apportent du riz, du sucre, du lait, des fruits de mer sans oublier le whisky qu'ils boivent avec le chef à l'heure de l'apéritif. Un Kanak, Ignace, les accompagne souvent à la chasse, il leur sert de guide car il sait parfaitement où se trouve le gibier : notous, roussettes, cochons sauvages. Le jour où Noël a quitté la région, les gens de la tribu ont prié et chanté avec lui, puis lui ont offert des « mots » pour le protéger du mauvais sort.



Noël décide de quitter la Nouvelle-Calédonie en 1981, car il estime que les Kanak ont raison de revendiquer ce qui leur est dû et de se battre pour l'avoir. Il ne veut pas avoir à les affronter.

**Nom :** *Afo*

**Prénom :** *Charles*

*Né le 5 septembre 1954 à Afaahiti,  
Tahiti*

*Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
le 8 février 1972*

Charles Afo est métis chinois. Il quitte l'école à 12 ans pour travailler à la Brasserie de Tahiti. Puis, à 18 ans, il décide de tenter sa chance, comme son père, en Nouvelle-Calédonie. Personne ne l'attend à La Tontouta, il fait donc du stop pour rejoindre son oncle Julien Afo, à Auteuil, où celui-ci travaille pour la société CITRA. Ils vont retrouver le père de Charles, à la deuxième Vallée-du-Tir. Ce dernier est employé au Nickel et a épousé une Kanak.

Grâce à un ancien collègue de la Brasserie de Tahiti, rencontré par hasard à Nouméa, Charles est recruté à la brasserie calédonienne qui vient d'ouvrir ses portes. Son salaire de 30 000 francs par mois est plus élevé que celui de Tahiti. En 1974, il doit quitter l'entreprise pour faire son service militaire à Nandaï, puis à Plum.

Il fait aussi de la planche à voile avec Robert Teriitehau à l'Anse-Vata. Il va souvent à la pêche sous-marine avec Georges Tepava, onze fois champion de Nouvelle-Calédonie, et qui habite en face de chez lui à Doniambo. Ils partent également régulièrement sur le Bertram du docteur Guégan, le *Sans Souci*.

Après la brasserie, comme il veut voyager, il travaille, de 1975 à 1977, pour la société SOLENAV de M. Leeman. Il fait du cabotage avec le *Loyauté* entre l'île des Pins, les îles Loyauté, Bop Baaba et les Bélep. L'équipage est composé de Fidjiens et de Néo-Hébridais. Charles est à la fois à la machine et sur le pont pour « pointer » les marchandises qu'ils vendent aux habitants des îles. Ils ramassent le coprah, livrent des marchandises et embarquent des passagers kanak.

Puis l'entreprise a des difficultés financières et licencie du personnel. Charles part alors travailler sur mine, à Kouaoua, pour un « contracteur » de Michel Pentecost. Au bout d'une année, il est embauché chez Léo Le Prado, toujours dans l'extraction de minerai de nickel

à Kouaoua. Il lui offrait un très bon salaire, 500 000 francs par mois, une fortune, à l'époque. Cela a duré de 1977 à 1981. **Il y avait beaucoup de petits « contracteurs » tahitiens à Kouaoua. Le travail sur mine était physiquement fatigant et la conduite de camion de minerai, particulièrement dangereuse.** On respirait constamment la poussière de nickel en descendant les pistes cahoteuses de la mine. On frôlait à grande allure des précipices et on devait éviter de se retrouver nez à nez avec un camion fonçant dans un virage en épingle à cheveux. On risquait l'accident mortel tous les jours. Aussi la petite communauté tahitienne ne faisait-elle pas trop la fête. Les jours de repos, les Tahitiens allaient pêcher à la ligne, au filet, au fusil sous-marin, car ils ne pouvaient se passer de poisson dans leur alimentation.

Ils avaient de bonnes relations avec les Kanak qui travaillaient avec eux. Ils allaient souvent ensemble dans les tribus chercher ignames, taros, maniocs, du côté du pic des Orangers, de Canala et de Nakéty.

Quand il était à Kouaoua, Charles a vécu avec une Calédonienne. Les autres Tahitiens disaient que les Kanak emboucanaient les hommes qui, ainsi, épousaient les femmes de leur tribu. Les Kanak discutaient souvent de politique. Ils se plaignaient des contraintes administratives que leur imposaient les Occidentaux. Ils ne voulaient pas qu'on les oblige à changer de mode de vie. Et puis, progressivement, ils virent d'un mauvais œil les entreprises qui embauchaient des « étrangers » dont des Tahitiens. Ils en voulaient particulièrement à Le Prado qui non seulement n'embauchait pas beaucoup de Kanak, mais avait diminué les salaires des Mélanésiens. En 1981, les Kanak firent grève ainsi que plusieurs Tahitiens. Le Prado les a mis à la porte. Les Kanak ont alors bloqué l'entreprise, mis le feu aux camions et détérioré le matériel.

Charles a quitté la Nouvelle-Calédonie en 1982. Son séjour a été une très bonne expérience, il a été heureux. Il est revenu en 1997 et a constaté que **le pays avait beaucoup changé : plus de constructions, plus de règles, des mentalités plus ouvertes, moins de racisme primaire. Il souhaite aux Tahitiens qui y vivent de rester dans leur pays d'adoption, surtout en ce moment où la Polynésie traverse une crise économique difficile.**



Magasin Moana tissus de Tsoun nan Torralba, coll. Pons

TE TAPIHOORAA

# LE PETIT COMMERCE, UNE ACTIVITÉ DES CHINOIS DE TAHITI

Toute mise en valeur coloniale implique la présence d'une main-d'œuvre abondante et bon marché. Les réticences des populations indigènes à travailler pour des salaires médiocres, associées à la crise démographique, tant en Nouvelle-Calédonie que dans les EFO, conduisent l'Administration et les acteurs économiques à rechercher des travailleurs hors de leurs archipels, en Asie.

Bien que provenant de différentes régions d'Asie, les groupes introduits présentent des caractéristiques similaires. Ce sont essentiellement des ruraux ; l'élément féminin est largement sous-représenté ; ils sont régis par des contrats contraignants ; leurs conditions de vie sont difficiles ; leur implantation durable n'est pas souhaitée ; ils continuent à venir en raison des difficultés économiques de leur patrie d'origine. Ces migrations de travail perdurent durant toute la période coloniale. Leur évolution en dents de scie correspond aux aléas des économies locales. En fait, l'immigration asiatique permet aux entrepreneurs locaux d'amortir les périodes de crise puisqu'il leur suffit de ne pas renouveler d'une année sur l'autre les contrats arrivant à expiration pour réduire leur masse salariale. Les Hakkas de Papeete ou les Chândâng ou les Javanais de Nouméa viennent pour une période de trois à cinq ans avec l'ambition de ramener au pays d'origine le pécule leur permettant de s'établir à leur compte.

Leur situation change avec la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les nouveaux États d'Asie interdisent peu à peu les pratiques d'engagement et demandent à ce que les conditions de leurs ressortissants soient fortement améliorées. De plus, un certain nombre d'entre eux sont rapatriés. Ceux qui restent deviennent donc les véritables primo-arrivants de communautés qui se caractérisent désormais par leur stabilité et par une croissance lente essentiellement due à leur propre natalité.

Souvent jalouxés pour leur réussite fondée sur le travail en famille, leur ténacité et leur austérité, les Asiatiques de l'Océanie française deviennent des éléments incontournables de ces économies insulaires. Ils quittent peu à peu l'agriculture et la mine pour participer pleinement aux activités de service. Mais, c'est principalement dans le domaine commercial qu'ils s'impliquent. Cette tradition explique que les membres de la communauté chinoise de Tahiti qui s'installent en Nouvelle-Calédonie vont tenir les nombreux petits commerces de proximité qui accompagnent l'explosion urbaine de Nouméa au moment du boom.

# PORTRAIT



Nom : *Tchung*  
Prénom : *Yun-Then,*  
*dit « Bruno »*

*Né le 6 octobre 1936 à Raiatea*  
*Arrivé en Nouvelle-*  
*Calédonie en juin 1957*



Départ de Tahiti



École chinoise à Papeete



Avec sa mère à Nouméa

# BRUNO



Yun-Then est d'origine polynésienne par sa mère et chinoise par son père. Après avoir suivi sa scolarité à l'école chinoise de Papeete, ce qui lui permet de parler trois langues (chinois, français, tahitien), Yun-Then travaille avec sa mère. Des amis lui conseillent d'aller en Nouvelle-Calédonie où on recherche de la main-d'œuvre, même non qualifiée.

Il arrive ainsi à Nouméa par le *Calédonien*, sur lequel il a voyagé en première classe grâce à l'aide de son grand-père. Il découvre alors une ville étendue, bien différente de celle de Papeete. Il est hébergé chez des amis à la Vallée-des-Colons et, deux semaines plus tard, il est engagé au Nickel à la journée, puis en quart (au frittage). Il y a de nombreux Javanais et Vietnamiens ; l'ambiance est bonne même si les salaires ne sont pas très élevés.

Il s'installe dans les garçonnières de la société, à la Vallée-du-Tir, où il restera jusqu'en 1967. Sa mère l'y rejoint en 1959 ; elle trouve également un emploi à la SLN.

En 1967, il repart à Tahiti pour épouser une Chinoise, Acadia. De retour sur le Caillou, il achète un terrain à Auteuil, sur lequel, en 1971, il construit une maison. Mais il ne retourne pas à l'usine : un seul salaire ne suffit pas pour faire vivre une famille. Comme dit le proverbe chinois, « mieux vaut vendre des bonbons pièce par pièce que d'être salarié ». **Il prend un commerce avec sa femme, le magasin Nina, dans l'immeuble Mary**, à la Vallée-du-Tir. Finis les vacances et les horaires bien arrêtés. Bien qu'ayant acheté le fonds, ils seront gérants durant vingt-sept ans pour M. Othon Chen. Leurs deux fils vont à l'école de la Vallée-du-Tir. Le commerce marche bien, puis, dans les années 1980, Yun-Then rencontre bien des difficultés, aussi ferme-t-il en 1998.

**Si la grande majorité des Tahitiens a dans l'idée de venir travailler en Nouvelle-Calédonie et de repartir après au pays, Yun-Then, lui, coule aujourd'hui une douce retraite à Auteuil.** Il a cependant toujours gardé des relations en Chine comme à Tahiti. L'un de ses fils est professeur en Métropole, l'autre travaille à la province Sud, à Nouméa.



Vallée-du-Tir, 1970, coll. MDVN

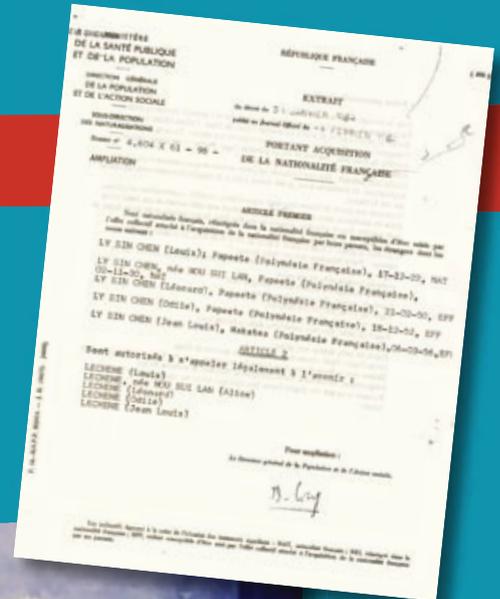
Avril 1965 (Chassis du moulin à eau)



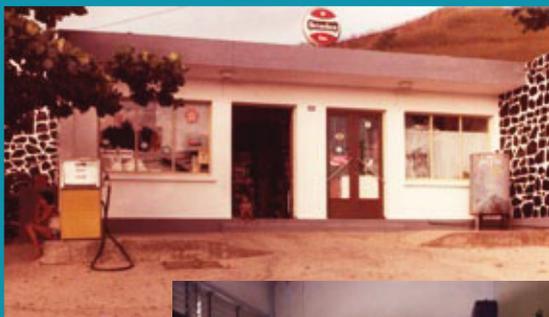
Derniers de Makatea

À Makatea, coll. Lechène

Nom : *Leao, naturalisé Lechène*  
Prénom : *Li Pin Chen, dit « Lienne »*  
Né le 17 décembre 1922  
Arrivé en Nouvelle-Calédonie  
en juin 1966



Naturalisation en 1962



Le magasin à Ducos



L'amicale chinoise

Fils d'une mère chinoise tahitienne et d'un père chinois, Li Sin Chen Leao appartient à une fratrie de sept enfants. Il débute sa scolarité à l'école primaire des frères de Ploërmel, à Papeete, et poursuit jusqu'au brevet élémentaire. À 18 ans, il commence à travailler à l'abattoir, puis dans divers commerces. Après le décès de ses parents, son frère, qui est infirmier à Makatea, le recueille chez lui. Li Sin Chen travaille donc à l'hôpital de Makatea pendant deux ans, puis sera embauché au magasin de la compagnie des phosphates. Parlant un excellent français, Li Sin Chen fait également office d'interprète auprès des commis forains. En 1962, il se fait naturaliser et prend, sur les conseils d'un gendarme, le nom de Lechène.

Son frère lui propose d'ouvrir un magasin, mais pose comme unique condition qu'il se trouve une épouse chinoise. C'est à Papeete que Li Sin Chen remarque Alice, la copine de sa petite sœur. Elle est la fille de son ancien instituteur. Il l'épouse le 24 avril 1949 à l'église de Papeete. Puis il retourne à Makatea où il ouvre une épicerie. Le couple la tiendra durant dix-sept ans, jusqu'en 1966, date de la fin de la Compagnie française des phosphates de l'Océanie qui exploitait les mines de l'île depuis 1906. C'est en juillet que le jour J arrive : tout s'arrête et se fige après tant d'années d'agitation. Des cinq mille travailleurs d'antan, il ne reste plus aujourd'hui qu'une quarantaine de personnes.

Les conditions pour trouver un emploi à Tahiti sont alors difficiles. Li Sin Chen se rend à Nouméa pour tenter sa chance dans la mine. Il découvre une grande ville avec tous ses baby-cars place Rolland. L'endroit lui plaît et il part chercher sa femme et ses trois enfants. Ce n'est pourtant pas vers la mine qu'il se dirige, mais vers le commerce qu'il connaît bien. Si à Makatea les magasins ne pouvaient faire que 12 % de marge, en Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas de restriction, seule la concurrence joue.

**Li Sin Chen prend donc en gérance le magasin des Drayton à Ducos. Ses premiers clients sont d'anciens ouvriers de Makatea, les suivants seront des employés du Nickel.**

Les affaires prospèrent, il acquiert alors une camionnette et achète à Ballande pour 300 000 francs de fonds. Il ouvre ainsi, avec l'aide de sa femme, un second magasin au lotissement Bon. Sur les cinq magasins de Ducos, deux leur appartiennent. Leur fils reprend l'affaire, mais ce dernier n'a pas le sens du commerce. C'est un fiasco, aussi ferme-t-il la boutique en 1972.

Si Li Sin Chen et sa femme ont donné une éducation occidentale à leurs enfants, les deux aînés parlent tout de même chinois.

Li Sin Chen est même le président de l'amicale chinoise. Ils sont retournés quatre ou cinq fois à Tahiti, mais ce sont plutôt les neveux qui sont venus leur rendre visite.

Au début des années 1990, Champion s'installe à Ducos. Ils mettent alors la clé sous la porte, après vingt-trois ans de service, et revendent la gérance du magasin. Cela ne les empêche pas de toujours habiter dans la maison acquise en 1988 par leur fille, rue de Papeete. **C'est leur quartier. Leur vie est ici, auprès de leurs enfants et de leurs amis.**

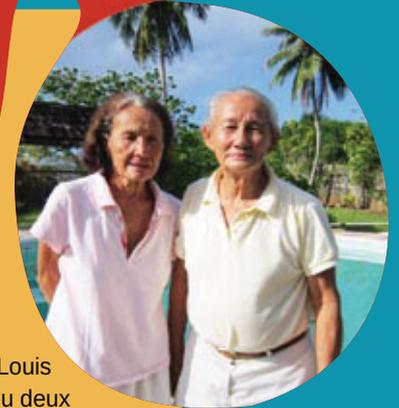


Nom : *Chanzi*

Prénom : *Kiam*

*Né le 16 avril 1924 à Papeete*

*Arrivée en Nouvelle-Calédonie  
en novembre 1971*



Kiam Chanzi vient en Nouvelle-Calédonie avec son épouse, Moea, et le fils de celle-ci, Louis Aitamai. Ils veulent « monter » un restaurant chinois car, à Nouméa, il n'y a alors qu'un ou deux restaurants de ce type, dont l'Asia. Ils achètent d'abord le fonds du restaurant La Marée, à Magenta, puis les murs. L'établissement s'appelle par la suite Le Mandarin. Ils recrutent un cuisinier chinois, qu'ils font venir de Hong Kong, et des serveurs wallisiens, vietnamiens et tahitiens.

Quand ils ont du temps libre, Kiam et Moea partent avec des amis à la pêche à la ligne à Dumbéa. À cette époque, dans la rivière, il y avait des « natos » en abondance, qu'ils attrapaient avec des crevettes accrochées à l'hameçon.

Outre une clientèle plus classique, Le Mandarin reçoit les leaders politiques, de MM. Lafleur et Frogier à MM. Tjibaou et Yeiwéné. Dans l'ensemble, Kiam et Moea sont frappés par l'honnêteté et la politesse de leurs clients. Tous paient comptant, y compris les politiques, ce qui est loin d'être le cas à Tahiti. Là-bas, se souvient Kiam, il fallait envoyer la facture à leur bureau et endurer les lenteurs administratives avant d'être payé.

Parmi les clients les plus fidèles, il y avait Jean-Marie Tjibaou qui venait manger avec sa famille et ses amis. Il prenait habituellement du canard laqué, du porc à l'ancienne, des crevettes Mandarin ou du chao chap. Un soir, alors que Kiam fêtait l'anniversaire de son épouse, Jean-Marie Tjibaou est arrivé avec des amis. Kiam leur a offert du champagne que Jean-Marie Tjibaou a refusé : il ne buvait pas d'alcool, mais il a volontiers accepté un gros morceau de gâteau. Profitant de sa disponibilité, Kiam lui demanda, sous forme de boutade : « *Est-ce que tu vas nous mettre à la porte ?* » Jean-Marie Tjibaou, étonné, lui répondit : « *Pourquoi, vous mettre à la porte ?* » « *À cause de l'indépendance !* » lança Kiam. Jean-Marie Tjibaou lui rétorqua alors sur un ton chaleureux : « *Non, on ne vous chassera pas, on a trop besoin de vous !* »

Pourtant, au cours des années 1980, les relations étaient tendues. Les uns après les autres, les magasins mettaient des grillages à leur devanture. Kiam, lui, ne s'est pas barricadé, il ne s'est jamais senti menacé. Les indépendantistes venaient même lui demander un peu d'aide financière. Un soir, Yeiwéné est entré au restaurant. La salle était comble, il restait une seule place de libre. Lorsqu'il s'est assis, un silence pesant s'est installé. L'ambiance était étrange. Les clients ne parlaient plus, ils se dépêchaient de manger et de partir.

Kiam et Moea ont quitté la Nouvelle-Calédonie en novembre 1987. Ils y sont revenus quatre fois et ont pu voir l'évolution du pays vers la modernité et vers une société de consommation. S'ils avaient été plus jeunes, ils seraient volontiers revenus vivre quelques années en Nouvelle-Calédonie.

*Nom : Schyle, épouse Kliwon*

*Prénom : Augustine*

*Née le 1<sup>er</sup> juillet 1923 à Moorea*

*Arrivée en Nouvelle-Calédonie  
le 24 décembre 1954*

En décembre 1954, Olivia Krauser doit prendre le bateau, direction la Nouvelle-Calédonie, afin d'y rejoindre son mari, M. Paquier, employé à Doniambo par la Société Le Nickel. Augustine Schyle saisit l'occasion et décide de l'accompagner. Paul Kliwon les attend sur le quai pour les conduire à la maison de M. Paquier, à Sainte-Marie.

Paul Kliwon travaille le jour aux Imprimeries Réunies qui appartiennent à M. Laubreaux et à M. Legras. Le soir, il est opérateur au Ciné Lion de M. Coulson, à la deuxième Vallée-du-Tir. Il y fait recruter Augustine comme caissière. Le samedi soir, tous deux vont danser au Lotus où il y a un orchestre tahitien. Beaucoup de monde s'y retrouve pour s'amuser et danser jusqu'à la fermeture.

Bientôt, Paul épouse Augustine. Ils vivent d'abord à Sainte-Marie, puis à la Vallée-du-Tir et, en 1956, à Ducos, où des terrains sont mis en vente par M. Bon. Ils en achètent un, à un prix très abordable du fait qu'il n'y a ni eau courante ni électricité.

Les rapports avec leurs voisins calédoniens sont d'emblée très mauvais, car ces derniers sont méprisants. Ils leur adressent rarement la parole, sinon pour les traiter de « crève-la-faim » et leur parler petit-nègre pour les humilier. Ils ne voient pratiquement pas de « Caldoches » ou de Kanak. Ils fréquentent principalement des Tahitiens, de Ducos ou d'autres quartiers, et tous se retrouvent le dimanche au temple protestant de la Vallée-du-Tir, et, plus tard, à l'église évangélique de Ducos. Ils discutent de leurs conditions de travail ou de logement, préparent ensemble les fêtes traditionnelles. Ainsi, la communauté tahitienne a longtemps été repliée sur elle-même.

Paul et Augustine allaient souvent camper en brousse, sur la plage, à Bourail, à Voh ou à Koumac, et faisaient le tour de l'île quand ils disposaient de quelques jours de congé. Ils aimaient pêcher, au début, à la ligne, avec des bernard-l'ermite accrochés à l'hameçon, puis avec une senne de 50 mètres.

Durant les Événements, Paul et Augustine sont restés dans leur quartier, à Ducos. Ils se souviennent qu'après chaque manifestation il y avait beaucoup de claquettes abandonnées sur les routes. Il leur semble aujourd'hui que les Calédoniens sont devenus plus sympathiques à l'égard des autres ethnies. Depuis qu'ils ont arrêté de travailler, Paul et Augustine voyagent beaucoup.





Pascale Taurua, Miss Calédonie en 1977 et Miss France en 1978,  
coll. Dubois

TE MAU PARAU  
NO NIÀ I TE ORARAA

# ITINÉRAIRES SINGULIERS



Coll. Louis Palmieri

Pascale est la fille du Tahitien Jean Tauraua, venu travailler sur le Caillou, et de la Calédonienne Miquette Dubois.

Que ce soit à Nouméa, à Papeete ou ailleurs, les Tahitiens et les Calédoniens ont toujours marqué de leur empreinte les villes où ils ont vécu. Miss incarnant sur les podiums le charme du Pacifique, hommes et femmes de loi, du monde politique ou des affaires, artistes, sportifs ... ils s'investissent sans compter dans la société.



Nom : *Drollet*

Prénom : *Solange*

*Née le 13 juillet 1948 à Capeete*

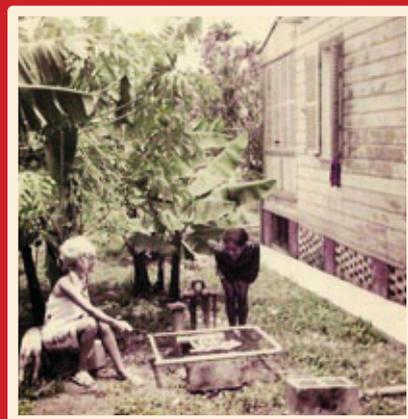
*Arrivée en Nouvelle Calédonie en 1971*

En juillet 1970, Solange Drollet passe ses vacances chez un ami grossiste dans le commerce du textile. Il vend des vêtements de marque dans les magasins de brousse. À l'époque du boom du nickel, les affaires marchent bien. Tout se vend, même les articles les plus improbables, car les gens ont de l'argent et le dépensent facilement. L'euphorie est générale. Beaucoup de migrants veulent profiter de la manne économique. Les logements venant à manquer, les gens plantent leur tente sur les plages ou habitent des sortes de cages à lapins construites en toute hâte. Les migrants tahitiens, les *popa'a* de Tahiti et les Métropolitains aiment se retrouver entre eux, s'invitent facilement, partagent beaucoup, et notamment les dernières informations et leurs expériences. Ce sont des années heureuses, pleines de fraternité. « *Jamais je n'ai retrouvé cette ambiance magique, nulle part. J'avais l'impression de vivre un épisode de la ruée vers l'or dans le Far West américain* », se souvient Solange.

En 1971, après avoir poursuivi ses études et obtenu un DEA de droit social, Solange revient s'installer à Nouméa. Elle est embauchée en qualité d'avocat défenseur stagiaire par M<sup>e</sup> Neveu, un procureur de la République à la retraite. N'ayant aucune expérience du métier, il a besoin de quelqu'un pour l'aider à tenir son cabinet. La jeune stagiaire est rémunérée 10 000 francs par mois, montant insuffisant pour payer un loyer d'habitation de 15 000 francs mensuels. À l'époque, on trouve normal de ne pas payer ou de payer avec un lance-pierre des stagiaires corvéables à merci. Heureusement, elle est alors employée pendant trois mois par le lycée Blaise-Pascal pour donner des cours d'histoire-géographie en remplacement du professeur titulaire en congé. Son salaire mensuel de 60 000 francs lui permettra de vivre pendant ses années de stage.

Solange aura plusieurs logements, en tous genres. Elle est d'abord hébergée par des amis à l'hôtel Doniambo, dans les bouges du Nickel. Un caniveau traverse la cuisine, envahie par la poussière du nickel. Puis elle est accueillie par la famille Lehartel qui habite un logement de fonction en face de l'usine du nickel, avant d'occuper des logements à Yahoué, à la Vallée-des-Colons et à Ouémo. Elle fait sa première acquisition immobilière en 1974, rue Jenner à la Vallée-du-Génie, une solide maison coloniale construite par des bagnards, lui avait-on dit. Le prix d'achat est très bon marché : un million, qu'elle paye à crédit à son vendeur, Mme Daval. La maison sera revendue cinq fois plus cher, trois ans après.

Bien que souhaitant retourner à Tahiti auprès de sa famille, Solange décide d'approfondir son expérience professionnelle en Nouvelle-Calédonie. C'est ainsi qu'elle s'installe, en qualité d'avocate, dans l'ancienne clinique Tollinchi, rue de Sébastopol. Elle est la première femme à ouvrir un cabinet d'avocat à son compte. Les avocates de ce temps-là, Mmes Reuter, Holleaux, puis Jacquet, travaillaient avec





leur mari ou dans les gros cabinets des avocats en vue tels que M<sup>es</sup> Chatenay, Louisia ou Leder. Peu de temps après, une seconde avocate ouvrira son cabinet : M<sup>e</sup> Pelletier.

Solange connaît des débuts difficiles, avec peu d'argent en poche et sans relations. Comme dans de nombreux milieux professionnels, elle doit composer avec le machisme et le racisme ambiants. Elle entend souvent des réflexions telles que « *Tahitiens, traîne-savates* », « *Tahitiennes, filles légères* ». Les attaques les plus violentes ne viennent pas des Calédoniens mais des Métropolitains insérés dans le milieu bourgeois calédonien. Elle doit également se départir de l'étiquette d'avocate indépendantiste que les Renseignements

généraux lui ont collée car elle a été membre du bureau de la première Association des Tahitiens de Nouvelle-Calédonie, dirigée par M<sup>e</sup> Tehio, lequel avait une bonne clientèle kanak. Mais, avec le temps, elle se fait des amis dans tous les milieux et au sein de toutes les communautés ethniques.

Solange connaîtra quelques procès retentissants. Ainsi, le procès Beaurain fut très médiatisé. Tous les journalistes faisaient des papiers sur l'affaire. M. Beaurain, avocat aux Nouvelles-Hébrides, expert et agent immobilier à Nouméa, avait pignon sur rue. On lui reprochait d'avoir escroqué un boulanger de Nouméa. Il a finalement été relaxé. Une des plus belles plaidoiries de Solange fut celle qu'elle fit pour défendre un « prince » futunien, Keletaona, accusé d'avoir violé une femme kanak et qui fut acquitté par la cour d'assises. Il y eut également ce procès hors norme, celui d'un Kanak accusé d'avoir assassiné son oncle. L'accusé prétendait que celui-ci l'avait emboucané et invoquait la légitime défense. Le boucan fut au centre du procès. Le professeur Métais, que Solange avait appelé à la barre, avait fait sensation en proposant aux membres du jury d'assises de les « emboucaner » pour qu'ils comprennent mieux ce qui s'était passé dans la tête de l'accusé. Le

procès des parcmètres de Nouméa avait également fait la une de tous les journaux. Se référant à une jurisprudence métropolitaine, Solange avait demandé à son client, Alain Conan, de ne pas payer ses contraventions. L'affaire Conan contre ministère public commençait. Les juges déclarèrent illégale l'installation des parcmètres à Nouméa. En conséquence, pendant plusieurs années, les contrevenants ont eu le droit de demander à la mairie de Nouméa de leur rembourser les contraventions qu'ils avaient payées.

Puis, avec le début des Événements, en novembre 1983, Solange, qui avait connu les barrages et les menaces de « caillassage » en brousse, décide de partir en Métropole où son mari, Jean-Pierre Ormand, enseignant, vient d'être affecté. Ce seront ensuite les Antilles, la Réunion, puis Tahiti. À Papeete, elle est embauchée en qualité de responsable des affaires juridiques de la Caisse de prévoyance sociale (la Cafat polynésienne). Elle profite d'une année de disponibilité pour soutenir une thèse en droit social à l'université d'Aix-Marseille. Elle publie pour les Presses universitaires *Le système polynésien de sécurité sociale*, puis *Le droit du travail en Polynésie française* et, enfin, *Manuel de droit du travail en Polynésie française*. Après la Caisse de prévoyance sociale, elle est, successivement, conseillère technique du ministre du Travail, M. Bouissou, et présidente du Haut Conseil de la Polynésie française.

**Solange garde un souvenir ému et nostalgique de la Nouvelle-Calédonie où elle revient régulièrement.**





**Nom :** *Malmezac*

**Prénom :** *René*

*Né le 10 janvier 1931  
à Bourail*

Passionné de moto durant sa jeunesse, le futur homme d'affaires fut aussi champion cycliste en Nouvelle-Calédonie et garde de cette période une véritable passion pour le vélo. Il découvre Tahiti, une première fois, à l'âge de 22 ans, lorsqu'il épouse Anita De Brath qu'il avait connue en Nouvelle-Calédonie. Puis il s'engage dans une carrière aux Travaux publics en Nouvelle-Calédonie. En 1963, il revient s'installer en Polynésie française où il crée la Société d'acconage tahitien qui deviendra plus tard la Sat Nui. Chef d'entreprise dynamique, il est ensuite à l'origine de plusieurs entreprises dont les Transports Tautu et Vannes, ainsi que de l'Agence maritime de Fare Ute. Il a été également administrateur d'Électricité de Tahiti, d'Air Tahiti, d'Air Tahiti Nui et de la Financière hôtelière polynésienne (FHP).

Apportant son aide à de nombreuses associations caritatives, notamment en faveur des personnes handicapées, il a aussi soutenu plusieurs manifestations sportives, telles que le Tour de l'Amitié ou l'épreuve de va'a Hawaiki Nui. Membre actif du Rotary Club de Tahiti dont il a été président, il met en place, en 1977, le « Noël pour tous » qui permet, tous les ans, à des enfants de familles défavorisées de recevoir un cadeau pour les fêtes de fin d'année.

De son premier mariage sont nés quatre enfants : Diana (1954), Éric (1958), Brigitte (1961) et Alain (1968). De sa seconde épouse, Suzanne, il a eu un troisième fils, Hereimana.



**René Malmezac avec son fils Éric, Anne Boquet et son épouse lors de la remise de la médaille de chevalier de la Légion d'honneur en 2007.**

**Nom :** *Tehaamatai, épouse Baker*

**Prénom :** *Loanah*

*Née le 16 août 1943 à Capearii*

*Arrivée en Nouvelle-Calédonie en 1953*

Loanah est arrivée en Nouvelle-Calédonie, avec ses parents et ses frères, à bord du *Tahitien*. Son père a été embauché comme chauffeur de Case Caterpillar à la Société Le Nickel, à Nouméa. Ils ont d'abord occupé une maison que la société mettait à leur disposition, en face de l'économat, près de l'usine de Doniambo. Ils y sont restés trois ans, puis ont emménagé à la Vallée-des-Colons.

Loanah avait des amies calédoniennes, comme Yolande Delathière ou Nicole Lelong, avec qui elle partageait de nombreux jeux. À la Vallée-des-Colons, les enfants s'amusaient beaucoup, notamment, à se déguiser. À l'époque, on ne voyait pas de Kanak en ville, sauf sur une place du Faubourg-Blanchot où, de temps en temps, ils venaient danser le pilou pilou. On n'employait pas le mot « Kanak » pour les désigner, mais le mot « indigènes ».

Loanah est allée à l'école des sœurs, elle portait l'uniforme comme toutes les écolières, jupe bleu marine ou jupe à carreaux avec chemise blanche. Son père avait une Buick, à bord de laquelle il amenait Loanah et sa cousine à l'école. Mais toutes deux avaient honte d'être vues dans une Buick qu'elles trouvaient parfaitement démodée ; aussi son père devait-il arrêter la voiture à quelque distance de l'école. Les fillettes avaient l'accent tahitien et roulaient les « r ». Les sœurs les corrigeaient en leur faisant répéter des phrases entières jusqu'à ce qu'elles prononcent correctement les mots. Plus tard, quand Loanah reviendra à Tahiti, on se moquera d'elle en l'entendant prononcer les « r » comme les Métropolitains et les Calédoniens.

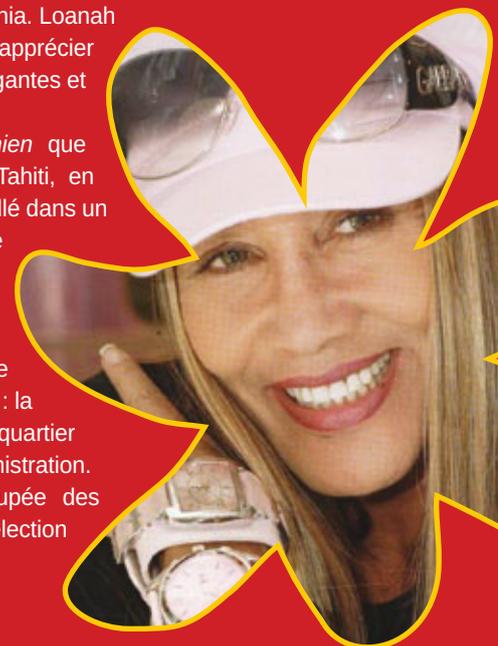
Les petits Tahitiens et les petits Calédoniens se disputaient souvent. Ces derniers reprochaient aux premiers de venir « voler le pain des Calédoniens ». Les quolibets fusaient de part et d'autre et cela finissait souvent par des bagarres. Loanah avait des amies vietnamiennes. À l'époque, les Vietnamiens peignaient tout en vert, leurs maisons et leurs vélos. Les femmes posaient un panier sur une sorte de boudin en tissu qu'elles enrroulaient autour de leur tête. Le panier était rempli de nems qu'elles allaient vendre.

Loanah et sa famille ont assisté au départ des Vietnamiens, certains de leurs amis ont été poussés sur le bateau. Des jeunes gens redescendaient en pleurant car ils ne voulaient pas partir. On les remettait de force sur le bateau. Beaucoup étaient de la Vallée-du-Tir.

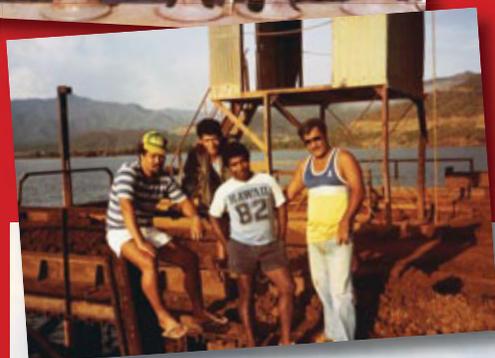
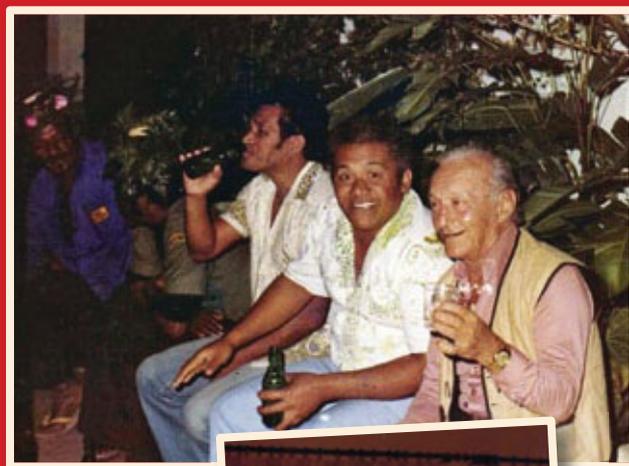
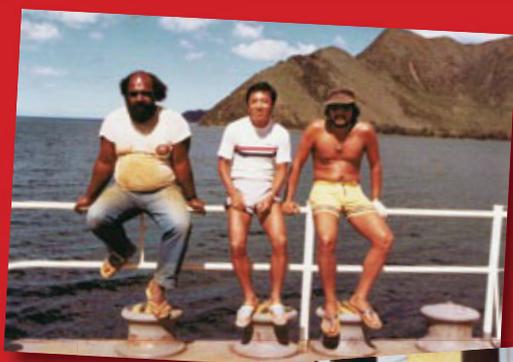
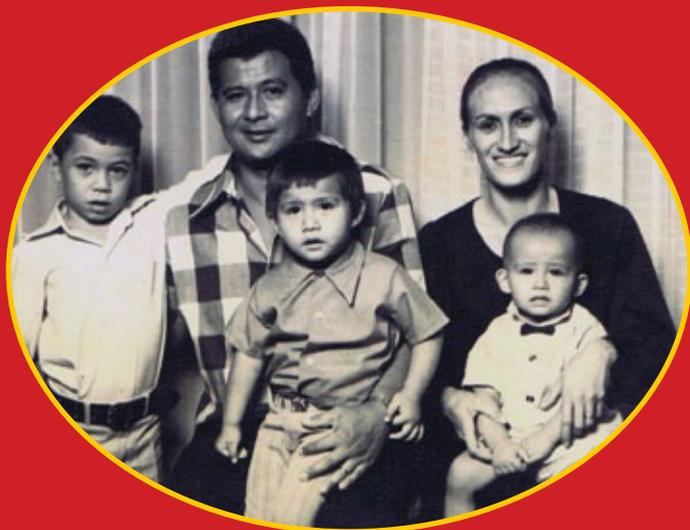
Une fois, son père a accepté de servir de chauffeur à une Métropolitaine qui voulait connaître la vie des Kanak. Ils sont allés dans les tribus où elle les a interrogés sur leur mode de vie et sur leurs traditions. Loanah se souvient que les Kanak les accueillait toujours bien, les invitaient à partager leur repas. Elle se remémore ainsi avec délice ses premiers bougnas et les soupes de sardine parfumées à la coriandre. Ils dormaient dans la case que le chef de la tribu leur attribuait, sur des nattes. Ils ont également assisté à des pilous que des membres de la tribu exécutaient en leur honneur.

Loanah a travaillé chez Ballande, au rayon « photo-caméra », sous les ordres du directeur, M. Vaneck, qui portait une tenue coloniale : bermuda kaki, chemise blanche et chaussettes jusqu'au mollet. Le magasin marchait bien. Elle fut ensuite l'assistante dentaire du docteur Quillet. Après le travail, Loanah prenait plaisir à faire du lèche-vitrine dans le centre-ville. Elle s'attardait surtout devant les magasins de vêtements tels que Barrau, Ballande, Frou Frou ou encore Printania. Loanah a appris en les regardant à apprécier le beau linge, les robes élégantes et de dernier cri.

C'est à bord du *Calédonien* que la famille est revenue à Tahiti, en 1966. Loanah a alors travaillé dans un magasin de prêt-à-porter de marque, à l'enseigne Elle et Lui, appartenant à Bernard Alazraki. Indépendante et entreprenante, elle a ensuite « monté » sa propre affaire : la boutique Loanah, dans le quartier des ministères et de l'administration. Elle s'est longtemps occupée des toilettes des candidates à l'élection de Miss Tahiti.



# LA BRINGUE



# LA MINE



**Nom :** *Tevahitu*

**Prénom :** *Juanita Teiuaura*

*Née le 20 août 1944 à Papeete*



Juanita Tevahitu arrive en Nouvelle-Calédonie en janvier 1970, par avion. Elle travaille pour la famille Sangue, d'abord établie à la Vallée-du-Tir, puis qui ouvrira le magasin d'alimentation la Ora, au 7<sup>e</sup> Km. Juanita y fait la connaissance de son futur mari, Kim Siang Ching, un cousin des Sangue. Il est également le frère du célèbre indépendantiste Charlie Ching et le neveu du grand *metua* de la Polynésie française, le sénateur Pouvanaa a Oopa. Kim avait été conduit en prison avec son oncle, parce que celui-ci dormait chez lui au moment de son arrestation. Après trois mois de détention, on l'avait relâché, mais on lui avait interdit de rester à Tahiti. C'est dans ces conditions que Kim arrive en Nouvelle-Calédonie où trois de ses sœurs sont établies. Sur place, il est aidé par Maurice Lenormand, Céléné Uregei, Jean-Marie Tjibaou et Walter Lini. Maurice Lenormand vient souvent rendre visite à son ami Kim car il se sent bien au milieu des Tahitiens. C'est d'ailleurs chez lui qu'il a connu sa future femme, Raina.

Kim obtient un contrat de chargement de minerai, signé avec Jean Lafleur, gestionnaire des mines Lafleur, à Païta, Tontouta, Poya et Ouaco. L'activité de chargement de minerai est rentable. Kim est payé au tonnage. Ses rapports avec la famille Lafleur sont très amicaux. En 1975, il signe de nouveaux contrats de chargement de minerai avec MM. Gaillot, à Thio, Montagnat, à Poya, et Pentecost, à Kouaoua. Son entreprise est prospère et emploie une quarantaine de travailleurs de toutes ethnies. Juanita, elle, s'occupe de l'intendance, du secrétariat, de la paie des employés, du ravitaillement...

Les conditions de vie sont bonnes. Kim et Juanita ont établi leur domicile au Vallon-Dore et ils ont construit un campement pour les Tahitiens derrière leur habitation. Ils aiment faire la fête après le travail. Ils invitent beaucoup et organisent toutes sortes de concours comme celui de la plus belle robe de la soirée. Les membres des délégations tahitiennes, politiques ou sportives, sont invités à des festins qu'ils donnent en leur honneur. Avec les Kanak, les relations sont amicales. Ils les aident chaque fois qu'ils sont sollicités, en leur prêtant des minibus ou du matériel de meeting. Les leaders kanak savent qu'ils peuvent compter sur les Ching. Plus tard, pendant les Événements, les travailleurs de l'entreprise Ching bénéficieront de laissez-passer accordés par Jean-Marie Tjibaou pour franchir les barrages.

En 1980, survient la tragédie : Kim meurt, écrasé par un remorqueur. Une foule impressionnante de Kanak et de Tahitiens était présente à son enterrement, à tel point que la police craignait des débordements. Juanita prend alors la relève de Kim dans l'entreprise, de 1982 à 1990, avant de céder celle-ci à Jules Mai. Elle retourne à Tahiti en laissant derrière elle une partie de sa famille, son fils Jesse, son neveu et sa fille adoptive. Elle éprouve souvent de la nostalgie quand elle pense à la Nouvelle-Calédonie. Elle y est revenue plusieurs fois et, lors de son dernier séjour, elle a trouvé Nouméa changée, en mieux, plus riche, plus propre qu'avant.

# La FEMME POLYNÉSISIENNE au SEIN de la SOCIÉTÉ CALÉDONIENNE

*par Bénée Fong, 1996*

« En 1956, avec le grand chantier engendré par la construction du barrage de Yaté, de nombreux manœuvres attirés par un salaire régulier sont venus de Tahiti, de Makatea, des île Sous-le-Vent. [...] On les retrouve particulièrement à Ducos, rue de Papeete, à Logicoop, au Mont-Dore, à Plum, à Saint-Michel, à Robinson, à Dumbéa, à Auteuil, à Katiramona, à Païta, à Gadji, au lotissement Bernard, un peu à Thio et à La Foa. Ainsi émergent quatre générations de Tahitiens installés pour ainsi dire définitivement en Calédonie :

**Première génération :** [...] Cette génération a vécu en Calédonie assez silencieusement car, en arrivant, il y a eu un obstacle linguistique. En effet, sans être illettrés (tous les Tahitiens lisent la Bible écrite en tahitien), beaucoup ne parlaient pas le français. Chez elles, la plupart des Tahitiennes étaient soumises à leur mari, se contentant d'être bonnes épouses, bonnes mères et bonnes ménagères. Quelques-unes ont accepté des rôles d'employées de maison, de repasseuses, de femmes de ménage à l'hôpital ou dans les grands magasins. Les enfants qu'elles avaient amenés ou qui sont nés ici ont été scolarisés normalement.

Parallèlement à cette première génération, des Chinois originaires de Tahiti sont venus s'installer ici. Les hommes ont travaillé au Nickel, puis acquis des camions pour rouler sur mine tandis que les femmes créaient soit des restaurants, soit des petits commerces, ou s'installaient comme couturières. La fin de la semaine voyait revenir les rouleurs qui aidaient au restaurant ou au magasin. Certains sont toujours là, et leur descendance installée ici, d'autres sont repartis. Actuellement, on peut dire que les quatre générations représentent environ 400 individus.

**Deuxième génération :** Les femmes concernées sont celles âgées de 40 à 60 ans. Elles sont nées ici ou à Tahiti, et leur adolescence s'est déroulée en Calédonie. Pas mal de jeunes Tahitiennes se sont mariées avec des Calédoniens, sans rejeter leur ethnie (elles ont gardé d'étroites relations avec leur famille), elles ont adopté le mode de vie du pays, se sont bien intégrées et ont formé des noyaux amicaux avec des couples identiques. Dès leur adolescence, elles se sont trouvées confrontées au problème de langue : tahitien à la maison, français à l'école et dans leurs relations. Beaucoup ont eu une carrière intéressante : fonctionnaires, employées de banque, employées de commerce.

Une autre partie de ces femmes s'est mariée avec des Tahitiens, leur vie s'est déroulée à peu près de la même façon que celle de leurs mères. Quelques-unes parmi elles ont pu s'accomplir et réaliser les occupations pour lesquelles elles se sentaient aptes. Mais d'autres ont été obligées d'être d'abord épouses, mères et ménagères, et quand leurs enfants ont grandi, elles ont pu, pour certaines, accepter des emplois de femmes de ménage chez des particuliers, dans des grandes surfaces, dans des entreprises de nettoyage, ou ont été nourrices d'enfants en bas âge. Beaucoup de ces femmes ont eu une vie difficile car elles ont été soumises à leurs maris, qui étaient parfois alcooliques, qui fréquentaient les copains avant de rentrer à la maison, et qui ont toujours été persuadés que leur femme était leur chose. Elles ont eu souvent de six à dix enfants et étaient tellement occupées qu'elles n'avaient pas de temps à consacrer à leur physique ni à la mode. Leur vie a été laborieuse, méritante mais ingrate. Heureusement, elles ont compris que ce n'était pas le bonheur, et elles ont tenté d'assurer à leurs enfants une bonne scolarité et le sens réel des valeurs de la vie moderne.



**Troisième génération :** Il s'agit là des femmes de 20 à 40 ans. Mieux intégrées dans la société calédonienne, elles ont pu s'affirmer et travailler davantage que la deuxième génération. On les trouve dans les différents services administratifs, dans l'enseignement, à la Cafat, dans les banques, dans les bureaux des grandes surfaces, dans les assurances, dans la santé publique, etc. Celles qui n'ont pas fait de bonnes études ont tout de même des emplois de caissières dans les grandes surfaces, d'aides-soignantes, de femmes de ménage.

Beaucoup de ces femmes sont mariées avec des Calédoniens, des Français, des Tahitiens, quelques-unes avec des Mélanésiens, des Indonésiens, des Antillais.

On retrouve énormément de ces femmes dans les lotissements du FSH de Rivière-Salée, Koutio et Boulari. Ce qui prouve qu'au moins un membre du couple est cotisant Cafat.

Les fonctionnaires ou épouses de fonctionnaires sont installées dans les lotissements de Nouméa, ou de sa périphérie, ainsi qu'à Dumbéa et au Mont-Dore. Partout où résident des Tahitiennes, on n'entend que des louanges de leur voisinage. Elles sont de relation agréable, aiment cuisiner et communiquent souvent leurs recettes, aiment planter et font des échanges de variétés différentes, tiennent leur intérieur propre et gai.

La musique, surtout tahitienne, exprime leur joie de vivre. Elles sont toujours prêtes à sortir avec des amis car elles aiment s'amuser. Elles ont un goût inné pour la danse et savent toujours se parer avec goût. Elles commencent, pour certaines, à prendre leur retraite, et sont souvent grands-mères. Mais avec l'évolution, contrairement à leurs mères qui ont souvent élevé leurs petits-enfants, leurs enfants à elles mettent plutôt les leurs à la crèche ou en garderie, et c'est seulement pendant le week-end qu'elles ont la joie d'être en famille et de profiter de leurs *mootua* (petits-enfants).

**Quatrième génération :** Les moins de 20 ans sont, pour certaines, déjà dans la vie active, ou mères de famille, mais beaucoup sont encore scolarisées. L'obligation d'aller à l'école jusqu'à 16 ans incite les jeunes à poursuivre leurs études, car une fois engagées dans un cycle, elles mettent un point d'honneur à réussir. Beaucoup de jeunes Tahitiennes ou métissées fréquentent les collèges et les lycées. Les bons éléments partent en France poursuivre leurs études. Par ailleurs, le système de bourses permet à celles qui le désirent de partir même lorsque les moyens financiers des parents sont limités.

Depuis une trentaine d'années, le mouvement migratoire s'est fait dans les deux sens. Des familles ont continué à venir s'installer en Nouvelle-Calédonie, alors que des familles tahitiennes, installées ici, repartaient là-bas. Particulièrement après 1984. Malgré tout, parmi ceux qui sont repartis chez eux (les vieux, pour y finir leurs jours), environ les deux tiers des enfants nés ici ont du mal à s'habituer à Tahiti et reviennent ici. Le climat leur semble plus pénible, souvent ils ne parlent pas ou mal le tahitien, ils connaissent peu leur famille, et le pays leur semble petit. Ils se heurtent aussi aux problèmes fonciers car de nombreuses terres familiales sont dans l'indivision.

En revenant ici, ils retrouvent ce qu'ils ont toujours connu : famille, amis, connaissances, et le pays qui les a vus grandir.



Calédoniennes et Tahitiennes de l'association Te Tau Tiare, coll. Frogier

Le dernier recensement n'est pas encore connu, mais celui de 1989 faisait état de 2 285 individus de sexe féminin et de 2 465 individus de sexe masculin, soit un total de 4 750 Polynésiens. Or, il faut tenir compte des erreurs d'interprétation du choix ethnique dues à certains métissages. Quoi qu'il en soit, nombreuses sont les familles installées ici qui n'envisagent pas d'en partir. »

# L'ÉVOLUTION POLITIQUE des DEUX COLLECTIVITÉS - 1975-2011

*d'après Jean-Marc Bégnauld*

**En échange de leur participation à la Seconde Guerre mondiale, les Britanniques et les Français promirent aux peuples colonisés soit de les intégrer à la mère patrie, soit de les émanciper. À l'issue du conflit, la France accorde à ses colonies, baptisées « territoires d'outre-mer » (TOM), le statut de collectivité territoriale. Dans un rapport rédigé en 1966, le professeur René Capitant précise que l'exercice du droit à l'autodétermination des TOM passe obligatoirement par une consultation des populations intéressées, puis par un vote du Parlement autorisant la sécession. L'État ne peut donc déclarer unilatéralement l'indépendance d'une collectivité d'outre-mer. Celle-ci peut organiser un référendum, mais elle détient seule le pouvoir de consentir ou non à quitter la République.**

**D**ès 1946, l'Assemblée générale de l'ONU établit une liste de 74 territoires à l'égard desquels les grandes puissances s'engagent à respecter les obligations de l'article 73 de la charte qui stipule notamment que « *les membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires, dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes, reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires* ». La Nouvelle-Calédonie et les Établissements français de l'Océanie ou EFO (ancien nom de la Polynésie française) figurent sur cette liste. Mais la France ne communique pas à l'ONU les renseignements qu'elle a l'obligation de fournir chaque année sur les mesures prises afin de les émanciper. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie sont finalement retirées de la liste des pays à décoloniser.

En 1961, l'ONU crée un comité spécial dit « des Vingt-Quatre », chargé d'étudier la question de la décolonisation. Chaque année, il peut décider d'éliminer de la liste les territoires qui ont accédé à l'indépendance ou ont été intégrés au sein d'un État avec le consentement des populations. Il peut aussi ajouter des territoires, comme ce fut le cas de la Nouvelle-Calédonie en 1986, et comme il pourrait le faire pour la Polynésie française si un dossier, bien étayé et appuyé par différentes puissances et organisations internationales ou régionales, était déposé sur son bureau.

## La décolonisation par l'autonomie

Faute de décentralisation, les différents statuts d'autonomie accordés à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie ne répondent pas, jusqu'en 1984, aux principes de décolonisation.

En Nouvelle-Calédonie, deux logiques s'affrontent : les « loyalistes » veulent l'application totale et entière du principe « un homme = une voix », les dirigeants kanak estiment qu'eux seuls et « *les victimes de l'histoire* » doivent constituer le corps électoral en cas de référendum d'autodétermination.

Dans le contexte troublé des années 1980, le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) présente à l'ONU un dossier dans lequel il explique que le peuple kanak est l'objet de discriminations en matière de justice, d'éducation, de santé et de médias. Il dénonce la politique de peuplement, qui a mis en



minorité les Kanak et les a privés d'une partie des terres auxquelles ils sont attachés culturellement. Jean-Marie Tjibaou et le FLNKS, appuyés par le Forum du Pacifique Sud, obtiennent, le 2 décembre 1986, la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes ayant vocation à devenir indépendants. En Polynésie, les autonomies de 1996 et 2004 renforcent les compétences du pouvoir local à tel point que le territoire semble entrer dans un processus de décolonisation.



Coll. MDVN

## La décolonisation par l'émancipation



Coll. province Sud

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, de Gaulle refuse aux TOM du Pacifique la décolonisation par l'émancipation accordée aux onze TOM africains.

L'échec de la décolonisation par l'autonomie et la quasi-guerre civile des années 1980 en Nouvelle-Calédonie poussent alors le Gouvernement à mettre en avant un double processus : la décolonisation (qui fait plutôt consensus) et l'indépendance (solution possible qui n'exclut pas d'imaginatives formules).

Et puisque la France reconnaît le peuple kanak en tant que peuple colonisé et qu'elle s'engage à informer l'ONU du « *cheminement vers l'émancipation* », les pays de la région Pacifique et l'ONU accueillent favorablement les accords de Matignon en 1988 et l'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998. À partir de 1989, les leaders kanak sont régulièrement reçus par les instances de l'ONU, mais ils ne parlent pas d'une

même voix. Yann Célény Uregei, du Front uni de libération kanak (FULK), répète jusqu'en 1995 que Michel Rocard a fait appliquer « *une politique anti-indépendantiste et anti-coutumière par les indépendantistes eux-mêmes* », tandis que Roch Wamytan, président du FLNKS de 1995 à 2001 et signataire de l'accord de Nouméa, estime que ce dernier représente une avancée.

Roch Wamytan considère toutefois que le processus de décolonisation s'est enrayé au milieu des années 2000. « *Le Kanak reste marginalisé* », dit-il en citant la spéculation effrénée dont sont l'objet les terres kanak, l'intensification du pillage des ressources naturelles, ou bien encore la décision du président Sarkozy de regrouper en Nouvelle-Calédonie les moyens militaires français du Pacifique. Dans ces conditions, dit-il, « *comment les populations pourraient-elles décider de leur avenir dans un pays complètement pillé et pollué ?* ».

En ce qui concerne la Polynésie, le président François Mitterrand note qu'il n'y a pas de raison de « *rechercher une indépendance que la population ne souhaite pas ; ou du moins, elle n'a pas démontré qu'elle le souhaitait au vu des résultats électoraux de ces dernières années* ». Il estime avoir accordé à la Polynésie un statut de large autonomie et qu'il est de la responsabilité des élus locaux de modifier l'ordre des choses.

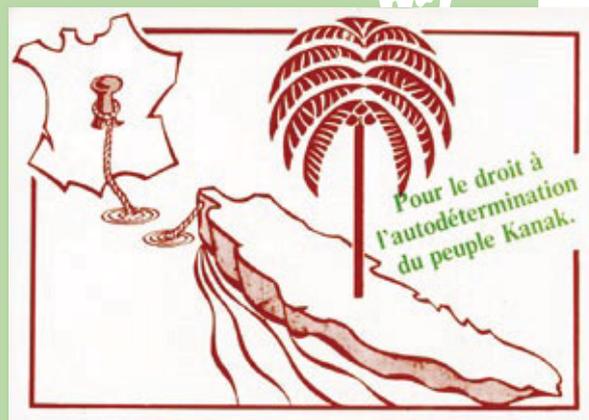
## La décolonisation, une notion relative

On considère souvent que les deux mots décolonisation et indépendance s'inscrivent dans un enchaînement logique. Or, cela est faux. Dans un dépliant intitulé « *Aide que l'ONU peut apporter aux territoires non autonomes* », l'organisation internationale met l'accent sur les différentes options qui s'offrent à eux, l'indépendance n'étant que l'une d'entre elles. La décolonisation est considérée comme une nécessité sans que l'indépendance soit nécessaire, même si elle doit rester une option toujours ouverte.

Pour sa part, Michel Rocard s'interroge sur la pertinence de l'indépendance. « *Le concept d'indépendance est en train de s'évacuer du monde entier, notamment en ce qui concerne les principaux signes de la souveraineté, la défense nationale, la monnaie et la justice. On découvre alors que l'indépendance est la capacité de gérer chez soi tout ce qui nous concerne de manière interne : l'éducation, la santé, l'urbanisme, les transports* », déclare l'ancien Premier ministre dans une interview accordée aux *Nouvelles calédoniennes* le 14 avril 2001.

## L'ONU suit de près le débat calédonien

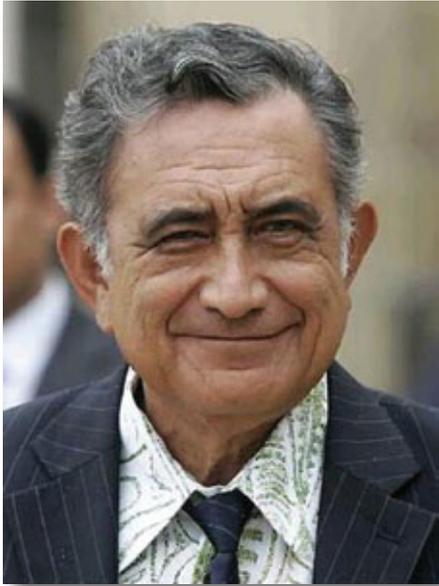
En octobre 2009, le président du gouvernement collégial, Philippe Gomès, se rend à l'ONU à la tête d'une délégation représentative des forces politiques locales. Il y présente le bilan des vingt ans écoulés depuis les accords de Matignon et explique que la décolonisation entreprise en Nouvelle-Calédonie vise à « *rassembler et non à exclure* ». Il annonce à la Quatrième Commission que son gouvernement participera aux travaux du Comité des Vingt-Quatre qui se dérouleront, à Nouméa, du 18 au 20 mai 2010. Roch Wamytan lance toutefois une mise en garde : « *On assiste à une décolonisation inachevée et, pire, à une recolonisation programmée.* » Il prévient que « *le peuple kanak ne pourra plus se contenter de statut de transition permanent à l'intérieur du carcan institutionnel français. [...] Le temps jouant finalement contre le projet d'indépendance, le FLNKS ne devrait pas pousser au-delà de 2014-2019 l'accession à la souveraineté pleine et entière.* » En fait, quelle que soit l'issue des référendums à venir, la Nouvelle-Calédonie déroge et dérogera largement à la Constitution. Ce n'est plus une collectivité comme une autre, mais une collectivité *sui generis*. Elle peut adopter des lois du pays et la coutume y tient une place importante.



Coll. MDVN

## Vaines tentatives des indépendantistes polynésiens

Oscar Temaru, leader du parti indépendantiste polynésien Tavini Huiraatira (« servir le peuple »), se rend devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU le 8 octobre 1990. Se présentant comme l'émissaire du peuple maohi, il affirme que la survie de ce dernier est menacée par le colonialisme français, qu'il ne maîtrise pas les leviers du développement économique sur lequel les Français exercent leur domination tandis que la minorité chinoise contrôle le commerce. Oscar Temaru dénonce également les essais nucléaires et l'immigration, politique de « *blanchiment* »



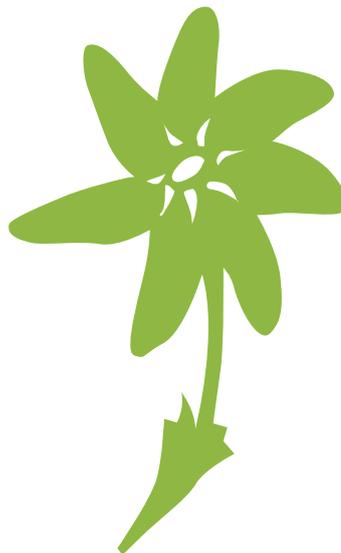
Oscar Temaru

tendant à marginaliser le peuple autochtone, un « *génocide au compte-goutte* ». Pour les responsables politiques polynésiens, le refus de l'État d'ouvrir les archives du nucléaire et donc de restituer aux Polynésiens leur histoire est une forme de domination coloniale, tout comme le refus d'engager une demande de réhabilitation du député Pouvanaa A Oopa, condamné à la prison et à l'exil en 1958 alors que tout indique qu'il a été victime de la « *raison d'État* ».

Devenu président en juin 2004, Oscar Temaru tente vainement d'obtenir l'appui du Forum du Pacifique Sud pour sa demande de réinscription de la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser. Cette année-là, mais aussi les suivantes, le contexte régional et les apports financiers de la France aux États et territoires océaniques font hésiter les membres du Forum.

Le cas de Wallis et Futuna est particulier. En accordant à ce protectorat le statut de TOM en 1961, la France s'est engagée à garantir « *le libre exercice de la religion des habitants et à respecter leurs coutumes et croyances tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit et de l'esprit de ladite loi* ». En clair, l'Église catholique et les trois rois disposent d'une influence considérable sur la société, à tel point que la question se pose de savoir si – de fait – il y a jamais eu une colonisation politique de l'archipel.

La période actuelle est cruciale pour évaluer le processus de décolonisation en marche. En Polynésie française, les querelles politiques et/ou personnelles cachent le désir quasi unanime de doter le pays d'un maximum de compétences. En Nouvelle-Calédonie, l'accord semble se faire sur la nécessité de le pousser le plus loin possible, *in fine*, mais la question se pose de savoir s'il doit déboucher sur « *la souveraineté pleine et entière* » ou sur une solution originale en voie d'élaboration. Quelle que soit la solution choisie, il faudra obtenir un consensus, clef de voûte de la civilisation mélanésienne qui n'accepte pas que la majorité fasse la loi.



## JACQUES LAFLEUR (1932-2010)

**F**ils du sénateur Henri Lafleur, ayant fait fortune grâce au nickel, Jacques Lafleur entame sa carrière politique après des études à Paris, où il fréquente les milieux existentialistes et les boîtes de jazz de Saint-Germain-des-Prés. En 1977, alors que la revendication indépendantiste s'affirme, il fédère les différentes formations loyalistes et crée le Rassemblement pour la Calédonie (RPC), rebaptisé ensuite Rassemblement Pour la Calédonie dans la République (RPCR).

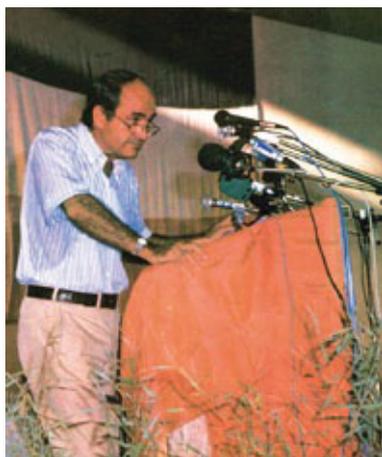
Élu député pour la première fois le 12 mars 1978, il siège sans discontinuer au Palais-Bourbon jusqu'en 2007, au sein du groupe RPR d'abord, puis au sein du groupe UMP.

Durant les Événements, qui ont plongé la Nouvelle-Calédonie dans la violence entre 1984 et 1988, Jacques Lafleur, chef de file incontesté des non-indépendantistes, défend pied à pied le maintien du territoire au sein de la République française. Face à l'adversité, il reçoit le soutien de l'homme fort de Polynésie française, Gaston Flosse, qui défend la présence de la France dans le Pacifique et redoute une contagion de la revendication indépendantiste dans son archipel.

Après le drame de la grotte d'Ouvéa, qui fit, le 5 mai 1988, vingt et un morts – dix-neuf indépendantistes kanak et deux militaires –, le patron du RPCR signe avec Jean-Marie Tjibaou et sous l'égide de Michel Rocard, alors Premier ministre, les accords de Matignon. « *Il fallait concilier les antagonismes* », confie alors ce visionnaire, qui est élu en 1989 président de la province Sud. Dans la foulée, il cède aux indépendantistes ses mines de nickel, la Société minière du Sud Pacifique (SMSP), ce qui permet aux Kanak de prendre pied dans la principale et prospère industrie du Caillou.

Dès 1991, il évoque l'élaboration d'une « *solution consensuelle* » pour éviter le référendum d'autodétermination prévu en 1988 par les accords de Matignon, qui risque de raviver les antagonismes. La voie ouverte par Jacques Lafleur aboutit, le 5 mai 1998, à la signature de l'accord de Nouméa, entre l'État, le RPCR et le FLNKS. Ce statut original organise sur vingt ans l'émancipation par étapes de la Nouvelle-Calédonie.

Après une scission dans son parti, Jacques Lafleur essuie sa première défaite électorale aux élections provinciales de 2004, avant de perdre son fauteuil au Palais-Bourbon trois ans plus tard. Ce bâtisseur opiniâtre mène sa dernière campagne électorale lors des élections provinciales de 2009, et se fait réélire dans le Sud, où sa liste obtient deux sièges. En avril 2010, il abandonne ses mandats, tandis que des élus de tous bords continuent de venir chercher auprès de cette figure tutélaire conseils et analyses.



Coll. province Sud

Jacques Lafleur a fait son entrée à l'Assemblée nationale la même année que son alter ego dans le Pacifique, Gaston Flosse, en 1978. Bien que tous deux proches de Jacques Chirac, les deux hommes, entre lesquels s'instaure rapidement une relation de compétition, ne s'apprécient guère et sont même surnommés « les frères ennemis ». Leur brouille ne prendra officiellement fin qu'en juillet 2003, lors du voyage du président Jacques Chirac en Nouvelle-Calédonie, puis en Polynésie française. À l'occasion du premier sommet France-Océanie, et grâce à l'entremise du locataire de l'Élysée, Jacques Lafleur et Gaston Flosse se réconcilient, du moins devant les caméras, par une franche accolade.

De santé fragile, Jacques Lafleur décède le 5 décembre 2010 en Australie, à l'âge de 78 ans. Sa disparition suscite un concert d'hommages unanimes d'un bout à l'autre de l'échiquier politique local.



# GASTON FLOSSE (NÉ LE 24 JUIN 1931)



Coll. Frogier



L'« insubmersible » ou « l'inoxydable », ces surnoms témoignent de la longévité de Gaston Flosse, aux commandes de la Polynésie française.

Pendant une trentaine d'années, cet homme au visage rond et aux lunettes cerclées a incarné le *fenua*, avec autant d'autorité et de détermination que Jacques Lafleur, le Caillou. Tous deux se sont érigés en boucliers face aux mouvements séparatistes de leurs archipels respectifs et se sont imposés comme des relais clés dans le Pacifique du RPR, puis de l'UMP. Les relations que Jacques Chirac entretenait avec Gaston Flosse étaient plus étroites et plus amicales que celles qui le liaient au député calédonien, lequel en concevait quelque ressentiment. Ainsi, en 1986, lorsque Jacques Chirac, nommé à Matignon, fait entrer le parlementaire tahitien dans son gouvernement, Jacques Lafleur goûte mal cette promotion. La rupture entre les deux leaders d'Océanie est consommée.

Tour à tour maire, conseiller territorial, président de l'Assemblée de la Polynésie française, président du gouvernement, secrétaire d'État, sénateur, Gaston Flosse défend une ligne autonomiste et républicaine.

Né le 24 juin 1931 à Rikitea, dans l'archipel des Gambier, d'un père lorrain venu exploiter la perle noire et d'une mère polynésienne, Claire Mamatui, le jeune Gaston Flosse ne parle que la langue de son île natale, Mangareva, quand il arrive à Tahiti pour y poursuivre ses études. D'abord instituteur, puis agent d'assurances, il s'engage en politique et décroche son premier mandat en 1965, en devenant maire de Pirae, commune à la périphérie de Papeete. Dès 1967,

cet homme charmeur et tenace fait son entrée à l'Assemblée territoriale, avant d'être élu au Palais-Bourbon, onze ans plus tard, jusqu'en 1982. Entre-temps, en 1977, dans le sillage de la création du RPR et, à peu de chose près, de celle du RPC à Nouméa, il fonde le Tahoeraa Huiraatira (« le parti au service du pays »), parti gaulliste de Polynésie. En raison de sa couleur emblématique, celui-ci est aussi surnommé « le parti orange ». Chantre de l'autonomie, qu'il considère comme le « *meilleur rempart contre l'indépendance* », Gaston Flosse obtient un statut d'autonomie interne en 1984.

Avec l'arrivée à Matignon de son ami Jacques Chirac, il est nommé en 1986 secrétaire d'État chargé du Pacifique, dont l'une des délicates missions est de défendre les essais nucléaires français à Mururoa, dans l'archipel des Tuamotu. Il reprend son bâton de pèlerin quelques années plus tard, lorsque Jacques Chirac, devenu président de la République, décide de reprendre les expérimentations atomiques, ce qui déclenche, en 1995, une vague de protestations violentes à Papeete.

Après l'arrêt définitif des essais nucléaires, Gaston Flosse négocie avec la France un « Pacte de progrès », qui prévoit le versement de 150 millions d'euros par an à la Polynésie.

À la tête du gouvernement depuis 1991, ce père de neuf enfants essuie un revers aux élections territoriales de 2004, qui permet à son rival de toujours, l'indépendantiste Oscar Temaru, de lui ravir les commandes de l'archipel. Mais le sénateur parvient à revenir sur le devant de la scène fin 2004, puis, entre février et avril 2008, à la faveur d'une alliance inattendue avec Oscar Temaru. Mis en cause à plusieurs reprises dans des affaires financières, Gaston Flosse fait appel en octobre 2011 de sa condamnation à quatre ans de prison ferme pour des emplois fictifs, accusation qu'il dément.

À 81 ans, le sénateur au collier de fleurs, adepte du yoga, conserve intacte sa combativité.

## PIERRE FROGIER (1950)

Fils de Charles Frogier et de Josette Dalmayrac, Pierre Frogier est d'origine tahitienne par son père et calédonienne par sa mère. Il est le petit-fils de l'ancien maire de Nouméa Édouard Dalmayrac (de 1943 à 1947).

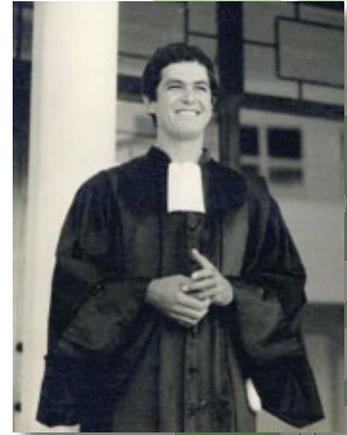
Maître en droit privé de l'université de Bourgogne à Dijon, en 1974, Pierre Frogier devient, à son retour en Nouvelle-Calédonie, en 1976, substitut du procureur de la République près le tribunal de Nouméa. Durant ses études de droit en Métropole, entre 1969 et 1974, il milite au sein des Jeunes Républicains indépendants (JRI), puis, de retour en Nouvelle-Calédonie, il fonde, en 1975, avec le journaliste Pierre Maresca, la section locale de Génération sociale et libérale (GSL), nouveau nom depuis 1974 des JRI. En 1977, il adhère au Rassemblement pour la Calédonie de Jacques Lafleur, qui fédère les forces politiques anti-indépendantistes. Il se fait élire sous cette étiquette à l'Assemblée territoriale en 1977.

Il devient membre du Conseil de gouvernement le 16 novembre 1978, il le reste jusqu'en 1982. Après l'adoption d'un nouveau statut pour le territoire, il retrouve un siège au sein du gouvernement du territoire, dirigé par Dick Ukeiwé de 1984 à 1985, en tant que ministre de l'Économie et des Finances, également chargé des Affaires intérieures. Il siège de nouveau à l'assemblée délibérante, rebaptisée Congrès du territoire par le statut Pisani, à partir de 1985, et devient dans le même temps président de la Région Sud de 1986 à 1988 en remplacement de Jean Lèques, tout juste élu maire de Nouméa. Il peut ainsi siéger au sein du conseil exécutif. Il est reconduit au sein de ce dernier en 1988, mais cette fois en étant élu par le Congrès.

Après la signature des accords de Matignon en 1988, il est réélu sans discontinuer jusqu'en 2001 à l'assemblée de la province Sud, et au Congrès à partir de 1989. Il est d'ailleurs premier vice-président de la province Sud de 1989 à 1996 et de 1999 à 2001, secondant ainsi Jacques Lafleur, ainsi que président du Congrès de 1995 à 1997. Suppléant du député Maurice Nénou, il le remplace à l'Assemblée nationale pour représenter la deuxième circonscription, après sa mort en 1996. Il sera réélu député en 1997, 2002 et 2007.

Il est, de plus, élu maire du Mont-Dore, la deuxième commune du territoire, en 1987, à la suite du décès de Victorin Boewa dont il était le premier adjoint depuis 1983. Il le restera jusqu'en 2001. Sa commune étant pleinement concernée par l'explosion urbaine du Grand Nouméa avec une croissance annuelle moyenne de 3,85 % entre 1989 et 1996, il lance, en 1995, un plan d'aménagement du centre-ville afin de voir la création « *d'une centralité urbaine, identitaire et conviviale, d'un cœur de ville cohérent, attractif* » à Boulari, avec remblayage, relocalisation de certains services, construction d'un centre culturel (inauguré en 2001) et de salles polyvalentes, voire d'une marina. En 1991, il propose aux maires d'Arue, Boris Léontieff, et de Nuku Hiva, Lucien Kimitete, un jumelage entre le Mont-Dore et ces deux communes de Polynésie française. Mais en raison du décès dans un accident d'avion des deux maires polynésiens, le 23 mai 2002, le projet n'est finalisé qu'en 2004.

En février 2010, il propose d'associer le drapeau tricolore au drapeau du FLNKS. En retour, les indépendantistes « *doivent lever toute ambiguïté et nous l'apporter comme un signe identitaire, un symbole culturel, débarrassé des violences dont il est entaché* » afin de « *représenter cette part de la Nouvelle-Calédonie mélanésienne et océanienne indissociable de son identité européenne et française* ». « *Ainsi, pour Pierre Frogier, en additionnant nos deux légitimités, nous aurons fait un nouveau pas les uns vers les autres.* » Le 17 juillet, le Premier ministre, François Fillon, en déplacement officiel sur l'île, hisse pour la première fois les deux drapeaux ensemble devant le siège du haut-commissariat de la République, en présence des autorités locales.



Au tribunal, coll. Frogier





Avec Maurice Lenormand, coll. Frogier

Le 28 juin 2011, Pierre Frogier est officiellement investi candidat par l'UMP pour briguer l'un des deux sièges désormais dévolus à la Nouvelle-Calédonie aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011. Son colistier est le maire et grand chef kanak de l'île des Pins, Hilarion Vendégou. Le Rassemblement-UMP les investit à son tour le 3 août suivant. Ils sont élus. Au Sénat, Pierre Frogier intègre la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

Pierre Frogier est à ce jour le seul homme politique à avoir présidé les trois principales institutions de la Nouvelle-Calédonie : le gouvernement, le Congrès et la province Sud, et à avoir accédé aux mandats nationaux de député et de sénateur.

### Mandats

Du 11/09/1977 au 16/11/1978 : élu à l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie.

Du 16/11/1978 au 16/06/1982 : membre du conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Du 23/11/1984 au 23/08/1985 : membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Du 29/09/1985 au 03/05/1988 : élu au Congrès du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Du 29/01/1986 au 02/05/1988 : président de la Région Sud et donc, de fait, membre du conseil exécutif de la Nouvelle-Calédonie.

Du 25/06/1987 au 18/03/2001 : maire du Mont-Dore.

Du 03/05/1988 au 09/11/1988 : membre élu du conseil exécutif de la Nouvelle-Calédonie.

Du 11/06/1989 au 03/04/2001 : élu à l'Assemblée de la province Sud, 1<sup>er</sup> vice-président de cette assemblée du 21 juin 1991 au 11 juillet 1996, puis, à partir du 14 mai 1999, élu au Congrès du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Du 01/07/1995 au 05/07/1997 : président du Congrès du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Du 03/04/2001 au 10/06/2004 : président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Du 29/06/2004 au 31/07/2007 : membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé du secteur du Commerce extérieur et du suivi des Relations extérieures et des Relations avec l'Union européenne.



À la mairie, coll. Frogier

Du 31/07/2007 au 09/05/2009 : président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Du 27/11/1996 au 01/10/2011 : député de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Nouvelle-Calédonie.

Depuis le 2 juillet 2005 : président du Rassemblement-UMP.

Depuis le 15 mai 2009 : président de l'assemblée de la province Sud.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 : sénateur de la Nouvelle-Calédonie.



À l'Assemblée, coll. Frogier

# JUMELAGES ENTRE les DEUX COLLECTIVITÉS

Si, tout au long de ces décennies, des initiatives familiales et individuelles ont tissé des liens entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, ces dernières années, la mise en place de jumelages a créé des liens institutionnels.

Ainsi, la commune du Mont-Dore correspond désormais avec Arue et Nuku-Hiva, celle de Dumbéa avec Punaauia et celle de Païta avec Pirae.



Tiki sculpté et offert à la commune du Mont-Dore lors du jumelage avec Nuku-Hiva, en octobre 2000, photo Julie Dupré



Jumelage de la commune Arue avec celle du Mont-Dore, le 15 septembre 2004, au centre culturel du Mont-Dore, coll. Commune du Mont-Dore



Jumelage entre les communes de Dumbéa et de Punaauia en avril 2011, coll. Commune de Dumbéa



# Les SYMBOLES de la POLYNÉSIE FRANÇAISE

*par Christiane Terrier*



Le drapeau officiel de la Polynésie française

Depuis 1984, la Polynésie française arbore son drapeau, aux côtés de celui de la République, le même qu'au temps de la reine Pomaré, les armes du territoire remplaçant celles de la monarchie tahitienne. Il était toléré depuis 1977 sur les bâtiments publics, mais sa reconnaissance officielle date de 1984.

Le territoire possède également un sceau officiel qui est apposé sur tous les actes du gouvernement et des services territoriaux.

En outre, la Polynésie française a un hymne qui a été adopté en 1993 par l'Assemblée territoriale, « Vive Tahiti Nui ». Rappelons que le royaume Pomaré avait un hymne intitulé « TITAUUA ».

Dans le même esprit, la fête territoriale annuelle de l'autonomie a lieu le 29 juin, en souvenir du 29 juin 1880, date à laquelle le roi Pomaré V avait cédé son royaume à la France.

Enfin, la langue tahitienne est désormais enseignée dans les écoles maternelles et primaires et elle est d'usage courant dans les débats de l'Assemblée territoriale.

L'arrêté du 4 décembre 1985 qui régit l'apposition et l'exposition du drapeau rappelle enfin que les drapeaux des archipels et des îles de Polynésie française peuvent figurer aux côtés des couleurs du territoire et de la Nation.

Les armes de la Polynésie française qui figurent au centre du drapeau sont inscrites dans un champ circulaire

## Drapeaux actuels des archipels de Polynésie française



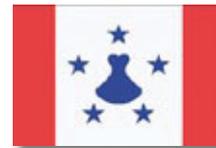
TAHITI (ÎLES DU VENT)



ÎLES SOUS-LE-VENT



TUAMOTU



AUSTRALES



MARQUISES



GAMBIER



Le sceau



L'ordre de Tahiti Nui a été institué le 5 juin 1996 par délibération de l'Assemblée de la Polynésie française afin de récompenser les mérites distingués acquis au service de la Polynésie française, soit dans une fonction publique, soit dans l'exercice d'une activité privée.

Ainsi, la Polynésie française qui est aujourd'hui une collectivité d'outre-mer de la France, bénéficiant d'une large autonomie par rapport au gouvernement central métropolitain possède déjà les caractéristiques d'un quasi-État avec un territoire, un peuple, une langue, une culture, un gouvernement, une vie politique propre.

# Les SIGNES IDENTITAIRES de la NOUVELLE-CALÉDONIE

*par Christiane Terrier*

À la différence de la Polynésie, la question des signes identitaires en Nouvelle-Calédonie n'a été abordée qu'assez récemment, compte tenu des enjeux politiques qui la sous-tendent. Cependant, la réflexion sur ce drapeau est passée par les étapes suivantes :

1) Dès 1909, alors que la colonie traverse une très grave crise économique se constitue un comité de défense des intérêts calédoniens qui se donne comme emblème le gagou.

2) Pressentant les contestations ultérieures, une proposition de drapeau est formulée par l'Union des Jeunesses Calédoniennes (UJC) en 1973.

3) La question de la mise en place de signes distinctifs est évoquée lors de la table ronde de Nainville-les-Roches du 12 au 14 juillet 1983, puis du point de vue légal dans le statut Lemoine à l'article 2, alinéa 5.

4) Le drapeau de Kanaky est présenté au public le 1<sup>er</sup> décembre 1984, à la tribu de la Conception. Jean-Marie Tjibaou en explique les différents éléments : *« Le vert, symbole de Kanaky, symbole du peuple kanak. Le rouge, symbole de la lutte du peuple kanak, symbole de notre unité, de l'unité du FLNKS, du projet d'unité avec tous ceux qui accepteront la république de Kanaky. Le bleu de la souveraineté. Le soleil est aujourd'hui au rendez-vous, même s'il n'a pas toujours été au rendez-vous de l'histoire du peuple kanak. »*



5) Les drapeaux des provinces sont conçus au début des années 1990. Leur utilisation est limitée à l'identification des établissements relevant des administrations provinciales.

6) Un premier drapeau est présentée lors des Jeux du Pacifique de 1991, puis un autre, lors de ceux de 2007.

7) La question de signes spécifiques à la Nouvelle-Calédonie est abordée dans l'accord de Nouméa, en 1998 : *« Des signes identitaires du pays, nom, drapeau, hymne, devise, graphisme des billets de banque, devront être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous. La loi constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie prévoira la possibilité de changer ce nom, par loi du pays adoptée à la majorité qualifiée. Une mention du nom du pays pourra être apposée sur les documents d'identité, comme signe de citoyenneté. »*

8) En 2009, les jurys, essentiellement composés des membres du comité de pilotage constitué à cet effet, désignent les lauréats de la devise, de l'hymne ou des graphismes des billets de banque. Il est, en revanche, décidé que, compte tenu des oppositions politiques fortes qu'elle risquait de susciter, la réflexion sur le drapeau et le nom du pays serait conduite ultérieurement.

9) Le 10 février 2010, afin de débloquer la situation, Pierre Frogier, député, président de la province Sud et président du Rassemblement-UMP, émet l'idée de faire **flotter les deux drapeaux** sur tous les édifices publics calédoniens. *« ainsi, déclare-t-il, en additionnant nos deux légitimités, nous aurons fait un nouveau pas les uns vers les autres. »*

10) Le 13 juillet 2010, les élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie émettent *« le vœu de voir flotter ensemble le drapeau tricolore et celui des indépendantistes sur les édifices publics de Nouvelle-Calédonie »*.

11) Le 18 août 2010, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie approuve trois des cinq signes identitaires prévus par l'accord de Nouméa : **l'hymne, le graphisme des billets de banque et la devise.**



# Les GRANDES FIGURES de la QUÊTE IDENTITAIRE

## Jean-Marie Tjibaou (1936-1989)



Mélanésia 2000, coll. CCT

La pensée de Jean-Marie Tjibaou a irrigué tout le mouvement indépendantiste kanak, depuis son émergence au début des années 1970. Homme de conviction, il est originaire de Tiendanite, tribu de la vallée de la Hienghène située sur la côte est de la province Nord. Comme la plupart des leaders océaniens, Jean-Marie Tjibaou a eu accès à l'instruction grâce aux Églises. Responsable de l'église de Hienghène, le père Alphonse Rouel joue un rôle important dans sa formation et l'envoi au petit séminaire de Canala dès 1945. Il est ordonné prêtre en 1965 et exerce son ministère à la cathédrale de Nouméa. Grâce à l'obtention d'une bourse, il part en Métropole, d'abord à l'Institut catholique de Lyon, puis à l'École pratique des hautes études de Paris (1970-1971). De retour en Nouvelle-Calédonie, il décide de renoncer à la prêtrise. À cette époque, il s'inquiète de la déstabilisation de l'ordre coutumier et du mal-être kanak, qui s'est exacerbé sous les effets du boom du nickel – urbanisation, salariat, immigration –, et veut se consacrer « à ses frères kanak rongés par le désespoir et l'alcool ». En 1973, il épouse Marie-Claude Wetta, fille d'un gaulliste, avec qui il aura six enfants. Afin de pouvoir redonner aux Kanak une image gratifiante d'eux-mêmes, il organise le festival Mélanésia 2000, qui veut affirmer l'identité culturelle kanak face aux autres ethnies. « *La gloire de la Foi et de la "Civilisation" serait d'inviter le Kanak à venir au banquet des civilisations, non en mendiant déculuré mais en homme libre* », écrit-il alors en définissant les objectifs de ce festival, qui marquera d'une pierre blanche la reconquête identitaire des populations kanak. Mélanésia 2000 constitue en outre le point de départ d'une vie dévouée tout entière à l'évolution politique du pays. 1977 constitue l'année de sa véritable entrée en politique. Élu maire de Hienghène, Jean-Marie Tjibaou s'affirme sur l'échiquier local lors du congrès de l'Union calédonienne à Bourail, où le parti, jusque-là autonomiste, prend position pour l'indépendance. À la faveur d'une alliance avec les centristes de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (FNSC), il devient, en 1982, vice-président du conseil de gouvernement. Foncièrement pacifiste, il refuse d'appeler à la vengeance au lendemain de la fusillade de Hienghène, en décembre 1984, au cours de laquelle deux de ses frères sont tués par des métis caldoches. Pendant ces années, il porte à la connaissance du monde la lutte du peuple kanak et tisse alors des liens avec le mouvement nationaliste maohi, le Tavini Huiraatira d'Oscar Temaru. Les deux leaders militent pour la réinscription de leurs territoires sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU. Le mouvement kanak, qui bénéficie notamment de l'appui du groupe mélanésien du Fer de Lance et qui peut s'enorgueillir de la reconnaissance, en 1983 à Nainville-les-Roches, du « *droit inné actif à l'indépendance* », obtient gain de cause à New York en 1987, tandis qu'Oscar Temaru poursuit à ce jour ses démarches. Au lendemain du drame de la grotte d'Ouvéa en mai 1988, Jean-Marie Tjibaou retrouve les sentiers du dialogue et accepte de négocier avec son adversaire politique de toujours, Jacques Lafleur. Le 26 juin 1988, les deux hommes signent les accords de Matignon. Un an plus tard, cette paix coûte la vie à Jean-Marie Tjibaou. À Ouvéa, il est assassiné le 4 mai 1989 par un militant indépendantiste, pour qui ces accords étaient une trahison. Après sa mort, Aimé Césaire écrivit ces lignes, singulièrement prémonitoires : « *Jean-Marie Tjibaou aura inventé une nouvelle voie : la voie kanak de la décolonisation.* »

## Henri Hiro (1944-1990)

Cet homme, au regard grave, a marqué d'une empreinte durable la création artistique et la valorisation du patrimoine de Polynésie. Poète, cinéaste, dramaturge, Henri Hiro est un artiste touché à tout, créateur infatigable et inlassable promoteur de sa culture d'origine. Militant antinucléaire, il s'est aussi essayé en politique, s'érigeant en pourfendeur des modes de vie occidentaux qui font, selon lui, vaciller sur ses bases l'organisation ancestrale des sociétés polynésiennes. « *Il aurait pu être notre Jean-Marie Tjibaou* », a déclaré Jean-Marc Pambrun, auteur de la biographie *Henri Hiro, héros polynésien*.

Assurément, ces deux personnalités partageaient une même détermination à préserver l'identité de leur peuple d'appartenance, et aussi un même engagement à résister, face à une culture occidentale dominante, et parfois dominatrice. De la même façon, c'est imprégné de valeurs religieuses que tous deux ont mené leur combat identitaire.

Né sur l'île de Moorea le 1<sup>er</sup> janvier 1944, Henri Hiro a grandi à Punaauia, près de Papeete. Après des études de théologie à la faculté protestante de Montpellier, il revient en Polynésie, en 1972, et décide de s'impliquer totalement dans la vie culturelle.

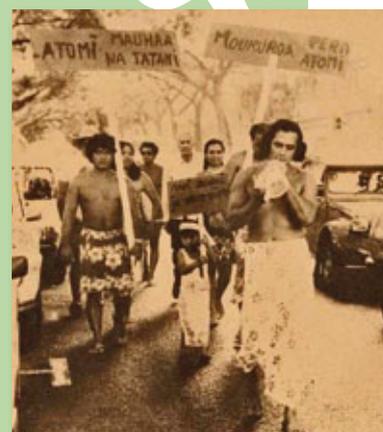
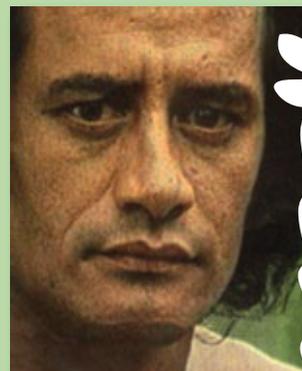
Nommé à la tête du département recherche et création de l'Office territorial d'action culturelle (OTAC), en 1980, ce bâtisseur incite les jeunes Polynésiens à s'approprier leur culture, en investissant tous les champs artistiques. Lui-même assouvit son incroyable énergie créatrice dans la poésie, la danse, le cinéma, le chant, le théâtre. Pionnier dans de nombreux domaines, il est le fer de lance du renouveau culturel polynésien contemporain. Il a laissé derrière lui une œuvre considérable, dont le fil d'Ariane est la révolte contre le délitement de la société polynésienne traditionnelle et l'emprise coloniale. « *Si tu étais venu chez nous, nous t'aurions accueilli à bras ouverts. Mais tu es venu ici chez toi, et on ne sait comment t'accueillir chez toi* », disait cet artiste en rébellion.

Auteur de plusieurs recueils de poésies comme *Pehepehe i tau nuna-Message poétique* ou *Taaroa*, il a réalisé une dizaine de films dont *Le Château* (1979), sur les problèmes de la jeunesse tahitienne en perte de repères identitaires, *Marae* (1983), dans lequel est reconstituée une cérémonie traditionnelle d'intronisation royale, ou encore *Te ora* (1988), une série télévisée pour enfants consacrée aux différents arbres de Polynésie.

Comédien et metteur en scène au théâtre, il traduit des pièces de théâtre françaises en reo ma'ohi. Opposé aux essais nucléaires, il est un des membres fondateurs, en novembre 1975, du parti politique la mana te nuna (« le pouvoir au peuple »). Dans un manifeste, le parti dénonce les défaillances du monde politique face « *aux règles élémentaires de l'honnêteté politique et de la probité* ». Un temps président d'une association écologiste, il milite activement contre toute expérimentation nucléaire dans le Pacifique. Mais les combats de cet homme passionné dérangeant. Marginalisé par l'administration, il démissionne de tous ses postes en 1985, tandis que, dans l'opinion, beaucoup voient en lui un idéaliste, en rupture avec son époque.

S'estimant incompris et captif de la ville, il se retire avec femme et enfants à Huahine, pour mettre en application ses idées et prouver qu'il n'est pas un simple « doux rêveur ».

Dans la vallée d'Arei, où il vit en harmonie avec la nature et les traditions du peuple ma'ohi, Henri Hiro construit de ses mains son univers. Un retour aux sources, qui parachève une vie tout entière dévolue à la sauvegarde de l'identité polynésienne. Henri Hiro décède à Huahine le 10 mars 1990, à l'âge de 46 ans.



## Lucien Kimitete (1952-2002)



Signature du jumelage avec  
le Mont-Dore en 2000,  
coll. Anna Kimitete

Il y a dix ans, le 23 mai 2002, un Piper PA 34 transportant cinq personnes disparaissait dans l'archipel des Tuamotu. À son bord, Lucien Kimitete, conseiller à l'Assemblée territoriale de Polynésie française et maire de Nuku-Hiva, aux Marquises, mais surtout farouche défenseur et promoteur de la culture de son archipel.

Dès son jeune âge, Lucien Kimitete est inspiré par son oncle, Joseph Kimitete, sculpteur marquisien mondialement connu. Comme l'indique Alex W. du Prel dans un article de *Tahiti-Pacifique*, « Lucien portait en lui l'extrême fierté d'être un des héritiers de cette culture et il se fixa comme objectif d'être à la fois le protecteur et le promoteur de la civilisation de son archipel. [...] Homme à la forte et très agréable personnalité, intelligent et bon orateur, il était aussi, comme Francis Sanford jadis, un des rares politiciens locaux à avoir une conception internationale de la place de la Polynésie, compréhension acquise lors de ses fréquents voyages dans le Pacifique et notamment à Hawaii où une partie de la famille Kimitete est installée depuis deux générations. »

Considérant que les Marquisiens étaient des survivants, Lucien Kimitete se donne comme priorité de sauver et de développer ce qui reste de leur culture. Aussi crée-t-il, avec l'aide d'autres intellectuels marquisiens tels Toti Teikiehuupoko et Rataro, l'association culturelle Te Hina o Motu Haka, ainsi que d'autres associations et un parti politique, le Fetia Api. Son succès auprès des Marquisiens le fait entrer en conflit, dès 1993, avec Gaston Flosse qui pense que cette « culture à outrance » détourne les jeunes de la modernité et constitue une menace pour l'unité de la Polynésie française. De son côté, Lucien Kimitete estime que toute la vie administrative et politique reflète la tutelle du Gouvernement français mais aussi des autorités tahitiennes. La mise à l'écart des Marquises par Papeete le conduit à solliciter auprès de différents ministres de l'Outre-mer le rattachement direct de l'archipel à la France. Il envisage en quelque sorte une solution mahoraise pour les Marquises. Toujours selon Alex W. du Prel, il expliquait que « le projet de POM (pays d'outre-mer) souhaité par le président Flosse était en fait une forme d'indépendance et qu'il ne voyait pas les Marquises faire partie de ce nouveau pays ».

Il est à l'origine du célèbre Festival des Marquises qu'il initie en 1986 avec l'association culturelle Motu Haka o te Fenua Enata. Celui-ci a pour but de célébrer et de maintenir vivace la culture marquisienne et polynésienne, au travers de toutes sortes de spectacles et de concours : danses, chants, sports, plats traditionnels, tatouages, tapas, sculptures. Il se tient dorénavant tous les quatre ans. Au départ, uniquement centré sur la culture marquisienne, le festival s'est progressivement ouvert aux autres cultures océaniques, avec la venue de groupes de Hawaii, des Samoa, de Nouvelle-Zélande, de Tahiti, de l'île de Pâques... ou encore, en 2011, de Nouvelle-Calédonie. En octobre 2000, lors du Festival des arts à Nouméa, Lucien Kimitete avait présenté une coutume aux représentants du peuple kanak, relative à la présence des Marquisiens dans l'archipel.



Coutume à Gohapin, en 2000, coll. Anna Kimitete



Football, Nouvelle-Calédonie / Tahiti, 1968, *La France Australe*, coll. SANC

TE TUÀRO



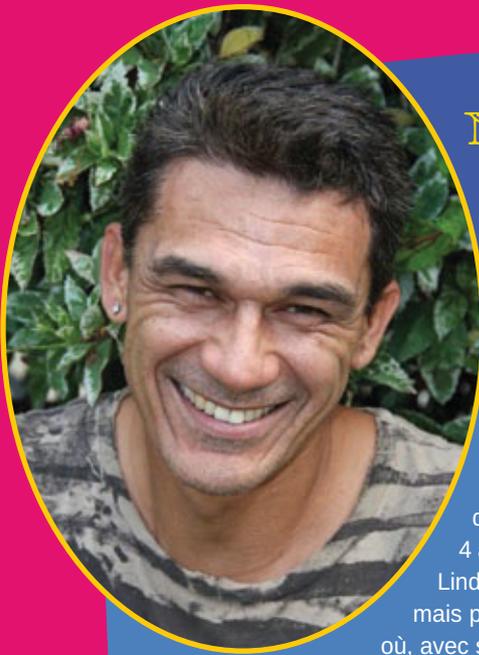
# L'ÉTERNELLE RIVALITÉ SPORTIVE

La rivalité sportive entre les Calédoniens et les Tahitiens a toujours existé. Elle remonte à bien avant les Jeux du Pacifique. En effet, les premiers échanges sportifs entre les deux îles ont eu lieu dès 1953, lors de la venue du ministre Jacquinet, à l'occasion du centenaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie à la France. Ils avaient été mis en place par les responsables sportifs calédoniens Numa Daly et Roger Kaddour en collaboration avec les responsables sportifs tahitiens Lysis Lavigne et le docteur Cassiau. Les athlètes tahitiens, arrivés par le *Calédonien* pour participer aux festivités, avaient alors remporté les matchs de basket-ball et de tennis. En revanche, ils avaient été battus au football, sport qui déplaçait les foules au stade Vélodrome.

Puis, il y eut des échanges sportifs tous les deux ans, notamment en football. Ainsi, en 1955, la sélection calédonienne de football part à Tahiti. Le score se solde par un match nul. En 1957, c'est au tour de l'équipe de Tahiti de se rendre à Nouméa. Elle est battue aux deux premières rencontres mais remporte la troisième. En 1959, ce sont les Calédoniens qui remportent, à Tahiti, cinq matchs sur huit. En 1961, les footballeurs tahitiens arrivent en avion. Le score est alors de deux victoires pour les Calédoniens et un match nul.

À partir de 1963, date à laquelle sont institués les Jeux du Pacifique, les rencontres dans divers disciplines, entre sportifs tahitiens et calédoniens, auront désormais lieu tous les quatre ans.

C'est principalement dans les sports nautiques que les Polynésiens s'imposent. Ils introduisent la chasse sous-marine en Nouvelle-Calédonie dans les années 1950, puis les sports de glisse tels la planche à voile, le surf, le funboard et, enfin, le va'a.



**Nom :** *Teriitehau*

**Prénom :** *Robert*

*Né le 29 janvier 1966  
en Nouvelle-Calédonie*

Robert Teriitehau, né à Faaa, arrive en 1954 pour travailler en Nouvelle-Calédonie. Il est embauché au Nickel où il restera vingt-deux ans. En 1958, Norma Brotheson le rejoint. Ils se marient le 4 avril 1959, à Nouméa. Trois enfants naissent de cette union : Nelson, Linda et Robert. Comme ses aînés, Robert fait sa scolarité à Nouméa, mais préfère passer le plus clair de son temps sur la plage de l'anse Vata, où, avec son frère Nelson, il devient vite la vedette locale d'un sport naissant : le funboard. Il est rapidement repéré par Fred Beauchêne qui lui propose d'aller se former au surf à voile en Europe. En quelques mois, Robert devient le numéro un de la vitesse. Il sera alors sept fois champion de France, trois fois champion du monde *indoor*, et devient en 1995 vice-champion du monde de funboard, toutes disciplines confondues. Son style de « good boy tahitien » lui vaut l'affection immédiate du public et des médias. À la fin des années 1990, il se retire du monde de la compétition et s'installe à Hawaïi. Il revient cependant souvent sur le Caillou de son enfance, quant à la Polynésie, il en garde une bien jolie facette puisqu'il est marié, depuis 2009, avec Hawaiki Brouillet, fille du pionnier français de la perle noire en Polynésie française.

**Robert et ses parents,**  
coll. Teriitehau

Coll. Rémi Moyen



**Nom :** *Maono*

**Prénom :** *Cindy*

*Née le 17 novembre 1975  
à Nouméa*



Au début des années 1960, Joël Maono, qui n'a que 7 ans, arrive en Nouvelle-Calédonie avec sa tante et son oncle. Très vite, ce dernier trouve du travail au Nickel. C'est donc tout naturellement que Joël grandit et fait sa scolarité à Nouméa, avant d'y rencontrer sa compagne qui lui donnera deux filles : Cindy, en 1975, et Moea, en 1977. Bien qu'ils soient implantés sur le Caillou, ils entretiennent des relations régulières avec la famille de Tahiti. Rares sont les années où les enfants ne vont pas passer les vacances en Polynésie. Même si Joël et ses enfants ne parlent pas tahitien, ils sont tous profondément interpellés par leurs origines polynésiennes. C'est dans cette dynamique que Joël initiera avec quelques passionnés le renouveau du va'a en 1984. Une grande pirogue est alors construite pour le Festival des arts, et le premier club est créé peu après. Dès lors, le va'a sera une constante dans la vie familiale. C'est ainsi que Cindy, entraînée par son père, décroche la médaille de championne du monde par équipes en 1992, à Sacramento. Elle parcourt le monde pour suivre les championnats. En 1996, lors des premiers championnats du monde à Nouméa, Cindy est secrétaire de course.

Puis sa vie de femme met entre parenthèses le sport pendant quelques années, le temps de fonder une famille. Elle inculque à ses enfants une manière de vivre à la polynésienne. Cela va de la cuisine et du sens de l'accueil à une certaine connaissance de la culture, en passant, bien sûr, par un goût certain pour le va'a. C'est tout naturellement que Cindy reprend la direction du club de son père, qui a remporté plusieurs titres aux compétitions tant locales qu'internationales. Son implication pour le va'a va bien au-delà du sport : c'est un engagement culturel. Aussi, en 2010, elle participe de nouveau en tant que secrétaire de course aux deuxièmes championnats du monde à Nouméa et est directrice de course pour NC2011.

Bien que mère de quatre enfants, habitant La Tontouta et ayant un travail à la Chambre de métiers, Cindy reste une femme volontaire qui souhaite s'engager au sein de la société. Ainsi, en accord avec sa famille, elle a pris de hautes responsabilités : depuis février 2012, elle assure la présidence de la ligue de va'a et, depuis avril de la même année, travaille au sein du Comité territorial olympique et sportif où elle est à la tête de la commission pour la promotion des femmes dans le sport. Son combat pour la reconnaissance du va'a, sport profondément océanien, qu'elle souhaite transmettre aux jeunes, est un bel exemple de démarche identitaire autour d'une passion.



Coll. Pugibet



UI ÂPI IO  
TATOU NEI

# LES JEUNES DE CHEZ NOUS OU CHEMINEMENTS IDENTITAIRES D'AUJOURD'HUI



Au moment de la récession du nickel, les tahitiens les plus âgés sont retournés à Tahiti. De même, lors des événements des années 1980, nombreux Tahitiens sont repartis au *fenua*. Ils n'ont pas toujours été bien accueillis à cause des problèmes de terre, des règlements de succession ou d'indivision qui se passaient mal et finissaient au tribunal civil. On leur disait même : « *Tu es parti d'ici, tu as disparu. Pourquoi tu ne rentres pas chez toi à Nouméa ? Tu as gagné de l'argent là-bas !* »

Depuis les années 1950, de très nombreux polynésiens se sont installés en Nouvelle-Calédonie, principalement regroupés rue de Papeete, à Ducos, le long de l'anse Uaré et à Plum, au Mont-Dore. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui à la retraite.

Leurs enfants, nés en Nouvelle-Calédonie, ne maîtrisent pas toujours la langue maohi, allant parfois jusqu'à l'ignorer. Quelques-uns n'ont même jamais visité la Polynésie française. En revanche, ils se sentent en général bien intégrés dans la société calédonienne où on les retrouve dans tous les secteurs d'activités. Certains se sont même engagés politiquement. Il nous paraissait indispensable d'interroger tous ces jeunes de la deuxième ou de la troisième génération sur la perception qu'ils ont de leur(s) identité(s).

## ODILE LECHÈNE



Odile Lechène est née à Papeete en 1952, mais passe ses premières années dans le monde fabuleux, pour un enfant, de Makatea où son père est commerçant. Faute d'école sur l'île des compagnies minières, elle est envoyée à l'âge de 7 ans chez sa tante, à Raiatea. Elle découvre alors les coutumes chinoises, apprend à parler le hakka et expérimente la vie communautaire aux côtés de ses dix cousins.

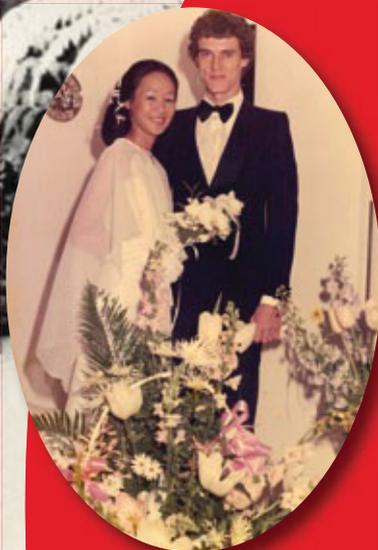
À 11 ans, elle est inscrite au collège de Papeete, puis, en 1966, elle suit ses parents à Nouméa : premier voyage en avion, première nuit en Nouvelle-Calédonie dans une demi-lune américaine des quais Ferry. Sa première vision du chef-lieu est celle d'une ville sale, vide, sans commerces. Rapidement, ses parents ouvrent une épicerie à Ducos, où Odile, après avoir tant bougé durant son enfance, va pouvoir enfin s'installer. L'adaptation pour une fillette que la vie a menée de-ci de-là,

toujours sous un jour heureux, se fait sans difficulté. Les premiers clients du magasin sont d'anciens travailleurs de Makatea. À l'école des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, revêtue de la blouse gris et blanc, elle se fait vite des amies. Elle est en troisième lorsque son frère part à Nandaï pour son service militaire. Aussi quitte-t-elle le collège pour aider au commerce. Dix-huit mois plus tard, son frère reprend sa place, elle va alors suivre une formation de sténodactylo à la Chambre de commerce, donnée par Mme Houde. Celle-ci fonde le groupe des majorettes dont fait partie Odile avec Brigitte Mocellin, Michèle Armenante, Denise Veillant... Les voici défilant dans la tenue grise des Cagous. Diplôme en poche, elle est embauchée à la SIC NC, dirigée par M. Attali. En 1976, elle épouse Xavier, fils d'un douanier métropolitain. Trois ans plus tard, ils ont un petit Nicolas. Ce sont des années heureuses, faites de soirées dans les divers dancings, car elle aime beaucoup danser (Biarritz, Pacificana, Papaclub...), de virées en camping autour de la Grande Terre, et même d'un voyage en France où elle fait sensation avec ses longs cheveux de vahiné. Puis, en 1981, elle décide de faire découvrir Tahiti à son mari. Celui-ci tombe amoureux de Papeete, aussi décident-ils de s'y installer. Période bénie, en deux jours, elle trouve du travail. Cinq ans plus tard, après son divorce, elle revient rue de Papeete où elle élève son fils. Recrutée à la BNC le lendemain de son arrivée, elle y travaillera pendant vingt ans.

Il n'y a pas une année où Odile ne part découvrir un pays. **Elle se dit citoyenne du monde, mais c'est en France, à Tahiti ou en Nouvelle-Calédonie qu'elle se sent vraiment chez elle. Est-ce parce que le français est sa langue ?** Elle est allée trois fois en Chine où, bien qu'elle y ait retrouvé de la famille, elle se sent étrangère. Avant tout de culture française, elle aimerait pourtant s'impliquer davantage dans la culture chinoise qui l'interpelle. Active au sein de l'amicale chinoise dont la plupart des membres viennent de Tahiti, elle suit le Noël des enfants, les fêtes d'automne avec les gâteaux de lune. À la suite de son père, elle a été présidente de l'amicale, de 2000 à 2003, et en est actuellement trésorière.

Musique tahitienne, chinoise, classique..., Odile est éclectique, tout comme dans sa façon de se vêtir : un jour en costume chinois, le lendemain en robe tahitienne, une autre fois en jean... et le plus étonnant, c'est que tout lui sied à merveille. Elle a cependant transmis à son fils le goût si prononcé des Tahitiens pour la pêche auquel, en bon Calédonien, celui-ci a ajouté les plaisirs de la chasse. Nicolas garde également des liens avec Tahiti par le biais du surf.





Photos coll. Lechêne

## KAINA TAMARINO

Kaina Tamarino est né le 23 avril 1970 à Papeete. Son père, Atonia, est originaire de Rimatara, dans l'archipel des Australes, et sa mère, Temorere Pehia, est des Tuamotu. Le couple a eu au total cinq enfants, tous installés à Tahiti, à part Kaina.

Son enfance a été nourrie par la culture polynésienne. Son grand-père écrivait des chants religieux et ses tantes dirigeaient les hyménés, chants de l'église protestante de Paofai. Ses oncles étaient musiciens et chorégraphes, ses cousins et cousines, danseurs. À Papeete, Kaina habitait le quartier de Rimatara, à Vainioré, où il y avait un terrain réservé aux arts traditionnels. De plus, comme il y avait tout le temps des fêtes, il avait appris à réaliser les costumes de danse.

Kaina passe un BEP carrières sanitaires et sociales, puis entame un DPCEF en préparation pharmaceutique. Il s'oriente finalement vers le secteur de l'animation culturelle. Puis il assure pendant quinze ans divers ateliers artistiques dans les maisons de quartier des différentes communes de Tahiti.

De 2000 à 2005, il a l'opportunité d'être GO (gentil organisateur) dans divers établissements du Club Méditerranée, en Sardaigne, en Tunisie, en Grèce, en Suisse pour finir à Bora Bora où il passe le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport option loisirs tous publics. En France, il travaillera aussi pour les groupes de danse de Théo, de Minalia et de l'association des étudiants de Polynésie française de Paris. Il demeure également quelque temps à Hawaï et en Nouvelle-Zélande.

Le 11 octobre 2010, il débarque à Nouméa pour rendre visite à un ami métis tahitien. Le pays lui plaît tout de suite, il le trouve très grand et les gens lui paraissent ouverts. Il se retrouve rapidement directeur adjoint d'un centre de vacances et de loisirs, puis est sollicité pour diverses animations dans le cadre des Jeux du Pacifique et notamment lors du passage de la flamme. Finalement, son dynamisme fait qu'il est embauché comme animateur de la maison de quartier de Tuband.

Il n'envisage pas actuellement de retourner vivre en Polynésie car il considère qu'il a ici tous ses repères. Il aime son travail, son quartier et ne se sent pas isolé car il possède ici une nombreuse famille. Il s'implique dans plusieurs associations et groupes artistiques et se réjouit, notamment, de pouvoir valoriser sa culture. Son rêve serait de mener à bien un projet de village océanien tel qu'il en existe à Hawaï, et dans lequel seraient représentés les cinq archipels de la Polynésie, mais aussi ceux du reste du Pacifique.



# LOUANA NARII

Louana Narii est née le 1<sup>er</sup> avril 1976 à Nouméa. Son père, André Narii, né en 1948 dans le district de Taravao, n'a jamais connu son père, d'origine italienne ; aussi a-t-il été reconnu par Teupoonatoofa Narii, le mari de sa grand-mère Teroro Teraiefa. La famille a vécu à Makatea. C'est sur les conseils d'un des frères de sa grand-mère, venu travailler sur le barrage de Yaté, qu'ils sont venus en Nouvelle-Calédonie. La famille était alors composée de six enfants dont deux adoptés, suite au décès de leur père. Elle s'installe rue de Papeete. Tandis que Teupoonatoofa Narii est embauché à la SLN, Teroro fait de la couture afin d'améliorer les revenus du ménage, fabrique des chapeaux et des taies d'oreiller polynésiens et tient des stands d'artisanat ou de nourriture lors d'événements festifs.

La mère de Louana, Élina Florida Tetuanui, est, elle, née en 1954 à Papeete, d'une mère métisse bretonne et tahitienne. Après avoir eu trois enfants, les parents d'Élina Florida se séparent. C'est avec son père qu'Élina Florida vient s'installer en Nouvelle-Calédonie. Elle a alors 14 ans. Elle travaille dès son arrivée au Nouvata Park Hôtel. Après son mariage avec André Narii, elle cesse de travailler pour se consacrer à son foyer. Le couple s'installe à Ducos jusqu'en 1993, puis à Rivière-Salée. De cette union naissent trois filles dont Louana. Celle-ci passe un baccalauréat de secrétariat et gestion administrative en 1997, puis travaille grâce à un plan RET pour l'association UFC que choisir. En 2005, elle entre au Rassemblement UMP où elle assure la permanence de la section du Mont-Dore. Elle est ensuite recrutée comme secrétaire de la commission permanente, avant de devenir l'assistante de Sonia Backès au gouvernement.

Louana est souvent allée à Tahiti avec sa famille. Aussi comprend-elle tous les termes familiers en tahitien, sans pour autant parler la langue, au grand regret de sa grand-mère qui aurait souhaité qu'elle l'apprenne grâce aux cours proposés au temple de la Vallée-du-Tir. De plus, depuis son enfance elle baigne dans l'ambiance polynésienne, rythmée par les bringues, les fêtes de fin d'année, les mariages, les baptêmes et les anniversaires. Elle fait tous les plats traditionnels : le poé, le poulet fafa, les gâteaux tahitiens, etc. Son père, André, fabrique des ukulélés et toutes les occasions de se retrouver en famille ou entre amis donnent lieu à une animation musicale précédant le repas, qui se poursuit parfois en bringue.

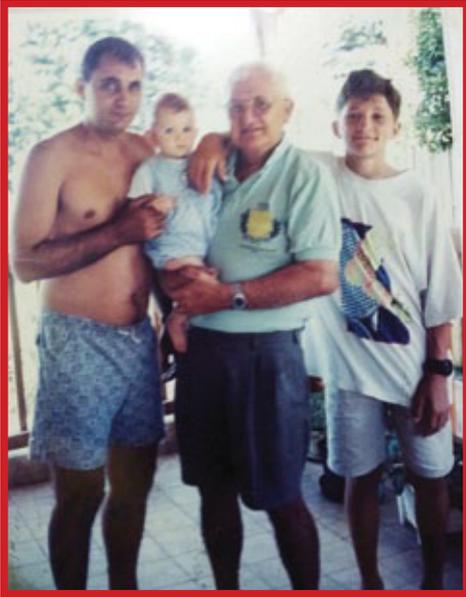
Aujourd'hui, Louana souhaite rendre hommage à ses grands-parents qui représentent la mémoire vivante de la Polynésie d'autrefois, ainsi qu'à ses parents et à toute sa famille qui lui ont transmis la culture polynésienne par la danse et la musique.



Coll. Narii



# NICOLAS PUGIBET



Avec son père et son grand-père, coll. Pugibet

Nicolas est né le 14 avril 1983 à Nouméa, tout comme son père. De fait, c'est son grand-père, Raymond Pugibet, qui, après avoir effectué plusieurs allers et retours, s'est définitivement fixé en Nouvelle-Calédonie dans les années 1950. Tous descendent d'un *papa'a*, Étienne Pugibet, originaire de Haute-Garonne, débarqué en 1883, comme soldat, à Papeete, où il a épousé Louise Sanford.

Depuis la fin de ses études, c'est-à-dire depuis six ans, Nicolas réalise le rêve de son enfance : il travaille comme opérateur d'études à la SLN. Son grand-père travaillait déjà à l'usine et son père y travaille encore. C'est donc devenu comme une sorte de tradition familiale, d'autant plus que le père de sa grand-mère, Georgina Tessier (l'épouse de Raymond Pugibet), a lui aussi fait toute sa carrière à la SLN. Plusieurs Pugibet sont venus en Nouvelle-Calédonie. Certains s'y sont installés, d'autres sont repartis au *fenua*.

Par sa mère, Véronique, Nicolas descend de Louison Galinié. Il

est donc aussi descendant des colons pénaux de Bourail.

Son grand-père Raymond Pugibet, qui avait beaucoup travaillé pour avoir du bien à la fois en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, est mort en 1998. Il possédait des terrains à Tahiti, mais cela n'est pas sans poser des problèmes d'héritage avec la famille sur place.

Nicolas ne s'est rendu qu'une fois à Tahiti, en 1995, à l'âge 12 ans. L'île lui est apparue très petite. Il affirme sans ambages : « *Je préfère la Nouvelle-Calédonie, mon pays, mais je ne pourrais pas vivre sans la culture polynésienne que nous ont léguée nos ancêtres.* » Et il ajoute : « *Je suis très fier de revendiquer le fait d'être un Caldoche aux origines tahitiennes. La culture m'attire énormément, mais pas jusqu'à retourner vivre en Polynésie.* » De toute façon, selon lui, « *là-bas, nous les métis, nous sommes considérés comme des Tahitiens ratés.* »

Très jeune, avec son père, il a appris à jouer du ukulélé. Il affirme avoir besoin de cette musique, tout comme il adore la danse et la bringue : « *Je ne pourrais pas vivre sans cela.* »

En ce moment, Nicolas et sa compagne, Vaïmoé Albanese, sont extrêmement investis dans leur troupe de danse, Manureva, car ils préparent le *heiva*. Ce groupe est principalement composé de métis calédoniens, et donc très multiculturel. Ainsi, leur chorégraphe, Élodie Blairon, est une métisse de Lifou.

Concernant leurs futurs enfants, tous deux souhaitent leur donner des prénoms tahitiens et leur transmettre la culture polynésienne et ses valeurs, notamment celle de solidarité familiale. Quant à la religion, tous deux sont catholiques, et s'ils ne se rendent que de temps en temps à la messe le dimanche, ils pratiquent régulièrement la prière le matin.



## VAÏMOÉ ALBANESE



Coll. Albanese

Vaïmoé est née le 25 avril 1987 à Nouméa. Son père, Pietro Albanese, a vu le jour en Italie, et sa mère, Marietta Tevaearai, dans l'atoll d'Ana'a, aux Tuamotu. Son père arrive en Nouvelle-Calédonie, en provenance d'Australie, en 1964. Quant à sa mère, elle débarque dans l'archipel à peu près à la même époque, en compagnie de sa fille aînée, Matareva Luta. Elle s'installe à la Vallée-du-Tir et va travailler, dans un premier temps, au restaurant situé en face du bar La Fourmi. C'est là qu'elle rencontre le père de Vaïmoé. Tandis que celui-ci fera toute sa carrière dans le bâtiment, Marietta, après avoir travaillé dans la boulangerie-pâtisserie, s'installera comme couturière.

Actuellement retraitée, elle reste très impliquée dans l'artisanat.

Après la Vallée-du-Tir, Pietro et Marietta vont longtemps résider dans la commune du Mont-Dore, dans le quartier de Saint-Michel où habitent, par ailleurs, de nombreux Polynésiens. Ayant une grande maison, c'est avec joie qu'ils accueillent les voisins et les amis le week-end pour « faire la bringue », mais surtout pour chanter et danser ensemble. Vaïmoé garde un très bon souvenir de son enfance au sein d'une atmosphère à la fois joyeuse et insouciante qu'elle résume ainsi : « *C'était toujours la fête !* » L'entraide régnait et les nombreux enfants étaient alternativement gardés par chaque famille quand cela était nécessaire. Puis ses parents se rapprocheront de Nouméa pour habiter Ducos, un quartier dont Vaïmoé garde aussi un bon souvenir. De là, elle pouvait rendre visite à ses camarades, de toutes ethnies, aussi bien à Logicoop qu'à Kaméré ou à Tindu. Elle n'a pas le souvenir d'avoir jamais subi la moindre insulte raciste. Après l'école Daniel-Talon, elle entre au collège de Kaméré, avant d'achever sa scolarité au lycée du Grand Nouméa. Elle obtient, après un baccalauréat STT, un diplôme préparatoire aux études comptables et financières, puis un diplôme de comptabilité et gestion.

Ses études achevées, elle travaille pendant deux ans dans les services financiers de la province Sud, puis dans ceux de la Banque de Nouvelle-Calédonie et, enfin, dans ceux de la ville.

Vaïmoé comprend partiellement le tahitien mais ne le parle pas. Son rapport à la culture polynésienne passe par la danse qu'elle a pratiquée dès l'âge de 5 ans au sein de l'école Matareva, gérée par sa grande sœur, laquelle a, notamment, été formée par Emmanuel, à Plum, et a côtoyé la troupe de Jeannine Maru. La danse et la musique polynésiennes sont vraiment pour elle « *une manière de vivre* ». De fait, dans sa famille, on écoute en permanence de la musique kaïna et on aime pratiquer en toutes circonstances la danse tahitienne.

Celle-ci va d'ailleurs la conduire, à l'âge de 18 ans, à participer pendant un mois à un spectacle de danses polynésiennes au casino de Beyrouth, au Liban, avec la troupe du Tiki Village de Moorea, dirigée par Olivier Brial. Sur le chemin du retour, elle s'arrête environ un mois à Tahiti. C'est alors pour elle l'occasion de faire la connaissance de toute sa famille. Elle va même passer une semaine sur l'atoll d'Ana'a dont elle trouve qu'il ressemble beaucoup à Ouvéa. À Tahiti, elle est physiquement identifiée comme Polynésienne, mais, dès qu'elle s'exprime, elle est qualifiée de *Taratonî*. En conséquence, tout le monde semble surpris qu'elle sache danser. À l'époque, Vaïmoé aurait d'ailleurs aimé pouvoir intégrer un grand groupe en Polynésie pour parfaire sa technique de danse.

Quand on l'interroge sur son identité, elle répond : « **Je suis métisse polynésienne, mais calédonienne dans l'âme, et je souhaite, si possible, finir ma vie en Nouvelle-Calédonie.** »

Membre fondatrice de l'association Heiva Rau i Taratonî, où elle assure les fonctions de trésorière, elle considère que « *cette initiative va permettre de faire mieux connaître (sa) culture afin de la partager avec les habitants du territoire* ». Elle souhaite transmettre à ses enfants les valeurs polynésiennes de solidarité familiale, de respect et d'humilité.

## TIARÉ LE GOFF



Tiaré Le Goffest née le 11 mai 1977 à Nouméa. Son père, Rémi Le Goff, originaire de Vannes, est connu en Nouvelle-Calédonie pour avoir été directeur des relations publiques à la SLN, puis pour avoir animé le Tour cycliste de 1969 à 1993, à un moment où cet événement sportif mobilisait toute la Nouvelle-Calédonie. Sa mère, Marie-Louise Tama, est née à Bora Bora, cependant la famille de son père est originaire de Raiatea et celle de sa mère de Huahine.

Les parents de Tiaré se sont rencontrés à Poya, lors du Tour cycliste, où vivait Marie-Louise. Celle-ci a en effet été mariée en premières noces avec M. Mercier dont elle a eu deux enfants. Elle a connu son premier mari alors qu'il effectuait son service militaire en Polynésie. Consécutivement à cette rencontre, elle est arrivée par bateau à Nouméa en 1957.

Lorsque Tiaré était enfant, elle partait chaque année un mois en Métropole afin notamment de rendre visite à la famille de son père. Elle passait ensuite un mois en Polynésie française, dont une semaine à Tahiti, puis trois semaines à Bora Bora dans la famille de sa mère. Elle appréciait particulièrement de la retrouver même si les conditions matérielles n'étaient pas toujours faciles. Cependant, ses grands-parents maternels ont vécu un certain temps en Nouvelle-Calédonie au début des années 1960. Son grand-père Tuteriimarama, dit « Terii », qui s'était alors fait embaucher comme rouleur sur mine à Thio, a été victime d'un grave accident qui l'a laissé paralysé jusqu'à la fin de ses jours. Parmi ses nombreux enfants, trois se sont installés en Nouvelle-Calédonie, les autres y sont tous venus à un moment ou à un autre pour rendre visite à leurs parents ou à leurs frères et sœurs. Tiaré se rappelle qu'à une période de son enfance, elle se rendait tous les week-ends à Thio où des « bringues » étaient organisées, notamment à l'auberge de la Moira alors tenue par René Durand et sa famille. Ceux-ci gèreront par la suite l'auberge de Katiramona qui deviendra le lieu de nombreuses fêtes tahitiennes.

Tiaré a effectué sa scolarité primaire et secondaire à Nouméa, puis des études de droit à l'université Panthéon-Sorbonne où elle a obtenu un DEA en droit des affaires et un magistère en droit des activités économiques et publiques. Elle a ensuite été pendant trois ans allocataire de recherches à l'université Paris-I, puis attachée temporaire d'enseignement et de recherche. Elle a donc passé, au total, près de neuf ans en France, de fin 1994 à début 2003, année de son retour en Nouvelle-Calédonie.

Elle se marie alors avec Serge Cambon. Outre la mairie et l'église, la jeune femme tient à ce que soit célébré un mariage traditionnel polynésien, en présence de Raymond Graffe. Depuis de nombreuses années, celui-ci est en effet connu pour officier dans les cérémonies liées au savoir ancestral et aux us et coutumes des temps précédant la christianisation. Il est également expert dans les cérémonies de marche sur le feu ainsi que dans l'art du tatouage. C'est donc avec lui que Tiaré va, comme le veut la tradition, déterminer leur nom de famille polynésien (Tehinu arii). Par cette cérémonie, elle avait tenu à marquer son identité polynésienne. Pour autant, Tiaré n'avait pas oublié ses racines paternelles et avait envisagé d'associer cornemuses et binious à son mariage civil. Hélas, les musiciens prévus n'étaient pas disponibles.

Enfant, quand on lui demandait ce qu'elle était, elle répondait : « *Je suis calédonienne, demi-tahitienne et demi-bretonne.* » Elle indique cependant qu'« *il y avait toujours une partie (d'elle) qui n'était pas à sa place* ». Lorsqu'elle était à Tahiti, elle souffrait de la barrière de la langue car elle ne parlait pas tahitien.





Sa mère ne lui avait jamais appris la langue, aussi Tiaré demanda-t-elle à sa grand-mère de ne lui parler qu'en tahitien. Elle a le sentiment, aujourd'hui, qu'elle s'est en grande partie initiée à la langue et à la culture polynésiennes grâce à la danse tahitienne, qu'elle a toujours pratiquée, (tout en faisant aussi de la danse classique), mais aussi grâce au chant.

Désormais, même si elle ne parle pas couramment le tahitien, Tiaré le comprend, le lit et le prononce correctement. Il est certain qu'en vivant quelque temps en Polynésie, comme elle aimerait d'ailleurs en avoir l'opportunité, elle le parlerait très vite aisément.

Tiaré revendique aujourd'hui la totalité de son héritage et se considère comme « **Calédonienne, donc Française, d'origine polynésienne et bretonne** ». Elle se sent beaucoup plus sereine qu'autrefois et trouve que son nom, Tiaré Le Goff, exprime bien son double ancrage qu'elle assume totalement. S'il lui paraît difficile de transmettre à ses enfants l'héritage breton, elle fera le maximum, en revanche, pour les initier à la culture polynésienne.

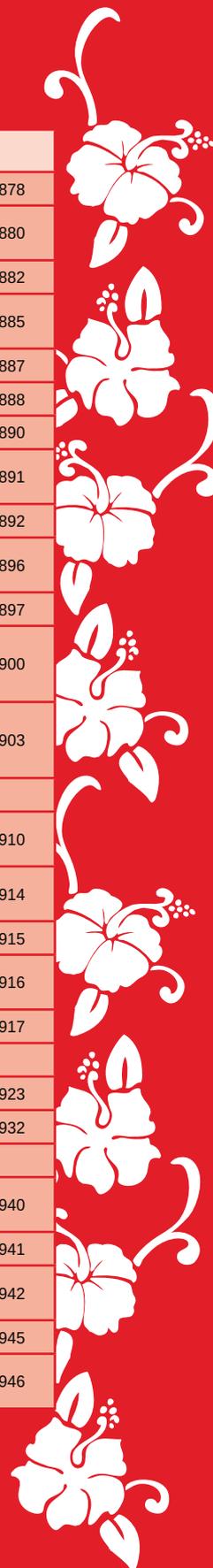
# QUELQUES DATES

Polynésie française		Nouvelle-Calédonie	
		Implantation des Austronésiens.	- 1100
0	Peuplement des Marquises, des Australes, des Tuamotu et des îles de la Société.	Peuplement des vallées intérieures.	0
		Disparition de la poterie Lapita.	200
		Apparition du « complexe culturel kanak ».	1000
1450	Grand Marae de Tautira (Tahiti).	Développement des grandes tarodières.	XV <sup>e</sup>
1595	Premier contact entre les Polynésiens et les Européens (Espagnols) aux Marquises.		
1606	Queiros aux Tuamotu.		
1722	Roggeveen à Makatea (Tuamotu).	Des Polynésiens originaires des Samoa-Tonga-Wallis s'implantent aux îles Loyauté et sur la côte est.	XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup>
1750	Naissance probable de Pomaré I, fondateur de la dernière dynastie de Tahiti.		
1767	Bougainville à la « Nouvelle Cythère ». Ahutoru se rend en France.	Bougainville passe au nord des Nouvelles-Hébrides. Malgré la légende, il ne se doute pas de l'existence de la Nouvelle-Calédonie.	1767
1770	Début du « choc microbien », 40 à 90 % des Polynésiens disparaissent.	Le choc microbien est moins dramatique sur la Grande Terre du fait du clivage entre les populations du bord de mer et celles de l'intérieur.	1774-1860
1774	Second voyage de James Cook.	Premier voyage de James Cook au large de la Nouvelle-Calédonie.	1774
1792	Premières touchées de navires baleiniers.	Premier passage de Bruni d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de l'expédition Lapérouse.	1792
1793	Commerce du porc salé entre Tahiti et le bague de Sydney.	Second passage de Bruni d'Entrecasteaux.	1793
1797	Premiers missionnaires protestants de la LMS.		
1805	Premier alphabet en langue tahitienne.		
1808	Pomare II subit un revers à la bataille de la Papenoo. Fuite à Moorea.		
1810 ?	Pomare II épouse la fille du roi de Raiatea. 700 guerriers viennent des îles Sous-le-Vent.		
1813	Retour de Pomare II à Matavai. Première école biblique.		
1815	Victoire de Pomare II à la bataille de Feipi. Christianisation officielle massive.		
1818	Création de la paroisse de Papeete.		
1819	Baptême de Pomare II, proclamation du Code de lois de Tahiti.	Les premiers baleiniers croisent dans les eaux calédoniennes.	1820
1822	Les pasteurs polynésiens ( <i>teachers</i> ) commencent à partir en mission.	Dumont d'Urville « redécouvre », après les navires de commerce anglais, les îles Loyauté.	1827
1831	La reine Pomare IV fait reculer des chefs « insoumis » à Papeete.		1831
1834	Premiers missionnaires catholiques aux Gambier, dont le père Laval.		1834



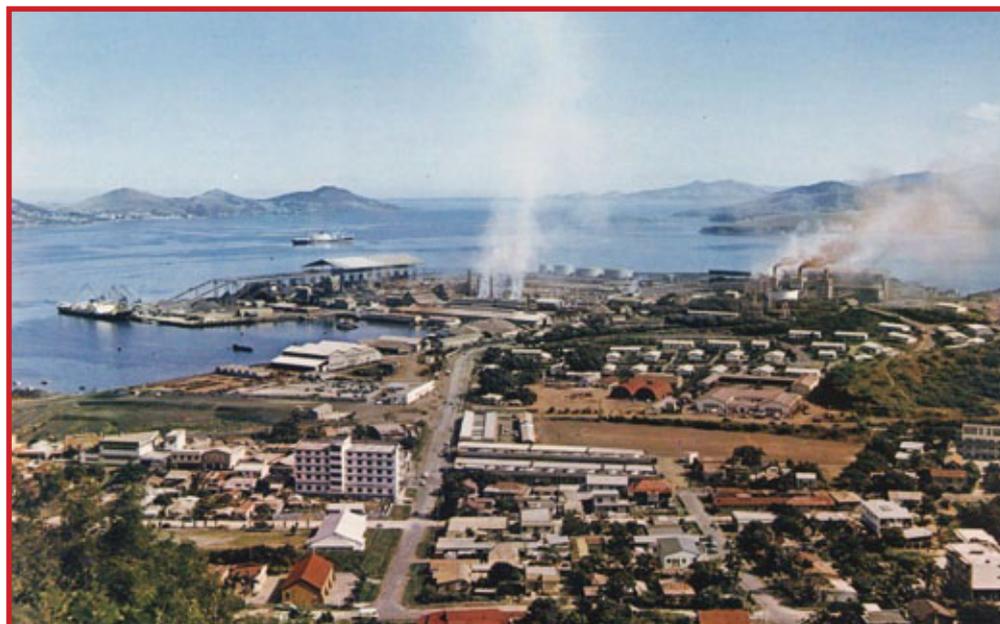
Polynésie française		Nouvelle-Calédonie	
1836	Missionnaires catholiques expulsés de Tahiti. Incidents diplomatiques entre les Français et les Anglais.		
1838	La reine Pomare demande la protection du Royaume-Uni.		
1839	Le capitaine Laplace obtient l'autorisation. du culte catholique.	Découverte du santal à l'île des Pins. Dumont d'Urville achève l'hydrographie des îles Loyauté. Premières implantations de la LMS.	1840
1842	Prise de possession des Marquises par Dupetit-Thouars, puis protectorat sur Tahiti.	L'équipage du <i>Star</i> et les <i>teachers</i> protestants de l'île des Pins sont tués par les Kunié.	1842
1843	La reine refusant de baisser son pavillon, Tahiti est annexé.	Implantation de la congrégation des pères maristes. Première prise de possession, qui sera sans effet suite à l'affaire Pritchard.	1843
1844	Expulsion du consul anglais Pritchard. Guerre franco-tahitienne jusqu'en 1846.		
1844	Premier plan d'urbanisation de Papeete, capitale de la colonie. Protectorat aux Gambier.	Le santalier James Paddon, implanté aux Nouvelles-Hébrides, commence à s'intéresser au santal calédonien.	1844
1845	Rétablissement du protectorat sur Tahiti.		
1846	Création du premier détachement de gendarmerie à Tahiti.		
1847	Création de l'état civil de Papeete.	La mission catholique de Balade-Pouébo est attaquée. Martyre du frère Marmaiton.	1847
1852	Loi sur l'enregistrement des terres. Création du <i>Journal officiel</i> .	Prise de possession de la Nouvelle-Calédonie qui devient une dépendance des EFO.	1853
		Création de Port-de-France.	1854
		L'État se réserve la propriété de toutes les terres non occupées.	1855
1857	Les sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny s'installent à Papeete.	Suite à une révolte, le grand chef Bouarate (Hienghène) est déporté à Papeete.	1858
1860	Création du marché de Papeete.	La Nouvelle-Calédonie devient une colonie indépendante des EFO.	1860
		Découverte du minerai de nickel par Jules Garnier. La maison Ballande, originaire de Bordeaux, s'implante à Nouméa.	1863
		Arrivée du premier convoi de transportés. Quelque 25 000 bagnards arriveront en trente-trois ans.	1864
1865	Premiers contingents d'immigrants chinois (1 000).	Premiers contingents d'engagés néo-hébridais (15.000). Arrivée des Bourbonnais et des Malabars.	1865
1866	Le code civil remplace le « code Pomare ».	Création administrative des tribus.	1867
		L'État crée la propriété territoriale indigène : les « réserves ».	1868
		Début de la déportation politique des communards, amnistiés en 1880.	1872
1874	Premier pavillon des lépreux à Tahiti.	Début de l'exploitation du nickel. Organisation des pouvoirs du gouverneur.	1874

Polynésie française		Nouvelle-Calédonie	
		Première grande révolte kanak. Mort du chef Atai.	1878
1880	Pomare V cède ses états à la France. Création des EFO.	Fondation de la société Le Nickel. Premier maire élu à Nouméa.	1880
1882	Annexion des Gambier.		1882
1885	Création du conseil général qui remplace le conseil colonial.	Création du conseil général. Loi sur la récidive, qui entraîne la relégation.	1885
1887	Annexion de Rapa (Australes).	Création du régime de l'indigénat.	1887
1888	Guerre des îles Sous-le-Vent (Huahine).	Implantation de la Banque de l'Indochine.	1888
1890	Création de la commune de Papeete.		1890
1891	Arrivée de Paul Gauguin qui décèdera aux Marquises en 1903.	Passage de Gauguin à Nouméa. Arrivée des premiers engagés indochinois.	1891
		Arrivée des premiers Japonais sous contrat.	1892
1896	Fin de la guerre des îles Sous-le-Vent. Les meneurs sont déportés en Nouvelle-Calédonie.	Début du grand cantonnement. Arrivée des premiers convois de Javanais.	1896
		Dernier convoi de condamnés au bagne.	1897
1900	Projet d'une voie ferrée entre Papeete et Papeari.	Projet d'une voie ferrée qui est inaugurée en 1903 (Nouméa-Dumbéa). Impôt de capitation sur la population mélanésienne.	1900
		Les forces armées des EFO sont placées sous le contrôle du commandant supérieur des troupes de Nouvelle-Calédonie.	1903
1906	Un cyclone détruit en grande partie Papeete.		
1910	Début de l'exploitation du phosphate de Makatea (fin en 1966).	Inauguration de l'usine de nickel de Doniambo.	1910
1914	Bombardement de Papeete par deux croiseurs allemands.	Passage de navires de guerre néo-zélandais.	1914
		Départ d'un premier contingent pour le front.	1915
1916	Départs du bataillon du Pacifique comportant Tahitiens et Calédoniens.	Départs du bataillon du Pacifique comportant Tahitiens et Calédoniens.	1916
		Révolte kanak.	1917
1918	La grippe espagnole tue 20 % des Tahitiens.		
1923	Inauguration du monument aux morts de Papeete.	Inauguration du monument aux morts à Nouméa.	1923
1928	Première concession électrique à Papeete.	Électrification de Nouméa.	1932
1935	Henri Sautot gouverneur par intérim.		
1940	Ralliement des EFO à la France libre.	Ralliement à la France libre avec Henri Sautot comme gouverneur.	1940
1941	Départ du bataillon du Pacifique.	Départ du bataillon du Pacifique.	1941
1942	Les États-Unis obtiennent Bora Bora comme base maritime.	Installation des forces australiennes, américaines et néo-zélandaises.	1942
1945	Création du franc Pacifique.	Création du franc Pacifique.	1945
1946	Les EFO deviennent un TOM. Nationalité française à tous les habitants des EFO.	La Nouvelle-Calédonie devient un TOM. Citoyenneté française pour les Kanak, fin du régime de l'indigénat.	1946



Polynésie française		Nouvelle-Calédonie	
1947	Première liaison aérienne par Catalina Nouméa-Papeete.	Arrivée des premiers Wallisiens et Futuniens.	1947
1949	Élection du nationaliste Pouvanaa A Oopa comme député (RDPT).		
		Maurice Lenormand est élu député et crée, en 1956, l'Union calédonienne qui est majoritaire jusqu'en 1972.	1951
1957	Les EFO deviennent la Polynésie française. Premier gouvernement Pouvanaa.	Création du statut de TOM (loi-cadre Defferre). Tous les Kanak accèdent au droit de vote.	1957
1958	Pouvanaa A Oopa prône le non au référendum gaulliste. Il est arrêté sans preuve. Le gouverneur redevient chef de l'exécutif.	Le député Maurice Lenormand appelle à voter oui au référendum.	1958
1963	Début des travaux du Centre d'expérimentation du Pacifique. Autonomie de l'Église évangélique de Polynésie française.	Loi Jacquinot qui affaiblit l'autonomie interne.	1963
		Roch Pidjot (UC) devient député.	1964
1965	Création de la mairie de Pirae dont le premier maire est Gaston Flosse	L'enseignement secondaire est confié par le territoire à l'État.	1965
1966	Premiers essais nucléaires aériens à Mururoa et Fangataufa (Tuamotu).	Visite du général de Gaulle.	1966
1967	L'IEOM remplace la Banque de l'Indochine.	L'IEOM remplace la Banque de l'Indochine. Début du boom du nickel. Il s'achève en 1972. Arrivée de 15 000 personnes.	1967
1970	Création d'un vice-rectorat pour le développement du secondaire.		
1972	Les 48 commissions municipales deviennent des communes de plein exercice.		
1974	Première ferme perlière aux Tuamotu.		
1975	Les essais nucléaires deviennent souterrains.	Festival Mélanésia 2000.	1975
		Le statut Stirn n'accorde plus à la Nouvelle-Calédonie qu'une autonomie de gestion.	1976
1977	Statut d'autonomie de gestion. Création du Tahoeraa et du Tavini.	Création du RPC qui devient l'année suivante le RPCR.	1977
1980	La langue tahitienne devient langue officielle avec le français.		1980
		L'élection de François Mitterrand entraîne des changements politiques.	1981
1982	Gaston Flosse devient l'homme fort de la Polynésie.	Sept ordonnances imposées par l'État transforment la donne foncière, sociale et culturelle. Les centristes s'allient aux indépendantistes pour former un gouvernement de coalition.	1982
		Table ronde de Nainville-les-Roches.	1983
1984	Statut d'autonomie interne. Flosse premier président du gouvernement. Drapeau et hymne.	Début des Événements. Création du FLNKS.	1984
1987	Émeutes et incendies à Papeete. Nouvelle majorité temporaire. Création de l'Université française du Pacifique.	L'affaire d'Ouvéa se solde par le décès de dix-neuf indépendantistes et de six militaires. Signature des accords de Maignon-Oudinot. Création des trois provinces.	1987

Polynésie française		Nouvelle-Calédonie	
		Assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné.	1989
1990	Inauguration de la nouvelle mairie de Papeete par le président de la République François Mitterrand.		
1993	Institution du premier impôt direct, la CST.		
1996	Arrêt définitif des essais nucléaires. Création de l'ordre de Tahiti Nui.	Accord de Nouméa prévoyant durant vingt ans des transferts de compétences.	1996
		Premier gouvernement collégial et entrée en fonction du sénat coutumier. L'Université française du Pacifique se scinde en deux universités distinctes.	1999
2000	Fermeture de la base de Hao (CEP).		
2003	La Polynésie devient une collectivité d'outre-mer.		
2004	Changement politique (Tauï). Oscar Temaru président du gouvernement. Instabilité politique.	Le Rassemblement (ex-RPCR) perd les élections contre un nouveau parti non indépendantiste, l'Avenir calédonien.	2004
2009	Nouveaux bâtiments de l'Assemblée territoriale où les majorités se font et se défont.	Suite aux élections provinciales, les trois principaux partis non indépendantistes signent un pacte républicain.	2009
		Lever des deux drapeaux.	2011
2010	Loi présentée par le ministre de la Défense, dite « loi Morin », sur la reconnaissance des victimes des essais nucléaires.	Ouverture progressive de l'usine hydrométallurgique de Goro et travaux sur le site de l'usine pyrométallurgique de Koniambo.	2010



# PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anonyme, « La guerre de 14-18 vue de Tahiti » in *Archipel, Le cahier des Archives de la Polynésie* n° 5, 2002, 103 p.
- ANGLEVIEL Frédéric (sous la dir. de), *101 mots pour comprendre l'histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Éd. Île de Lumière, Nouméa, 1997, 225 p.
- ANGLEVIEL Frédéric, « L'enracinement chrétien » in *L'outre-mer français dans le Pacifique. Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna*, CDP-L'Harmattan, Nouméa, 2003, p. 103-108.
- ANGLEVIEL Frédéric, « Les Mélanésiens et la mission mariste en Nouvelle-Calédonie, 1843-1946 » in *Naître et grandir en Église, l'action des autochtones au cours de la première évangélisation, colloque du C.R.E.D.I.C.*, Chantelle, Lyon III, 1987, p. 85-102.
- ANGLEVIEL Frédéric, « Les missions et le Grand Océan. Une longue marche des îles de l'est les hautes terres de l'ouest » in *Religion et sacré en Océanie*, XII<sup>ème</sup> Colloque Corail, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 11-24.
- ANGLEVIEL Frédéric, « La pratique missionnaire de la Société de Marie en Océanie, 1837-1886 » in *Les passions d'un historien. Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Poussou*, Presses de la Sorbonne, Paris, 2010, p. 1629-1641.
- ANGLEVIEL Frédéric, LAUX Claire, « Grands hommes et petites îles : acteurs et actrices de la christianisation de l'Océanie (1580-1966) » in *Revue Histoire & Missions Chrétiennes*, n° 20, Paris, 2012, 250 p.
- BARBANÇON Louis-José, *L'archipel des forçats : histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie (1863-1931)*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2003, 447 p.
- BARBANÇON Louis-José, « La prise de possession de la Nouvelle-Calédonie : un acte prémédité dans un contexte pénal » in *Bulletin de l'A.P.H.G.N.C.*, n° 5, 2<sup>ème</sup> trimestre 1994, Nouméa, p. 39-56.
- BAUER Olivier, *Les rites protestants en Polynésie française. « Quand faire, c'est dire ! »*, L'Harmattan, Paris, 2003, 288 p.
- BOUBIN-BOYER Sylvette, « 1914-1918 Les Établissements français d'Océanie et la Nouvelle-Calédonie dans la Première Guerre mondiale » in *Bulletin de l'association des Historiens et Géographes de Polynésie française*, n° 8, 2005, 157 p.
- BOUBIN-BOYER Sylvette, *De la Première Guerre mondiale en Océanie : les guerres de tous les Calédoniens*, Presses universitaires du Septentrion, 2003, 888 p. Thèse de doctorat d'histoire de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.
- BOUBIN-BOYER Sylvette, « La démocratisation des institutions en Nouvelle-Calédonie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle » in *Bulletin de l'A.P.H.G.N.C.*, n° 12, 1998, Nouméa.
- BOUBIN-BOYER Sylvette, « Français d'Océanie et Océaniens, combattants de la Grande Guerre (Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides et Polynésie française) » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 120, 3<sup>ème</sup> trimestre, 1999, p. 81-85.
- DANIELSSON Bengt, *Papeete : 1818-1990*, C. Gleizal éd., Mairie de Papeete, 1990, 207 p.
- DAUPHINE Joël, « Du nouveau sur la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France (1843-1846) » in *La France et le Pacifique*, numéro spécial, *Revue française d'Outre-mer*, t. LXXVI, n° 284-285, Paris, 1990, p. 379-398.
- DAUPHINE Joël, « La scolarisation des Canaques sous le Second Empire : le maigre bilan d'un gouverneur saint-simonien » in *Journal de la Société des Océanistes*, 1990, Paris, p. 184-186.
- DE DECKKER Paul et LAGAYETTE Pierre, *États et Pouvoirs dans les Territoires français du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Vanuatu, Wallis et Futuna)*, Schémas d'évolution, L'Harmattan, Paris, 1987, 183 p.
- DE DECKKER Paul et TOULLELAN Pierre-Yves, *La France et le Pacifique*, numéro spécial, *Revue française d'Outre-mer*, t. LXXVI, n° 284-285, Paris, 1990, Société française d'histoire d'Outre-mer, Paris, 1990, 364 p.
- DELBOS Georges, *L'Église catholique en Nouvelle-Calédonie. Un siècle et demi d'histoire*, Desclée, Paris, 1993, 450 p.
- DUBOIS Jean-Marie et FRÉMY Marie-Noëlle (sous la dir. de), *101 mots pour comprendre la Polynésie*, Éd. Île de Lumière, Nouméa, 2004, 250 p.
- Encyclopédie de la Polynésie*, Éd. de l'Alizée, Papeete, 1986-1990, 9 vol.
- FAGES Jean, « La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie » in *Cahiers de l'ORSTOM*, vol. IX, n° 1, 1972, p. 75-86.
- FER Yannick, MALOGNE-FER Gwendoline, « French Polynesia » in *Globalization and the Re-Shaping of Christianity in Oceania*, Pacific Theological College, Suva, 2006.
- GASCHER Pierre, *La Belle au bois dormant : regards sur l'administration coloniale en Nouvelle-Calédonie de 1874 à 1894*, Société d'études historiques, Nouméa, 1974, 298 p.
- HOWE Kerry, *Les îles Loyauté, histoire des contacts culturels de 1840 à 1900*, Publication de la SEHNC, n° 19, Nouméa, 1978, 251 p.
- LECA Antoine, BERNARD Gille, *Histoire des institutions de l'Océanie française : Polynésie – Nouvelle-Calédonie – Wallis et Futuna*, Col. Mondes Océaniens, L'Harmattan, Paris, 2009, 306 p.

MERCERON François (sous la dir. de), *Dictionnaire illustré de la Polynésie*, Éd. de l'Alizée, Papeete, 1988-1989, 4 vol.

MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *1914-1918 : mémoires océaniques de la Grande Guerre : chronique calédonienne*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 1999, 143 p. Catalogue de l'exposition.

MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA. *L'Accord musical : histoire des musiques en Nouvelle-Calédonie, 1843 à 2008*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 2008, 159 p. Catalogue de l'exposition.

MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *Île d'exil, terre d'asile : les déportations politiques et les expulsions en temps de guerre en Nouvelle-Calédonie*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 2005, 139 p. Catalogue de l'exposition.

NEVERMANN Hans, PETRI Helmut, WORMS Ernest Aïred, *Les religions du Pacifique et d'Australie*, Payot, Paris, 1972, 384 p.

NEWBURY Colin, *Tahiti Nui : change and survival in French Polynesia, 1767-1945*, University Press of Hawaii, Honolulu, 1980, 448 p.

NOURY Arnaud et GALIPAUD Jean-Christophe, *Les Lapita, nomades du Pacifique*, IRD Éd., Marseille, 2011, 127 p.

O'REILLY Patrick, *Bibliographie de la Nouvelle-Calédonie*, Société des Océanistes, Publication n° 4, Paris, 1955, 365 p.

O'REILLY Patrick, *Calédoniens : répertoire bio-bibliographique de la Nouvelle-Calédonie*, 2<sup>e</sup> édition, Société des Océanistes, Publication n° 3, Paris, 1980, 416 p.

O'REILLY Patrick, *Pavillons de Tahiti et de la Polynésie française*, Bibliophiles de la Société des Océanistes : série documentaire n° 2, imprimé sur les presses des frères Laffray, Paris, 1963, ouvrage illustré, 71 p.

O'REILLY Patrick, *Tahitiens : répertoire bio-bibliographique de la Polynésie française*, Société des Océanistes, Publication n° 10, Musée de l'Homme, Paris, 1962, 530 p.

PANOFF Michel, *Tahiti métisse*, Denoël, Paris, 1989, 291 p.

PELTZER Louise, *Chronologie des événements politiques, sociaux et culturels de Tahiti et des archipels de la Polynésie française*, Au vent des îles, Tahiti, 2002, 220 p.

PERSON Yves, *La Nouvelle-Calédonie et l'Europe : de la découverte, 1774, à la fondation de Nouméa, 1854*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1954, 214 p.

PITTOISET Anne, *Nouvelle-Calédonie : horizons pacifiques*, Autrement, Paris, 1999, 283 p.

RALLU Jean-Louis, *Les populations océaniques aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Institut national d'études démographiques, P.U.F., 1990, 348 p.

REGNAULT Jean-Marc, « Crise politique en Polynésie française, mai 2004-février 2005 » in *Les Cahiers d'Outre-mer*, n° 230, 2005, p. 241-244.

REGNAULT Jean-Marc, *Le Metua et le général : un combat inégal*, Éd. de Tahiti, 2009, 458 p.

REGNAULT Jean-Marc, *La Nouvelle-Calédonie, vingt années de concorde : 1988-2008*, Société française d'histoire d'Outre-mer, 2009, 210 p.

REGNAULT Jean-Marc, « La précarité économique, politique et institutionnelle de la Polynésie française : menaces et engouements au paradis terrestre » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 119, 2004, p. 201-210.

REGNAULT Jean-Marc, « Tahiti, avec et sans la bombe » in *Vingtième siècle*, n° 53, 1997, p. 55-67.

REGNAULT Jean-Marc, KURTOVITCH Ismet, « Les ralliements du Pacifique en 1940 : entre légende gaulliste, enjeux stratégiques mondiaux et rivalités Londres/Vichy » in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 49, 2002, p. 70-91.

RIGO Bernard, *Altérité polynésienne ou les métamorphoses de l'espace-temps*, CNRS, Paris, 2004, 350 p.

ROZIER Claude, *La Nouvelle-Calédonie ancienne*, Fayard, Paris, 1991, 322 p.

SAURA Bruno, *Les bûchers de Faaité*, C. Gleizal éd., 1994, 197 p.

SAURA Bruno, *Histoire et tradition de Huanhine et Pora Pora*, Ministère de la Culture de la Polynésie française, Tahiti, 2000, 89 p.

SAURA Bruno, *La lignée royale des Tama-toa de Ra'iatea*, Ministère de la Culture de la Polynésie française, Tahiti, 2003, 229 p.

SAURA Bruno, *Politique et religion à Tahiti*, Polymages-Scoop, 1993, 364 p.

SAURA Bruno, *Pouvanaa a Oopa*, Au vent des îles, Tahiti, 1998, 475 p.

SAURA Bruno, *Des Tahitiens, des Français*, Au vent des îles, Tahiti, 2004, 157 p.

SAURA Bruno, SHAN CHING SEONG Robert, *Endogamie et exogamie de la communauté chinoise à Tahiti*, 2003, 116 p.



- SIDOLLE Maïré, *Tahiti pendant la Première Guerre mondiale, mémoire de maîtrise d'histoire*, IHPOM, 1991, 199 p. + notes et annexes. Thèse de l'Université de Provence sous la dir. de Y. Paillard.
- TEINAORE Ralph, *The Tahitian Migrants in New Caledonia*, Pacific Theological College, Suva, 1980, 410 p.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Calédoniens ou métis ? » in *Annales d'histoire calédonienne, La Nouvelle-Calédonie, terre de métissages*, vol. 1, p. 65-90.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, *La colonisation de peuplement libre (1889-1909) ou des conséquences de la confrontation entre intérêts métropolitains et insulaires dans l'évolution d'une utopie française en Océanie vers un type colonial spécifique*, 2000, 3 vol. (863 p. + annexes). Thèse d'histoire de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Les différentes vagues de la colonisation libre » in *150 ans de mémoire collective calédonienne*, Musée de la Ville de Nouméa, 2003, p. 32-36.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Le drapeau symbole identitaire dans le monde et en Nouvelle-Calédonie » in *Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie*, n° 16, 2010, p. 3-19.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Églises et État en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1914 ou les raisons d'une séparation inachevée » in *Outre-mers, revue d'histoire*, « La loi de 1905 et les colonies », publié sous la direction de Jean-Marc Regnault, Société française d'histoire d'Outre-mer, Paris, 2005, 334 p., p. 81-102.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, *L'histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Publication de la Maison de la Nouvelle-Calédonie, Paris, 2010, 42 p.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Quêtes identitaires, citoyenneté calédonienne et histoire » in *Mwà Vée*, n° 44, 2004, *Sous la grande case de l'histoire*.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane (sous la dir. de), ABONG Marcellin, TRYON Darrell, *101 mots pour comprendre le Vanuatu*, GRHOC, 2011, 222 p.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, AMIOT Isabelle, JACQUIER Yves, *Histoire Nouvelle-Calédonie, Cycle 3*, CDP de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 2007, 178 p.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, ANGLEVIEL Frédéric, CAPECCHI Bernard, *La Nouvelle-Calédonie, Histoire CM*, C.T.R.D.P., Nouméa, 1989, 92 p.
- TOULLELAN Pierre-Yves, *Missionnaires au quotidien à Tahiti. Les Picpusiens en Polynésie au XIX<sup>e</sup> siècle*, E.J. Brill, Leiden, 1995, 296 p.
- TOULLELAN Pierre-Yves, *Tahiti colonial, 1860-1914*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1988, 355 p.
- TROMP Garry, SAWAIN Tony, *The religions of Oceania*, Routledge, Londres, 1995, 244 p.
- VALET Gabriel, « Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> voyage de Cook » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 132, 3<sup>ème</sup> trimestre 2002, p. 30-70.
- VALET Gabriel, « Les grands voyages scientifiques au départ de Toulon sous la Restauration et la monarchie de Juillet (1817-1846) » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 130, 1<sup>er</sup> trimestre 2002, p. 49-71.
- VALET Gabriel, « Louis Tardy de Montravel (1811-1864) et la fondation de Nouméa » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 140, 3<sup>ème</sup> trimestre 2004, p. 2-9.
- VALET Gabriel, « Les premiers scientifiques à bord des bateaux de découverte – voyage de Bougainville – 1<sup>er</sup> voyage de Cook » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 128, 3<sup>ème</sup> trimestre 2001, p. 3-22.
- VALET Gabriel, « Qui était Février des Pointes ? » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 137, 4<sup>ème</sup> trimestre 2003, p. 2-9.
- VALET Gabriel, « La vie extraordinaire du contre-amiral Joseph du Bouzet (1805-1867) » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 154, 1<sup>er</sup> trimestre 2008, p. 30-54.
- Archives nationales d'Outre-mer, Registres des télégrammes, « Ministre des Colonies / Secrétariat et contreseing 1<sup>ère</sup> section / Amérique et Océanie, départs et arrivées, 1914-1919 »

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE ..... p 3

INTRODUCTION ..... p 5

## Chapitre 1 Les découvreurs

DES PREMIERS PEUPEMENTS AUX PREMIERS EXPLORATEURS ..... p 6

Les Austronésiens, ancêtres communs des Mélanésiens et des Polynésiens *Par Jean-Christophe Galipaud* ... p 8

Les grands explorateurs de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie *par Gabriel Valet* ..... p 12

## Chapitre 2 Époque coloniale

LES ORIGINES DE LA FRANCONÉSIE (1843-1914) ..... p 18

La France absente du Pacifique avant 1840 *par Christiane Terrier* ..... p 20

Un « come back » français confronté à l'hostilité des Britanniques (1842-1847) *par Christiane Terrier* ..... p 22

Tahiti et la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie *par Louis-José Barbançon* ..... p 24

Gouverneurs et commandants particuliers des EFO de 1853 à 1860 ..... p 28

Le gouverneur Joseph du Bouzet (1854-1858) *par Gabriel Valet* ..... p 30

La séparation de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie en 1860 *par Joël Dauphiné* ..... p 32

Des condamnés de Papeete au bagne calédonien *par Louis-José Barbançon* ..... p 35

La déportation kanak au XIX<sup>e</sup> siècle *par Joël Dauphiné* ..... p 38

Déportation polynésienne en terre calédonienne au XIX<sup>e</sup> siècle *par Anne-Lise Pasturel* ..... p 40

L'évangélisation de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie *par Frédéric Angleviel* ..... p 42

Les origines de la fin du protectorat en 1880 *par Christiane Terrier* ..... p 48

Les anciens drapeaux de la Polynésie française : identités plurielles ou/et françaises ? *par Christiane Terrier* p 50

Une longue tradition de monnaie commune *par Christiane Terrier* ..... p 51

Un pouvoir politique dominé par les gouverneurs *par Christiane Terrier* ..... p 52

Une représentation politique tronquée ..... p 54

L'enseignement en Océanie française *par Frédéric Angleviel* ..... p 58

Une aventure mutuelle : l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie *par Isabelle Amiot* ..... p 61

L'évolution de la population en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie *par Anne Pitoiset* ..... p 62

Nouméa et Papeete d'autrefois ..... p 66

Patrick O'Reilly, un océaniste érudi et passionné ..... p 70

## Chapitre 3 Les guerres

L'ÉPOPÉE DU BATAILLON DU PACIFIQUE ..... p 72

Relations Nouméa-Papeete durant les deux guerres mondiales *par Sylvette Boyer* ..... p 74

La seconde guerre mondiale *par Sylvette Boyer* ..... p 82

Les liens créés par les guerres ou le service militaire *par Josette Frogier* ..... p 86

Récit de vie : Charles Frogier ..... p 88

Les Messageries maritimes *par Jacques Nozeran* ..... p 90

Récit de vie : Maeva Samon-Chave, épouse Nozeran ..... p 92

## Chapitre 4 Époque contemporaine

### MIGRATIONS ET ÉVOLUTIONS POLITIQUES CONTEMPORAINES (1945-2012). p 94

Les gouverneurs du Pacifique au service de la recentralisation (1958-1977) d'après Jean-Marc Régnauld . . . . p 96

Des économies sous influence : atome à Papeete, nickel à Nouméa par Anne Pitoiset . . . . . p 102

La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie d'après Jean Farges et Ralph Teinaroe . . . . . p 108

#### Vive les vahinés et les ukulélés . . . . . p 116

Récit de vie : Tekava Païru ORBECK, épouse Babin . . . . . p 118

Récit de vie : Lola MAHAHE, épouse Lomont. . . . . p 120

Récit de vie : Gabriel LAUGHLIN Lewis, dit « Gabilou » . . . . . p 122

Récit de vie : Iosebeda MARA dite Tapeta . . . . . p 124

les dancings . . . . . p 126

Récit de vie : Anna KIMITETE . . . . . p 128

#### Une scolarité particulière . . . . . p 130

Récit de vie : Janita DEGAGE . . . . . p 132

Récit de vie : Gaston TAEREA . . . . . p 133

Récit de vie : Philip SCHYLE . . . . . p 134

Récit de vie : Stanley BRODIEN. . . . . p 135

#### La pratique religieuse ciment de la communauté polynésienne . . . . . p 136

Récit de vie : le pasteur Hunter . . . . . p 138

Récit de vie : Josiah BORDES . . . . . p 140

Récit de vie : (Te) Païta TAVITA épouse METUA . . . . . p 141

Récit de vie : Albertine LUCIANO. . . . . p 142

Récit de vie : Ramon AVAEMAI . . . . . p 143

#### L'importante contribution des Polynésiens au barrage de Yaté. . . . . p 144

Récit de vie : Adrien Karl FULLER . . . . . p 146

Récit de vie : Jules TAMARII . . . . . p 147

Récit de vie : Ronald PUGIBET . . . . . p 148

#### La mine et la SLN . . . . . p 152

Récit de vie : Gilles ALEXANDRE . . . . . p 154

Récit de vie : Tevahine, Marie, Otuitera ARIITAL, épouse LEHARTEL . . . . . p 155

Récit de vie : Jean MAGAUT . . . . . p 156

Récit de vie : Jules MAI . . . . . p 157

Récit de vie : Jean-Marie BIRET . . . . . p 160

Récit de vie : Tehau, dit Dominique TETUANUI . . . . . p 161

Récit de vie : Noël TOKORAGI . . . . . p 162

Récit de vie : Charles AFO . . . . . p 163

#### Le petit commerce, une activité des Chinois de Tahiti . . . . . p 164

Récit de vie : Yun-Then dit Bruno Tchung . . . . . p 166

Récit de vie : Ly Sin Chen dit Etienne Leao, naturalisé Lechène . . . . . p 168

Récit de vie : Kiam CHANZI . . . . . p 171

Récit de vie : Augustine SCHYLE épouse KLIWON Paul . . . . . p 172

Itinéraires singuliers .....	p 12
Récit de vie : Solange DROLLET .....	p 12
Récit de vie : LEON-YJINE BRAHIM .....	p 12
Récit de vie : René Malmezac 137 .....	p 12
Récit de vie : Loanah TEHAAMATAI épouse BAKER166 .....	p 12

Récit de vie : Juanita, Teiuaura TEVAHITUA 172

Récit de vie : FONG

L'évolution politique des deux collectivités - 1975-2011 d'après Jean-Marc Régnauld

Portrait : Jacques Lafleur (1932-2010)

Portrait : Gaston Flosse (né le 24 juin 1931)

Portrait : Pierre Frogier

Jumelages entre les deux collectivités

Les symboles de la Polynésie française par Christiane Terrier

Les signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie par Christiane Terrier

Portrait : Jean-Marie Tjibaou (1936-1989) 184

Portrait : Henri Hiro (1944-1990)

Portrait : Lucien KIMITETE 1952 - 2002

Le sport //Te tuàro

Récit de vie : Robert Teriitehau

Récit de vie : CINDY

Itinéraires singuliers .....	p 12
Récit de vie : Solange DROLLET .....	p 12
Récit de vie : LEON-YJINE BRAHIM .....	p 12
Récit de vie : René Malmezac 137 .....	p 12
Récit de vie : Loanah TEHAAMATAI épouse BAKER166 .....	p 12

Récit de vie : Juanita, Teiuaura TEVAHITUA 172

Récit de vie : FONG

L'évolution politique des deux collectivités - 1975-2011 d'après Jean-Marc Régnauld

Portrait : Jacques Lafleur (1932-2010)

Portrait : Gaston Flosse (né le 24 juin 1931)

Portrait : Pierre Frogier

Jumelages entre les deux collectivités

Les symboles de la Polynésie française par Christiane Terrier

Les signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie par Christiane Terrier

Portrait : Jean-Marie Tjibaou (1936-1989) 184

Portrait : Henri Hiro (1944-1990)

Portrait : Lucien KIMITETE 1952 - 2002

Le sport //Te tuàro

Récit de vie : Robert Teriitehau

Récit de vie : CINDY

MERCERON François (sous la dir. de), *Dictionnaire illustré de la Polynésie*, Éd. de l'Alizée, Papeete, 1988-1989, 4 vol.

MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *1914-1918 : mémoires océaniques de la Grande Guerre : chronique calédonienne*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 1999, 143 p. Catalogue de l'exposition.

MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA. *L'Accord musical : histoire des musiques en Nouvelle-Calédonie, 1843 à 2008*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 2008, 159 p. Catalogue de l'exposition.

MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA, *Île d'exil, terre d'asile : les déportations politiques et les expulsions en temps de guerre en Nouvelle-Calédonie*, Musée de la Ville de Nouméa, Nouméa, 2005, 139 p. Catalogue de l'exposition.

NEVERMANN Hans, PETRI Helmut, WORMS Ernest Aïred, *Les religions du Pacifique et d'Australie*, Payot, Paris, 1972, 384 p.

NEWBURY Colin, *Tahiti Nui : change and survival in French Polynesia, 1767-1945*, University Press of Hawaii, Honolulu, 1980, 448 p.

NOURY Arnaud et GALIPAUD Jean-Christophe, *Les Lapita, nomades du Pacifique*, IRD Éd., Marseille, 2011, 127 p.

O'REILLY Patrick, *Bibliographie de la Nouvelle-Calédonie*, Société des Océanistes, Publication n° 4, Paris, 1955, 365 p.

O'REILLY Patrick, *Calédoniens : répertoire bio-bibliographique de la Nouvelle-Calédonie*, 2<sup>e</sup> édition, Société des Océanistes, Publication n° 3, Paris, 1980, 416 p.

O'REILLY Patrick, *Pavillons de Tahiti et de la Polynésie française*, Bibliophiles de la Société des Océanistes : série documentaire n° 2, imprimé sur les presses des frères Laffray, Paris, 1963, ouvrage illustré, 71 p.

O'REILLY Patrick, *Tahitiens : répertoire bio-bibliographique de la Polynésie française*, Société des Océanistes, Publication n° 10, Musée de l'Homme, Paris, 1962, 530 p.

PANOFF Michel, *Tahiti métisse*, Denoël, Paris, 1989, 291 p.

PELTZER Louise, *Chronologie des événements politiques, sociaux et culturels de Tahiti et des archipels de la Polynésie française*, Au vent des îles, Tahiti, 2002, 220 p.

PERSON Yves, *La Nouvelle-Calédonie et l'Europe : de la découverte, 1774, à la fondation de Nouméa, 1854*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1954, 214 p.

PITTOISET Anne, *Nouvelle-Calédonie : horizons pacifiques*, Autrement, Paris, 1999, 283 p.

RALLU Jean-Louis, *Les populations océaniques aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*, Institut national d'études démographiques, P.U.F., 1990, 348 p.

REGNAULT Jean-Marc, « Crise politique en Polynésie française, mai 2004-février 2005 » in *Les Cahiers d'Outre-mer*, n° 230, 2005, p. 241-244.

REGNAULT Jean-Marc, *Le Metua et le général : un combat inégal*, Éd. de Tahiti, 2009, 458 p.

REGNAULT Jean-Marc, *La Nouvelle-Calédonie, vingt années de concorde : 1988-2008*, Société française d'histoire d'Outre-mer, 2009, 210 p.

REGNAULT Jean-Marc, « La précarité économique, politique et institutionnelle de la Polynésie française : menaces et engouements au paradis terrestre » in *Journal de la Société des Océanistes*, n° 119, 2004, p. 201-210.

REGNAULT Jean-Marc, « Tahiti, avec et sans la bombe » in *Vingtième siècle*, n° 53, 1997, p. 55-67.

REGNAULT Jean-Marc, KURTOVITCH Ismet, « Les ralliements du Pacifique en 1940 : entre légende gaulliste, enjeux stratégiques mondiaux et rivalités Londres/Vichy » in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 49, 2002, p. 70-91.

RIGO Bernard, *Altérité polynésienne ou les métamorphoses de l'espace-temps*, CNRS, Paris, 2004, 350 p.

ROZIER Claude, *La Nouvelle-Calédonie ancienne*, Fayard, Paris, 1991, 322 p.

SAURA Bruno, *Les bûchers de Faaité*, C. Gleizal éd., 1994, 197 p.

SAURA Bruno, *Histoire et tradition de Huanhine et Pora Pora*, Ministère de la Culture de la Polynésie française, Tahiti, 2000, 89 p.

SAURA Bruno, *La lignée royale des Tama-toa de Ra'iatea*, Ministère de la Culture de la Polynésie française, Tahiti, 2003, 229 p.

SAURA Bruno, *Politique et religion à Tahiti*, Polymages-Scoop, 1993, 364 p.

SAURA Bruno, *Pouvanaa a Oopa*, Au vent des îles, Tahiti, 1998, 475 p.

SAURA Bruno, *Des Tahitiens, des Français*, Au vent des îles, Tahiti, 2004, 157 p.

SAURA Bruno, SHAN CHING SEONG Robert, *Endogamie et exogamie de la communauté chinoise à Tahiti*, 2003, 116 p.



- SIDOLLE Maïré, *Tahiti pendant la Première Guerre mondiale, mémoire de maîtrise d'histoire*, IHPOM, 1991, 199 p. + notes et annexes. Thèse de l'Université de Provence sous la dir. de Y. Paillard.
- TEINAORE Ralph, *The Tahitian Migrants in New Caledonia*, Pacific Theological College, Suva, 1980, 410 p.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Calédoniens ou métis ? » in *Annales d'histoire calédonienne, La Nouvelle-Calédonie, terre de métissages*, vol. 1, p. 65-90.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, *La colonisation de peuplement libre (1889-1909) ou des conséquences de la confrontation entre intérêts métropolitains et insulaires dans l'évolution d'une utopie française en Océanie vers un type colonial spécifique*, 2000, 3 vol. (863 p. + annexes). Thèse d'histoire de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Les différentes vagues de la colonisation libre » in *150 ans de mémoire collective calédonienne*, Musée de la Ville de Nouméa, 2003, p. 32-36.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Le drapeau symbole identitaire dans le monde et en Nouvelle-Calédonie » in *Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie*, n° 16, 2010, p. 3-19.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Églises et État en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1914 ou les raisons d'une séparation inachevée » in *Outre-mers, revue d'histoire*, « La loi de 1905 et les colonies », publié sous la direction de Jean-Marc Regnault, Société française d'histoire d'Outre-mer, Paris, 2005, 334 p., p. 81-102.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, *L'histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Publication de la Maison de la Nouvelle-Calédonie, Paris, 2010, 42 p.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, « Quêtes identitaires, citoyenneté calédonienne et histoire » in *Mwà Vée*, n° 44, 2004, *Sous la grande case de l'histoire*.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane (sous la dir. de), ABONG Marcellin, TRYON Darrell, *101 mots pour comprendre le Vanuatu*, GRHOC, 2011, 222 p.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, AMIOT Isabelle, JACQUIER Yves, *Histoire Nouvelle-Calédonie, Cycle 3*, CDP de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 2007, 178 p.
- TERRIER ép. DOUYERE Christiane, ANGLEVIEL Frédéric, CAPECCHI Bernard, *La Nouvelle-Calédonie, Histoire CM*, C.T.R.D.P., Nouméa, 1989, 92 p.
- TOULLELAN Pierre-Yves, *Missionnaires au quotidien à Tahiti. Les Picpusiens en Polynésie au XIX<sup>e</sup> siècle*, E.J. Brill, Leiden, 1995, 296 p.
- TOULLELAN Pierre-Yves, *Tahiti colonial, 1860-1914*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1988, 355 p.
- TROMP Garry, SAWAIN Tony, *The religions of Oceania*, Routledge, Londres, 1995, 244 p.
- VALET Gabriel, « Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> voyage de Cook » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 132, 3<sup>ème</sup> trimestre 2002, p. 30-70.
- VALET Gabriel, « Les grands voyages scientifiques au départ de Toulon sous la Restauration et la monarchie de Juillet (1817-1846) » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 130, 1<sup>er</sup> trimestre 2002, p. 49-71.
- VALET Gabriel, « Louis Tardy de Montravel (1811-1864) et la fondation de Nouméa » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 140, 3<sup>ème</sup> trimestre 2004, p. 2-9.
- VALET Gabriel, « Les premiers scientifiques à bord des bateaux de découverte – voyage de Bougainville – 1<sup>er</sup> voyage de Cook » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 128, 3<sup>ème</sup> trimestre 2001, p. 3-22.
- VALET Gabriel, « Qui était Febvrier des Pointes ? » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 137, 4<sup>ème</sup> trimestre 2003, p. 2-9.
- VALET Gabriel, « La vie extraordinaire du contre-amiral Joseph du Bouzet (1805-1867) » in *Bulletin de la SEHNC*, n° 154, 1<sup>er</sup> trimestre 2008, p. 30-54.
- Archives nationales d'Outre-mer, Registres des télégrammes, « Ministre des Colonies / Secrétariat et contreseing 1<sup>ère</sup> section / Amérique et Océanie, départs et arrivées, 1914-1919 »

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE ..... p 3

INTRODUCTION ..... p 5

## Chapitre 1 Les découvreurs

DES PREMIERS PEUPELEMENTS AUX PREMIERS EXPLORATEURS ..... p 6

Les Austronésiens, ancêtres communs des Mélanésiens et des Polynésiens *Par Jean-Christophe Galipaud* ... p 8

Les grands explorateurs de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie *par Gabriel Valet* ..... p 12

## Chapitre 2 Époque coloniale

LES ORIGINES DE LA FRANCONÉSIE (1843-1914) ..... p 18

La France absente du Pacifique avant 1840 *par Christiane Terrier* ..... p 20

Un « come back » français confronté à l'hostilité des Britanniques (1842-1847) *par Christiane Terrier* ..... p 22

Tahiti et la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie *par Louis-José Barbançon* ..... p 24

Gouverneurs et commandants particuliers des EFO de 1853 à 1860 ..... p 28

Le gouverneur Joseph du Bouzet (1854-1858) *par Gabriel Valet* ..... p 30

La séparation de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie en 1860 *par Joël Dauphiné* ..... p 32

Des condamnés de Papeete au bagne calédonien *par Louis-José Barbançon* ..... p 35

La déportation kanak au XIX<sup>e</sup> siècle *par Joël Dauphiné* ..... p 38

Déportation polynésienne en terre calédonienne au XIX<sup>e</sup> siècle *par Anne-Lise Pasturel* ..... p 40

L'évangélisation de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie *par Frédéric Angleviel* ..... p 42

Les origines de la fin du protectorat en 1880 *par Christiane Terrier* ..... p 48

Les anciens drapeaux de la Polynésie française : identités plurielles ou/et françaises ? *par Christiane Terrier* p 50

Une longue tradition de monnaie commune *par Christiane Terrier* ..... p 51

Un pouvoir politique dominé par les gouverneurs *par Christiane Terrier* ..... p 52

Une représentation politique tronquée ..... p 54

L'enseignement en Océanie française *par Frédéric Angleviel* ..... p 58

Une aventure mutuelle : l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie *par Isabelle Amiot* ..... p 61

L'évolution de la population en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie *par Anne Pitoiset* ..... p 62

Nouméa et Papeete d'autrefois ..... p 66

Patrick O'Reilly, un océaniste érudit et passionné ..... p 70

## Chapitre 3 Les guerres

L'ÉPOPÉE DU BATAILLON DU PACIFIQUE ..... p 72

Relations Nouméa-Papeete durant les deux guerres mondiales *par Sylvette Boyer* ..... p 74

La seconde guerre mondiale *par Sylvette Boyer* ..... p 82

Les liens créés par les guerres ou le service militaire *par Josette Frogier* ..... p 86

Récit de vie : Charles Frogier ..... p 88

Les Messageries maritimes *par Jacques Nozeran* ..... p 90

Récit de vie : Maeva Samon-Chave, épouse Nozeran ..... p 92

## Chapitre 4 Époque contemporaine

### MIGRATIONS ET ÉVOLUTIONS POLITIQUES CONTEMPORAINES (1945-2012). p 94

Les gouverneurs du Pacifique au service de la recentralisation (1958-1977) d'après Jean-Marc Régnauld . . . . p 96

Des économies sous influence : atome à Papeete, nickel à Nouméa par Anne Pitoiset . . . . . p 102

La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie d'après Jean Farges et Ralph Teinaroe . . . . . p 108

#### Vive les vahinés et les ukulélés . . . . . p 116

Récit de vie : Tekava Païru ORBECK, épouse Babin . . . . . p 118

Récit de vie : Lola MAHAHE, épouse Lomont . . . . . p 120

Récit de vie : Gabriel LAUGHLIN Lewis, dit « Gabilou » . . . . . p 122

Récit de vie : Iosebeda MARA dite Tapeta . . . . . p 124

les dancings . . . . . p 126

Récit de vie : Anna KIMITETE . . . . . p 128

#### Une scolarité particulière . . . . . p 130

Récit de vie : Janita DEGAGE . . . . . p 132

Récit de vie : Gaston TAEREA . . . . . p 133

Récit de vie : Philip SCHYLE . . . . . p 134

Récit de vie : Stanley BRODIEN . . . . . p 135

#### La pratique religieuse ciment de la communauté polynésienne . . . . . p 136

Récit de vie : le pasteur Hunter . . . . . p 138

Récit de vie : Josiah BORDES . . . . . p 140

Récit de vie : (Te) Païta TAVITA épouse METUA . . . . . p 141

Récit de vie : Albertine LUCIANO . . . . . p 142

Récit de vie : Ramon AVAEMAI . . . . . p 143

#### L'importante contribution des Polynésiens au barrage de Yaté . . . . . p 144

Récit de vie : Adrien Karl FULLER . . . . . p 146

Récit de vie : Jules TAMARII . . . . . p 147

Récit de vie : Ronald PUGIBET . . . . . p 148

#### La mine et la SLN . . . . . p 152

Récit de vie : Gilles ALEXANDRE . . . . . p 154

Récit de vie : Tevahine, Marie, Otuitera ARIITAI, épouse LEHARTEL . . . . . p 155

Récit de vie : Jean MAGAUT . . . . . p 156

Récit de vie : Jules MAI . . . . . p 157

Récit de vie : Jean-Marie BIRET . . . . . p 160

Récit de vie : Tehau, dit Dominique TETUANUI . . . . . p 161

Récit de vie : Noël TOKORAGI . . . . . p 162

Récit de vie : Charles AFO . . . . . p 163

<b>Le petit commerce, une activité des Chinois de Tahiti</b> .....	<b>p 164</b>
<i>Récit de vie</i> : Yun-Then dit Bruno Tchung .....	p 166
<i>Récit de vie</i> : Ly Sin Chen dit Etienne Leao, naturalisé Lechène .....	p 168
<i>Récit de vie</i> : Kiam CHANZI .....	p 171
<i>Récit de vie</i> : Augustine SCHYLE épouse KLIWON Paul .....	p 172
<b>Itinéraires singuliers</b> .....	<b>p 172</b>
<i>Récit de vie</i> : Solange DROLLET .....	p 174
<i>Récit de vie</i> : René Malmezac .....	p 176
<i>Récit de vie</i> : Loanah TEHAAMATAI épouse BAKER .....	p 177
<i>Récit de vie</i> : Juanita, Teiuaura TEVAHITUA .....	p 178
<i>Récit de vie</i> : FONG .....	p 180
L'évolution politique des deux collectivités - 1975-2011 <i>d'après Jean-Marc Régnauld</i> .....	p 182
<i>Portrait</i> : Jacques Lafleur (1932-2010) .....	p 186
<i>Portrait</i> : Gaston Flosse (né le 24 juin 1931) .....	p 187
<i>Portrait</i> : Pierre Frogier .....	p 188
Jumelages entre les deux collectivités .....	p 190
Les symboles de la Polynésie française par Christiane Terrier .....	p 191
Les signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie par Christiane Terrier .....	p 192
<i>Portrait</i> : Jean-Marie Tjibaou (1936-1989) .....	p 193
<i>Portrait</i> : Henri Hiro (1944-1990) .....	p 194
<i>Portrait</i> : Lucien KIMITETE 1952 - 2002 .....	p 195
<b>L'éternelle rivalité sportive</b> .....	<b>p 196</b>
<i>Récit de vie</i> : Robert Teriitehau .....	p 198
<i>Récit de vie</i> : CINDY .....	p 199
<b>Les jeunes de chez nous ou cheminements identitaires d'aujourd'hui</b> .....	<b>p 200</b>
<i>Témoignage</i> : Odile Lechène .....	p 202
<i>Témoignage</i> : Kaina Tamarino .....	p 204
<i>Témoignage</i> : Louana Narii .....	p 205
<i>Témoignage</i> : Nicolas Pugibet .....	p 206
<i>Témoignage</i> : Vaimoé Albanese .....	p 207
<i>Témoignage</i> : Tiaré le Goff .....	p 208
Chronologie .....	p 210
Bibliographie .....	p 215
Sommaire .....	p 218



Dès les débuts de la présence française dans le Pacifique, les relations entre la Nouvelle-Calédonie et les Établissements français de l'Océanie (puis la Polynésie française) ont été très fortes. Au fil du temps, dans de nombreux domaines, des similitudes vont renforcer les liens qui unissent les deux archipels. Durant les guerres mondiales, notamment, Calédoniens et Tahitiens ont été rassemblés au sein du bataillon du Pacifique... À partir des années 1950, pour des raisons économiques, de nombreuses familles polynésiennes viennent s'établir en Nouvelle-Calédonie, contribuant à la construction du pays. Certaines retourneront au *fenua*, d'autres s'installeront définitivement sur le Caillou.

